St. Andrew Ward Esq.re
Hooton Pagnell.

MEMOIRES
Pour servir à l'Histoire
DE MADAME DE MAINTENON,
Et à celle du Siécle passé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE EDITION,
Augmentée des Remarques Critiques
DE MR. DE VOLTAIRE,
Tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME III.

BIBLIOTHECA

M. DCC. LVII.

589/29

Cap

DC
130
.M2
L18
1757
v.2

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES
Contenus dans le
TROISIEME TOME.

LIVRE SEPTIEME.

CHAP. I. *Le Marquis de Richelieu pardonné.* pag. 1
CH. II. *Les Princes de Conti.* 4
CH. III. *Les Dévots.* 15
CH. IV. *Révocation de l'Edit de Nantes.* 19
CH. V. *Etat du cœur.* 39
CH. VI. *Voyages de Marli.* 44
CH. VII. *Projet du Roi.* 48
CH. VIII. *Le P. de la Chaiſe.* 51
CH. IX. *Mariage.* 53
CH. X. *Témoignage des Hiſtoriens.* 62
CH XI. *Suite du Chap. IX.* 67

CH. XII. *Jugemens du Public.* pag. 79
CH. XIII. *Opération de la fistule. Retraite de Me. de Montespan. An.* 1686. 85
CH. XIV. *Me. la Comtesse de Caylus.* 101

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR. 111

CH. I. *Dispositions de Madame de Maintenon.* 112
CH. II. *Ruel.* 114
CH. III. *Noisy.* 116
CH. IV. *Projet de l'établissement de Saint-Cyr.* 121
CH. V. *Saint-Cyr.* 126
CH. VI. *Constitutions de St. Cyr.* 128
CH. VII. *Bâtiment de St. Cyr.* 131
CH. VIII. *Intentions du Roi.* 133
CH. IX. *Formalités.* 139
CH. X. *Premiers Réglemens.* 142
CH. XI. *Madame de Brinon.* 145
CH. XII. *Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.* 155
CH. XIII. *Utilité de St. Cyr.* 160
CH. XIV. *Education de St. Cyr.* 168
CH. XV. *Esther. Athalie.* Racine. 178
CH. XVI *Visite du Roi à St Cyr.* 207
CH. XVII. [*Visite du Nonce à St. Cyr.*] 210

LI-

TABLE.

LIVRE NEUVIEME.

CH. I. *Raports & Conseils.* pag. 226
CH. II. *Travaux & Camp de Maintenon.* 237
CH. III. *Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.* 241
CH. IV. *Le Roi & la Reine d'Angleterre.* 243
CH. V. *Le P. de la Chaise brouillé & raccommodé.* 260
CH. VI. *Madame la Dauphine.* 264
CH. VII. *Campagne de Mons.* 272
CH. VIII. *L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.* 278
CH. IX. *Mort du Marquis de Louvois.* 283
CH. X. *Mariage du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.* 292
CH. XI. *Siége de Namur.* 301
CH. XII. *Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.* 312

FIN de la Table du Tome troisiéme.

MEMOIRES
Pour ſervir à l'Hiſtoire
DE MADAME
DE MAINTENON,
Et à celle du Siècle paſſé.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Marquis de Richelieu *pardonné.*

LE GOUT & la tendreſſe du Roi pour Madame de *Maintenon* ſembloient augmenter chaque jour avec ſon eſtime. Pour lui plaire, il aſſujettit ſes inclinations aux ſiennes. La gloire avoit été ſon idole ; il en re-

connut le néant, & n'aima plus que le bien-public. Preſque tous les jours de ſon Régne avoient été marqués par des victoires ou par des fêtes. Ils le furent déſormais par des ſentimens & par des démarches pour la tranquillité de l'Europe, & pour le ſoulagement des Sujets ; qui ſont les bonnes œuvres des Rois. Il avoit exceſſivement aimé la chaſſe : il reconnut enfin, que toutes les heures qu'il donnoit à cet exercice étoient autant d'heures dérobées aux ſoins de ſon Empire : & il devint plus avare de ſon tems. Il avoit eu pour les ſpectacles un gout, qui avoit produit ces chefs-d'œuvre de la Scène Françoiſe que toutes les Nations nous envient : on le vit rarement à la Comédie : & il n'y parut pas pendant l'année du deüil de la Reine ; les Arts y perdirent : mais les Peuples y gagnérent. Il paſſa dans ſon cabinet avec ſes Miniſtres les momens qu'il auroit paſſés avec des Courtiſans oiſifs. Et à meſure qu'il s'enfonça dans les affaires, il vit qu'il n'eſt ni poſſible ni permis à un Roi d'avoir du loiſir.

Tandis qu'uniquement occupé des pénibles devoirs de ſa place, il réparoit les maux de la guerre, Me. de *Maintenon* l'excitoit, & par ſes conſeils & par ſon exem-

exemple, à ſonger au ſoulagement des malheureux. LOUIS révéroit un caractère ſi bienfaiſant. Dans une converſation, où l'on plaiſantoit ſur la frivolité des hommes & ſur les talens des femmes pour les charges publiques, il dit à Me. de *Maintenon*: » Pour vous, Madame, vous feriez très-bien » celle de Grand-Aumônier de France. *

Elle étoit auſſi utile aux diſgraciés qu'aux pauvres. Elle ravit même à la rigueur des Loix le Marquis de *Richelieu*, coupable de rapt. Perſonne n'oſoit demander ſa grace. LOUIS n'en avoit pas encore accordé pour ce crime, le ſeul, à ſes yeux, que la clémence ne pût pardonner. Il l'avoit commis lui-même. Mais ce qui dans un ſujet eſt un forfait atroce, n'eſt qu'un péché dans un Roi. Me. de *Maintenon*, l'amie de tout ce qui portoit le nom de *Richelieu*, lui repréſenta qu'il ne pouvoit punir un enlévement dont il avoit donné l'exemple, & arracha de ſa pitié pour lui-même la grace de celui qui avoit oſé l'imiter. Pour prévenir les violences que l'impunité eût produites, on mit dans les *lettres*, que le Marquis de *Richelieu* étoit pardonné en conſidération des ſervices du Cardinal.

* Mémoires de l'Abbé *Pirot*.

nal.* Les Loix ſe taiſoient encore au ſeul nom de l'homme qui les avoit toutes violées.

CHAPITRE II.

Les Princes de Conti.

† LE PRINCE de *Conti* étoit exilé, & avoit mérité de l'être. Me. de *Maintenon* eût cru nuire aux mœurs, dont cette diſgrace puniſſoit la corruption, ſi elle ſe fût intéreſſée pour le coupable. Mais elle permit à la Princeſſe de *Conti* de faire parler ſa douleur, & ſon amour pour ſon époux : perſuadée que le Roi ſeroit aiſément fléchi par ſa fille, & que le Prince ſeroit reconnoiſſant des bons offices de ſa femme. Cette conduite s'accordoit avec la répugnance qu'elle avoit à fatiguer le Roi, & avec le plan qu'elle s'étoit fait d'établir l'union dans la Famille Royale. Me. de *Conti* vint apporter deux lettres du Prince. » Je ne ſaurois, lui dit le Roi, rien refu- » ſer de votre main : mais je n'en ferai » d'au-

* Mem. du Marquis de *Dangeau.*
† An. 1685.

» d'autre usage que de les jetter au feu. «
Me. de *Maintenon* le pria de les lire. Il les prit & les brula. Cependant, le même jour, il ordonna qu'on donnât au Prince de *Conti* tout ce qu'il demanderoit de ses revenus, mais qu'on ne touchât point à ceux de la Princesse. *

Le Prince, moins sensible à cette grace que piqué de l'affront fait à ses lettres, résolut de quitter la France. Il avoit, dans son exil, une nombreuse Cour composée de tous les mécontens; des fils du Duc de *Créqui*, qui n'avoient rien à espérer; du Prince de *Turenne*, accusé d'avoir dégouté MONSEIGNEUR de Me. la Dauphine; du Prince *Eugène*, à qui l'on avoit refusé un Régiment; & d'autres jeunes Seigneurs, ou indignés des hauteurs de *Louvois*, ou ennuyés des contraintes de la Cour. Le Prince de *Conti* & le Prince de *la Roche-sur-Yon* son frére, avoient déja demandé au Roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne: le Roi la leur avoit refusée, en disant; » Prenez patience: je vous en fe-
» rai assez voir. «

Ils proposérent à leurs amis de partir secrettement pour l'Allemagne, & de tenter

* Manuscrits du Marquis de *Dangeau*.

les grandes avantures. Le Prince *Eugène*, qui ne ſoupiroit qu'après la gloire & les honneurs, & à qui la paix ôtoit l'eſpoir de l'une, & la diſgrace l'eſpoir des autres, reçut cette propoſition avec joye, & anima cette jeuneſſe imprudente & guerriére à prendre un parti qu'il avoit déja pris lui-même.

On ne fut inſtruit de ce projet qu'après l'exécution. Le Roi en témoigna du chagrin. On accuſa les Princes d'avoir réſolu d'entrer au ſervice de l'Empereur. On attribua cette déſertion aux duretés de *Louvois*. La Cour leur dépêcha des couriers, qui portoient ordre de revenir : & *Louvois* fit écrire au Prince de *Turenne*, que s'ils revenoient ſur le champ ils ſeroient pardonnés, hormis le Prince *Eugéne*, qui ne rentreroit plus en France. A ces mots, » J'y rentrerai un jour, dit *Eugène*, en dé» pit de M. de *Louvois* *.

Les Princes reçûrent par-tout des honneurs qui réveillérent leurs reſſentimens ſur le mépris où ils étoient à la Cour de France. A Vienne, ils en furent comblés par l'Empereur, orgueilleux de voir, parmi ſes Courtiſans, des *Bourbons*. Toutes leurs jour-

* Mémoires de *Foulques* ſur le Pr. *Eugène*.

journées étoient embellies par de ſuperbes fêtes, comme pour inſulter à la triſteſſe des bals de Verſailles. En un mot, ils ſe divertirent, autant que des François peuvent ſe divertir parmi un peuple qui ne rit jamais.

Des plaiſirs ils volérent aux combats, ſoit pour faire regretter leur valeur, ſoit pour ſe faire pardonner leur fuite. Le Prince *Eugène* eut un commandement: tous les autres ſervirent en qualité de volontaires. Ils virent en Hongrie un ſiége & une bataille: & dans l'un & dans l'autre ils firent des prodiges, que le Roi apprit avec une joye qui fit eſpérer leur grace.

Cependant ils entretenoient un commerce réglé avec leurs amis de Paris. Leurs lettres étoient fort libres, & les réponſes du même ſtile. Le Marquis de *Louvois* en fut averti, & fit ſuivre par ſes eſpions un Page, nommé *Merſit*, que les Princes avoient envoyé de Hongrie. Il dépêcha un courier à Strasbourg, pour donner ordre au Commandant d'arrêter le Page ſur les Ponts, lorſqu'il ſeroit prêt d'entrer en Allemagne. *Merſit* fut fouillé: il étoit chargé de paquets: on les envoya au Miniſtre, qui les remit au Roi.

La premiére lettre qu'il ouvrit étoit de

 la

la Princeſſe de *Conti*, & en contenoit une du fils de *Louvois*, & une de ſon gendre. *Louvois*, affligé & confus de ſon imprudence, voulut du moins la rendre utile à ſon crédit. Il cacha ſon trouble : l'ambition fit taire la nature : il dit au Roi; » Si » mon gendre, ſi mon fils ont manqué à » V. M. je la conjure de les punir. On lut : la Princeſſe de *Conti* diſoit, qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que Me. de *Maintenon* ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promène quelquefois avec le Roi & Me. de* Maintenon : *jugez combien je m'amuſe*. Le Marquis de *Courtenvaux* écrivoit, que ſon pére ne pouvoit réuſſir à engager le Roi dans une nouvelle guerre, & ſe jouoit ſur la capacité du Roi pour les ſiéges, & ſur ſon averſion pour les batailles. *Louvois* témoignoit encore plus d'indignation que de douleur. Me. de *Maintenon* étoit percée de tous les traits, qui portoient ſur le Roi. Le Roi, ſupérieur aux outrages comme à la gloire, liſoit ces ſatires avec le même ſang-froid qu'il eût lû ſon panégirique.

Les dépêches du Duc de *la Roche-Guyon* & du Marquis de *Liancourt*, fils du Duc de *la Rochefoucault*, étoient atroces. *Liancourt* y diſoit au Prince de *Conti*, que le Roi

Roi n'étoit plus qu'un Roi bourgeois, qu'il vieilliſſoit avant le tems, qu'il étoit mieux que jamais avec ſa campagnarde, qu'il s'enfermoit tous les jours avec elle, qu'on prétendoit que c'étoit pour écrire ſon hiſtoire, mais qu'il croyoit, lui.................. Il faiſoit un détail burleſque de la fête de Sceaux, & ſe moquoit de celui qui l'avoit donnée, de ceux qui y avoient brillé, & ſur-tout du Roi & de Me. de *Maintenon*, toujours nommés avec opprobre. Il finiſſoit par le récit de l'audience publique des Ambaſſadeurs Moſcovites, & par des plaiſanteries ſur le Roi, *Roi de théatre quand il faut repréſenter, Roi d'échecs quand il faut ſe battre.*

Le Duc de *la Roche-Guyon* avoit écrit au-bas, que ſon frére ne lui laiſſoit rien à mettre. Cependant après avoir lû la lettre de *Liancourt*, il lui avoit dit : » Que » faites-vous, mon frére ? Si votre lettre eſt » interceptée, vous méritez la mort.*

* *Rem. de M. De V. Tom. V. p.* 234. » Mr. La B. eſt le ſeul qui avance ce qu'il fait » dire ici à Mr de la *Rocheguion*. Premiérement » on ne mérite point la mort parce qu'une Lettre » coupable eſt interceptée, mais parce qu'on l'a » écrite. Secondement, on ne mérite point la » mort pour avoir écrit des plaiſanteries. Il pa- » rut bien que ces Seigneurs, qui tous rentrérent » en grace, ne méritoient point la mort &c.

Le Marquis d'*Alincourt* avoit sâli la ſienne de mille ordures en proſe & en vers. Celle du Cardinal de *Bouillon* étoit une ſatire amère de la conduite du Roi, de ſon gouvernement, de ſa perſonne, & pleine de ces vérités dures qui laiſſent un long ſouvenir.

Me. de *Maintenon*, qui ſe fût volontiers jettée ſur ces lettres pour épargner au Roi la lecture de tant d'outrages, regardoit le Marquis de *Louvois*, comme pour lui reprocher un ſi cruel ſervice. Celui qui avoit découvert l'offenſe lui paroiſſoit auſſi coupable que ceux qui l'avoient commiſe. Elle ne concevoit pas comment ce Miniſtre, qui ſe permettoit tant de choſes, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte reprimande à ceux qui les avoient écrites, de menacer de les montrer au Roi, & de les bruler.

Quelque inſenſible que LOUIS parût à ces inſultes, il y avoit plus de magnanimité que d'indifférence dans ſa modération. Enyvré d'encens, pénétré de ſa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément bleſſé de tout ce qui lui apprenoit & ſes défauts, & la fauſſeté des louanges dont il étoit accablé, & la ſagacité des Courtiſans à découvrir ce qu'il leur cachoit, & leurs malignes conjectures ſur ce qu'ils ne dé-

cou-

couvroient pas, & leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Il n'étoit plus grand qu'à ses propres yeux.

Il fait appeller les Ducs de *la Rochefoucault* & de *Villeroi*, & leur demande s'ils connoissent le seing de ces lettres. Ils répondent avec émotion, que c'est celui de leurs enfans. Lisez, leur dit-il. Aux premiers mots, les lettres leur tombent des mains. Ils se jettent à ses piés : le Duc de *Villeroi* les embrasse & les arrose de ses pleurs : le Duc de *la Rochefoucault* s'écrie : » Nos enfans méritent d'avoir la tête cou- » pée : je n'ose demander leur grace : mais, » Sire, ils sont si jeunes, & vous êtes si » clément ! « Le Roi les relevant leur dit ; Je verrai : cependant qu'ils ne paroissent pas devant moi ! Ces paroles leur rendoient l'espérance : mais la grandeur du crime la leur ôtoit. Ils sortirent gémissans, consternés, demandant des yeux le salut de leur famille à Me. de *Maintenon*, qui leur répondoit par des pleurs, versées sur le meilleur des Rois si cruellement humilié, & sur ces péres si sincérement affligés d'avoir des fils si coupables.

Un Prince, moins maître de lui-même, eût puni soudain un si grand crime, & toute la Cour croyoit que les téméraires

ſeroient arrêtés & livrés à la Juſtice. Quelque douces que ſoient nos mœurs, il ſemble qu'ils n'auroient pû échaper à la peine de mort. Dans la Monarchie, l'homme & le Monarque ne peuvent être ſéparés, même par la penſée, hormis dans les fonctions animales : que le Prince ait des défauts ou des vices, c'eſt toujours le mortel le plus reſpectable pour ſes ſujets, parce qu'il repréſente la Loi. Des écrits qui diminuent ce reſpect ſont des actes de révolte contre la nation dont la majeſté eſt déferée au Légiſlateur. LOUIS eût donc pû ſans tyrannie envoyer au ſupplice les calomniateurs de ſa perſonne ſacrée. Mais il ſçavoit pardonner : & ſa clémence doit faire rougir à jamais ces ſujets en place, qui témoins, juges & parties, employent les derniéres armes de l'autorité Royale à venger leurs injures particuliéres.

Les coupables furent exilés de la Cour, & la plupart dans leurs terres. Le Marquis de *Liancourt* fut envoyé dans l'iſle d'Oleron, le Cardinal de *Bouillon* chaſſé avec ignominie, & la Princeſſe de *Conti* foudroyée d'un coup d'œil. Elle alla pleurer chez Me. de *Maintenon*, qui lui dit : » Pleurez, pleurez, Madame : car c'eſt un » grand malheur de n'avoir pas le cœur « bon. »

» bon. « Quelque tems après, elle tomba malade. Me. de *Maintenon* la servit avec une bonté, une attention, qui firent dire à M. le Prince : » Courage, Madame ! votre » fortune n'est pas encore faite. « La Princesse demanda instamment de voir le Roi, & elle lui dit qu'elle mourroit contente, pourvû qu'il lui pardonnât avec un peu de tendresse. Le Roi la consola par tout ce qu'il put lui dire de plus honnête & de plus doux.

Le Duc de *la Rochefoucault* n'osoit lui représenter que l'air d'Oleron étoit fort mal-sain au Marquis de *Liancourt*. Le Roi le sçut, & permit au Marquis d'abord de se retirer à Verteuil pour rétablir sa santé, & puis, de servir à la tête de son Régiment pour le mettre à portée de mériter sa grace. Enfin il alla passer quelques jours dans une maison de campagne du Duc de *la Rochefoucault*. Là, il lui dit, qu'il prétendoit payer son hôte : qu'il ne pouvoit mieux reconnoitre le bon traitement qu'il en recevoit, qu'en pardonnant de bon cœur à son fils : & qu'il lui pardonnoit à sa considération : » Faites-le re» venir, ajouta-t-il : & qu'il l'apprenne de » ma bouche même. Le Duc, aussi attendri de ces bontés, que s'il ne s'y fût pas attendu, répandit des larmes de joye, & assu-

aſſura le Roi que ſon fils effaceroit ſa faute par ſes ſervices. Le Marquis de *Liancourt* parut, embraſſa les genoux du Roi, répéta les proteſtations que ſon pére avoit faites en ſon nom, &, depuis, vécut à la Cour avec autant d'agrément que s'il n'avoit pas fait à LOUIS l'injure la plus difficile à pardonner. Ce Prince étoit au-deſſus de cette mauvaiſe honte, qui ſouvent perpétue la diſgrace par la crainte qu'a le Maître de ne pouvoir ſoutenir les regards du diſgracié. Il revoyoit ſans embarras ceux qu'il puniſſoit ſans colère, & ceux qui l'avoient inſulté ſans raiſon. Soutenu de ſa propre eſtime, il ſçavoit que ſa réputation ne dépendoit ni des ſatires des *Liancourts*, ni des flateries des *Deſpréaux*.

Les Princes de *Conti* & de *la Roche-ſur-Yon* revinrent de Hongrie, parurent à la Cour, & furent par-tout froidement reçus. Ils étoient les premiers coupables, par le mauvais exemple qu'ils avoient donné, avant & après leur voyage. Le Roi dit à Me. de *Maintenon*, qu'il ôtoit à M. de *Conti* les grandes entrées, & qu'il le lui feroit dire par la Princeſſe. » Sire, répondit Me. de *Maintenon*, » laiſſez à Me. » de *Conti* l'emploi d'annoncer les bonnes » nouvelles : c'eſt à moi de porter les mau-

» vai-

» vaises. « En affligeant le Prince, elle le consola, & lui promit que le passé seroit bientot oublié. *

M. de *Conti* mourut de la petite-vérole à Fontainebleau, sans postérité. Ses titres & ses biens passérent à M. de la *Roche-sur-Yon* son frére, qui épousa la fille de M. le Prince, obtint sa grace & la mérita, comme nous le verrons dans la suite.

CHAPITRE III.

Les Dévots.

LE ROI porté au bien par Me. de *Maintenon*, le soutenoit avec tant de fermeté, qu'on vit bientôt un changement à la Cour: on commença à y parler de dévotion. Les Dames les plus déréglées furent les plus hypocrites. Les Eglises, les Confessionaux, les Bals, & les loges de l'Opera affluoient de monde. Me. de *Montespan* donnoit l'exemple, & vouloit du moins plaire par un peu de piété mêlé à un reste de magnificence. Les fêtes devinrent moins fréquentes: les talens agréables furent moins estimés: tout jusqu'au plaisir prit un air sérieux. LOUIS s'aplaudit de ces con-

* Mss. de l'Evêque d'*Agen*, du Marquis de *Dangeau*, de Me. de *Glapion* &c.

converſions apparentes : les femmes lui ſacrifiérent leurs goûts les plus chéris : les amans furent renvoyés, ou ſe cachérent : le rouge commença de s'effacer : toutes les modes eurent plus de modeſtie, dans l'effet & dans le nom : on eut des ſcrupules : on eut du regret d'être brouillé avec Rome.

Me. de *Maintenon* n'étoit point trompée. Elle ſçavoit diſtinguer celles qui revenoient à Dieu de bonne-foi, de celles qui ne faiſoient que ſe montrer ſur le ton du jour, & qui en acquérant de la dévotion s'acquéroient un vice de plus. Mais peut-être en avançant la gloire de Dieu étendit-elle trop le pouvoir du Clergé. Les dévots étoient conſultés ſur tout : un Curé de Verſailles devint un homme important : ſous ombre de réformer les mœurs, l'Egliſe entra dans toutes les affaires d'Etat : ceux que la Confeſſion rend maîtres des ſecrets de toutes les familles, ſe prévalurent de cette connoiſſance pour accréditer leurs conſeils.

On cria beaucoup contre ces commencemens du régne des Prêtres. Tous, diſoit-on, donnent des avis au Roi : aucun ne parle pour le peuple. Dans la ſuite ces clameurs ſe réveillérent. On reprocha aux dévots de laiſſer un bon Général dans l'inaction, parce qu'il n'entendoit pas la Meſ-

ſe,

se, de disgracier un Prince du Sang, parce qu'il étoit libertin.

Le Roi vouloit que sa Cour fût aussi unie que sa famille. Il réconcilioit les Seigneurs divisés par de vieilles haines, ou par de longs procès. Un incrédule refusoit-il à la mort le Prêtre & les Sacremens? LOUIS écrivoit de sa main à l'agonisant une lettre pressante, dont le Prêtre étoit le porteur *. Un mari vivoit-il mal avec sa femme? LOUIS leur envoyoit par le Curé de Versailles un ordre de s'aimer. †

De la contrainte nâquit le crime. Quelques jeunes gens de la Cour établirent une Confrairie, où des Princes furent initiés. On les accusa d'avoir posé pour premier statut un serment de renoncer à toutes les femmes. Il est certain qu'ils firent des débauches où les femmes seules manquoient. Le Roi sçut ces énormités, exila un Prince, fit donner le fouet à un autre, témoigna tant d'indignation, que personne n'osa parler pour les coupables, & dit du Duc de G.... » Je le laisse à la Cour; je le » méprise trop pour le punir. Je crois devoir passer leur nom sous silence par respect pour les vertus de leurs péres, & par égard pour les dignités de leurs enfans. Les

* Mem. de *Dangeau.*
† Mém. de l'Evêque d'Agen.

Les exilés revinrent, & le crime avec eux. *Hébert*, Curé de Verſailles, ſans ceſſe étourdi des plaintes de violence & de ſéduction de la part des Grands, pria Me. de *Maintenon* d'en parler au Roi. Je » l'ai ſouvent fait, dit Me. de *Maintenon*: » mais toutes les fois que je l'ai preſſé de » faire un exemple, il m'a répondu: Il faut » donc que je † . . . .
» . . . .

La dévotion ne changea point les mœurs. Le luxe étoit au comble, & tous les maux qu'il traine à ſa ſuite. Le Roi en avoit donné l'exemple. Auſſi Me. de *Maintenon* lui diſoit-elle: » Sire, vous avez fait à la » vertu une playe qui ſaignera longtems. « A l'aſpect de ces maiſons royales, dont les déhors donnoient une idée de la grandeur du Monarque, & l'intérieur une idée de ſes richeſſes & de ſon gout, l'étranger étoit ſaiſi d'étonnement, & le François d'émulation. Le Seigneur faiſoit en petit ce que le Roi faiſoit en grand. Et ce qui, vingt ans auparavant, eût été regardé comme une profuſion blâmable, étoit devenu une loüable modération. Les Princes ſe conſoloient de la perte de leur pouvoir

† Mém. Mſs. de l'Evêque d'Agen.

voir en acquérant l'empire des modes. Les états commençoient à se confondre : celui qui étoit devenu riche égaloit celui qui étoit né grand : le pauvre imitoit le riche : le Clergé n'employoit qu'aux besoins de la vanité les richesses destinées aux besoins des pauvres : & la Finance menaçoit déja d'envahir les Charges de Judicature.

Il est vrai que le Commerce & les Arts avoient enrichi la France. Mais, faute de loix somptuaires, les fruits de l'industrie protégée par *Colbert* étoient dévorés par le François, au lieu d'être vendus à l'étranger. Le luxe avoit commencé la ruine de la nation : la révocation de l'Edit de Nantes l'acheva.

CHAPITRE IV.

Revocation de l'Edit de Nantes.

C'EST en gémissant que je r'ouvre les playes de la patrie. Mais il est peut-être utile de s'arrêter un instant sur un événement qui fut le terme des prospérités de la France, & qui changea tout le systême de l'Europe.

Dès-

Dès-que LOUIS rappellé à lui-même par Me. de *Maintenon*, eut pris le parti de la dévotion, il commença d'avoir des conférences avec M. de *Harlai* Archevêque de Paris, avec M. *Boſſuet* Evêque de Meaux, & avec le Pére de *la Chaiſe*. Ces conférences roulérent d'abord ſur la piété, & enſuite ſur la Religion. On vanta ſi fort le zèle de *Théodoſe* & de *Charlemagne* pour l'extirpation de l'héréſie, on repréſenta le Calviniſme par tant de côtés odieux, on lui exagéra avec tant d'entouſiaſme la gloire qu'il y auroit à étouffer un monſtre que ſix de ſes prédéceſſeurs n'avoient pu terraſſer, que le Roi ſe perſuada, que le vrai moyen d'expier ſes péchés, c'étoit de rendre tout ſon Royaume Catholique. On avoit laiſſé faire à cette idée tant de progrès, qu'il dit un jour à M. de *Ruvigni*, que pour détruire l'héréſie, il conſentiroit volontiers qu'une de ſes mains coupât l'autre. Ce Seigneur lui repréſentant que l'Edit donné par HENRY IV. conſervé par LOUIS XIII. ratifié par lui-même, étoit tous les jours violé par les déclarations du Conſeil; le Roi lui répondit: » Mon grand-pére vous » aimoit, mon pére vous craignoit: pour » moi,

» moi, je ne vous crains ni ne vous aime.* *Ruvigny* eût pû repliquer; Cependant nous sommes des hommes & vos sujets.

Louvois fut jaloux des conférences, en pénétra le mystère, & trembla pour son crédit. Il mit tout en usage pour avoir part à ce qui se feroit. Mais quelle apparence qu'un Ministre de la guerre pût entrer utilement dans des affaires de Religion? *Louvois* en trouva le moyen. Il savoit que LOUIS aimoit la célérité, étoit refroidi par les moindres obstacles, & ne voyoit que difficultés dans la conversion de tant de milliers de sujets. Il assura qu'il avoit en main de quoi les réduire promptement: & comme il ne connoissoit que l'autorité, il voulut que les troupes aidassent à la persuasion. Son plan fut suivi: les Prêtres & les Dragons furent répandus dans les Provinces, & firent à l'envi des prosélites. La gazette de France étoit remplie de conversions, & ne disoit mot des étrangers Missionnaires qui les opéroient. Les Curés, après avoir lassé les Huguenots par des supplices, venoient leur dire: *Voyez, & goûtez combien le Seigneur est bon.*

En

* Mém. Mss. de l'Evêque d'Agen.
Vos dilexit Avus, timuit Pater: ast ego neutrum.

En vain leur Député général se plaignoit aux Ministres des vexations des Intendans. Les Ministres promettoient des adoucissemens, & expédioient des ordres plus rigoureux. Il faloit abjurer ou souffrir. Les persécutés présentoient aux oppresseurs ces Edits sacrés, à l'ombre desquels ils vivoient: c'étoit opposer le papier au fer.

Après que le militaire eut disposé les esprits à recevoir la vérité, on fut d'avis de frapper le grand coup. On présenta au Roi tant de listes infidéles d'abjurations achetées, que ce Prince crut que l'Edit de Nantes étoit désormais inutile, & ne méritoit pas d'être conservé pour un petit nombre d'opiniâtres qui restoient. On lui fit envisager comme provisionnel & extorqué un Edit dont les articles publics traitoient les Reformés comme des sujets nécessaires, & les articles secrets, comme des sujets chéris. Le Royaume entier, lui disoit-on, sera Catholique. Les péres résisteront peut-être: les enfans seront plus dociles. Promesses, espérances démenties par l'événement. Après soixante-dix ans d'oppression, la race des proscrits reparoit aussi nombreuse & plus ferme que jamais.

Cette grande question ne fut point agitée dans le Conseil: tant LOUIS étoit prévenu.

venu. La poſtérité demandera peut-être quelles furent les raiſons qui engagérent un Prince ſi doux & ſi ſage à faire quatre millions de malheureux. Qu'elle ſache qu'il y fut déterminé par le zèle ſeul : qu'il n'avoit lieu ni de les haïr, ni de les redouter, ni de s'en plaindre, & qu'il ne les connoiſſoit que par les ſervices qu'ils lui avoient rendus. Qu'elle apprenne qu'il n'y eut jamais, entre les particuliers, de procès qui n'ait été diſcuté avec plus de ſoin, d'équité, de lenteur, qu'un procès qui intéreſſoit la cinquiéme partie de la nation. Le Conſeil opina unanimément pour la révocation de l'Edit ; & parmi tant de Miniſtres d'Etat, il ne ſe trouva pas un homme.

A cette nouvelle, *Gourville* prédit tous les maux qui devoient réſulter d'un parti ſi violent : on ſe moqua de *Gourville*. Il nous a fallu un ſiécle pour nous convaincre que le valet de chambre du Duc de *la Rochefoucault* avoit raiſon. Et encore avons-nous des gens en place qui feignent d'en douter, comme s'ils étoient coupables des fautes de leurs prédéceſſeurs.

Chateauneuf dreſſa l'Edit *ſévère*, & parut en mépriſer les diſpoſitions. Le Roi y diſoit qu'il ne reſtoit preſque plus d'hérétiques dans ſon Royaume. *Le Tellier* le ſcêla,

ſcêla, & mourut content. Le Parlement, aujourd'hui citoyen, alors fanatique, l'enrégiſtra ſans remontrances. *Louvois* le fit exécuter. » Sa Majeſté veut, écrivoit-il au Duc de *Noailles* en Languedoc, » qu'on » faſſe eſſuyer les derniéres rigueurs à ceux » qui ne voudront pas ſe faire de ſa Reli» gion. « Voilà comme on parloit aux conſciences. En vain les Huguenots diſoient qu'il valoit mieux n'avoir aucune Religion qu'en avoir une meurtriére : que les eſprits ne s'attaquoient pas comme les villes. On leur montroit l'ordre exprès du Roi de penſer comme lui.

Les Janſéniſtes perſécutérent pour n'être pas perſécutés eux-mêmes. Les Jéſuites répondirent à l'eſpérance qu'on avoit de leur zèle : ils inſtruiſirent & opprimérent. *Fénelon* ſeul refuſa d'avoir des ſoldats pour adjoints dans ſes miſſions de Poitou.

L'Archevêque de Paris blâma la révocation *, & en félicita publiquement le Roi. Le Pape ne témoigna ni joye ni reconnoiſſance : & alors ſe vérifia ce que la Reine de Suède avoit dit au Sénat de Stockolm : *Je connois le Pape : il ne donneroit pas quatre ſoûs de toutes vos ames.* † A

* Mém. de M. l'Evêque d'Agen.

† Mémoires de *Chriſtine* par M. *Arcknoltz*, tome II.

A Paris, les uns dirent que le Royaume ſeroit déſormais tranquille, comme s'il ne l'étoit pas depuis quarante ans. Les autres ſoutinrent que c'étoit acheter trop cher le repos : que les premiéres guerres des Huguenots avoient été entrepriſes pour aſſurer aux *Bourbons* la Couronne de *Capet* déja eſſayée par les *Guiſes* : que les autres avoient été produites ou par l'intolérance des Catholiques, ou par l'ambition des Grands : & que le déſeſpoir d'un peuple opprimé, réduit à des aſſemblées clandeſtines, étoit plus à craindre que les délibérations de Synodes où le Roi étoit préſent par ſes Commiſſaires.

Des Evêques firent l'apologie de l'oppreſſion, & ſoutinrent [à mots couverts,] que J. C. avoit ordonné de lui faire des diſciples à coups de bâton *. En vain les opprimés crioient que l'intolérance ne faiſoit que des hypocrites qui ſe jouent de la Religion, des indifférens qui la mépriſent, ou des Déiſtes qui la combattent. On rioit de leurs raiſons & de leurs malheurs. Et tandis que les Evêques d'Eſpagne livroient au feu les Juifs qui profanoient les Sacremens, ceux de France en-

* Mſts. de l'Evêque d'Agen.

envoyoient aux galères les Calvinistes qui refusoient de les profaner. Les uns & les autres servoient pourtant un Dieu de paix: les Huguenots maudissoient un Dieu si sanguinaire.

Le Clergé complimenta le Roi d'avoir réuni sans violence tous ses sujets au Saint Siége. Les Religionnaires ne purent porter leurs plaintes aux piés du Trône: & LOUIS fut persuadé, que *Bâville*, *la Trousse*, *Marillac*, étoient des Apôtres fort doux †. Cependant les Provinces étoient pleines de désolation: les enfans, arrachés du sein de leurs méres: les livres sacrés, brulés par la main du bourreau: des Gentilshommes, mis au nombre des forçats: des femmes, ignominieusement rasées pour avoir chanté les [hymnes de David] en François: des Pasteurs, condamnés à expirer sur la roue, pour n'avoir pas abandonné leur troupeau aux loups dévorans: les vieillards, traînés à l'Autel par un soldat, qui en blasphémant leur ordonnoit de recevoir son Dieu: les relaps, jettés dans les plus affreux cachots: les convertis, environnés d'espions qui comp-

† Lettre de Me. de *Maintenon* au Cardinal de *Noailles*.

comptoient leurs ſoupirs : les péres, jugés ſur les délations de leurs enfans : les mourans, perſécutés juſques dans les derniers momens de leur vie, cherchant la lumiére, ne trouvant qu'un Prêtre odieux, & rendant à la fois l'ame & l'Hoſtie : les cadavres des opiniâtres, exhumés, foulés aux piés, & jettés à la voirie : un peuple entier, gouverné par d'autres loix que ſes concitoyens, fatigué par une oppreſſion lente, jaloux du ſort de ſes péres, qui du moins avoient été maſſacrés dans une même nuit : & pour comble d'horreurs, des vierges violées dans les bras de leurs méres : d'autres, livrées à des tyrans qui portoient des flambeaux allumés...... Ma plume ſe refuſe à ces énormités : mais qu'on imagine tout ce que peut inventer de plus cruel un Moine écumant de luxure, de zèle, & de rage.

Ce tableau n'eſt point exagéré. L'hiſtoire du ſiècle paſſé nous en a conſervé des traits, incroyables à force d'être atroces, ſi l'hiſtoire de celui-ci ne nous en offroit de pareils *. Les Intendans ne ſont point

* Voyez les plaintes des Réformés de France, par *Claude* : l'hiſtoire de l'Edit de Nantes, par *Benoit* : & l'hiſtoire manuſcrite des Religionnaires, depuis

encore las de tourmenter les hommes pour honorer celui qui les a faits.

Mais où étoit LOUIS XIV, dans le tems que ses Ministres faisoient des déserts de ses plus belles Provinces? Il célébroit par de superbes fêtes les nôces du Duc de *Bourbon* & de Mlle. *de Nantes* : il projettoit les siennes : il s'applaudissoit du nombre & de la facilité des conversions : il achevoit Versailles : il commençoit Marly : il écoutoit *Boileau*, qui lui disoit :

L'Univers sous ton Régne a-t-il des malheureux ?

Les rigueurs qu'on exerça dépeuplérent le Royaume & ne le convertirent point †. Les Huguenots sortirent par milliers, & portérent ailleurs leur argent, leur industrie, & la haine de la Religion des François. Quelle perte pour l'Etat, que la fuite de tant de sujets ! & quelle perte pour un Roi de France, qui ne peut perdre que des sujets dont il est aimé !

Toute l'Europe, étonnée du sacrifice que la politique avoit offert à la superstition,

depuis la révocation, par M. *Court*. Voyez aussi *l'Accord Parfait*, & les pièces justificatives qui sont à la suite du Traité du *Culte public* de feu M. de la *Chapelle*.

† Msts. de l'Evêque d'Agen.

tion, en recueillit les victimes avec empressement : & les fugitifs trouvérent parmi les Turcs plus d'humanité que parmi leurs concitoyens.

Sans cet incident, qu'on ne prévit pas, quoique la dépopulation causée par les dragonnades l'eût annoncé, on pouvoit dire que l'objet de l'Edit de révocation, qui étoit l'unité de créance dans le Royaume, pouvoit être regardé comme un acte également religieux & politique. Mais il est certain que la raison d'Etat n'y entra qu'après qu'on eut vu le mauvais succès de la raison d'Eglise. Ce fut alors que pour se consoler de la perte de tant de sujets, & des retractations de tant de convertis, on dit que dans le fonds l'Etat ne perdoit que des citoyens rebelles ou mal intentionnés. Alors on rappella les guerres civiles. On ne reprochoit rien aux *Guises* : les *Rohans* étoient bien à la Cour : les Huguenots payoient pour eux.

Louvois se joua indécemment de la parole Royale. L'Edit [révocatif,] pour retenir en France les prétendus Réformés, leur assuroit la liberté de conscience, & ne leur ôtoit que l'exercice public. Le lendemain, des ordres furent expédiés par-tout pour leur ravir cette liberté. Certainement c'est

un crime dans un Miniſtre d'engager le Souverain à mentir à ſes ſujets.

Si le Roi n'eût pas été ſurpris, il eſt vraiſemblable qu'il n'eût jamais révoqué l'Edit. On voit dans ſes lettres à l'Electeur de Brandebourg & au Duc de *St. Aignan* *, combien il étoit juſte quand il ne conſultoit que lui-même. *Van Robais* dit au Controlleur des Finances, que la révocation ruineroit abſolument l'utile Manufacture d'Abbeville. Ces paroles allérent juſqu'au Roi. *Van Robais* eut une chapelle & un Miniſtre, qui furent refuſés au Maréchal de *Schomberg*, faute de connoitre le prix d'un homme: » Je veux, dit LOUIS, » que mon Royaume ſoit Catholique: mais » je n'entens pas qu'il ſoit appauvri.

Jamais peuple plus malheureux. Il étoit du moins permis aux Maures de ſortir d'Eſpagne! Les Religionnaires, forcés à reſter en France, ſans temples, ſans culte, firent dans les déſerts des aſſemblées religieuſes, qu'on traita d'attroupemens ſéditieux. Violer des loix qu'ils ne pouvoient obſerver ſans être coupables devant Dieu & mépriſables aux yeux mêmes du Légiſlateur, chanter les Cantiques de *David*, pleu-

* Voyez Piéces juſtificatives, tome VI.

pleurer ſur les ruines des temples abatus, furent des crimes d'Etat. De là, ces déclarations qui remplirent les galères. L'Etat s'épuiſa: le Monarque ne ſçut pas ſe laſſer de punir, ni l'hérétique de réſiſter. Et les rigueurs, tantôt adoucies, tantôt augmentées, montrérent l'incertitude des principes d'après leſquels on avoit agi.

La vaine gloire, ce fantôme que le ſage mépriſe & que les Rois adorent, ravit aux Proteſtans leur derniére eſpérance. LOUIS voulut à tout prix ſoutenir ce qu'il avoit commencé. L'héréſie s'étoit roidie contre le zèle: l'autorité ſe roidit contre l'entêtement. Et de ce combat entre la conſcience qui crioit, Je ſuis libre, & le deſpotiſme qui répondoit, Non, tu ne l'ès pas, on vit naître, d'un côté, la réſolution de tout ſouffrir, & de l'autre, celle de tout écraſer.

Sourd au cri de la nation, LOUIS entendit celui de toute l'Europe. Il aprit des pays étrangers les nouvelles de ſon pays: & les Ambaſſadeurs lui dirent les vérités, que ſes Intendans lui taiſoient. *Bonrepaux*, *Barillon*, le Comte d'*Avaux*, l'avertirent dans toutes leurs dépêches, que toutes les Cours retentiſſoient des plaintes des Proteſtans contre ces violences. Il répondit au Comte d'*Avaux*, qui

 l'in-

l'informoit que des Négocians Huguenots alloient ſortir du Royaume, & trois millions avec eux: » Mon Royaume ſe purge.

D'*Avaux* oſa répliquer que le purgatif le rendroit éthique, & offrit de ramener en France, par des voyes de douceur, quantité d'ouvriers néceſſaires aux Manufactures & au Commerce. » S'ils n'abjurent, répondit LOUIS, il vaut mieux » qu'ils reſtent dans les pays étrangers, » que de retourner dans le mien avec la » liberté de demeurer dans leur erreur. Paroles, où l'on cherche en vain le pére du peuple: on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris.

Les Puiſſances Proteſtantes intercédérent ſouvent auprès de lui pour les infortunés: & ſouvent il fut inexorable. L'Ambaſſadeur d'Angleterre demandant la liberté des galériens pour cauſe de Religion, le Roi lui répondit: » Que diroit » le Roi de la Grande-Bretagne, ſi je lui » demandois les priſonniers de Newgate *? » Sire, repliqua l'Ambaſſadeur, le Roi » mon Maître les accorderoit à V. M., » ſi elle les réclamoit comme ſes fréres.

Quel-

* Priſon de Londres, où l'on enferme les malfaiteurs.

Quelques Réfugiés oubliérent & l'amour dû à leur patrie, & le respect dû à leur Souverain. Ils donnérent à vomir des libelles le tems qu'ils auroient dû employer à sanctifier leurs souffrances, s'ils étoient Chrétiens, & à prier pour leur Roi, s'ils étoient François. Quelques-uns des principaux portérent les armes contre lui, tels que *Schomberg*, *Ruvigny*, le Comte de *Roye*, &c. dont la malveillance irrita la Cour, bien plus qu'elle ne l'allarma. Les Catholiques leur reprochérent d'être moins bons citoyens, que les *Cimons* & les *Aristides*, qui n'avoient point porté le fer & le feu autour des murailles de leur ingrate patrie : comme si l'épée des Héros de toutes les Religions n'apartenoit pas aujourdui au Prince qui la paye le mieux.

Les reproches qu'on fit aux Réfugiés sur leurs plaintes améres, n'étoient pas plus justes. Il est permis aux malheureux de soupirer : le Christianisme nous rend patiens, mais ne nous rend pas insensibles. Quelques-uns n'avoient plus le cœur François : mais on avoit tout fait pour le leur arracher.

Rien n'aigrît plus LOUIS, que l'esprit républicain que la plupart prirent dans les Etats libres où ils se réfugioient. Ils dé-

chirérent le voile ſacré qui couvre ces droits primitifs, qu'on ne peut diſcuter ſans les méconnoitre. A la vue de tous ces traités qui ſapoient les fondemens de l'autorité Monarchique, Dieu nous garde, s'écrioient les ſages, d'un Pape Huguenot!

Les preſſes de Hollande, auparavant libres, alors licencieuſes, inondérent la France d'écrits, dont les Auteurs exhaloient avec indécence leur reſſentiment contre tous ceux à qui ils attribuoient leurs malheurs. *Louvois*, le ſeul coupable, étoit le ſeul épargné. Le François impute toujours les délires de ſon Roi à l'homme qu'il conſulte, où à la femme qu'il aime. Les Religionnaires accuſérent de toutes les violences le P. de *la Chaiſe*, qui le premier avoit dit au Roi combien l'exhumation des cadavres trainés ſur la claye étoit odieuſe & barbare, & Madame de *Maintenon*, qui auroit frémi, ſi on lui avoit ſeulement repréſenté tant d'hommes & de femmes pendus par les cheveux aux planchers des chambres, ou aux crochets des cheminées, lardés d'épingles, déchiquetés avec des pincettes rougies au feu, pourſuivis dans les champs & dans les bois comme des bêtes ſauvages, enflés

avec

avec des soufflets, plongés dans des puits, jusqu'à-ce qu'ils eussent prononcé ce mot: *Je me réunirai.*

D'après les cris d'une prévention aveugle, quelques Historiens * assurérent que Me. de *Maintenon* avoit concerté avec les Jésuites la révocation de l'Edit de Nantes. Cependant ce projet avoit été conçu dans un tems où elle avoit de la faveur, mais nulle influence dans les affaires. LOUIS pouvoit bien parler à une femme des délibérations du Conseil; mais il n'alloit pas délibérer avec elle. La révocation ne fut point une saillie de zèle, mais le fruit d'une raison depuis long-tems prévenue. Me. de *Maintenon*, trop peu en garde contre les fureurs des dévots, avoit sans doute affermi le Roi dans le pieux désir de voir tout son Royaume promtement Catholique. Mais elle étoit trop sage pour conseiller des violences, & trop compatissante pour ne pas les désapprouver. Imputer à quelqu'un un crime sans preuve, est une calomnie: lui imputer sans preuve

 un

* *Limiers*, *Larrey*, & sur tout *le Vassor*, qui dans son histoire de LOUIS XIII, insulte Me. de *Maintenon* & la Maison de *Noailles*, par ressentiment contre le Cardinal de ce nom qui lui avoit témoigné beaucoup de mépris.

un crime opposé à ſon caractère, eſt une abſurdité. Tout ce qui nous reſte de Me. de *Maintenon* la juſtifie. Dans un de ſes écrits, adreſſé au Roi, elle blâme ſans détour les loix pénales, les Communions forcées, & cet eſprit d'Inquiſition qui s'étendoit ſur les effets de Commerce. Il eſt vrai qu'elle ſoupçonnoit d'être des ſujets dangereux, ces Huguenots qui exclus de toutes les Charges ne pouvoient plus être que des ſujets utiles. Mais elle ſçavoit que la vraye Religion a toujours été perſécutée, & n'a jamais perſécuté: que l'Egliſe a droit de punir les Hérétiques par des anathêmes, mais non d'égorger des hommes: & que la puiſſance du glaive eſt confiée aux Princes contre ceux qui violent les Loix de l'Etat, & non contre ceux qui expliquent mal celles de Dieu.

Si elle reſta dans le ſilence ſur un ſujet qui devoit la toucher ſi vivement, elle y fut preſque obligée. Le Marquis de *Ruvigny* * lui ayant parlé pluſieurs fois pour l'intéreſſer aux malheurs de ſes anciens fréres,

* Après avoir ſervi *Louis* XIV. en Angleterre dans pluſieurs négociations épineuſes, il ſervit GUILLAUME III., qui le créa Lord de *Galloway*,

fréres, Me. de *Maintenon* lui répondit toujours, qu'elle ne devoit point entrer dans les affaires, que ce n'étoit pas ſon perſonnage, & l'exhorta à ſe convertir lui-même. *Ruvigny*, auſſi attaché par honneur que par conſcience à la cauſe qu'il défendoit, ne fut point tenté de ſacrifier ſes commettans à ſes vues particuliéres. Il crut entrevoir, que Me. de *Maintenon* étoit plus portée à nuire aux Huguenots qu'à les ſervir. Pour décréditer les conſeils qu'elle pouvoit donner, il lui échapa de dire devant le Roi, que Me. de *Maintenon* étoit née Calviniſte, qu'elle l'avoit été juſqu'à ſon entrée à la Cour, & que peut-être elle l'étoit encore dans le cœur.

Il ne fut pas difficile à Me. de *Maintenon* de ſe laver d'une pareille accuſation. Mais on croira aiſément, qu'elle en fut offenſée, & que cela put contribuer à ſuſpendre les effets de ſon inclination naturelle à la douceur & à la pitié, & mettre un obſtacle aux bons offices qu'elle auroit pû rendre dans la ſuite, pour moderer du moins les rigueurs extrêmes qu'on exerça dans les premiers momens.

Vraiſemblablement elle en ignora les excès: c'eſt bien à Verſailles, dans le ſein des plaiſirs, auprès d'un Trône dont les

aye-

avenues étoient gardées par des Prêtres menteurs, parmi des flateurs attentifs à écarter toutes les vérités fâcheuses; c'est bien de là, qu'elle pouvoit entendre les gémissemens du Languedoc, du Dauphiné, & du Poitou désolés ! Cependant sa charité fut réveillée par le récit de nouvelles cruautés exercées à Paris, où l'on n'avoit encore osé prouver des opinions avec le fer, de peur d'indigner un peuple humain, quoique superstitieux.

Me. de *Maintenon* dit au Roi, qu'il étoit à craindre qu'on n'inspirât à ceux, qu'on vouloit ramener, une antipathie éternelle pour la vraye Religion: que le crime devoit exciter son indignation, le vice son zèle, l'erreur sa pitié. Elle parla si fortement, que le Roi ne put s'empêcher de lui dire: » Votre discours, Madame, me » fait de la peine: ne seroit-ce point un » reste d'attachement pour votre ancienne » Religion*? « *Bayle* fit la même réflexion sur un pareil propos de la Reine *Christine* †. Ces deux Dames répondirent sans doute:

* Souvenirs de Me. de *Glapion*.

† La Reine *Christine* avoit désaprouvé les dragonades dans une lettre au Chevalier de *Terlon*. *Bayle* avoit dit que c'étoit un reste de Protestantisme.

doute: Etre Catholique, seroit-ce être cruel?

On assure, que le Roi étant à une promenade en carosse avec Me. de *Maintenon*, Mlle. d'*Armagnac*, & Mr. *Fagon*, la conversation tomba sur les vexations dont on avoit si inutilement fatigué les Huguenots: que le Médecin en conta quelques traits: que Me. de *Maintenon* en fut attendrie: que le Roi en parut touché, & dit: » S'ils ont été maltraités dans » leurs personnes ou dans leurs biens, » j'espére que Dieu ne m'imputera pas » des violences que je n'ai pas ordonnées. « Il se trompoit: Dieu punit les Rois qui ne sçavent point ce qui se passe chez eux.

CHAPITRE V.

Etat du cœur.

LA destinée de Me. de *Maintenon* n'étoit pas encore fixée: & son cœur n'étoit pas tranquille. [Quand elle voyoit les heureux effets de l'inclination du Roi pour elle & de ses complaisances pour lui, elle étoit rassurée sur son état & sur son panchant; mais à cette sécurité momentanée suc-

ſuccédoient les longues agitations d'une ame qui ſe replie avec trop de curioſité ſur elle-même. Sa tiédeur pour les exercices de piété auparavant pratiqués avec tant de ferveur, les diſtractions qui venoient troubler ſes priéres, le beſoin que ſon cœur avoit de la préſence du Roi, ſon ennui par-tout où il n'étoit pas, ſon inquiétude, ſon embarras par-tout où il étoit, le chagrin d'être obligée de ſe dérober à des viſites, la crainte d'être trahie par les empreſſemens ou par les froideurs, la honte des paſſions, le ridicule d'aimer à tout âge, la folie d'aimer un Roi à celui qu'elle avoit, peut-être la confuſion de ſe ſurprendre, ou dans des déſirs mal reprimés, ou dans des eſpérances ambitieuſes, ou dans des craintes jalouſes: tout cela la jettoit en des perplexités, que toute ſa raiſon ne pouvoit calmer.] Sa fortune lui paroiſſoit un miracle, mais ſes amours un délire.

Elle apréhendoit ſur-tout d'être accuſée d'avoit fait ſervir Dieu à des projets d'élévation, & d'avoir employé la piété à remplir la place d'une maitreſſe. Elle ne pouvoit ſoutenir cette idée : la vertu ne l'élevoit pas encore au deſſus du reſpect humain. Elle frémiſſoit du ſeul ſoup-

çon

çon d'occuper un rang fouillé par des vices qu'elle déteftoit; & quoique certaine de l'occuper fans crime, elle étoit auffi allarmée du fcandale qu'on pouvoit prendre ou feindre d'avoir pris, que de celui qu'elle étoit fûre de ne pas donner. Il lui fembloit que Dieu lui demandoit compte de tous les jugemens téméraires que la Cour formoit contre elle par malice ou par ignorance.

Sortir de la Cour, c'étoit s'éloigner du Roi, c'étoit s'éloigner de foi-même, c'étoit quitter le meilleur & le plus refpectable des amis. Y demeurer, c'étoit hazarder fa réputation, & fcandalifer l'Europe déja étonnée de ce mêlange de pieté connue & de foibleffe foupçonnée. Le premier étoit impoffible à l'amour, & le fecond à la vertu. Dans le premier parti, elle trouvoit une efpèce d'hypocrifie & de baffeffe: elle prévoyoit, que le Roi la retiendroit ou la rapelleroit; qu'elle ne réfifteroit ni à fes invitations ni à fes ordres; & que le public, qui avoit ri fi impitoyablement de la fuite de *la Valliere*, attribueroit fa retraite à un projet formé d'enchaîner le Prince, & le refus de revenir, au même artifice. Dans l'autre, elle trouvoit tout hormis la gloire. En vain elle

elle ſe blâmoit de dépendre ſi lâchement de l'opinion: elle n'en pouvoit ſecouer le joug: & elle étoit le jouet des ſentimens que ſe permet une femme tendre, & de ceux que ſe reproche une dévote.

Dans ce choc de mouvemens oppoſés, elle n'avoit perſonne de qui elle pût prendre conſeil. A un certain âge on n'avoue point à ſon meilleur ami, qu'on aime: & à aucun âge on ne le dit à un Confeſſeur. Me. de *Maintenon*, preſſée par ſes inquiétudes, dit ſans doute au ſien qu'elle étoit aimée. L'Abbé *Gobelin*, qui lui montroit toujours Dieu, la conduiſant par la main, la raſſura ſur ſes ſcrupules, & en inſiſtant ſur le tort qu'elle feroit au Roi, lui ouvrit les yeux ſur celui qu'elle ſe feroit à elle-même: le ſalut d'un Prince ſi cher étoit en péril: le quitter, c'étoit lui ravir tout ce qui pouvoit le ramener à Dieu, lui ôter ſa conſolation & ſon appui, réſiſter aux deſſeins de la Providence: qu'il allât à Dieu par l'eſtime, par la grace, ou par l'amour, peu importoit, pourvû qu'il y arrivât. Me. de *Maintenon* fut aiſément perſuadée: ſon cœur lui parloit pour le Roi, encore plus haut que ſon Directeur. *Gobelin*, incapable de prévoir les événemens les plus prochains, la conduiſit com-

comme s'il eût prévu les plus éloignés. L'eſprit borné fait d'ordinaire tout ce qui ſemble n'apartenir qu'à l'eſprit étendu.

Cependant, ſoit pour ſonder le cœur du Roi, ſoit pour l'accoutumer à ſon abſence, elle lui demanda la permiſſion de paſſer un mois à *Maintenon*, malgré les inſinuations de Me. de *Montchevreuil*, qui lui faiſoit entendre qu'à ſon retour elle trouveroit priſes ces heures délicieuſes que toute la Cour lui envioit. Me. la Dauphine, qui n'avoit point oublié le voyage de St. Cloud, y conſentit volontiers. Le Roi fut plus difficile. »Vous le pouvez, » Madame, lui dit-il; je me fais une loi » de ne vous gêner en rien; mais ſongez » combien vous m'affligerez, ſi vous me » quittez un ſeul jour.

Rien n'eſt plus tyrannique que les priéres de l'amour. Me. de *Maintenon* renonça aux plans de retraite, & mit toute ſa prudence à échaper aux conjectures humiliantes que tiroient ſes envieux de l'équivoque apparente de ſon état. Elle y réuſſit. Tout le monde fut perſuadé qu'elle étoit favorite ſans être maitreſſe. L'hommage du Courtiſan prend malgré lui les nuances des ſentimens qu'inſpirent ceux qui en ſont

les

les objets : aux respects qu'on lui rendoit, elle vit qu'on sçavoit que son Roi n'étoit que son ami.

CHAPITRE VI.

Voyages de Marly.

TOUTE la Cour étoit dans ses intérêts. Elle en avoit gagné une partie par sa modération. Le reste suivoit le grand nombre. Elle ne fit pas servir, à enchaîner le Roi, ces agrémens extérieurs qu'elle conservoit encore : tout son ajustement étoit d'une personne d'un âge plus avancé. Elle eût pu former des intrigues pour le retenir : mais elle étoit incapable & de projets, & d'artifices. Elle le traitoit sans indulgence, comme sans sévérité, avec toute la complaisance d'une amie & tout le respect d'une sujette. Elle évitoit surtout ces momens critiques, où une femme est obligée de donner des espérances ou des refus.

LOUIS prenoit plaisir à marquer la préférence que son cœur lui donnoit sur Me. de *Montespan*. Celle-ci ayant dit qu'elle comptoit de mourir bientôt, & Me. de *Main-*

Maintenon, qu'elle croyoit vivre cent ans, » C'eſt, dit le Roi, tout ce qui pourroit » m'arriver de plus heureux.

La maitreſſe recevoit tous les jours de nouvelles mortifications : à la fin, elle s'y endurcit, & les reçut avec fermeté. Me. de *Maintenon* eût bien voulu les lui épargner : Me. de *Monteſpan* n'en manquoit pas une.

Il falloit l'éloigner : il falloit ſe délivrer de ſes importunités, & de ces railleries qui avoient ſi ſouvent amuſé le Roi, & qu'alors il commençoit à craindre. Pour cela, on imagina les voyages de Marly : LOUIS crut y être plus libre & plus heureux.

Il nommoit ceux qui devoient le ſuivre, & *Bontems* les logeoit deux à deux dans chaque pavillon. On y trouvoit tout ce qui étoit néceſſaire à la toilette des femmes & même des hommes. Quand les femmes étoient nommées, leurs maris y alloient ſans demander. Toute l'ambition des Courtiſans ſe bornoit à être de ces voyages *. Cela donnoit un air de faveur, le ſeul bon air à la Cour. La Princeſſe de *Montauban*, qui n'avoit jamais été du nombre des élues, offrit à la Princeſſe d'*Harcourt* une ſomme pour ſa place. Me.

* Ces voyages étoient de trois jours. On y alloit le mercredi, & l'on revenoit le ſamedi.

Me. de *Maintenon* y faisoit la premiére figure, & partageoit avec le Roi les hommages des Courtisans, qui sçavoient qu'elle pouvoit disposer de la liste de Marly.

Tandis que le lansquenet occupoit tous les Seigneurs, LOUIS s'entretenoit en liberté avec Me. de *Maintenon*, invitoit sa suite à adorer ce qu'il aimoit, passoit les soirées chez elle, & surement ne dégageoit [ni ne soulageoit] son cœur dans ces tête-à-tête.

Me. de *Montespan*, que le Roi auroit toujours voulu exclure de ces parties, & que Me. de *Maintenon* en mettoit souvent par bienséance ou par pitié, se voyoit oubliée avec un courage apparent. Elle soutenoit à tout le monde que son régne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de personne.

Elle laissoit de tems en tems échapper quelques mots piquans, comme si elle eût oublié que LOUIS n'aimoit ni à railler ni à être raillé. » Sire, lui dit-elle un jour, » j'ai une grace à vous demander: laissez » moi le soin d'amuser les gens du second » carosse & de présider dans l'antichambre. Elle eût pu faire encor une belle retraite; mais il falloit qu'elle fût punie du passé, & que ses imprudences même achevassent

vaſſent le triomphe de ſa rivale, que ſes duretés avoient commencé.

Ses bons mots euſſent diverti Me. de *Maintenon*, s'ils n'euſſent irrité le Roi. » Madame, lui dit-elle un jour qu'elle vit beaucoup de Curés & d'Evêques dans ſon antichambre, » vous faites apparemment » tapiſſer votre antichambre pour mon orai- » ſon funèbre. « Sa cauſticité mit entre elle & le Roi une barriére, que la chute même de Me. de *Maintenon* n'auroit pu briſer. Le Roi apprit d'abord avec peine quelques propos peu meſurés qu'elle avoit tenus, enſuite avec chagrin le gout qu'elle témoignoit pour les mécontens, & enfin avec colére, qu'elle n'avoit à Paris d'autre ſocieté que celle de ſes ennemis : car il croyoit en avoir.

Les frondeurs ſe réveillérent. Les réprouvés chanſonnérent les élus. On prétendit même qu'une des filles du Roi étoit impliquée dans quelques diſcours qui n'attaquoient pas moins la perſonne du Prince que celle de Me. de *Maintenon*. LOUIS ſentit toute l'ingratitude de ce procédé. Me. de *Maintenon* l'appaiſa. » Ce reſſentiment, lui dit-elle, » eſt-il digne du plus grand » des Rois ? Cet outrage, reprit LOUIS, » eſt-il fait pour le meilleur des péres ? Le

tems

tems aida Me. de *Maintenon*: les couplets furent oubliés: & la Princeſſe revint égayer Marly.

Les mœurs de Me. de *Maintenon* n'étoient point reſpectées. A la vue de toutes ces chanſons, Mr. de *Bâville*, Intendant de Languedoc, diſoit: » J'étois de » ſa ſocieté, quand elle étoit Madame *Sca-* » *ron*: je l'ai cent fois remenée dans mon » caroſſe des hôtels d'*Albret* & de *Riche-* » *lieu* dans la rue *St. Jaques* où elle de- » meuroit. J'étois pénétré du même reſ- » pect que j'aurois eu pour la Reine. Son » regard ſeul en inſpiroit, & nous étions » tous ſurpris qu'on pût allier tant de vertu, » de pauvreté, & de charmes.

CHAPITRE VII.

Projet du Roi.

L'ENVIE & la haine vouloient abattre Me. de *Maintenon*, & contribuérent à l'élever. Le Roi qui tous les jours étoit plus épris, qui la voyoit reſpectée en public, qui ne connoiſſoit de grandeur que celle qu'il faiſoit, fut ſi indigné de la voir déchirée en ſecret, avilie par la ſatire, qu'il

qu'il résolut de la placer au-dessus de la calomnie, & de la combler de tant de faveurs, que ses ennemis seroient confondus & ses amis même étonnés.

Malgré les murmures de quelques mécontens, tout plioit devant Me. de *Maintenon*, qui paroissoit ne pas s'en appercevoir : l'idolatrie des Courtisans étoit au comble. Elle jettoit un coup d'œil, disoit un demi-mot, saluoit comme un éclair; & l'on croyoit sa fortune faite.

On sembloit deviner le dessein du Roi. Me. de *Montespan* seule ne voyoit pas l'incendie qu'avoient allumé les derniéres étincelles d'un tempérament autrefois plein de feu. Tout le reste prévoyoit les suites d'un engagement fondé sur le respect & l'amour. Un plaisant imagina des boëtes à portrait, où *la Valliere* étoit représentée, la main sur le cœur du Roi, Mlle. de *Fontanges* l'avoit sur la bourse, Me. de *Montespan* [l'avoit ailleurs,] & Me. de *Maintenon* portoit la sienne sur la Couronne.

Le Roi ne pouvoit se passer de maitresse, & n'en vouloit plus. Il songeoit à se sauver, & il étoit las de tromper Dieu & son Confesseur. Il ne vouloit pas se remarier, parce que l'intérêt de son peuple le lui défendoit. Il se voyoit trois petits-fils,

& jugeoit prudemment que des Princes d'un ſecond lit pourroient cauſer des troubles dans ſon Royaume, ou du moins des diviſions dans ſa famille.

Cependant Me. de *Maintenon* lui plaiſoit uniquement. Sa Cour ne lui offroit aucune femme plus digne de ſon eſtime. Il étoit accoutumé à elle. Son eſprit doux & inſinuant lui promettoit une compagne auſſi agréable qu'une confidente ſure. Il eſt vrai qu'elle avoit été unie à un homme peu reſpectable: mais vraiſemblablement elle avoit été ſon amie & non ſon épouſe: vingt-cinq ans avoient coulé ſur cette tache: trente ans de conſidération méritée achevoient de l'effacer: c'étoit un tort de la fortune qu'il étoit beau de réparer. Il n'avoit pas à craindre, qu'on dît qu'elle partageoit une autorité dont il étoit jaloux. Il l'avoit reconnue modeſte, diſcrette, incapable d'abuſer de la familiarité du Maître. Mais que dira le public? le public dira, que je couronne la plus vertueuſe de mes ſujettes; car quelle autre eût refuſé la premiére Charge de la Cour?

Ses réflexions lui préſentérent & tout ce qui pouvoit le détourner de ſon engagement, & tout ce qui pouvoit l'y affermir. La gloire combattoit l'amour: l'a-

mour vainquit : il avoit fait un choix tel que la raiſon l'auroit pû faire.

Me. de *Maintenon* fut ſans doute éblouïe, mais ne fut pas aveuglée des premiers rayons qu'elle entrevit du projet du Roi, qui preſſé par ſes déſirs, & peut-être par ſes ſcrupules, réſolut d'ouvrir ſon cœur à ſon Confeſſeur.

CHAPITRE VIII.

Le Père de la Chaiſe.

LE P. de *la Chaiſe* dirigeoit ſa conſcience depuis dix ans. Avant lui, elle avoit été confiée au P. *Annat*, Religieux irréprochable, déchiré par les Janſeniſtes & eſtimé par eux, ſi déſintéreſſé, qu'il ne donna jamais de Bénéfice à ſes parens, & ne pria jamais les Evêques de leur en donner. Elle échut enſuite au P. *Ferrier*, qui n'imita que ſon zèle contre les Janſeniſtes. Il avoit de l'eſprit, des vuës pour le bien public : il ſe fit donner la feuille des Bénéfices, qu'auparavant le premier valet de chambre préſentoit au Roi : il prit de grands airs : il ſe crut un Secrétaire d'Etat : & c'eſt lui qui a gâté tous ſes ſuc-

ceſſeurs. Il mourut ſans avoir confeſſé une fois le Prince dont il avoit été ſept ans le Confeſſeur. Il diſoit à un de ſes amis: J'aimerois mieux au Roi cent *la Valliere*, qu'une *Monteſpan*.

Après ſa mort, le Roi laiſſa le choix d'un Directeur aux brigues des Courtiſans. Le Maréchal de *Villeroi* l'emporta: il parla très avantageuſement du mérite, de la droiture, de la capacité du P. de *la Chaiſe*, de la Province de Lyon, où il avoit été Profeſſeur en Théologie, Recteur de Collége, & Provincial. Ce Jéſuite, né dans le Forès, d'une famille noble & pauvre, étoit petit-neveu du P. *Coton* Confeſſeur d'HENRI IV.: ſes fréres étoient Ecuyers de *Villeroi* Archevêque de Lyon, le plus grand chaſſeur de ſon tems. Il avoit une phyſionomie noble, telle que LOUIS XIV. les aimoit: un air modeſte, un ton inſinuant, des maniéres pleines de douceur, d'affabilité, & de franchiſe. Plus jaloux d'une bonne réputation que d'une haute faveur, il acquit de la faveur & perdit ſa réputation. Fidéle ſujet, dans les différends de la Régale, il ſervit ſon Maitre & laiſſa crier le Pape. Il aimoit l'eſprit, en avoit lui-même, & le protégeoit. Il n'avoit eu d'abord à la Cour qu'une foible con-

considération: le tems, la Religion, l'âge du Roi le rendirent plus important. Il aimoit le bien, le cherchoit sans inquiétude, en attendoit avec prudence les momens, en saisissoit avec empressement les moyens. Dans les premiéres années, il avoit exercé son Ministére avec tant de vigueur, qu'il avoit hâté la chute de Me. de *Montespan*; & avec tant de sagesse, que le Roi avoit pour lui un grand fonds d'estime & un commencement de confiance.

CHAPITRE IX.

Mariage.

IL est vraisemblable, que le P. de *la Chaise* avoit représenté au Roi les dangers de sa passion pour Me. de *Maintenon.* Peut-être le pénitent lui avoit-il avoué qu'il n'étoit pas encore détaché des femmes, qu'il en aimoit une plus qu'il n'avoit aimé toutes les autres ensemble, & que si ses sens étoient purs, ses désirs ne l'étoient pas. Péché condamné par la Morale Chrétienne, aussi inexorable envers nos pensées qu'envers nos actions.

Le voile du mystére couvre tout ce qui

ſe paſſe entre le Confeſſeur & le pénitent. Toutefois il n'eſt pas douteux que le P. de *la Chaiſe* ne fût auſſi embarraſſé que flaté de la confidence que le Roi lui fit. Il demanda huit jours pour y réfléchir. Point d'affaire plus délicate. Il ne lui étoit pas permis d'emprunter des lumiéres étrangéres. C'étoit peu de légitimer la paſſion du Roi: il falloit accorder cette légitimation avec ſa gloire. Le Jéſuite étoit environné de mille préjugés différens, des préjugés de ſon état, de ceux du public, de ceux du Roi même malgré l'amour. Il falloit s'élever au-deſſus de ces conſidérations de bienſéance, dont la moindre eût arrêté un homme moins habile ou moins ardent. Pour accorder ce qu'il devoit à ſa conſcience avec le reſpect qu'il devoit aux deux parties, il propoſa de les unir par les liens indiſſolubles d'un mariage ſecret, mais revétu de toutes les formalités de l'Egliſe.

Le Roi applaudit à ce projet. Mais, ſoit qu'il eût honte d'offrir ſa main ſans offrir ſon trône, ſoit qu'il craignit de n'être pas aſſez maitre de lui-même pour ne pas offrir l'un & l'autre, il chargea le P. de *la Chaiſe* des premiéres propoſitions. Me. de *Maintenon* étonnée, immobile, con-

confuse, écoute, interrompt, s'écrie, se demande si ce n'est point un songe, un piége, un jeu, & se fait répéter mille fois ce qu'elle ne peut ni se persuader ni se lasser d'entendre. Tous les sentimens de reconnoissance, de modestie, de joye, d'inquiétude, de curiosité, d'amour, se rassemblent dans son cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avoit osé former: elle en remercie Dieu, le Roi, le P. de *la Chaise*. Revenue de son trouble, elle répond, qu'elle est toute au Roi, & qu'elle n'a d'autre volonté que la sienne.

Aux transports succédérent encore les réflexions. Un contrat, mais point de publicité! Ce secret allarmoit sa délicatesse. Qui lui répondoit du cœur du Roi? Il étoit honnête-homme: mais il n'étoit pas assez âgé pour n'être plus inconstant. Plus elle s'examinoit, moins elle étoit rassurée: elle avoit assez d'attraits pour lui plaire encore: avoit-elle assez de charmes pour le fixer? Ce qui lui restoit d'agrémens alloit être effacé par la main du tems & par la possession. Qu'elle apparence qu'il ne se dégoutât point d'elle, lui qui s'étoit dégouté de Me. de *Montespan*! Des raisons particuliéres, des intrigues, des conseils perfides, des rapports calomnieux

pourroient dans la ſuite l'engager à faire caſſer facilement ſon mariage. Après ſa mort, comment ſeroit-elle traitée? Pendant ſa vie, la France ne la prendroit-elle pas pour ſa concubine? Le public ne connoiſſoit point de milieu entre Reine & maitreſſe.

Ces penſées étoient détruites par d'autres penſées. C'étoit bien à une ſujette, à une ſervante de la Dauphine, à la veuve de *Scaron*, à demander des ſuretés à un Roi! Elle lui devoit tout: il faloit lui tout ſacrifier. Il pouvoit changer; il faloit tout employer pour le retenir. Il ſe vengeroit peut-être par une cruelle indifférence du parti qu'il avoit pris par amour: il faloit ſe réſoudre à tout ſouffrir. Si ce myſtère avoit ſes inconvéniens, il avoit auſſi ſes avantages: il lui aſſuroit le crédit de maitreſſe, dont le titre de Reine ſemble dépouiller: il la diſpenſoit de ces étiquettes ſi gênantes, & aſſujettiſſoit le Roi à tous les petits ſoins de l'amour.

Le P. de *la Chaiſe* fixa ſes ſentimens, en lui déclarant que le Roi ne pouvoit vivre ſans elle, que le mariage étoit le ſeul remède à ſa paſſion, que ſon ſalut éternel y étoit attaché, & que le ſoin de la réputation devoit céder à un motif ſi puiſ-

puiſſant. Il combattit tous ſes ſcrupules, & l'amour perſuada. L'attachement pour LOUIS prévalut ſur les raiſons ſpécieuſes d'honneur ou de décence, & forma ces nœuds qui rendirent la paſſion du Roi légitime, ſans rendre plus brillant l'état de Me. de *Maintenon*, qui devint plus grande ſans être plus élevée.

LOUIS la raſſura ſur ſes craintes par mille ſermens, & [*Boſſuet*, dit M. de *Sens*, ſur ſes ſcrupules en décidant que les époux clandeſtins n'étoient point coupables des jugemens ſcandaleux formés ſur leur union. Le Roi] lui promit de prendre des meſures pour donner à cet acte ſecret de la ſolidité. D'après cette promeſſe, quelques-uns ont cru que cet acte avoit été conſigné dans les Archives de la Chambre Apoſtolique. Mais on n'en a trouvé à Rome le moindre veſtige, ni dans les papiers d'*Innocent* XI., ni dans ceux de *Favoriti* qui mania toutes les affaires de ce Pontificat, ni dans la Sécretairerie d'Etat, où une Dame très-diſtinguée a obtenu, à ma priére, qu'on fit des recherches exactes. Quelques autres diſent que le Pape fut conſulté: ce qui n'eſt point vraiſemblable. L'approbation de Rome étoit fort inutile. La loi qui veut que les mariages ſoient

publics eſt purement civile, & n'oblige point le Législateur.

Mais il eſt certain qu'il y eut une convention par écrit entre les deux parties. Je le ſçai d'un homme qui peut-être l'a entre les mains.

Le premier article de ce contrat étoit-il, que ce mariage ne ſeroit jamais déclaré? On ne peut le préſumer. C'eſt l'amour ſeul qui le fit: & l'amour n'impoſe point de condition humiliante.

S'il étoit permis de hazarder des conjectures là où les faits manquent, je dirois que vraiſemblablement LOUIS, qui vouloit élever inſenſiblement Me. de *Maintenon*, n'attendoit que des circonſtances favorables pour la déclarer Reine: qu'il en fut empêché par les guerres que lui ſuſcita GUILLAUME, par le mariage de M. le Duc de Bourgogne, par l'habitude qu'avoient formée les premiers délais: que Me. de *Maintenon* ne marqua nul empreſſement: qu'elle refuſa peut-être.

Il faut avouer que ces probabilités ſont affoiblies par ces réflexions-ci. LOUIS XIV. & Me. de *Maintenon* emportent ce ſecret au tombeau. N'eſt-il pas apparent que l'un avoit exigé qu'il fût inviolable, & que l'autre avoit promis de ne le pas violer?

ler ? N'eſt-ce pas à cette promeſſe, qu'il faut attribuer ce ſilence du Roi dans ſon teſtament, & cette attention avec laquelle Me. de *Maintenon* anéantit tout ce qui auroit prouvé ſon état ? D'un autre côté, comment ſe perſuader que LOUIS XIV. pensât aſſez mal de Me. de *Maintenon* pour craindre que ce mariage ne nuiſît à ſa gloire : aſſez mal de lui-même, pour ſe défendre ce que le moindre des ſujets ſe permet : aſſez mal de la poſtérité, pour croire que les railleries de quelques frondeurs contemporains fixeroient ſon jugement ſur cette action ? Il révéroit Me. de *Maintenon* encore plus qu'il ne l'aimoit. Il ne déclara pas ſon mariage, parce qu'il vit que perſonne n'en doutoit.

Quelques Mémoires diſent qu'en ayant parlé à *Louvois* comme d'une affaire qui n'étoit pas encore décidée, & ſur laquelle il vouloit ſon avis, ce Miniſtre s'écria : » Ah, Sire ! ſongez-vous bien à ce que » vous me dites ? Le plus grand Roi du » Monde, couvert de gloire, épouſer la » veuve *Scaron* ? « Le Roi lui ayant dit en ſouriant qu'il s'emportoit mal à propos, *Louvois* ſe jette à ſes genoux, les embraſſe, lui dit avec vivacité : » Duſſiez-vous, Sire, » m'ôter mes biens, ma liberté, ma vie,

 » je

» je le dirai, Votre Majesté se déshonore.

Le Roi le releva & lui dit, qu'il y penseroit. Sûr du caractére de Me. de *Maintenon*, il lui conta cette conversation. Elle n'en eut aucun ressentiment, & lui répondit: » Je vous le disois bien, Sire, » qu'on crieroit que vous faites le plus » mauvais mariage du monde. « *Louvois* qui se douta bien de la facilité du Roi, crut démêler dans les yeux de Madame de *Maintenon* & dans son air cérémonieux, qu'elle ne lui pardonnoit pas ce qu'à sa place il n'auroit pardonné lui-même à personne. Il songea à regagner la protection dont il soupçonnoit qu'il auroit besoin: & ce fut peut-être dans cette vue, qu'il entreprit peu de tems après les travaux de *Maintenon*. Mais on a vu que la mésintelligence entre Me. de *Maintenon* & *Louvois* avoit une origine plus ancienne. *Louvois* étoit le meilleur ami de Me. de *Montespan*, qui disoit de lui: » Il remplit toutes les idées que j'ai du grand » homme.

Le jour fixé pour la cérémonie fut retardé par une maladie de Me. de *Maintenon*. Le Roi ne quitta presque point son appartement, & lui rendit les soins les plus tendres. *Daquin*, ayant fait à la ma-

lade une queſtion indiſcrette, eut ordre de ne plus ſe préſenter devant le Roi. Il garda pourtant ſa place, dont il laiſſa les fonctions à *Fagon* que le public ſçavoit depuis un ſiécle être plus habile que *Daquin*, tandis que le Roi ne faiſoit que de s'en appercevoir. Ce coup d'éclat fut le ſeul que Me. de *Maintenon* ſe ſoit permis. Mais la queſtion de *Daquin* étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le revoir.

La vigilance de Me. de *Monteſpan*, les importunités de Me. la Dauphine, dérangérent quelques meſures: le P. de *la Chaiſe* mit ordre à tout: & les choſes furent réglées, à pouvoir ſe flater d'un profond ſecret.

Ici, mes Mémoires ont une lacune, qui peut être remplie par le détail [ſuivant], qu'on tient de feu M. de *la Berchère*, Archevêque de Narbonne. Un jour d'hiver, diſoit-il, *Harlai* Archevêque de Paris ſe leva de très grand matin, & dit à ſon premier Aumônier: » Préparez un ornement » verd, & marquez le Miſſel à l'article *de* » *matrimoniis*. L'Archevêque fit mettre l'ornement & le Miſſel dans un caroſſe, & ſe rendit au Château de Verſailles, où il entra ſans bruit, & ſans pouvoir être reconnu.

connu. *Bontems*, premier valet de chambre, & le Marquis de *Montchevreuil* servirent de témoins : l'Archevêque & le Confesseur furent les Ministres. Les deux parties se donnérent l'anneau à un autel de la Tribune de l'ancienne Chapelle de Versailles, par où l'on passoit pour aller à l'aîle neuve. *Montchevreuil*, félicitant Me. de *Maintenon*, lui dit : » Je vois avec un » charme infini, Madame, qu'il ne me » sera pas possible d'augmenter de respect » pour vous.

Le même jour, le Roi partit pour Marly avec une très petite suite. Ce fut là, qu'ayant demandé à Me. de *Maintenon* quel étoit l'Opéra qu'elle aimoit le mieux, & Me. de *Maintenon* s'étant déclarée pour *Atys*, il lui dit : *Atys est trop heureux* !

CHAPITRE X.

Témoignage des Historiens.

LOUIS XIV. a déja eu sept Historiens, l'Abbé de *Choisy*, le Marquis de *la Fare*, *Larrey*, *Limiers*, *la Martiniére*, *Reboulet*, & M. de *Voltaire*. Tous ont parlé de ce mariage. Le taire, c'eût été laisser

laiſſer ſur ce Prince un ſoupçon injuſte & odieux d'une ſocieté auſſi ſcandaleuſe que familiére avec une femme qui n'eût point été la ſienne, & aſſurer à l'un & à l'autre le reproche éternel de l'alliance monſtrueuſe d'une vie pieuſe, d'une mort édifiante, avec une perſévérance opiniâtre dans un attachement criminel, ou du moins ſuſpect. Les Panégyriſtes de LOUIS n'ont point loué cette alliance: ſes frondeurs ne l'ont point blâmée. Ils ont jugé que rien n'étoit plus indifférent à ſa gloire. En effet le Souverain, qui fait une injuſtice, mépriſe une loi: mais le Maitre, qui épouſe ſa ſervante, ne mépriſe qu'un préjugé.

Les récits de *Limiers* & de *Larrey*, Ecrivains étrangers, livrés à des bruits populaires, méritent peu d'attention. L'un peint Me. de *Maintenon*, comme une ambitieuſe, capable des crimes les plus mâles: l'autre en fait une jeune beauté, aſſez maladroite pour accorder au Roi ſes faveurs, aſſez habile pour parvenir au Trône par elles. Abſurdité révoltante! car un honnête homme peut bien par mégarde épouſer la maitreſſe d'un autre: mais qui épouſe la ſienne?

La

La Fare, l'homme le plus doux dans la societé & le plus amer dans l'Hiſtoire, repréſente Me. de *Maintenon*, comme une coquette, qui ſe livre à demi, qui après la mort de *Fontanges*, achéte une terre pour avoir un nom convenable, qui ſe fait dévote parce qu'elle vieillit, qui par ambition inſpire au Roi des ſentimens de piété, qu'ici elle affecte, que deux lignes plus bas elle a peut-être véritablement, & qui lui perſuade de l'épouſer pour échaper aux troubles de ſa conſcience. Il ne marque point la date de cet événement [ſi mal filé.]

L'Abbé de *Choiſy* eſt plus précis. Il le place en l'année 1686., & en raconte les circonſtances en homme inſtruit du caractère de Me. de *Maintenon*. *La Martinière* & *Reboulet* n'ont fait que le copier. Mr. de *Voltaire*, quoique fort inexact dans les détails, paroit avoir écrit avec ſoin cette partie de ſon *Siècle*. Il a judicieuſement refuté quelques contes ridicules, ſoit qu'il ait été guidé par de bons Mémoires, ou heureuſement ſervi par ſon extrême défiance contre les bruits publics. Nul Hiſtorien n'avoit encore mieux peint Me. de *Maintenon*, & mieux marqué la marche

de

de ſa fortune. Mais il ſe trompe, quand il dit * que ce mariage fut toujours problématique à la Cour: perſonne n'en doutoit. Qu'il n'y eut aucune ſtipulation: eſt-il vraiſemblable que les deux époux n'ayent pas exprimé leur conſentement par écrit? Que Me. de *Maintenon* étoit alors dans ſa cinquante-deuxiéme année: elle avoit deux ans de moins. Que le mariage fut béni en 1686. Dès le commencement de cette année, le Roi fut fort incommodé de la fiſtule: il n'eſt pas croyable qu'il eût choiſi, pour ſe marier, le moment où il alloit ſubir l'opération la plus dangereuſe, ni qu'il eût été preſſé de déſirs d'amour dans le tems qu'il ne pouvoit être occupé que de ſa ſanté.

Je crois donc que ce mariage fut conſommé vers la fin de 1685 †. Le jour & le mois ſont totalement ignorés; mais il eſt certain que depuis cette année elle ne fit plus les fonctions de Dame d'atour. Mlle. d'*Aumale* raporte que M. le Maréchal de *Vil-*

* Voyez *Siécle de* LOUIS XIV., Tome II. premiére Partie, Edit. de Paris, 1752.

† *La mort de la Reine*, dit le Marquis de *Feuquiéres*, *la fit aller au-delà de ce qu'on peut penſer.* T. I. p. 44. Edit. d'Hollande.

Villeroi lui avoit dit que ce fut deux an après la mort de la Reine qui arriva en 1683. Me. de *Maintenon* ayant eu quelque démêlé avec Me. la Duchesse de Bourgogne, lui dit : » J'étois ce que je suis » avant que vous fussiez au monde «. Or la Princesse étoit née le 6. Dec. 1685. Ajoutez que dans le recueil de ses lettres originales à l'Abbé *Gobelin*, il ne s'en trouve pas une seule de cette année. Apparemment Me. de *Maintenon* lui redemanda tout ce qu'elle lui avoit écrit sur cette grande affaire.

Ceux qui veulent avancer ce fait d'une année sont refutés par l'offre de la charge de Dame d'honneur de Me. la Dauphine. Un mari n'offre point à sa femme la place de femme de chambre de sa belle-fille.

Quelques-uns prétendent, que le Marquis de *Louvois* & le Chevalier de *Fourbin* furent du nombre des témoins. Mais le premier étoit trop mal, & le second n'étoit pas assez bien avec Me. de *Maintenon*. D'ailleurs, dans les affaires secrettes, on ne multiplie pas les confidens sans nécessité.

L'Acte de célébration n'est point dans les archives de l'Archevêché de Paris, où il

devroit être. *Harlay* * l'emporta dans ſa oche. Il étoit ſi négligent, que toutes :s fois qu'il changeoit d'habit il renferıoit dans une armoire celui qu'il quittoit our s'épargner la peine de mettre en orre ſes papiers. A ſa mort, on trouva ɔus la clé quantité de vieilles culottes, ont l'une contenoit cet Acte, qui après voir eſſuyé les paſquinades de tous ſes ıquais, paſſa de main en main, peut-être ans celles de quelque homme peu cuieux, qui en liſant ceci, dit: Je voudrois ien avoir cette pièce, & l'a dans un coin e ſon cabinet.

CHAPITRE XI.

Suite du Chapitre neuvième.

DE retour à Verſailles, le Roi lui donna un apartement de diſtinction & portée du ſien. On crut que ce n'étoit que

* » Ce conte, dit Mr. De V. Tom. VI. p. 203. ne ſe trouve que dans les Mémoires de Me. de *Maintenon*. Il n'y eut point d'Acte de célébration, on n'en fait que pour conſtater un état, & il ne s'agiſſoit ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. «

que pour quelques jours. Mais il l'y trc-va si bien, qu'il voulut qu'elle s'y étab. Elle tâcha d'échaper aux conjectures e la Cour étonnée, en le faisant meubr de la maniére la plus modeste. Le Fi y ayant vu un grand Crucifix, » Voi, dit-il : » un ornement bien sérieux ! je vcs » conseille de le faire ôter. Eh! quoi dor? lui répondit-elle, » vous craignez de vr » l'image de celui que vous voulez aime, » de celui qui, aujourdhui votre espéranc, » à la mort sera toute votre ressourc? Le Roi lui dit: » Vous prêchez comme » un Ange. « Et le Crucifix resta.

Ce tableau étoit bien différent de cei dont Me. de *Montespan*. dans le tems e sa gloire & de ses foiblesses, avoit or un cabinet qui ne s'ouvroit qu'aux élu. On y voyoit le Roi à la tête de son a-mée, tournant le visage, & regardat d'un œil attentif & d'un air riant un loi-tain, où étoit une femme avec tous l traits de Me. de *Montespan* & toute la n-dité des Graces, nonchalamment couch sur un lit de fleurs, soupirant ces tendr paroles, *Quand Mars me rendra-t-il l'a-mour?*

Le Roi, à qui la multiplicité des pla sirs bruyans faisoit enfin aimer les plaisi

trai

:anquilles, étoit charmé de la modeſtie 'une femme qui mettoit autant de ſoin cacher une union légitime, que les au-:es en aportoient peu à en cacher une riminelle. Il étoit déſormais à l'abri de es remords, qui ne quittérent plus Me. e *Monteſpan*, & qui l'agitérent au point e n'être jamais ſeule ſans friſſonner, de e pouvoir dormir qu'entre deux femmes, 'être hors d'elle-même à la nouvelle de uelque mort ſubite. Le tonnerre ne gron-oit plus, qu'elle ne fit mettre ſur ſon-ein une jeune fille, ſoit qu'elle crût que innocence d'un enfant obtiendroit ſa gra-e, ſoit que ſon eſprit foible lui fit pen-:r que le Ciel en courroux pourroit bien : méprendre, & écraſer cette enfant au-eu d'elle.

On croira aiſément, que la foule groſ-ſſoit autour de Me. de *Maintenon*. Tout e qu'il y avoit de haut, tout ce qu'il re-oit de grand s'empreſſoit à lui plaire. Et le remarqua que ceux qui lui faiſoient cour ne croyoient faire que leur de-oir. Ces reſpects la conſolérent un peu ı ſacrifice de ſa réputation. Elle eût pu ſervir de cette nouvelle ferveur de l'a-ulation pour ſe faire rendre les mêmes onneurs qu'à la Reine. Mais cet éclat, qui

qui éblouït toujours une petite ame, éto
au-dessous de la sienne. D'ailleurs Me
de *Montespan* les avoit tous avilis en e
usurpant quelques-uns.

Ses anciens amis se félicitoient d'ur
élévation qu'il sembloit, à leurs respect
anticipés, qu'ils avoient prévue. *Barilk*
la voyant traverser la galerie de Versailles
suivie de toute la France, dit: » J'avo
» grand tort!

Au commencement d'Octobre, on pa
tit de Versailles pour Fontainebleau. I
Roi avoit dans son carosse la Duchesse c
Bourbon, la Princesse de *Conti*, MON
SIEUR, & Me. de *Maintenon* qui éto
placée à côté de lui. Sa faveur s'y décla
de plus en plus. Elle est logée dans u
apartement de plain-pié à celui du Ro
qui, au grand étonnement des Courtisan
passe chez elle une partie de la nuit.

Me. de *Montespan* arrive à Fontain
bleau après les autres. On l'informe d
nouvelles observations qu'on a faites. C
lui dit, qu'on a vu le Roi à une fenêt
prendre l'air avec Me. de *Maintenon*, l'e
tretenir d'un air riant, & lui donner c
marques d'une affection particuliére. » S'
» étoient mariés, dit-elle, ils ne s'aim
« roient pas tant: mais s'ils ne l'étoi
»

pas, ſe permettroient-ils ces familiarités? La vertu de l'une excluoit toute apparence de foibleſſe : la vanité de l'autre écartoit tout ſoupçon d'une pareille alliance. Me. de *Monteſpan* rejettoit des faits qui combattoient toutes ſes idées. Elle eut encore quelques marques de conſidération, & à la priére de Me. de *Maintenon*, quelques ſoirées. On ne pouvoit tomber plus imperceptiblement.

Le Roi vouloit bien que ſa Cour devinât qu'il avoit épouſé Me. de *Maintenon*, mais ne vouloit pas qu'elle en eût des preuves certaines. Il lui ſembloit que le myſtére couvroit cette prodigieuſe diſproportion, & que la vertu la corrigeoit. Il agiſſoit en Prince à qui les circonſtances ne permettoient pas de tout dire, & à qui la conſcience défendoit de tout cacher. La Cour eut mille indices. Me. de *Maintenon* entendoit la Meſſe dans une de ces tribunes qui ſembloient n'être que pour la famille Royale. Elle s'habilloit & ſe déshabilloit devant le Roi, qui l'appelloit MADAME, tout court, ſans qu'on ſe méprit entre elle & la femme de MONSIEUR. Étant un jour allée aux grandes Carmelites, où les Reines ſeules ont droit d'entrer, la Supérieure lui dit; » Vous ſçavez

» nos

» nos usages, Madame: c'est à vous à dé-
» cider. Ouvrez toujours, répondit Me
de *Maintenon*, ouvrez, ma Mére.

On prétend, mais sans vraisemblance que le petit nombre de domestiques qu étoient du secret lui rendoient dans le par ticulier des honneurs qu'ils ne lui ren doient pas en public, & même qu'ils l traitoient de Majesté. L'Abbé de *Choisy* dans ses Mémoires, qu'on accuse d'êtr si faux & qui ont l'air si vrais, conte un bagatelle, qui ne laisse pas, dit-il, d'ê tre une présomtion. Il avoit présenté u livre au Roi: il pria *Bontems* d'en offri un exemplaire à Me. de *Maintenon*. Quin ze jours après, *Bontems* lui rendant compt de ce qu'il avoit dit à la Dame, se ser vit de ces termes, *Je suis assuré que s Ma*... Il s'arrêta tout court, rougit d se surprendre dans l'indiscrétion, & chan gea de propos. Je ne fis pas semblant dit l'Abbé de *Choisy*, d'avoir ouï les mot sacramentaux, & [je] ne lui en ai jamai parlé.

Le même Abbé lui ayant dédié une tra duction de l'Imitation de J. C. mit a frontispice du livre une figure de femme ressemblante trait pour trait à Me. d *Maintenon*, à genoux devant un Crucifix ave

avec ces mots * du Pſalmiſte : *Audi, filia mea, & inclina aurem tuam, & obliviſcere domum patris tui : Rex concupiſcet decorem tuum.* C'eſt-à-dire : *Ecoute, ma fille, & incline ton oreille, & oublie la maiſon de ton pére : le Roi convoitera ta beauté.*

LOUIS ne donna ni titre ni rang à Me. de *Maintenon*, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au-deſſous de ſon état. Si elle eût aſpiré au Trône, elle y ſeroit montée par degrés : elle auroit pris le nom de quelque Principauté ou de quelque Duché : elle ſe ſeroit miſe au niveau de ſa fortune par une grande magnificence. Mais rien de plus ſimple que ſa maiſon. Nos miraculeuſes, nos financiéres riroient, ſi je [leur] diſois, que la femme de LOUIS XIV. n'avoit qu'un Maitre d'hôtel, un Officier, un Cuiſinier, un Cocher, un valet de chambre, trois laquais, deux femmes de chambre, un caroſſe, des tapiſſeries du garde-meuble de Verſailles, & une vaiſſelle plate de quinze-mille francs. Loin de prendre le pas ſur quelques Dames, elle le cédoit à toutes. Les Miniſtres

* Cette eſtampe fut retranchée de la ſeconde édition.

tres étrangers assiégeoient en vain sa porte : ils briguoient tous l'honneur d'avoir une audience d'elle après celle de la Famille Royale. Les Ministres du Pape & ensuite ceux d'Espagne, furent les seuls qui forcérent sa modestie. Elle conserva sa faveur par la même sorte de mérite qui la lui avoit acquise. Et son égalité dans des situations si diverses prouva la vérité de sa vertu. Comment auroit-elle désiré d'être Reine de France, elle qui avoit refusé d'être Dame d'honneur d'une Dauphine? Arrivée où elle n'avoit jamais tendu, elle se conduisit toujours comme si elle n'y étoit pas encore parvenue. Cependant il y eut quelques occasions, où l'ordre du Roi, le besoin de la chose, & peut-être le ressentiment, l'obligérent à faire sentir à de grandes Princesses ce qu'elle étoit. On faisoit des railleries, qui lui étoient répétées par ces gens dont le métier est de tout entendre, de tout redire, & de tout gâter. Me. la Duchesse de *Bourbon*, vive, gaye, bonne, mais mordante & capricieuse, fit contre elle un couplet fort satirique. Me. de *Maintenon* dit après l'avoir lu : » Me prendroit-on pour la maîtresse du Roi?

Elle ne laissoit point pénétrer son secret :

cret : mais elle ne nioit point ſon état. Une de ſes amies lui ayant dit un jour, » Madame, vous n'êtes pas la derniére » du Royaume : Taiſez vous, lui répondit-elle : » tout cela n'eſt que vanité. « Un enfant lui ayant dit : » On aſſure, Mada» me, que vous êtes Reine : « elle ne répondit que ces ſeuls mots : » Qui vous l'a » dit ? « Un autre étant monté en caroſſe avec elle, & s'étant écrié : » J'ai les hon» neurs, (un des honneurs de la Cour c'eſt le droit d'aller dans le caroſſe du Roi & de la Reine) Me. de *Maintenon* ſourit, & lui mit ſon éventail ſur la bouche. Quand quelque payſan des environs de Fontainebleau la traitoit de Majeſté, elle rougiſſoit, diſant : » Il faut donc que tout » ce que je vois ſoit flateur ! «

Le jour de ſa fête un bel-eſprit lui donna pour bouquet un ſonnet précédé de cette anagramme, *Reine de France en* 168... que le Poëte prétendoit avoir trouvé dans ces deux mots, *Françoiſe d'Aubigné* : j'ai vu cette piéce parmi ſes papiers.

Elle punit aſſez ſévérement Me. d'*Heudicourt*, qui s'étoit aviſée de lui dire, » Nos maris ne reviendront pas ſi-tôt de » la chaſſe. L'indiſcrette fut excluë pendant quelques mois de ſa ſocieté. La diſ-

crétion de M. le Maréchal de *N.....* nous a privés d'un détail bien intéressant. Me. de *Maintenon* qui l'estimoit comme le plus honnête-homme de la Cour, fut sur le point de lui dire tout son secret. Le Maréchal redouta cette confidence. Il connoissoit le foible qu'elle avoit de tout dire au Roi, soit par une habitude d'ingénuité, soit par stérilité de conversation. Il craignit que le Roi n'en fut mécontent: & il opposa un excès de circonspection à un excès de confiance. » Si j'avois voulu, dit-il en sortant à une Dame, » j'aurois » tout sçu *. «

Me. de *Caylus* a souvent dit à Mlle. d'*Aumale*, & vraisemblablement n'a pas oublié ce trait dans ses *Souvenirs*, que Me. de *Maintenon* qui l'aimoit beaucoup & qui la grondoit sans cesse, lui avoit dit dans une réprimande, *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on m'a fatigue!* & que la voyant peu touchée de ces paroles, elle avoit ajouté avec vivacité en baissant la voix, *Vous pourtant Nièce d'une Reine!* Quelques-uns rejettent cette anecdote comme opposée à son caractère: mais il est bien plus étonnant que dans

* Manuscrits de Mlle. d'*Aumale*.

dans une ſi longue vie il ne lui ait échapé qu'une indiſcrétion, qu'il ne l'eſt qu'il lui en ait échapé une.

Le Roi fut moins reſervé. Un jour d'Eté, qu'il avoit pris médecine, MONSIEUR étant entré chez lui, le trouva dans ſon lit négligemment couvert. Madame de *Maintenon* étoit dans la chambre. Le Roi, fâché d'être ſurpris en cet état, au lieu de donner à ſon frére des nouvelles de ſa ſanté, lui dit bruſquement: » De la maniére dont vous me voyez devant Ma» dame, vous jugez bien ce qu'elle m'eſt. Révéler un myſtére à MONSIEUR, c'étoit l'afficher.

Me. la Dauphine prétendoit avoir un fauteuil devant une Reine étrangére: » Je » ne ſuis pas encore Reine de France, diſoit-elle: » mais j'en tiens la place. Le Roi ayant ſçû cette prétention répondit: » Pas encore, pas encore.

Mignard peignant Me. de *Maintenon* en *Sainte Françoiſe* Romaine, demanda au Roi en ſouriant, ſi pour orner le portrait il ne pourroit pas [l'habiller] d'un manteu d'hermine? » Oui, dit le Roi, *Sainte* » *Françoiſe* le mérite bien. Ce portrait eſt le plus beau qu'on ait d'elle. *Mignard* l'avoit embellie, mais ſans fadeur, ſans

 incar-

incarnat, ſans air de jeuneſſe: & ſans toutes ces perfections, diſoit Me. de *Coulanges* à Me. de *Sévigné*, il nous fait voir des yeux animés, une grace parfaite, point d'atours, un viſage beau de ſa propre beauté, une phyſionomie au-deſſus de tout ce qu'on peut dire *. Tous les Courtiſans admirérent: l'attribut de la Royauté ne leur échapa point.

Quand mille particularités, qui ſéparées ne prouvoient rien, & réunies expliquoient tout, ne leur auroient pas dit que LOUIS étoit uni à Me. de *Maintenon* par des liens ſacrés, ils n'auroient pu en douter, en voyant d'une part leur pieté, leurs aumônes abondantes, leurs priéres aſſidues, leur averſion pour les ſéductrices des hommes & pour les corrupteurs des femmes, & de l'autre la familiarité qui ré-

* *Mlle. Bernard fit ce Madrigal.*

Oui, votre art, je l'avouë, eſt au-deſſus du mien.
J'ai loué mille fois nôtre invincible Maître:
Mais vous, en deux portraits, vous le faites connoître.
On voit aiſément dans le ſien
Sa valeur, ſon cœur magnanime.
Dans l'autre on voit ſon gout à placer ſon eſtime.
Ah! Mignard! que vous louez bien!

régnoit entre eux, la porte de Me. de *Maintenon* fermée à tout le monde dès que le Roi étoit entré, les assiduités du Roi dès que Me. de *Maintenon* étoit malade, les complaisances payées par des respects, & cette ardeur de se revoir, & cette crainte de ne pas se voir assez, & tout ce qu'on observe dans les personnes sûres l'une de l'autre.

CHAPITRE XII.

Jugemens du Public.

LEs jugemens du public sur ce mariage furent fort différens. Les Princes murmurérent. Les sages louérent le Roi. Les femmes le blâmérent. Les politiques admirérent Me. de *Maintenon*. Le grand *Arnauld*, qui avoit tant de raison de se plaindre du P. de *la Chaise*, mais qui en avoit toujours mille pour dire la vérité, fut peut-être le seul qui pensât sainement là-dessus. » On ne peut, disoit-il, en faire » un crime aux Directeurs de la conscien- » ce du Roi. Il n'y a point de scandale, » puisque tous ceux qui voyent qu'il y a » plus que de l'amitié entre eux, croyent

» en même-tems qu'ils ſont mariés. Que » ſi le Confeſſeur, ajoutoit-il, a jugé qu'il » ne pouvoit ſe paſſer de femme, n'a-t-il » pas dû lui conſeiller, l'engager d'en avoir » une légitime, plutôt que d'offenſer Dieu » par d'illégitimes amours ? Je ne vois donc » pas ce qu'on peut reprendre dans ce ma- » riage contracté ſelon les règles de l'Egli- » ſe. Il n'eſt humiliant qu'aux yeux des » foibles qui regardent comme une baſſeſſe » de s'être pu réſoudre à épouſer une fem- » me plus âgée que lui, & ſi fort au-deſ- » ſous de ſon rang : au lieu qu'il a fait » une action agréable à Dieu, s'il n'a re- » gardé cette union que comme un remé- » de à ſa foibleſſe, qui l'empêchoit de faire » des chutes criminelles. Ce mariage le lie » d'affection avec une perſonne dont il eſti- » me l'eſprit & la vertu, & dans l'entretien » de laquelle il trouve des plaiſirs innocens » qui le délaſſent de ſes grandes occupa- » tions. Plût à Dieu que les Directeurs de » ſa conſcience ne lui euſſent jamais donné » de plus mauvais conſeil * !

Ce mariage n'étoit ni aviliſſant ni ridicule. La diſproportion d'âge n'étoit pas ſi grande. Elle n'étoit que de trois ans : le plaiſir avoit

* Lettre à Mr. *du Vaucel*, du 3. Juin 1688.

avoit vieilli LOUIS, & la vertu avoit conſervé Madame de *Maintenon.* L'Hiſtoire nous préſente cent paſſions plus ſurprenantes, ſi aujourdhui quelque choſe pouvoit ſurprendre. *Cléopatre* déja vieille enchaîne *Auguſte :* HENRI ſecond brule pour la maitreſſe de ſon pére, & préfére les rides de la Ducheſſe de *Valentinois* aux roſes & aux lys de la plus aimable des Reines. Si j'étois jeune, diſoit une coquette à un Prince, je ſerois à vos genoux: je ſuis vieille, [il eſt dans l'ordre] que vous ſoyez aux miens.

Si la coquetterie a ſes artifices, la pruderie a ſes adreſſes: l'une a le don de plaire, & l'autre le droit de charmer. Par elle, Me. de *Maintenon* fixa le Prince le plus volage, & le plus ſenſuel. Pas un regard, pas un ſentiment pour une autre que pour elle. Et le cœur le plus inconſtant, le plus attaqué, ne donna jamais d'ombrage à la femme la plus jalouſe. A cinquante ans, Me. de *Maintenon* avoit ſans doute aſſez d'appas pour réveiller un voluptueux, puiſqu'à [ſoixante-douze] elle inſpiroit encore des déſirs. LOUIS avoit à craindre que le repentir ne ſuccédât au premier emportement de l'amour. Mais l'habitude n'uſa point ſon goût: il trouva toujours en elle & des beautés & des plaiſirs. On la voit en 1705.

importunée par le Roi, honteuſe de l'être, ſe livrer à ſes derniers tranſports par ordre de ſon Evêque *. A l'age où le ſentiment meurt en nous, les graces vivoient encore: la continence étoit en elle une vertu. Elle voyoit ſon être dépérir & enchanter. Enfin elle ne fut plus qu'un fantôme qu'on portoit de niche en niche: & ce fantôme plaiſoit encore. Je ſupprime des détails indignes de la gravité de l'Hiſtoire. Mais que ce mariage n'étonne plus. Qui ſçait mieux, que celui qui aime, ce qu'il doit aimer?

L'inégalité des conditions ne devoit point arrêter un Prince, qui accoutumé à ramener tout à lui-même, ne voyoit, ne reconnoiſſoit de grand que ce qui l'étoit par lui. L'amour & la vertu égalent les rangs, & comblent l'intervalle immenſe qui ſépare le Maitre & l'eſclave. Quand une femme eſt aimée de ſon Roi, mérite de l'être, & mérite de n'être pas ſa maitreſſe, la qualité de ſujette ne la rend que plus digne d'être ſa femme.

On ſe récrie encore parmi nous ſur la for-

* [Voyez dans les piéces juſtificatives, une lettre de Mr. de *Chartres* mal placée dans le recueil de Mr. l'Abbé *Berthier*.]

fortune de Me. de *Maintenon*, comme s'il n'y en avoit pas eu de plus grande. Les Annales du Monde ſont pleines de pareils exemples. *Charlemagne* eut deux femmes, qui n'étoient pas plus nobles que *Françoiſe d'Aubigné*, & qu'il ne fit point Impératrices. *Louïſe de Savoye*, mére de FRANÇOIS PREMIER, épouſa *Rabaudange* * ſon Maître-d'hôtel, ſon valet le jour, & la nuit ſon Tyran. *Marie Stuard* paſſa ſans honte du lit de *François ſecond* dans celui de deux Gentils-hommes. Et le crime de *Henry VIII.* n'eſt pas d'avoir épouſé *Anne de Boulen*, mais de l'avoir décapitée. Sans remonter aux anciens tems, le ſiécle de LOUIS XIV. lui offroit bien des mariages qui juſtifioient le ſien. En Dannemarc, *Chrétien IV.* s'unit publiquement à *Chriſtine Monck*, qu'il créa Ducheſſe de Holſtein, & *Fréderic IV.* à Mlle. de *Reventlau*, qu'il déclara Reine, quoiqu'avant le mariage il en eût eu des enfans. En Angleterre, on vit ſans ſurpriſe Mlle. *Hyde*, fille d'un Avocat, épouſer *Jaques ſecond* héritier du

D 6 Trô-

* Cette famille ſubſiſte encore en Normandie. Et s'il en faut croire *Brantôme*, *Diſc.* IV. *art.* III. de l'amour des veufves, les *Rabaudanges* ſont iſſus de ce mariage.

Trône. En Piémont, *Victor-Amédée* ne dédaigna pas d'accorder sa main à la Marquise de *St. Sébastien.* En Russie, *Pierre premier*, après avoir placé sur le Trône *Catherine*, fille d'un Prêtre, femme d'un Tambour, lui légua l'Empire en mourant. Et ce mariage, si étrange au premier aspect, est aux yeux du politique un des plus beaux traits de sa vie. *Pierre le Grand*, & LOUIS LE GRAND épousérent leur sujette, parce qu'ils ne connoissoient pas de femme qui fût plus digne d'eux. Mais le Russe agit en François, & le François en Russe : l'un, vainqueur de tous les préjugés, ose déclarer son choix : l'autre, asservi à de fausses bienséances, n'ose avouer le sien. En cela, *Pierre premier* paroit aussi supérieur à LOUIS XIV. que Me de *Maintenon* l'étoit en tout à *Catherine.*

Les Nations se donnent mutuellement des Souveraines, qui rarement ont l'amitié des Peuples dont elles n'ont pas les mœurs. Ces alliances unissoient autrefois les Princes : aujourd'hui elles ne forment que le plus foible des liens : la parenté finit où la diversité d'intérêts commence. Pourquoi donc les Rois cherchent-ils dans les pays étrangers ce que rarement ils y trouvent, & ce qu'ils trouveroient si aisément dans le leur?

De-

Depuis que l'Europe eſt partagée en Catholique & en Proteſtante, ils ne peuvent faire un choix : ils ſont preſque forcés à prendre une femme des mains du hazard. Laide ou ſotte, malfaite ou vicieuſe, il faut qu'ils s'enchainent à ce qu'ils ne peuvent aimer. De-là, ſi peu de mariages heureux, & ſi peu de races pures. Parmi tant de ſujettes diſtinguées par leur nobleſſe, leur beauté, leur eſprit, ils trouveroient des femmes accomplies. Il eſt aiſé d'être heureux : il eſt difficile d'oſer l'être. LOUIS XIV. n'héſita pas : au lieu d'une Princeſſe étrangére qu'il auroit falu amuſer, il choiſit dans ſon Royaume une femme qui l'amuſoit, la ſeule qui eût ſçu lui inſpirer de la tendreſſe, & ſi eſtimée, qu'on diſoit dans l'admiration que cauſoit le récit de ſes vertus : *Allons nous enfermer, pour parler de cette femme.*

CHAPITRE XIII.

* *Opération de la fiſtule. Retraite de Madame de* Monteſpan.

ON NE vit point en Me. de *Maintenon* cette joye, cette ſatisfaction, qui va ſe

* An. 1686.

ſe placer comme d'elle-même dans les yeux d'une favorite. Et comment l'auroit-on aperçue ? ce bonheur n'avoit été que de quelques inſtans. C'eſt ce qu'elle a dit depuis elle-même dans un épanchement de cœur. » J'étois née ambitieuſe : je » combattois ce panchant : quand des dé- » ſirs que je n'avois plus furent remplis, » je me crus heureuſe. Mais cette yvreſſe » ne dura que trois ſemaines.

Son caractère la rendoit incapable de félicité; [& ſa piété aſſura ſon bonheur dans l'autre vie, mais ne le fit pas dans celle-ci.] Elle ſentoit tous les déſagrémens de ſa place avec tant de vivacité, qu'elle en comptoit pour rien les avantages. Pour comble d'inquiétude, elle voyoit que cet état myſtérieux par prudence, pouvoit devenir bientôt incertain par la mort du Roi. Ce Prince paroiſſoit jouïr d'une ſanté brillante, ſe promenoit dans ſes jardins, & affectoit ſa gayeté ordinaire. Cependant il étoit attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins : il ne montoit plus à cheval qu'avec douleur, & il ne pouvoit demeurer long-tems aſſis. Ce mal, plus adouci qu'aprofondi par les Médecins, augmentoit. Il réſolut d'aller à Barége & de partir vers la Pentecôte. Il nomma, pour être dans ſon

ſon caroſſe, MONSEIGNEUR, MONSIEUR, Me. de *Bourbon*, la Princeſſe de *Conti*, & Me. de *Maintenon*. Il fit dire en même-tems à Me. de *Monteſpan* qu'elle ne ſeroit pas du voyage. Cette nouvelle lui donna de furieuſes vapeurs. Comment ſoutenir la préférence d'une perſonne qu'elle mettoit encore au-deſſous d'elle, & que le Roi mettoit infiniment au-deſſus?

On imagine bien quels furent les éclats de ſa colére. Mais ce n'étoit rien en comparaiſon des fureurs qui la ſaiſirent, lorſqu'elle s'entendit prononcer ſa condamnation par une bouche qui lui étoit devenuë odieuſe. Me. de *Maintenon* avoit eu ordre du Roi de lui ſignifier en termes exprès, que LOUIS n'auroit plus de liaiſon d'aucune eſpéce avec elle, & la relégueroit à Paris, ſi elle continuoit à l'importuner de ſes prétentions.

Ces paroles étoient accablantes. Une autre que Me. de *Maintenon* n'auroit pas voulu les porter. Mais elle ne redouta point les reproches d'une femme avec laquelle elle n'avoit rien de commun. Sûre de ſoutenir ſes droits avec le même ſang-froid qu'elle eût ſoutenu ceux de la vertu, elle ſe flatoit que l'idée de ce que cet arrêt avoit d'agréable pour elle adouciroit dans ſa bouche

ce

ce qu'il avoit de dur pour Me. de *Montespan*. Mais en vain elle parla du ton le plus désintéressé & le plus doux. Elle mit Me. de *Montespan* hors d'elle-même. » Ah! s'écria-t-elle, » si je l'en avois cru il y a » quatorze ans, vous ne m'assassineriez pas » aujourd'hui. « Elle demanda ses enfans pour les déchirer, & courut dans la Communauté de *St. Joseph* pour y exhaler sa douleur. Elle envoya querir Me. de *Miramion*, la plus fameuse dévote du tems, pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier le plus beau des humains. » Ah! Madame, lui dit-elle en l'embrassant, » il me traite comme la derniére » des créatures: & cependant Dieu m'est » témoin, que depuis le Comte de *Toulouse* » il ne m'a pas touché le bout du doigt! La dévote fit quatre ou cinq signes de croix pour expier cette confidence, & un long sermon à la désolée pour lui montrer les desseins d'un Dieu sanctifiant dans les cruautés d'un amant infidéle.

Le lendemain, sans prendre congé ni du Roi ni de personne, elle partit pour Rambouillet. Le Roi permit à Mlle. de *Blois* de la suivre, & le défendit au Comte de *Toulouse*. Mais, huit jours après, se trouvant soulagé & en état de courre le

cerf,

cerf, il déclara qu'il n'iroit pas à Barège. Il eut la bonté ou la foiblesse de le mander à Me. de *Montespan*, qui transportée de joye, revient sur le champ à Versailles, reçoit les complimens de son retour, attribue à l'amour un pur mouvement de pitié. Là, elle espéroit de regagner un cœur, qui avoit eu tant de passion pour elle, & à qui il restoit encore tant d'égards. Son étoile pâlissoit depuis si long-tems : ce n'étoient d'un côté que lassitude & froideurs ; de l'autre, chagrins & emportemens : quand Me. de *Maintenon* n'eût pas eu la premiére place, Me. de *Montespan* n'auroit jamais recouvré la sienne.

Dès-qu'elle fut revenuë à Versailles, le Roi alla chez elle, & continua d'y passer en allant à la Messe. Mais il n'y étoit qu'un moment, & toujours avec sa suite, de peur qu'on ne le soupçonnât de reprendre des chaînes rompues depuis plusieurs années.

Me. de *Maintenon* la voyoit rarement. Me. de *Montespan* vouloit toujours s'éclaircir des mal-entendus qu'elle imaginoit. Elle lui dit après une conversation fort vive : » Je saurai me venger : Et moi, répondit Me. de *Maintenon*, » je saurai vous par- » donner. « Toutefois Me. de *Montespan* lui ayant proposé une partie à Clagny, elle

l'ac-

l'accepta. On vint lui dire qu'elle n'y feroit pas en sûreté : que cette fête pouvoit cacher des trahifons : que les amitiés de Me. de *Montefpan* étoient trop vives pour n'être pas dangereufes. Mais elle avoit promis : elle y alla, & vit qu'un crime eft bien plus aifé à imaginer qu'à commettre.

Me. de *Montefpan* exclue de tout, dévorée d'ambition, tourmentée de jaloufie, renvoye au Roi toutes les pierreries qu'elle en a reçues. Le premier mouvement du Roi eft d'ouvrir la caffette. Me. de *Maintenon*, craignant qu'il ne lui faffe l'affront de les lui offrir, l'en empêche. Le fecond eft de fe venger de cette infulte. Mais elle lui repréfente, que Me. de *Montefpan* eft plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente faillie eft la derniére convulfion d'un amour réduit au défefpoir. Supérieure à tout ce qu'on pourroit dire, inftruite de tout ce que Me. de *Montefpan* pouvoit penfer, elle eût defiré que LOUIS l'eût chaffée de la Cour qu'elle fcandalifoit encore, [& qu'il éloignât de lui l'*odeur de fon péché*, pour me fervir des termes de fon grand-pére.] Mais elle ne vouloit pas que ce qui devoit être l'ouvrage du repentir & de la vertu le fût du dégout & du dépit.

Cepen-

Cependant on faiſoit ſecrettement des eſſais pour l'opération à laquelle le Roi s'étoit réſolu. Le Marquis de *Louvois* raſſembloit dans ſon hôtel des gens attaqués du même mal, ſur leſquels *Felix*, premier Chirurgien, s'exerçoit ſous les yeux de *Fagon*. La plupart en mouroient. On les enterroit la nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres ſortir de l'hôtel de *Louvois*. Soudain on ſema le bruit, qu'on avoit découvert une conſpiration contre le Roi, que le Miniſtre interrogeoit les coupables, & les faiſoit périr par le poiſon ou dans la torture. Et l'on étoit dans la conſternation : chacun trembloit d'être enlevé : on ſe demandoit ſi l'on étoit exempt de crime ou de liaiſon avec quelque criminel : on n'approchoit plus *Louvois* ſans pâlir : on n'oſoit parler des affaires d'Etat : on craignoit de voir un délateur dans le meilleur ami.

On cachoit au Roi ces malheureux eſſais. Mais *Fagon* ne pouvoit les taire à Me. de *Maintenon*, qui flottoit entre la peur de tuer le Roi par l'opération, ſi elle ne l'en inſtruiſoit pas, & celle de le tuer par la maladie ſi elle l'en inſtruiſoit. A chaque nouvelle funeſte, ſon cœur étoit tranſi d'effroi : elle ſe repréſentoit ſans ceſſe le Roi

ex-

expirant dans les bras des Médecins, sous ses yeux, au milieu de sa carriére, au moment où sa vie étoit la plus utile, & alloit devenir la plus glorieuse.

Affiégée de ces tristes images, elle reçut avec indignation un Dominicain, qui lui demandoit instamment de lui obtenir du Roi un moment d'audience. Rien n'extravague plus que la crainte : sur le champ elle se rappella *Frére Clément*. Ce Moine étoit un Empirique qui prétendoit avoir trouvé un spécifique contre les fistules. C'étoit l'injection d'une eau, qu'on reconnut n'être que le vitriol préparé.

Felix inventa de nouveaux instrumens, & fit enfin de plus heureuses expériences à l'hôtel des Invalides. Sur le rapport de *Louvois*, & sur l'avis de *Fagon*, le Roi dit au premier Chirurgien qu'il s'abandonnoit à son habileté.

Le jour de l'opération arrivé, on fait entrer secrettement chez le Roi le premier Médecin, le premier Chirurgien, le Pére de *la Chaise*, *Louvois*, & Me. de *Maintenon*. La tristesse est peinte sur tous les visages. Le Roi seul, d'un air tranquille, d'un front serein, dit à *Felix* : » Faites autant d'inci-
» sions qu'il faudra : mais tâchez de n'y pas
» revenir deux fois. « *Felix*, prêt à porter les

les mains ſur ſon Prince, ſe repréſente les divers accidens qui peuvent arriver, le cri qui s'élévera contre lui ſi le Roi meurt, les regrets amers qu'il aura toute ſa vie : & ſon ſang ſe glace dans ſes veines. *Fagon* jette ſur lui un regard qui le raſſure. Le Confeſſeur léve les yeux au Ciel. *Louvois* reſte immobile à la vuë de toutes les conſéquences de ce dangereux ſecret : il lui ſemble déja que la France, que MONSEIGNEUR, lui demandent compte de la vie de ſon Roi, de ſon pére. Me. de *Maintenon* éplorée eſt percée de chaque coup de ciſeau qui va déchirer LOUIS. Tous craignent, tous diſſimulent, de peur d'effrayer le malade, qui demande, des yeux, au fidéle *Bontems*, s'il y a quelque péril.

Felix fait un effort ſur lui-même, & reprend toute ſa hardieſſe. Il arrache, d'une main impitoyable, juſqu'aux derniéres racines du mal. Tous les aſſiſtans frémiſſent. Me. de *Maintenon* pouſſe un cri. Le Roi lutte avec la douleur, & ne laiſſe pas échapper une plainte.

A huit heures du matin, les portes s'ouvrent : toute la Cour apprend qu'on vient de faire au Roi la grande opération, & perſonne ne ſait encore qu'on devoit la faire. MONSEIGNEUR accourt, & en entrant tout en

en larmes se jette au pié du lit du Roi, vo
Me. de *Maintenon* au chevet, & la remer
cie de lui avoir conservé son pére.

Au bruit de cette nouvelle inespérée
Me. de *Montespan* arrive en diligenc
L'Huissier qui avoit ses ordres lui dit qu'ell
ne peut entrer. Elle insiste avec cet air im
périeux que laisse une longue domination
L'Huissier persiste dans son refus. Elle ap
prend que Me. de *Maintenon* est dans l
chambre. Elle sort avec précipitation, &
remplit l'antichambre de pleurs & de san
glots qui n'attendrissent ni ne trompen
personne.

Le même jour, LOUIS donne audienc
aux Ambassadeurs, & tient Conseil ave
ses Ministres. L'homme souffroit : le Ro
se portoit bien.

Félix fut magnifiquement récompensé
Son imagination avoit si vivement travail-
lé, il se fit en lui une telle révolution d'hu-
meurs, qu'il fut saisi d'un tremblement
qui ne le quitta plus le reste de ses jours
Le lendemain qu'il eut sauvé la vie au Roi
il estropia dans une saignée son meilleur
ami *.

Me.

* Le Sr. de *Niert*, premier valet de chambre
Manuscrits de l'Evêque d'Agen.

Me. de *Maintenon* paſſa encore un mois dans les plus violentes inquiétudes. On r'ouvroit la playe : on faiſoit de nouvelles inciſions : les avis des Médecins étoient différens, & les plus doux étoient cruels. » Sire, lui dit-elle un jour, vous avez » bien ſouffert ! Oui, répondit le Roi, de » vous voir ſouffrir. Pendant le cours de ſa maladie, il vit en elle tant de vraye tendreſſe, un ſi grand zèle pour le ſervir, qu'il ne douta point d'avoir trouvé une femme plus attachée à ſa perſonne qu'à ſa grandeur.

Quand ſa ſanté fut meilleure, il falut l'amuſer. Il paſſoit une heure de l'après-dinée à parcourir ſon cabinet de médailles avec le P. de *la Chaiſe* qui les entendoit bien, & qui ne ſe repentit pas de les lui avoir expliquées. Me. de *Maintenon* le voyant s'arrêter à un *Céſar-Auguſte*, lui dit : » C'eſt » trop ſe regarder.

Racine & *Boileau* furent appellés pour lui lire quelques morceaux de ſon hiſtoire. Ils furent bien ſurpris de voir Madame de *Maintenon*, qu'ils avoient cru diſgraciée, placée dans un fauteuil, près du chevet du Roi, qui lui parloit avec familiarité, & à qui elle répondoit avec un air libre & naturel, avec un air d'être chez elle. Pour

flater

flater Me. de *Montespan*, pour la tromper, ou pour l'adoucir, le Roi l'admit à ces assemblées. C'étoit elle qui lui avoit donné l'idée de faire écrire son histoire par *Racine* & par *Boileau*, qui s'appliquoient plus à écarter de la Cour tout autre bel-esprit qu'eux, & à se rendre maitres de l'Académie, qu'à faire un ouvrage digne de la postérité. Que pouvoit être une histoire luë à celui qui en étoit le sujet ? Pendant que *Racine* lisoit, & que LOUIS se complaisoit à jouïr, dès son vivant, de la réputation qu'il auroit après sa mort, Me. de *Montespan* laissoit échaper quelques mots piquans. Le Roi en souriant jettoit furtivement un regard sur Me. de *Maintenon*, qui, assise sur un tabouret vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, sans bâiller, les fadeurs des deux Historiens.

Boileau contoit à ses amis, qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, Me. de *Montespan*, qui n'étoit point attendue, entra, & que Me. de *Maintenon* ne se leva point. Le Roi lui dit de s'asseoir, & ajouta : » Il est bien juste, Madame, que vous » entendiez un ouvrage dont vous avez » tracé le premier plan. « Elle parut très-peu attentive, & de tems en tems interrompit le lecteur pour dire à Me. de *Main-*

tenon : » Madame est-elle contente ? « Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de respect, & lui demanda une heure, sous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choses à lui dire. » Et moi, répondit séchement Me. de *Maintenon*, » j'ai beaucoup d'affai- » res : quand je serai libre, je vous le ferai » sçavoir. « Elle ne fit sentir que cette fois sa supériorité à Me. de *Montespan*, qui l'avoit si souvent accablée de la sienne. Elle ne répondit à ses insultes que par l'inattention, les bienfaits, les caresses, ou le dédain.

Elle étoit si sûre du Roi, qu'elle ne craignoit point de lui offrir tous les jours une femme autrefois passionnément aimée & encore aimable. Une autre auroit exigé l'éloignement de Me. de *Montespan*. Mais Me. de *Maintenon*, contente d'avoir mis LOUIS en état de la voir sans danger pour lui, ne pensa pas seulement que la présence d'une ennemie étoit fort importune pour elle. *En le faisant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'étoit acquise un ascendant d'autant plus solide, que les intérêts humains n'y avoient aucune part.* C'est le témoignage que lui rend l'Abbé de *Choisy*, qui en

 fait

fait mille fois l'éloge dans ses Mémoires tant accusés de satire.

Elle laissoit à *Hébert* Curé de Versailles, & au P. de *la Chaise*, le soin de décider si Me. de *Montespan* devoit être exilée de la Cour. *Hébert*, dévot importun, Prêtre sévère, Courtisan indiscret, espion de tous ses amis, voyoit impatiemment Me. de *Montespan* dans sa Paroisse. Le P. de *la Chaise*, aussi droit quoique plus prudent, croyoit que puisque le mal étoit cessé on pouvoit souffrir le reste. Le Curé, soit uniquement poussé par son zèle, soit qu'il se flatât de plaire à Me. de *Maintenon*, lui dit, que les Provinces, que Paris même ne pouvoient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyoit Me. de *Montespan* à la Cour: qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché: que les cœurs les moins tendres à la tentation succombent aux piéges que tend le souvenir des plaisirs criminels. » Je suis persuadée de tout » ce que vous me dites, répondit Me. de *Maintenon*: » & le Roi le seroit aisément: » mais le P. de *la Chaise* ne l'est point. Le Curé repliqua, que tous les Confesseurs obligeoient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles il avoit péché: que c'étoit

c'étoit là le bras qu'il falloit couper, l'œil qu'il falloit arracher : & que les Rois n'avoient pas une autre conſcience que leurs ſujets. Raiſons qui tendoient à éloigner les enfans comme la mére. » Je conviens, reprit Me. de *Maintenon*, » de tout ce que » vous avancez, & je voudrois de tout » mon cœur que les choſes allaſſent au» trement.

Elles changérent enfin. Me. de *Monteſpan* ne parut plus à la Cour. Après avoir été de tout, après avoir joué tour à tour le rôle de prude, de coquette, de tendre, de dévote, elle ſe réduiſit d'elle-même à n'être rien, dès que tous les fils par leſquels elle tenoit à la Cour furent rompus. Elle eut des dégouts : mais que n'étoit-elle une mére plus tendre ? elle en eût trouvé le dédommagement dans les établiſſemens immenſes que l'on fit à ſes enfans.

Cette retraite ne brouilla point Me. de *Maintenon* avec les *Mortemar*. L'Abbeſſe de Fontevrault, témoin de tous ſes procédés, la haïſſoit peut-être, mais l'eſtimoit tant, qu'elle ſe vantoit d'être ſa meilleure amie. Les *Thianges* alloient par elle au Roi avec confiance. Me. de *Rochechouart* ne rougit point d'être ſa penſionnaire. Le Marquis d'*Antin* étoit ſon favori : &

Vivonne disoit ; » Il y a de ma sœur à Me.
» de *Maintenon* la même distance qu'entre
» son frére & moi.

Me. de *Montespan* aimoit à parler d'elle, & n'en parloit jamais avec mépris. Elle lui devoit deux-mille louïs de pension par mois, que le Roi lui donna lorsqu'elle se fut retirée à Paris. Pendant les voyages de Marly, elle passoit quelques jours à sa maison de Clagny. Quand le Roi partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où d'une allée du jardin elle voyoit encor le Roi sans en être vue. Elle vivoit à Paris avec peu de considération, & avec beaucoup d'économie : fuyant la société des femmes irréprochables, & cherchant celle des coquetes que la vieillesse avoit ramenées à la dévotion : ne se lassant point d'amasser, n'entrant pas dans les besoins de ses enfans, & craignant toujours d'être volée. On voyoit d'un côté des richesses immenses & l'avarice insatiable, de l'autre un revenu modique & une extrême générosité. Tandis que Me. de *Montespan* jouïssoit de la récompense de ses foiblesses, Me. de *Maintenon* n'avoit qu'une pension de quarante-huit mille livres, & ne permettoit pas au Roi de l'augmenter. Aussi disoit-elle souvent : » Ses mai-
» tresses

» treſſes lui coûtoient plus en un mois, » que je ne lui coûte dans une année. « Et cela étoit dans l'ordre.

CHAPITRE XIV.

Madame la Comteſſe de Caylus.

MADAME de *Maintenon* ne ſortit jamais de la modération qu'elle s'étoit preſcrite. Loin d'accabler ſes envieux du poids de ſon crédit, il ne tint pas à elle qu'on ne crût qu'elle en avoit peu. Dans la faveur, on n'eſt occupé que du ſoin de l'augmenter: & elle ne travailloit qu'à faire oublier la ſienne: on eût dit qu'elle en étoit embarraſſée & confuſe. Elle n'avoit point ce faſte qui donne du brillant aux places, cet artifice qui y maintient, cette avidité qui fait des amis. Son deſintéreſſement étoit ſi grand qu'à peine étoit-ce en elle une vertu. Elle ne ſçavoit pas demander: » Vous voulez, lui diſoit Me. de *Villette*, » vous voulez jouïr » de votre modération, & que votre fa» mille en ſoit la victime.

Elle aimoit tendrement le Comte d'*Au-*

bigné dont elle ne pouvoit ſe faire aimer. D'*Aubigné* demandoit tout: & Me. de *Maintenon* ne ſollicitoit rien. Il s'en vengeoit en lui donnant tous les jours de nouveaux chagrins. Après cinq ans d'abſence, il paroiſſoit à Verſailles, effaçoit tout le monde par ſa magnificence, voyoit un moment ſa ſœur, diſparoiſſoit ſans lui dire adieu, & alloit à Paris étaler aux ſpectacles les airs d'un ſous-favori, ou ſe livrer dans des maiſons ſuſpectes aux dépenſes d'un luxe obſcur. Il affectoit de voir les mécontens, de fronder les Miniſtres, & de préférer à toute ſocieté *Monteſpan* & *Lauzun*. Il répondit à quelqu'un qui lui demandoit ſa protection: » Ne dites pas que vous me con» noiſſez, car je ſuis la plus mauvaiſe com» pagnie de Paris. «

Cependant il reſſentit les effets de l'amitié du Roi pour ſa ſœur. Il fut fait Lieutenant-Général, quoiqu'il n'eût point pour lui le droit d'ancienneté: il eut le Gouvernement de Berry, quoiqu'il fût demandé par des Seigneurs qui avoient plus de ſervice. Ses profuſions étoient ſans bornes. Me. de *Maintenon* ſe laſſa de donner à un homme qui né ſans bien ſe trouvoit

voit pauvre au milieu de cent-mille livres de rente *. D'*Aubigné* demanda la premiére Dignité de la guerre: Me. de *Maintenon* seule trouva cette prétention ridicule, & lui fit une réponse ridicule pour ce siècle-ci à force d'être magnanime.

Mlle. de *Murçay*, fille de M. de *Villette*, & par conséquent niéce à la mode de Bretagne de Me. de *Maintenon*, avoit tout ce qu'il faut pour se bien établir: une protection si puissante qu'elle valoit la plus riche dot: les jeux & les ris brilloïent à l'envi autour d'elle: son esprit étoit encore plus aimable que sa figure: on n'avoit pas le tems de respirer ni de s'ennuyer avec elle: toutes les *Chammêlés* du monde n'avoient point ces tons ravissans qu'elle laissoit échapper en déclamant: parfaite, si sa taille eût été plus dégagée, & si sa gayeté ne lui eût point donné de petits airs coquets dont sa tante & l'âge la corrigérent un peu tard.

Le Comte de *Caylus* l'épousa avec ses droits qui n'étoient rien, ses espérances qui n'étoient pas plus & qu'on comptoit

 pour

* L'Auteur du *Siécle de* LOUIS XIV. prétend qu'elle lui donna quelques parts secrettes dans les Fermes. Il a été mal informé.

pour beaucoup, & une penſion qui étoit peu de choſe. Le Roi le fit Menin de MONSEIGNEUR, & donna la veille de nôces à l'accordée un colier de perles de dix mille écus. On fut très ſurpris que Me. de *Maintenon* mariât ſi médiocrement une niéce ſi chérie & ſi aimable. On l'avoit encore plus été du refus généreux qu'elle en fit à *Boufflers*, homme d'une probité à la ſéduire, d'une ambition à s'élever ou à périr. *Boufflers* dédaignant les bruits ridicules qui accuſoient Mlle. de *Murçay* d'être capable des foibleſſes de l'amour, quoiqu'elle n'en aimât que les parfums, l'avoit demandée en mariage, & entendu de la bouche de Me. de *Maintenon* ces paroles, dignes, dit l'Abbé de *Choiſy*, d'être gravées en lettres d'or: » Ma niéce n'eſt pas un aſſez grand parti pour vous, Monſieur: je n'en ſens » pas moins ce que vous voulez faire pour » moi: je ne vous la donnerai point: mais » je vous regarderai à l'avenir comme mon » neveu. « Cette alliance adoptive lui fut utile. Sa fortune fut rapide: trois mois après il eut le Gouvernement de Luxembourg, la charge de Colonel-Général des Dragons, malgré *Louvois* qui la vouloit pour *Tilladet* ſon couſin germain, le gra-

de de Lieutenant-Général par une promotion particuliére, le Gouvernement de Metz quoiqu'il ne l'eût pas demandé, & toutes les occafions de déveloper les talens que Me. de *Maintenon* avoit démêlés en lui.

Me. de *Caylus* ne plut pas d'abord au Roi, qui la croyoit précieufe & coquette. Me. de *Maintenon* parvint à l'y accoutumer. On eut à fe plaindre d'elle: on l'exila deux fois à Paris. Le premier exil fut long, parce qu'on l'accufa d'avoir dit en recevant l'ordre: » On s'ennuye fi fort » dans ce pays-là, que c'eft être exilé » que d'y vivre. « Et en effet au lieu d'un trifte piquet qu'elle jouoit à Verfailles, elle avoit à Paris la fociété la plus brillante, *la Fare* à qui l'amour *promettoit un regard de Caylus* pour le guérir de tous fes maux; l'Abbé de *Rohan*, jeune voluptueux qui ne négligeoit ni la faveur ni les plaifirs; *Villeroi* †, d'abord apellé le charmant, en-

† Mr. *De Volt.* Tom. V. p. 287. fait un portrait tout oppofé du Maréchal de *Villeroi.* » C'étoit, dit-il, » un très-brave, très-honnête homme, bon ami, » vrai dans la fociété, magnifique en tout. L'Auteur, (ajoute-t-il en parlant de lui-même) » qui dans fa » jeuneffe eut l'honneur de le voir fouvent, a droit » d'affûrer que c'étoit là fon caractère. Il reprend enfuite M. *La B.* fur ce qu'il fait dire à Mr. de *Villeroi*: *A-t-on mis de l'or dans mes poches?* » Comment peut- » il,

ſuite le faſtueux, qui amuſoit les femmes avec tant de légéreté, & qui diſoit à ſes gens avec tant d'arrogance: *A-t-on mis de l'or dans mes poches?* La ſeconde diſgrace de Me. de *Caylus* finit par une retraite de huit jours qu'elle fit aux Carmélites. Me. de *Maintenon* alla l'en tirer & la ramena à la Cour, toute dévote, toute ſainte, toute réconciliée avec Dieu & avec elle. Depuis, leur amitié fut quelquefois troublée: mais un grand fonds d'eſtime mutuelle, le beſoin d'une confidente de la part de Me. de *Maintenon*, l'attrait de la conſidération en Me. de *Caylus*, diſſipérent bientot ces légers orages. Me. de *Caylus* s'égaroit quelquefois: mais ſûre d'obtenir ſa grace, elle n'avoit pas à combattre la mauvaiſe honte qui retient dans l'égarement. Son eſprit étoit volage: ſon cœur étoit conſtant dans le bien. Elle fut Calviniſte, Quiétiſte, Janſéniſte, Déiſte: & d'opinion en opinion elle revint enfin à celle qui les fixe toutes par une foi aveugle. Elle eut des paſſions, du gout pour l'eſprit, du panchant à l'intrigue, de la dévotion: & elle finit

» il, (dit le Critique) attribuer, je ne dis pas à un
» grand Seigneur, mais à un homme bien élevé, ces
» paroles qu'on attribuoit autrefois à un Financier?
» Comment peut-il parler de tant d'hommes du Siécle
» paſſé, du ton d'un homme qui les auroit vûs? &c.

finit par des vertus. Ceux qui prétendent qu'elle déteſtoit ſa tante, au milieu de ces démonſtrations de tendreſſe, ſont démentis par le recueil de leurs lettres, & par les *ſouvenirs* de Me. de *Caylus*, qui ne reſpire que l'eſtime & la confiance qu'elles avoient l'une pour l'autre. Peut-être eut-elle à reprocher à Me. de *Maintenon* un établiſſement ſi inférieur à ſes eſpérances. Mais celle qui l'avoit élevée lui avoit inſpiré ſa modération. Son mariage pouvoit être plus brillant, mais ne pouvoit être plus heureux, puiſqu'il a donné aux Arts, aux Lettres, à la Société M. le Comte de *Caylus*.

Le Marquis de *Murçay* étoit amoureux de Mlle. de *Boisfranc*, fille du Surintendant de la maiſon de MONSIEUR qui l'avoit diſgracié. Mlle. de *Boisfranc* avoit refuſé le Duc de *Roquelaure* & dédaignoit M. de *Murçay*, parce qu'elle avoit un million de dot. On ne put obtenir de Me. de *Maintenon*, qu'elle ſe donnât le moindre mouvement pour raprocher les deux parties. Le P. de *la Chaiſe* moins ſcrupuleux ſe chargea de la réunion & y réuſſit. Le Roi donna au Marquis une Cornette de la Compagnie des Chevaux-légers, & à ſon frére le Régiment des Dragons de la Reine. Me. de *Maintenon* n'avoit

pas * tant demandé. Le Chevalier de *Murçay* se signala dans le combat d'Anguyen & mourut de ses blessures.

Le Marquis de *Villette*, leur pére, fut réduit à quelques pensions, duës à ses longs services. A toutes les promotions, le public le nommoit Maréchal de France, & la Marine le demandoit hautement: il ne le fut point, malgré tant de titres pour l'être. Les *St. Hermines* assez nombreux pour tout envahir furent écartés de tout. Et la Comtesse de *Mailly* mourut pauvre.

Me. de *Maintenon* n'avoit cette modération, que lorsqu'il s'agissoit d'elle-même ou de ses parens: c'étoit presque un malheur de lui appartenir de trop près. Elle établit avantageusement Mlle. de *Leuwestein*, de la Maison de *Bavière*, & qui en prit les titres dans l'acte de célébration. Ce qui indigna si fort Me. la Dauphine, qu'elle se fit aporter les régîtres de la Paroisse de Versailles, & les déchira en s'emportant contre la complaisance du Curé & l'insolence de Me. de *Dangeau*. Elle fit la fortune de Mlle. de *Rambures*, qu'elle n'aimoit pas. Elle maria le Marquis d'*Antin* à Mlle d'*Uzès*, par l'ascendant qu'elle avoit sur le misantrope *Montauzier*, qui saisit

* Mémoires du Marquis de *Dangeau*.

ſaiſit le moment où la mére n'étoit plus rien pour faire le fils quelque choſe.

Elle n'oublia point ſes amis. Le Marquis de *Dangeau* eut tout ce que déſire un Courtiſan; des richeſſes, une Charge, de la conſidération, & des plaiſirs. *Barillon*, Ambaſſadeur en Angleterre, ménacé d'une diſgrace, en fut garanti, & paſſa dans le repos une vieilleſſe agréable. Mlle. de Scuderi eut deux mille livres de penſion: Me. *Deshouliéres*, des gratifications conſidérables: l'Abbé *Têtu*, des Bénéfices ſimples: *Racine* & *Deſpréaux*, les appointemens de l'emploi dont ils n'avoient que le titre. *Vardès* & *Buſſy* furent rappellés. Le Marquis de *Montchevreuil* fut Gouverneur de M. le Duc du *Maine*, & [Capitaine des Chaſſes de St. Germain en Laye,] & ſi eſtimé à la Cour, que le Roi diſoit: » Si je n'é» tois *Bourbon*, je voudrois être *Montche-* » *vreuil* *. Il diſoit encore: » Tous les Cour» tiſans me demandent ſans ceſſe; le ſeul » *Monchevreuil* ne me demande rien. « En effet, il ne s'étoit pas même plaint de n'avoir pas touché depuis dix ans un ſol d'une penſion de douze mille livres. Après la mort du Comte de *Mornay* ſon fils, le Roi le fit entrer dans ſon cabinet, & le pria

* Mémoires du Marquis de *Dangeau*.

pria de lui dire les besoins de sa famille, ajoutant : » Ne me regardez pas comme » votre Maître : parlez-moi comme à vo- » tre ami. » Aussi Me. de *Maintenon* disoit-elle : » De tous ceux que j'ai placés à la » Cour, *Montchevreuil* est le seul qui ait » réussi. C'étoit pourtant un homme d'une antique probité.

Personne ne se repentit de l'avoir connuë, aimée, ou servie. Un trait bien glorieux dans une si longue faveur, c'est que si quelques-uns de ses insatiables amis se sont plaints d'en recevoir trop peu de biens, du moins aucun citoyen ne s'est plaint d'en avoir reçu de mal. Dans le tems même qu'on l'accusoit de renverser l'Etat par ses conseils, nul François ne l'accusa de ressentiment ou de violence.

Elle exigeoit des autres le désintéressement qu'elle avoit pour elle-même. Le Roi lui disoit souvent : » Mais, Madame, » demandez : vous n'avez rien à vous. Sire, répondoit-elle, » il ne vous est pas permis » de me rien donner. « Voilà ce qu'une avide famille appelloit penser sans élévation. Mais le peuple admiroit une Favorite qui avoit réussi à n'être pas aimée de ses parens : & la Noblesse l'adoroit comme sa bienfaitrice & son appui.

LIVRE HUITIEME.

SAINT CYR.

MADAME de *Maintenon* diſoit ſouvent : » On me croit la plus habile » femme du monde. On croit que, la tête » ſur mon chevet, j'ai imaginé, conduit, » achevé le bel établiſſement de *St. Cyr.* » Cependant cette maiſon n'eſt ni le plan » d'un ſeul jour, ni le plan d'une ſeule » tête. Les bonnes œuvres ſe ſont pré» ſentées : j'y ſuis entrée ſans rien pré» voir : j'ai continué ſans rien prétendre. » Inſenſiblement mes vues ſe ſont fortifiées » & étendues par les premiers ſuccès : une » idée a conduit à une autre : le bien a » produit le mieux. Et de quelques actes » de charité, qui devoient finir avec moi, » s'eſt formé un établiſſement qui ne finira » qu'avec cet Empire.

C'eſt cette ſuite d'idées & de progrès, que je vai déveloper. Ceux qui aiment le bien public me pardonneront la deſcription trop détaillée d'un bien qui peut être imité.

CHA-

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de Me. de Maintenon.

ME. de *Maintenon* avoit toujours eu du gout pour les enfans & un talent particulier pour les élever. Elle avoit ordinairement chez elle quelques jeunes filles qu'elle se plaisoit à instruire dans ses momens de loisir. Elle avoit formé le Duc du *Maine*, qui commençoit à devenir tout ce qu'il avoit promis d'être : Mlle. de *Nantes*, dont les défauts même étoient aimables : Me. de *Montgon*, qui à huit ans, disoit Me. de *Sévigné*, savoit mieux la Cour que les plus vieux Courtisans : & depuis Me. de *Caylus*, que ses *souvenirs* qu'on va imprimer loueront plus que tous mes éloges : Me. la Marquise d'*Havrincourt*, l'ornement du Cambresis & de l'Artois : Me. d'*Haussy*, qu'elle rendit propre à l'éducation des Princes : Me. la Duchesse de *Bourgogne*, qui nous fut trop tôt enlevée, & Me. la Maréchale de *Noailles*, qu'il suffit de nommer.

Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de la faveur, elle conçut le dessein de quelque établissement en faveur des filles de con-

condition, nées sans bien. La situation où elle s'étoit vuë elle-même la faisoit entrer dans tous leurs besoins, & chercher les moyens de les soulager, & de les tirer d'un état encore plus dangereux pour la vertu qu'humiliant pour la Noblesse.

Tous les jours, elle remercioit Dieu de ses bienfaits, en les partageant avec des personnes qui avoient de commun avec elle une jeunesse laborieuse : » Ma place, disoit-elle, » a bien des côtés fâcheux : mais » aussi elle me procure le plaisir de donner.

Ses entrailles s'attendrissoient à la vuë des malheureux : la misére d'autrui lui devenoit, pour ainsi dire, personnelle. Elle n'avoit pas besoin, pour exciter sa pitié, d'aller dans ces lieux où se retire l'indigence : elle n'avoit qu'à se rappeller ses premiéres années.

Dans la grandeur, souvent on ne se rappelle ce qu'on a été, que pour tâcher de le faire oublier aux autres. Me. de *Maintenon* s'en ressouvenoit toujours, & ne s'en ressouvenoit que pour faire plus de bien. C'est le propre des grandes places d'endurcir le cœur de ceux que la Providence y éléve. Elle ne regardoit sa faveur, que comme un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. » Je voudrois, disoit-elle

elle un jour, » je voudrois ſoulager toute » la Nobleſſe du Royaume. « Projet impoſſible, mais qui montroit du moins toute l'élévation de ſon ame, & tout le feu de ſa charité. Ce n'étoit point en elle un mouvement paſſager : c'étoit un ſentiment profond, un ſentiment qu'elle devoit à la Nature, & que la Religion n'avoit fait qu'épurer : » Pour ſecourir les malheureux, diſoit-elle, » il n'eſt pas beſoin d'être Chré» tienne.

CHAPITRE II.

Ruel.

LE CHATEAU de Montchevreuil fut comme le berceau de *St. Cyr* : & Madame de *Brinon* y donna lieu aux premiers eſſais d'un zéle, qui ne cherchoit qu'à ſe produire, & qui ne déſiroit les richeſſes que pour les répandre. C'étoit une Religieuſe Urſuline, errante de clôture en clôture, ſans bien, envelopée dans la ruine de ſon Couvent. Elle étoit fille d'un Préſident au Parlement de Normandie. Sa mére l'avoit reçuë chez elle, & la menoit ſouvent à Montchevreuil, où Me. de *Maintenon* la connut. Elle fut touchée de la fidéli-

délité de l'Urſuline à s'acquitter au milieu du monde des devoirs d'un état qu'elle n'avoit embraſſé que par complaiſance pour ſa famille. Pour remplir ſon vœu d'inſtruction, la Religieuſe aſſembloit à Montchevreuil les domeſtiques, les enfans des environs, & leur enſeignoit les élémens de la Doctrine Chrétienne. Me. de *Maintenon* ſe lia d'amitié avec une perſonne d'autant plus eſtimable, qu'elle avoit l'eſprit de ſon état ſans en avoir le goût.

Me. de *Brinon* perdit ſa mére. Elle s'aſſocia Me. de *St. Pierre*, compagne de ſon infortune. Un Couvent les reçut l'une & l'autre, juſqu'à ce que les dettes qui les avoient chaſſées du premier, les fiſſent ſortir du ſecond.

* Elles louérent une maiſon dans Anvers, & y reçurent des penſionnaires. De-là, preſſées par leurs beſoins, elles allérent à Montmorency, où la même miſére les ſuivit.

Elles ſe déterminérent à recourir à Me. de *Maintenon*, dans l'eſpérance que la proſpérité ne l'auroit pas endurcie. La Cour étoit alors à St. Germain, & Me. de *Maintenon* chez le Roi. Elle quitta tout pour les recevoir, & les renvoya pénétrées de recon-

* An. 1680.

connoiſſance. Elle leur rendit pluſieurs vi ſites ſecrettes, où de plus près témoin d leur indigence & de leur capacité, elle ré ſolut, pour ſoulager l'une & pour em ployer l'autre, d'aprocher d'elle cette pe tite Communauté.

* Pour leur donner des ſecours plus pré ſens, & une partie des penſionnaires qu'ell avoit en divers endroits, elle les établit Ruel, dans une maiſon commode qu'ell meubla. Elle y multiplia ſes enfans d'adop tion juſqu'au nombre de ſoixante, & leu donna des maitreſſes, qui ſoulagérent d'u ne partie du travail Me. de *Brinon*, à qu elle permit d'y attirer Meſdames du *Baſ ques* & d'*Angiens*, du même Ordre, & du même Couvent ruiné.

Le nombre des penſionnaires augmen toit tous les jours: il y en avoit deja cent & la Cour ne ſçavoit pas encore qu'il y en eût une: tant Me. de *Maintenon* faiſoit le bien avec ſecret & avec prudence!

CHAPITRE III.

Noiſy.

ELLE alloit ſouvent à Ruel: elle voyoit les progrès de l'éducation, & y fai-

* An. 1682.

faisoit elle-même le catéchisme. » Que j'ai » d'impatience, écrivoit-elle à Me. de *Brinon*, » de me trouver dans cette étable » que j'aime tant! Ses visites devinrent plus fréquentes, & plus incommodes à cause de l'assujettissement de sa place. Les premiers succès l'engagérent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chére.

L'occasion s'en présenta. La clôture du petit parc de Versailles & l'agrandissement de l'autre rendirent inutiles plusieurs belles maisons que le Roi avoit achetées des propriétaires. Me. de *Maintenon* en demanda une. Le Roi lui offrit Noisy, maison bâtie par Mr. de *Gondy*, & enfermée dans le parc. Me. de *Maintenon*, qui n'avoit pas porté ses vues si haut, lui répondit que la moindre ferme seroit bonne pour cet usage. Le Roi aussi jaloux de participer à cette charité, que charmé de celle de Me. de *Maintenon*, persista, & lui dit même que pour le bien du bâtiment il faloit qu'il fût habité. Il donna ordre qu'on travaillât aux réparations. Dix mille écus les firent en quatre mois. La maison étoit commode, l'air très-sain: l'eau seule manquoit. Le jour pour la translation fut fixé au lendemain de la Chandeleur.

On

On ſépara les filles en quatre claſſes & on les diſtingua par la couleur du ru ban dont leur coëffure étoit renouée. O obſerva qu'elles fuſſent à-peu-près de mê me taille : les plus grandes eurent le ru ban bleu, les ſecondes le jaune, les troi ſiémes le verd, & les plus petites le roug Le ruban noir fut deſtiné à ſervir de ré compenſe.

Les conditions étoient confondues : le unes étoient Demoiſelles : les autres, de filles de bons Bourgeois ; mais toutes pau vres. Pour faire deux bonnes œuvres à l fois, elle préféroit les enfans des nouveaux convertis. Et pour que les payſans de ſe terres ſe reſſentiſſent de cet établiſſement elle compoſa un corps de leurs petites fille qu'elle nomma les *Sœurs de la Charité*, o les *Filles-bleues*. Elles furent logées dar un pavillon au pié du Château, & inſtru tes ſéparément des penſionnaires qui furer toutes ſur le pié de Demoiſelles.

Me. de *Maintenon* les voyoit tous le jours : elle s'occupoit des claſſes, faiſo des réglemens, viſitoit les malades, dîno avec ces enfans, & ſe contentoit ſouver d'une ſimple portion. Elle en avoit tou jours chez elle cinq ou ſix des plus aima bles & des plus délicates.

L'in

L'inſtruction y alloit admirablement bien. Elle faiſoit des dons conſidérables à Me. de *Brinon*, pour raſſaſier cette cupidité qu'ont ordinairement ceux qui ont renoncé aux biens de ce monde. Car on commençoit à regarder les préſens comme un tribut, à faire valoir la Sacriſtie, à mettre à contribution les parens: le corps de *St. Candide*, que le Pape avoit donné à Me. de *Maintenon*, & Me. de *Maintenon* à Noiſy, faiſoit déja des miracles & rendoit beaucoup. Me. de *Maintenon* en fut irritée. Ces petiteſſes lui faiſoient horreur: elle diſſimula ſa peine, renvoya l'avare Aumônier, & donna mille livres de penſion à Me. de *Brinon*.

La régularité rentra dans cette maiſon à la ſuite du déſintéreſſement. Le ſuccès invita la bienfaitrice à multiplier ſes libéralités. Pour ôter tout prétexte d'avarice à Me. de *Brinon*, elle les verſa ſur ſa famille, qui étoit très-pauvre & très-nombreuſe. Elle n'avoit pas encore tant fait pour la ſienne.

L'attachement de Me. de *Maintenon* pour cette Communauté donna à toutes les Dames de la Cour une grande envie de la voir. Toutes y applaudirent: & Me. de *Monteſpan*, qui auroit pu faire davantage

&

& qui n'avoit rien fait, fut confonduë.

L'indifférence du Roi ne put résister à tout ce qu'il en entendoit dire. Il s'y rendit avec tous les Courtisans : & les Courtisans admirérent tout, comme s'ils n'y étoient pas avec le Roi. Depuis, les placets des Officiers furent renvoyés à Me. de *Maintenon*. Elle y reçut leurs filles : & le Roi prit un fonds sur ses aumônes pour en payer à Me. de *Brinon* les pensions sur le même pié que les autres.

Le bruit de cet établissement vola dans les Provinces. Me. de *Maintenon* fut importunée de tous côtés : elle étoit si pénétrée de la misére de la Noblesse & des enfans qu'on lui présentoit, qu'après avoir vendu ses chevaux, ses habits, ses bijoux, elle mêloit ses larmes aux leurs, & leur disoit : » La Providence ne vous abandon- » nera pas : j'étois née aussi pauvre & plus » malheureuse que vous. « L'indigence unie à la beauté n'essuya jamais ses refus : ravir à la séduction du monde les filles que des attraits naissans exposoient à tous ses piéges, étoit une de ses bonnes œuvres favorites.

CHAPITRE IV.

Projet de l'établiſſement de St. Cyr.

SA compaſſion la mit au-deſſus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi. Elle lui repréſenta:

» Qu'en établiſſant des Compagnies de » Gentilshommes dans les places frontiéres, » il avoit procuré à la Nobleſſe un ſoula» gement conſidérable: mais que ſon ſexe » étoit auſſi digne de ſon attention, com» me étant plus foible & plus expoſé à la » miſére:

» Qu'une partie de la Nobleſſe étoit » dans une telle pauvreté, qu'on voyoit » tous les jours des filles iſſues des plus » anciennes maiſons réduites à la mendi» cité, errantes dans les provinces, ſujet» tes à mille dangers, en proye aux plus » humiliantes tentations, parce qu'il ne reſ» toit à leurs péres que le ſouvenir de leurs » ſervices, ou les marques des exploits de » leurs ayeux:

» Que ſa gloire étoit intéreſſée à entre» tenir par des récompenſes & par des bien» faits cette émulation, cet honneur, qui

» engageoient ſa Nobleſſe à ſe ſacrifier en
» tout tems à ſon ſervice :

» Qu'en qualité de Chrétien, il devoit
» uſer de ſon pouvoir pour ſecourir les
» malheureux, & pour conſoler les affli-
» gés; que comme pére de la patrie, il
» devoit ſoulager ſenſiblement des familles
» dont les Chefs après avoir verſé leur ſang
» pour lui, voyoient languir dans la miſé-
» re des enfans dont toute la paſſion étoit
» de verſer le leur à leur tour.

Me. de *Maintenon* préſenta ces vérités avec tant d'énergie, & ſous tant de faces différentes, que le Roi en fut touché. Il les approfondit : l'étonnement où le jetta la miſére de ces hommes, qui après l'honneur de mourir pour ſon ſervice, n'en connoiſſoient pas de plus grand que de ſe ruiner auprès de ſa perſonne, fit que les converſations tournérent ſouvent ſur ce ſujet. LOUIS n'étoit pas de ces Princes qui craignent d'être attendris.

La charité de Me. de *Maintenon* épioit tous les momens favorables; & ſa ſageſſe en profitoit. Il faut auprès des Rois une femme qui connoiſſe la pauvreté : & celle-ci l'avoit éprouvée. Elle lui repréſenta tous les avantages que l'Etat retireroit de l'établiſſement qu'elle avoit eſſayé, lui diſant, qu'une

qu'une belle éducation perpétueroit l'honneur & la vertu dans les familles, répandroit la pieté dans les provinces, & attacheroit la Nobleſſe à l'Etat par un nouveau lien.

Frappé de toutes ces raiſons, il lui dit : » Mais, Madame, que voulez-vous faire? » Jamais Reine de France n'a rien fait de » ſemblable*. Il n'avoit beſoin que de connoitre le bien pour le faire avec magnificence : il renchérit ſur le projet de Me. de *Maintenon*, & voulut d'abord une fondation de cinq cent Demoiſelles. M. de *Louvois* fut effrayé de la dépenſe, & Me. de *Maintenon*, des difficultés de l'éducation. On ſe borna donc à deux cent cinquante Demoiſelles, à trente-ſix Profeſſes, & à vingt-quatre Converſes.

Me. de *Maintenon* entra dans tous les détails imaginables, marqua juſqu'aux moindres bagatelles, tint un milieu entre une extrême abondance & une extrême frugalité, & traça le plan d'une vie aiſée ſans ſuperflu.

On délibéra ſur le choix d'un lieu propre à cet établiſſement. Il faloit accommoder l'inclination de Me. de *Maintenon*, qui

 l'y

* Mémoires de l'Abbé *Pirot*.

l'y porteroit ſouvent, avec l'obligation où elle étoit de ne pas s'éloigner de Verſailles.

On propoſa de faire l'établiſſement à Verſailles même, ou entre Verſailles & Paris. Mais elle ſupplia le Roi de conſidérer que rien ne nuiroit plus à la Communauté, par les viſites continuelles: que l'éducation en ſouffriroit, qu'il ne falloit point placer l'azile de l'innocence dans un lieu où tout lui tendroit des piéges: que l'eſprit du monde y entreroit avec les Grands: qu'il falloit choiſir un lieu aſſez éloigné de Verſailles, pour délivrer la Communauté de la foule d'importuns que la proximité y attireroit, & aſſez voiſin pour en tirer ſa ſubſiſtance, & pour être échauffé des premiers rayons du Trône.

On choiſit Saint-Cyr, qui eſt à une demi-lieuë de la Cour. *Louvois* y alla, & donna ordre à *Manſard* d'en examiner la ſituation, l'air, la facilité d'avoir des eaux. Outre ſa proximité, ce lieu ſe trouvoit depuis peu enfermé dans le parc: ce qui lui étoit comme une double garde contre toutes les inſultes que les maiſons écartées reçoivent quelquefois.

La maiſon des Bénédictines de St. Cyr tenta d'abord M. de *Louvois* & Me. de

Main-

Maintenon, qui la visitérent. On leur parla d'un accommodement. Elles s'allarmérent : » Nous sommes ici, disoient-elles, » depuis le saint Roi *Dagobert*. Elles ne sçavoient pas, que ce Roi dévot & libertin fondoit un Couvent & un Serrail par-tout où il portoit ses pas. M. de *Louvois* leur ordonna de déloger dans quinze jours. Me. de *Maintenon* devoit être contre elles, & fut leur appui. Elle ne voulut point que sa fondation commençât par une violence ou par une injustice. Les Bénédictines demandérent cinq cent mille livres de leur maison, & par là la conservérent.

* *Mansard* eut ordre de chercher une autre situation commode, & de suivre les idées que Me. de *Maintenon* lui donneroit. L'Architecte choisit la maison du Marquis de *St. Brisson - Séguier*. Le Roi l'acheta 91000. liv. Le contract fut passé en forme d'échange, entre M. de *St. Brisson*, & le Maréchal de *la Feuillade*.

* 9. Avril 1685.

CHAPITRE V.

Saint - Cyr.

* ON MIT la main à l'œuvre. Outre les ouvriers qui y venoient de tous côtés, il y eut des troupes campées à Verſailles. On y vit à la fois plus de 900. maçons travaillans de la truelle, plus de 400 tailleurs de pierre, autant de charpentiers, enfin plus de deux mille ſix cens hommes.

Le Roi ayant demandé au Marquis de *Louvois* quelle ſomme il falloit pour l'entretien de cette maiſon, Me. de *Maintenon* prit la parole, & dit, que ces détails n'étant pas ordinaires, il étoit difficile d'y réuſſir, à moins de ſçavoir la maniére dont on vouloit que cette Communauté fût établie, & que ne s'agiſſant pas ſeulement de nourriture & d'habits, mais d'une infinité d'autres choſes, il falloit des gens qui entraſſent dans l'eſprit même de l'inſtitut pour en parler avec juſteſſe & avec préciſion.

Quel-

* 1. May 1685.

Quelques jours après, le Ministre dit au Roi, que la dépense de cette Communauté monteroit à deux cent mille francs par an. Le Roi répondit, que Me. de *Maintenon* en avoit dressé un mémoire raisonné, qui lui paroissoit juste, & qui ne montoit pas si haut. *Louvois* jetta l'œil sur la totalité, & dit qu'il n'étoit pas possible que cent mille, pas même cent cinquante mille francs, suffissent pour la dépense. La suite a fait voir qu'il ne se trompoit pas, & que Me. de *Maintenon* avoit demandé pour le public avec autant de modération que pour elle-même.

Après quelques contestations entre Me. de *Maintenon* & le Ministre, le Roi prit un milieu, & dota la maison de cinquante mille écus de rente. Il commit à Me. de *Maintenon* le soin de l'ameublement, & lui permit d'y employer telle somme qu'elle voudroit: c'en fut assez pour lui lier les mains. D'autant plus moderée, qu'il lui étoit permis de ne l'être pas, elle n'y employa que cinquante mille écus.

Tandis qu'on faisoit les calculs à Versailles, l'Abbé *Gobelin* examinoit à Noisy la vocation des filles qui avoient du goût pour la retraite, & des talens pour l'éducation. On ne vouloit pas de Religieu-

ſes : le Roi ne les aimoit point : Me. de *Maintenon* haïſſoit les petiteſſes monacales, ſoit réelles, ſoit ſuppoſées. On vouloit une Communauté, qui eût les vertus des Cloîtres, & qui n'en eût pas les pratiques. On la vouloit éloignée du monde, mais capable d'y paroître. Le Roi ne vouloit point d'habit religieux pour les Profeſſes : Me. de *Maintenon* en imagina un à peu près ſemblable à celui des Dames de Miramion, & fit paroître devant lui une de ſes femmes qui l'avoit eſſayé. » Quel Diable de bonnet de Nonne, dit le Roi, » leur avez-vous donné-là ? » Le petit bonnet fut réformé : le Roi fut content du reſte, & ajouta la croix d'or pour les Dames, & un grand manteau trainant pour l'habillement de chœur, tel qu'on l'a encore aujourdui.

CHAPITRE VI.

Conſtitutions de St. Cyr.

CEPENDANT Me. de *Brinon* faiſoit le plan des conſtitutions, & de fréquens voyages à Verſailles. Elle étoit éloquente, parloit avec grace, & plut au Roi.

Dès

Dès que les conftitutions furent rédigées, *Racine* & *Boileau* en revirent le ftile: M. de *Chartres*, M. l'Abbé *Gobelin*, & le P. de *la Chaife* corrigérent les fautes effentielles. Mr. le Cardinal *Ranucci*, Nonce du Pape, les trouva fi belles qu'il les envoya à Sa Sainteté.

Il feroit à fouhaiter que ces conftitutions fuffent publiées. C'eft le chef-d'œuvre du bon fens, & de la fpiritualité, qui ne s'accorde pas toujours avec lui. Elles ferviroient à réformer bien des Communautés. La Fondatrice fçut tenir un milieu entre l'orgueil des Chapitres & les petiteffes des Couvens. Elle unit une vie très réguliére à une vie commode. Elle craignit que Me. de *Brinon* n'eût infpiré à cette Communauté naiffante une certaine grandeur, & que le voifinage de la Cour, une fondation Royale, les vifites du Roi, & même les fiennes, ne donnaffent aux Dames une idée, un air de Chanoineffes. Elle recommanda fortement à leurs Directeurs de prêcher aux poftulantes l'humilité: & ce fut prefque malgré elle qu'elles furent apellées *les Dames de St. Louis*.

M. de *Villeroi*, Evêque de Chartres, vouloit que les Dames fiffent des vœux

 abfo-

absolus. Le P. de *la Chaise* fut d'avis que l'Ordinaire pût en dispenser. Il disoit, que des enfans seront toujours mieux élevés par des personnes qui tiendront encore au monde, que par des femmes qui y auront renoncé; que les vœux absolus assujettissent à beaucoup de pratiques de dévotion & prennent un tems précieux qui ne pouvoit être mieux employé qu'à l'éducation de la jeunesse: qu'il seroit à craindre que les éléves, dont l'esprit est tendre & facile, ne fussent séduites par la vie austére & pénitente de leurs maitresses, & qu'elles ne se passionnassent pour un état dont elles entendroient à chaque instant exalter les délices: ce qui s'opposeroit au bien qu'on vouloit faire. » L'objet de cette fondation, ajoutoit-il, n'est » pas de multiplier les Couvens, qui se » multiplient assez d'eux-mêmes, mais de » donner à l'Etat des femmes bien éle» vées. Il y a assez de bonnes Religieu» ses, & pas assez de bonnes méres de fa» mille. L'éducation perfectionnée à St. » Cyr produira de grandes vertus; & les » grandes vertus, au lieu d'être enfer» mées dans des Cloîtres, devroient ser» vir à sanctifier le monde.

Le Roi goûta ces raisons, & dit, *Je fonde*

fonde une Communauté, & non un Couvent. Les Dames ne firent que des vœux ſimples. On verra que le P. de *la Chaiſe* s'étoit mépris, & qu'il faloit à cette maiſon des vœux abſolus.

CHAPITRE VII.

Bâtiment de St. Cyr.

CEPENDANT l'édifice s'élevoit avec une magnificence Royale. Tous les obſtacles s'aplaniſſoient par les ſoins de Me. de *Maintenon*. Quoique le terrain fût marécageux, & qu'on ne fût point d'accord ſur la diſtribution des apartemens, le bâtiment fut fait en auſſi peu de tems qu'on en mettroit aujourdui à le projetter. Tout fut achevé en quinze mois, & couta quinze cent mille livres.

Dans cet édifice on reconnoit par-tout la main de LOUIS. Mais la précipitation fit faire des fautes conſidérables. On employa du bois verd, comme dans preſque tout ce qu'il a bâti: on prit le rez de chauſſée trop bas de plus d'une toiſe: les caves qui ſont belles & en grand nombre, devinrent des cloaques: les eaux

qu'on cherchoit furent perdues par l'enlévement des terres, & la fouille des caves détourna les fources: ce qui obligea de faire un bâtiment hors l'enceinte de la clôture, pour établir une pompe qui puife dans l'aqueduc, & qui éléve l'eau dans un baffin, pour la répandre dans tous les offices de la maifon. A [Noify] il n'y avoit pas affez d'eau: à St. Cyr il y en eut trop. La porte de l'églife fut placée dans un recoin derriére des remifes. Les Orgues & les Confeffionaux furent enfemble, quoique d'un ufage affez oppofé. Les fondations fifes fur un terrain marécageux font ruinées par les eaux. En 1752. on a été obligé de reprendre fous œuvre un corps de logis dont le mur étoit féparé de la baze, de cinq ou fix pouces. En un mot, la maifon des Dames de *St. Louis* fut affujettie à des réparations fi fréquentes & fi difpendieufes, que le fucceffeur du Prince qui l'a fondée, n'a pu s'empêcher de dire: *Il faudra que je les bâtiffe ailleurs.*

A cela près, rien n'eft plus grand, plus majeftueux, plus commode, ni mieux entendu. On y retrouve la belle maniére de *Manfard.* Le dedans eft du génie de Me. de *Maintenon*, qui s'appliqua fort à bien affortir l'églife, le lieu d'affemblée,

le

le réfectoire, les offices, les quatre classes, & les dortoirs, laissant le reste à l'habileté de l'Architecte. Les dehors ont plus de grandeur que de régularité : on ne peut voir sans admiration la belle ordonnance de l'intérieur.

CHAPITRE VIII.

L'intention du Roi.

LE ROI jugea cet établissement digne de toute son attention. Il écrivit de sa main le résultat de ses réflexions, sur un bordereau, qui n'est pas moins une preuve de son excessive bonté, que de sa capacité pour les détails, malgré des vues plus importantes. Le voici :

POUR L'ETABLISSEMENT DE ST. CYR.

Les patentes bien dressées.
Biens à donner à la fondation.
Ornemens à faire pour l'église.
Meubles de toutes sortes.
Choix d'un homme d'affaires.
Choix d'un Conseiller d'Etat pour assister aux comptes.

Pro-

Provisions par avance pour qu'on n'en manque pas au premier Juillet, jour que les Demoiselles entreront à St. Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des Demoiselles du revenant-bon.

Une somme honnête, mise à part pour les besoins qu'on ne peut prévoir.

Réglemens à faire: constitutions à examiner: bons sujets à choisir.

Précautions à prendre contre les désordres, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présens: défendre qu'on n'acquiére plus de biens.

Défendre de bâtir pour aggrandir la maison.

Spécifier l'âge & le tems que les filles seront reçues & demeureront dans la maison.

Au mois de Juin 1686. le Roi donna un Edit d'érection qui fut enrégistré au Parlement, le 18e du même mois. Le préambule est d'un pére du peuple. » Comme » nous ne pouvons assez témoigner l'affec- » tion qui nous reste de la valeur & du zè- » le que la Noblesse de notre Royaume a » fait paroitre dans toutes les occasions, » en secondant les desseins que nous avons » for-

» formés, & que nous avons si heureuse-
» ment exécutés pour la grandeur de no-
» tre Etat, & pour la gloire de nos armes,
» la paix que nous avons si solidement affer-
» mie nous ayant mis en état de pouvoir
» étendre nos soins jusques dans l'avenir,
» & jetter les fondemens de la grandeur
» & de la félicité durable de notre Mo-
» narchie, nous avons établi plusieurs
» Compagnies dans nos Places frontiéres,
» où sous la conduite de divers Officiers
» de guerre d'un mérite éprouvé, nous
» faisons élever un grand nombre de jeu-
» nes Gentilshommes, pour cultiver en eux
» les semences de courage & d'honneur
» que leur donne la naissance, pour les
» former par une exacte & sévère disci-
» pline aux exercices militaires, & pour
» les rendre capables de soutenir à leur
» tour la réputation du nom François: &
» parce que nous avons estimé qu'il n'é-
» toit pas moins juste & moins utile de
» pourvoir à l'éducation des Demoiselles
» d'extraction noble, surtout pour celles
» dont les péres étant morts dans le ser-
» vice, ou s'étant épuisés par les dépen-
» ses qu'ils auroient faites, se trouveroient
» hors d'état de leur donner les secours
» nécessaires pour les bien élever: après
» l'épreu-

» l'épreuve qui a été faite plusieurs années, » par nos ordres, des moyens d'y réussir, » nous avons enfin résolu de fonder & établir une Maison & Communauté, où » un nombre considérable de jeunes filles » issues de familles nobles, & particuliérement de péres morts dans le service, » ou qui y seroient actuellement, soient » entretenues gratuitement, & élevées en » cette Communauté dans les principes d'une véritable & solide piété, & reçoivent » toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance & à leur sexe, » suivant l'état où il plaira à Dieu de les » appeller : ensorte qu'après avoir été bien » élevées dans cette Communauté, celles » qui en sortiront puissent porter dans toutes les provinces de notre Royaume des » exemples de modestie & de vertu, & » contribuer soit au bonheur des familles » où elles pourront entrer par mariage, soit » à l'édification des maisons Religieuses où » elles voudront se consacrer à Dieu, auquel effet nous avons fait construire la » maison de St. Cyr &c.

Le premier article établit * 36 Dames, dont

* Le Roi a dérogé à cet article, & a permis que, tant en Sœurs Converses qu'en Dames de Chœur, on pût aller jusqu'au nombre de 80 personnes.

dont le nombre ne pourra être augmenté, & qui ne pourra être rempli que par quelqu'une des 250 Demoiselles dont le nombre n'est point expressément limité, & dont la nomination est réservée, au troisiéme article, aux Rois de France, qui ne choisiront que celles qui pourront prouver quatre degrés de Noblesse. On n'en exigea que du côté paternel, à cause des fréquentes mésalliances. Mais on voulut que celles du pére de la Demoiselle présentée fussent exactes, & sur des piéces originales, sans admettre de copie collationnée.

Le quatriéme veut qu'aucunes Demoiselles ne puissent être pourvues des places vacantes, si elles ne sont âgées de sept ans accomplis, ou si elles en ont plus de douze, & qu'elles n'y demeurent que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Le septiéme dit, que la Communauté pourra renvoyer l'une des Demoiselles à ses parens quand elle le jugera à propos, & que les parens & tuteurs pourront les retirer de la maison à leur volonté: que les Dames, les Demoiselles, & les Sœurs Converses seront reçues gratuitement, avec défenses qu'il soit rien reçu en gratifications ou en présens.

Le huitiéme & neuviéme donnent à la

Com-

Communauté la Maiſon, Terre, & Seigneurie de St. Cyr, la manſe abbatiale de St. Denis, qui avoit été déja donnée par un brevet du 2 Mai, & qui produiſoit alors 114000 liv. & cinquante mille à prendre ſur les Domaines de la Généralité de Paris, au Chapitre des Fiefs & aumônes, en attendant qu'on eût fait les fonds de cette ſomme. Il manque encore 20750 liv. à fournir en terres.

Le dixiéme défend expreſſément à la maiſon de recevoir à l'avenir aucune augmentation de dotation, de quelle nature que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt de la part des Rois, ou Reines de France, & de celle de Me. de *Maintenon.*

Le onziéme ordonne que les deniers des épargnes ſeront employés à doter des Demoiſelles; & qu'au défaut de ces fonds, il ſera pris des deniers du Tréſor Royal pour contribuer à la dot de celles qui voudront ſe marier. Celles qui ſeront appellées à la Religion entreront gratuitement dans les Abbayes Royales dont le Roi a la nomination.

CHA-

CHAPITRE IX.

Formalités.

Les Moines de St. Denis murmurérent de ces dispositions. C'étoit violer les priviléges d'une Abbaye, que le nom seul, disoient-ils, de tant de Monarques, qui y sont ensevelis, devoit conserver. Le public jugea, que c'étoit entrer dans les vues des bienfaiteurs de l'Eglise, que de consacrer à l'éducation de la jeunesse des biens que la corruption du siècle avoit détournés au luxe d'un Abbé de Cour, ou à la gourmandise de Religieux fainéans.

La Cour de Rome, qui pour conserver ses droits vend aux Princes celui de faire le bien, prétendit un grand dédommagement pour l'extinction du titre d'Abbé de St. Denis *. *Antoine Arnauld* plein d'admiration pour le nouvel établissement, quoique le P. de *la Chaise* l'eût ardemment favorisé, écrivit de longues lettres pour

* Le brevet du Roi pour l'union de cette manse abbatiale à la maison de *St. Louis* est du 2. May 1686.

pour se moquer de l'avarice du Pape. Après bien des contestations, le Roi accorda vingt-cinq mille écus : & *Innocent* XII. donna une Bulle dans laquelle il assura qu'il unissoit *gratis* † la manse abbatiale de St. Denis à la maison de *St. Louis*.

L'Evêque de Chartres déclara par un décret, que l'intention du Roi & la sienne étoient que Me. de *Maintenon* fût Supérieure perpétuelle de cette Communauté, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les Dames lui envoyérent une croix d'or semée de fleurs de lys : elles y avoient fait graver ces deux vers de *Racine*,

Elle est notre guide fidelle :
Notre félicité vient d'elle :

allusion ingénieuse à la croix, & à celle qui devoit la porter.

Le Roi lui donna un brevet, par lequel il lui attribuoit tous les droits, honneurs, & prérogatives de Fondateur. Me. de *Maintenon* crut devoir s'opposer à tous ces titres : mais on lui représenta qu'ils ne signifioient autre chose, sinon qu'elle avoit conduit les commencemens de cette Maison. Elle se laissa donner tous les titres qu'on

† La Cour de Rome demandoit 18cccc. liv.

qu'on voulut. Un Abbé ayant rempli de ſes louanges un ſermon, elle le pria de les ſuprimer toutes : le Prédicateur lui dit, que ces louanges porteroient au bien ſes enfans de St. Cyr : » Si cela eſt, répondit-elle, » louez moi tant qu'il vous plaira. Elle avoit été nommée malgré elle dans les lettres-patentes *. Elle obtint qu'elle ne le feroit point dans la médaille. On voit dans cette piéce des filles de différens âges, les Dames Profeſſes avec une eſpéce de voile ſur la tête & un manteau par-deſſus leurs habits, & la piété ſous la figure d'une femme majeſtueuſe & voilée qui préſide à une ſi ſainte inſtitution, avec cette légende : CCC. PUELLAE NOBILES SANCIRIANAE †.

Le Roi n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner à cette maiſon des encouragemens pour le préſent, & de la conſidération pour l'avenir. Il alla à Noiſy, & dit à Me. de *Brinon* en préſence de toute la Communauté : » Je ne doute point, » Ma-

* Il eſt remarquable qu'elle y eſt nommée *Madame de Maintenon* ; le ſtile de la Chancellerie vouloit qu'on dit, *la Dame de Maintenon.*

† On prit un nombre rond, parce que, quoiqu'il n'y eût que 250. Demoiſelles, il y avoit 36. Religieuſes, la plupart ſi jeunes, que le mot *Puellæ* leur convenoit.

» Madame, de votre attention à choisir les
» sujets dont vous composerez ce nouvel
» institut. Il est tout entier pour la gloire
» de Dieu & pour le soulagement de ma
» Noblesse. Je l'ai fait dans des motifs très
» purs & très désintéressés. Il doit être con-
» duit de même. »

Me. de *Maintenon* conseillée par son estime, par sa reconnoissance, & par l'état des choses, établit Me. de *Brinon* Supérieure perpétuelle. Elle dérogea pour elle à l'Edit d'érection qui veut que la Supérieure soit élue par la Communauté, & changée tous les trois ans. La jeunesse des personnes qui formoient le nouvel institut sembloit autoriser cette distinction. Mais il est dangereux de s'écarter des régles : il l'est encore plus de s'en écarter dans des points essentiels ; il l'est infiniment de s'en écarter dès la naissance d'un établissement : Me. de *Maintenon* en fut convaincue, mais trop tard.

CHAPITRE X.

Premiers réglemens.

ON sollicitoit de tous côtés les places de St. Cyr, & l'on travailloit aux preu-

preuves de nobleſſe avec exactitude & avec diligence : plus de cent Demoiſelles avoient déja donné leurs certificats de quatre degrés de nobleſſe, en attendant que leurs preuves fuſſent achevées. Pluſieurs en firent de dix-huit générations. Me. de *Maintenon* n'en exigea pas de quelques-unes qui étoient déja à Noiſy : mais elle ne ſe relâcha point ſur celles qui entrérent depuis à St. Cyr. Parmi les poſtulantes, elle préféra les plus malheureuſes, & les moins recommandées.

Elle régla que les aſpirantes porteroient une atteſtation de pauvreté, ſignée de l'Evêque Diocéſain ou de ſes grands Vicaires. Ce réglement eſt ſouvent éludé : un Gentilhomme eſt toujours cenſé pauvre : peut-être eût-il falu déterminer le ſens du mot pauvreté : les biens, deſtinés à la Nobleſſe indigente, ne ſeroient pas la proye de l'avide richeſſe.

Il fut auſſi établi, qu'avant d'être admiſes, les Demoiſelles ſeroient examinées & viſitées, avec ordre de rejetter celles qui auroient quelque défaut conſidérable dans le corps ou dans l'eſprit. Précaution excellente, en ce qu'elle obvie aux défauts contagieux de tempérament & de caractère :

tère : la pitié la condamne d'abord : une pitié plus éclairée l'avoue.

Le Roi voulant donner à cette maiſon toutes les marques d'honneur, lui permit ſes livrées à perpétuité. Il ne manquoit que des armes : Me. de *Maintenon* propoſa une Croix abaiſſée, ſurmontée d'une Couronne Royale, & les trois extrémités parſemées de fleurs de lys.

Les Demoiſelles furent habillées uniformément, d'une étamine brune du Mans : le manteau, & la jupe de même. L'été, un jupon de toile écrue : en hiver, un de ratine rouge. Pour coëffure, un bonnet blanc piqué avec pluſieurs rangs de rézeau pliſſés par le devant, renoués de pluſieurs nœuds de ruban de la couleur de la claſſe où elles ſont. Dans cette ſimplicité uniforme, il y a une beauté qui tient de la magnificence. L'habit de St. Cyr eut le privilège des habits de Cour.

On déménagea de Noiſy : les Novices & les Dames arrivérent les premiéres à St. Cyr. Elles furent précédées par le corps de *St. Candide* accompagné d'Eccléſiaſtiques qui le dépoſérent dans l'égliſe avec toute la vénération dûe aux reliques des Sts. Martyrs.

Du

Du jour de la tranſlation, la Communauté fut complette aux Profeſſes près, auxquelles on joignit des Dames du monde, d'une vertu édifiante.

Chacune en arrivant à ſa place trouva tout ce qui étoit à ſon uſage, neuf, ſimple, & de bon goût. Cet ordre étonnant parmi une ſi grande varieté ſembloit tenir des deſcriptions fabuleuſes des Romans: on crut entrer dans un Palais enchanté: on ne ſe raſſaſioit ni de voir, ni de ſe récrier ſur tant de beautés uniformes & nouvelles.

Depuis, le Roi nomma un Conſeil pour examiner une fois l'année les comptes & les affaires de la maiſon *: & Me. de *Maintenon* y attacha *Manſeau*, ſon écuyer & ſon maitre d'hôtel tout enſemble, homme expérimenté, qui ſe chargea de veiller ſur toutes les dépenſes.

CHAPITRE XI.

Madame de Brinon.

ST. CYR devint bientot pour Me. de *Maintenon* un ſujet de dégouts & de cha-

* Piéces juſtificatives.

chagrins. Le bien s'y faiſoit, mais s'y faiſoit mal. Les Demoiſelles étoient bien élevées: mais les Dames étoient mal conduites. La Supérieure avoit tous les talens, hormis celui de gouverner. Me. de *Brinon* ſçavoit le monde, les Péres de l'Egliſe, les Poëtes: elle ne ſçavoit que la théorie de ſon état. Elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Me. de *Maintenon* l'avoit cru guérie de ſes inconſtances: & la ſageſſe de ſes diſcours lui avoit donné une haute idée de ſon ame. Elle la combloit de diſtinctions, qui au lieu de l'attacher au nouvel inſtitut l'en éloignoient en lui en ôtant l'eſprit. Me. de *Brinon* avoit des préférences ſur le choix des novices, très dangereuſes pour la maiſon. Parmi celles qui ſe préſentoient, elle choiſiſſoit celles qu'elle aimoit: & elle étoit fort ſujette à d'injuſtes averſions: & Me. de *Maintenon* vouloit qu'une Supérieure s'oubliât ſans ceſſe elle-même.

Manſeau eut ordre de modérer l'humeur prodigue & changeante de Me. de *Brinon*, qui fut gouvernée, ſans ſçavoir qu'elle l'étoit.

Bornée au ſpirituel, elle inſtruiſoit tous les jours les profeſſes & les novices: & les

les Dimanches elle faiſoit des exhortations ſur les Epitres & les Evangiles, avec tant d'éloquence, qu'elle étoit admirée des étrangers même qui la venoient ſouvent entendre à la grille du chœur.

La conſidération de Me. de *Maintenon* étoit extrême pour elle : préſens, careſſes, prévénances, rien n'étoit épargné. On la regarda comme une eſpéce de favorite. Le Roi n'alloit point à St. Cyr, qu'il ne l'entretint avec bonté. Sa réputation s'étendit : & ſon poſte devint d'un prix à être envié de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans les Monaſtères. On n'en parloit que comme d'un eſprit ſupérieur : on venoit de toutes parts entendre ſes exhortations, qu'on apelloit l'explication de l'Evangile : les Courtiſans avoient décidé que le *Bourdaloue* ne diſoit pas mieux : les Eccléſiaſtiques furent jaloux : ils critiquérent la bénédiction qu'elle donnoit à la Communauté d'un ton d'Evêque : elle s'en abſtint.

Le ſpirituel ſuffiſoit pour l'occuper : elle fut choquée d'être diſpenſée du temporel, & témoigna qu'elle l'étoit. Ses maniéres, ſes meubles, ſes ſentimens tenoient plus d'une Abbeſſe, que d'une Religieuſe, qui devoit commander par l'exemple. Le Roi, étant allé à St. Cyr, lui dit quelques mots

à l'oreille. Cet air de familiarité la mit hors d'elle-même : elle ne traita plus les Dames qu'avec hauteur : on ne l'aprocha plus sans trembler.

Me. de *Maintenon* fit plusieurs réglemens, toujours en consultant Me. de *Brinon.* Leurs sentimens étoient presque toujours opposés. On voyoit dans l'une l'élévation de l'ame, la simplicité dans la conduite, une économie raisonnable, une grande attention à l'éducation des Demoiselles, ce recueillement intérieur si nécessaire à tous les Chrétiens, & cette affabilité qui faisoit que chacune la regardoit comme sa mére. On voyoit dans l'autre mille qualités éclatantes mêlées d'un grand amour-propre, une sévérité qui rendoit son abord très difficile & son commerce épineux, une sensibilité au plaisir, du goût pour la diversité, une fureur pour tout ce qui étoit nouveau. Cette opposition de caractéres gênoit les Religieuses, qui vouloient également plaire à leur Institutrice & à leur Supérieure.

Me. de *Maintenon*, mille fois rebutée des contradictions de Me. de *Brinon*, s'ouvrit à ses amis des inconvéniens qui résultoient de ce conflict d'autorité. Elle auroit abandonné son ouvrage, si la charité le lui eût

per-

permis. Me. de *Brinon* ſe prévaloit ſans ceſſe de ſon titre de Supérieure & des droits que les conſtitutions y attachoient. Me. de *Maintenon* avoit trop de modeſtie pour parler des ſiens, & trop de douceur pour les faire valoir. Pour donner plus de poids à ſes conſeils, elle alloit tous les jours à St. Cyr conjurer la Supérieure de faire ce qu'elle auroit pu commander.

Accoutumée à une vie libre, Me. de *Brinon* avoit peine à ſe contenir dans la régularité, où la retenoit la préſence importune de Me. de *Maintenon*. Cependant l'eſtime de la Cour augmentoit. Elle étoit en commerce avec les Princeſſes, les Miniſtres, les Cardinaux : on briguoit à l'envi ſon amitié & preſque ſa protection. Me. de *Maintenon* ajoutoit à l'eſtime publique : elle lui donnoit par-tout le pas, à l'égliſe, au jardin, au réfectoire : ce qu'elle ſoutenoit avec un défaut de mémoire étonnant pour tous ceux qui s'en apercevoient.

La joye & la paix ſembloient régner à St Cyr : la diſcorde y étoit. Me. de *Brinon* avoit aigri les eſprits : les Profeſſes ſe plaignirent à Me. de *Maintenon*, qui gémit & renvoya à un autre tems la réponſe à leurs plaintes. En partant pour Fontainebleau,

elle prit des mesures pour maintenir le bon ordre durant son absence.

Elle apprit que Me. de *Brinon* étoit très-malade : elle oublia tout, & fut sensiblement affligée. Elle lui envoya *Fagon*, & établit des couriers pour être informée d'heure en heure de son état. Le Roi alla la voir pendant sa convalescence : cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa santé revint, & ses caprices avec elle. On lui députa des Ecclésiastiques de nom : on lui envoya Mr. de *Chartres* : elle ne revint point de ses sentimens, & objecta toujours les constitutions. Me. de *Maintenon* fut prête à lui tout abandonner : mais ses Directeurs lui représentérent que tout seroit perdu : ils peignirent Me. de *Brinon* comme pleine de sçavoir & d'éloquence, plus propre que personne à instruire, mais aimant au-delà de son état le commandement, la liberté, les commodités, la grandeur. Elle continua donc ses soins, toujours prévenant Me. de *Brinon* sur tout ce qui pouvoit l'obliger ou lui déplaire.

Celle-ci, sous prétexte de santé, alla voir ses parens dans le Vexin, & apprit aux Dames de *St. Louis* qu'elles pouvoient se gouverner elles-mêmes.

A

A ſon retour, elle aſſura que ſon embonpoint n'étoit pas naturel, & que les ſeules eaux de Bourbon la pouvoient rétablir. Elle n'attendit point l'obédience pour le voyage, & partit pour Paris avec Mlle. de *Blair* ſa niéce. Elle reçut dans le Bourbonnois des honneurs extraordinaires : elle avoit deux caroſſes à elle, & ſouvent quatre de ſuite : elle étoit précédée d'un homme qui faiſoit préparer ſes logemens : les villes députoient pour la complimenter : les villages ſe mettoient ſous les armes ; à l'égliſe, ſes genoux ne ſe plioient que ſur un carreau de velours. Ces honneurs que Me. de *Monteſpan* n'avoit reçus qu'en rougiſſant, Me. de *Brinon* les ſoutenoit d'un air ſi majeſtueux, qu'on l'auroit crue née ſur le Trône. Pendant ſon ſejour à Bourbon, tous les plaiſirs, tous les hommages furent pour elle : on lui donna des fêtes, on lui rendit des ſoins aſſidus, on lui fit des préſens de goût, on lui préſenta des placets : elle fut accompagnée par tout ce qu'il y avoit de grand dans la Province. La Cour aprenoit les détails de ce faſtueux voyage, & en plaiſantoit : le Roi en fut bleſſé : & Me. de *Maintenon*, ſur qui tomboit le ridicule de cette conduite, en gémit.

Cependant St. Cyr jouïſſoit d'une gran-

de tranquillité: l'ordre s'y affermissoit: la régle reprenoit vigueur: les Dames entroient dans leurs affaires: & Me. de *Maintenon* les guidoit. Son départ pour Fontainebleau interrompit leur joie: on eût dit que chacune de ces filles perdoit sa mére. Les réglemens étoient si exactement suivis, & la paix si bien établie, que tout y respiroit Dieu avec une joie sainte, & une liberté édifiante. Le retour de Me. de *Brinon*, qu'on attendoit de jour en jour, sembloit être le comble de la félicité.

Après avoir été à Bourbon six semaines, s'être promenée quinze jours chez ses parens, & s'être laissé adorer de toute la Noblesse du pays, elle arrive à Fontainebleau, où la Cour devoit être encore quelques jours, & descend à l'hôtel des Fermes. Me. de *Maintenon* lui fait dire de venir diner avec elle. On la présente au Roi, qui lui parle avec estime. Le lendemain, elle part pour se rendre à Paris, où elle séjourne quelques jours, pour se remettre des fatigues du voyage. Marly venoit de s'achever, aussi-bien que Trianon qu'on avoit démoli, pour le rendre aussi beau qu'il l'est. C'étoient pour le Roi des lieux de délices: il y avoit établi des Officiers particuliers qui dépendoient de *Bontems*:

la

la nouveauté rendoit ces maiſons reſpectables à toute la Cour : LOUIS y dépoſoit la majeſté pour y faire régner autant de liberté qu'en pouvoit permettre la préſence d'un Roi. Me. de *Brinon*, enflée de ſa faveur, croit que l'attachement de *Bontems* pour Me. de *Maintenon* doit réjaillir ſur elle. On écrit à *Bontems*, qu'on veut voir Marly, qu'il donne ſes ordres pour qu'on l'y attende, & qu'après avoir diné on verra Trianon. Ce ton parut fort ſingulier à *Bontems* : c'étoit le ton que MONSEIGNEUR n'oſoit prendre. Cependant le tems preſſe : *Bontems*, le plus régulier des hommes, ne pouvant recevoir les ordres du Roi là-deſſus, exécute ceux de Me. de *Brinon*, incertain ſi Me. de *Maintenon* aprouve cette démarche, mais perſuadé qu'elle ſaura la juſtifier auprès du Roi. Tous les Officiers ſe trouvent à leur poſte : & Me. de *Brinon* eſt ſervie à diné par les Officiers extraordinaires du Roi, comme ſi c'étoit Me. de *Maintenon* ou la Reine. *Bontems* y fit les honneurs, auſſi-bien qu'à Trianon, où elle ſe rendit enſuite.

Le lendemain, on ſçut à Fontainebleau la conduite de Madame la Supérieure. Me. de *Maintenon* en fut outrée ; en badina comme les autres, & dit qu'une Religieuſe

ne pouvoit pas ſavoir la conſéquence de ces ſortes de choſes, & que le repas s'étoit fait ſans avoir été demandé.

Rentrée à St. Cyr, Me. de *Brinon* critiqua tout, & principalement ce que Me. de *Maintenon* avoit fait. Elle lui écrivit à Fontainebleau, & s'emporta dans ſes lettres au point de dire que tous les accidens, toutes les maladies qui arrivoient à St. Cyr, provenoient des règles établies pendant ſon voyage.

Ces lettres excédérent ſi fort Me. de *Maintenon*, qu'elle ſongea ſérieuſement à délivrer ſa Communauté d'un eſprit ſi inquiet, & d'un cœur ſi ingrat. Elle conſulta des perſonnes ſages : toutes ſe réünirent à éloigner Me. de *Brinon*. Il lui en couta de s'arracher d'une perſonne qu'elle aimoit avec tant de tendreſſe : » Mais quand il » s'agit du bien public, diſoit-elle, il ne » faut pas craindre de ſe faire du mal à » ſoi-même. « Pour commencer l'établiſſement, les talens de Me. de *Brinon* avoient été néceſſaires : les vertus le parurent davantage pour l'affermir.

Cependant on eſſaya encore de la gagner. La Supérieure crut, que Me. de *Maintenon* toléreroit tout, & n'oſeroit importuner le Roi de plaintes contre elle,

par

par égard pour elle-même. Elle comptoit auſſi ſur l'amitié de l'Abbé *Gobelin*, qui la croyoit abſolument néceſſaire à St. Cyr. D'après ces idées, elle perſévéra dans tous ſes défauts. Me. de *Maintenon* retrancha ſes careſſes : Me. de *Brinon* s'en prit aux Dames de *St. Louis*. Elle les ſoupçonnoit de l'avoir accuſée pendant ſon abſence, & leur lançoit des traits d'une ame vivement offenſée.

CHAPITRE XII.

Madame de Brinon *ôtée de St. Cyr.*

* LA COUR étant revenuë à Verſailles ſur la fin d'Octobre, Me. de *Brinon* qui ne prévoyoit rien agiſſoit à ſa fantaiſie, à la faveur de la réſolution qu'on avoit priſe de ne la pas laiſſer agir long-tems. Me. de *Maintenon* dit au Roi tout ce qu'elle lui avoit caché avec ſoin, avoua nettement qu'elle s'étoit trompée, repréſenta qu'après ſa mort St. Cyr ſeroit le ſéjour de la cabale, de l'intrigue, de l'orgueil, & que l'exemple dangereux de la Supériorité

* An. 1688.

riorité perpétuelle en donneroit le goût à quelque ambitieuſe. Le Roi lui répondit : » Je vous diſois bien, Madame, qu'il ne » faloit jamais violer les loix.

La Marquiſe de *Montchevreuil*, intime amie de Me. de *Brinon*, fut chargée d'une lettre de cachet, portant ordre de ſortir le lendemain de la maiſon à pareille heure, d'une obédience de M. de *Chartres*, & d'une décharge de la Supériorité. Elle ſe rendit à l'apartement de la dépoſée, & après bien des détours lui prononça ſa ſentence. Me. de *Brinon* perſuadée que l'eſtime & l'amitié de Me. de *Maintenon* étoient inaltérables, ne revenoit point de ſa ſurpriſe. Après les ſanglots & les pleurs du premier mouvement, elle fit fermer ſon apartement, pria de ne parler à perſonne de ſon malheur, le cacha même à ſes femmes, & mit le reſte de la journée à faire ſon paquet, d'un air empreſſé & ſerein. Me. de *Montchevreuil* l'aſſura que la Communauté lui feroit une penſion de deux mille livres : » Qu'eſt-ce que cela, répondit-elle, » au prix de ma place ?

Le lendemain la portiére la voyant ſortir, s'écria : » Eh ! Madame ! vous allez » faire un voyage, & nous n'avons pas » eu le tems de nous en affliger, faute » de

» de le sçavoir. Me. de *Brinon* l'embrassa, & lui dit que ce ne seroit pas pour longtems. Elle donna ordre, qu'on la menât à l'hôtel de *Guise* à Paris : elle s'y fit annoncer chez Madame la Duchesse d'Hanovre avec qui elle étoit liée. Cette Princesse se récria sur le bonheur qu'elle auroit d'avoir chez elle une personne de la dignité, du mérite, de la faveur de Me. de *Brinon* : elle vint au-devant d'elle avec les Princesses ses filles *.

Madame de *Maintenon* répandit dans le monde, que les infirmités, la vieillesse, l'amour de la solitude, avoient porté Me. de *Brinon* à se retirer. Les Dames de *St. Louis*

* Voici un fait. Me. de *Brinon*, l'ame de St. Cyr, l'amie intime de Me. de *Maintenon*, n'est plus à St. Cyr : elle en sortit il y a quatre jours : elle est à l'hôtel de Guise : elle ne paroit point mal avec Me. de *Maintenon* ; car elle envoye tous les jours sçavoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de sçavoir le sujet de sa disgrace. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage. *Lettr. de Sévigné*, 10. *Décembre* 1688.

Je ne sçai encore rien de Me. de *Brinon*, si ce n'est que le Roi lui donne 2000. livres de pension. On dit qu'elle ira à *St. Antoine*. Elle prêchoit fort bien, comme vous sçavez : voilà le bon *Gobelin* à sa place, qui pour la remplir, & celle qu'il a déja, sera obligé de prêcher toute la journée. *Lettr. de Sévigné*, 13. *Décembre* 1688.

Louis en furent enchantées : mais les Demoiselles pleurérent amérement. Le lendemain Me. de *Maintenon* se rend à St. Cyr, & assemble la Communauté : » Mes » enfans, leur dit-elle, les progrès qu » vous avez faits dans la piété m'ont in » spiré le désir d'établir dans cette maiso » la régularité après laquelle vous soupire » vous-mêmes. J'ai craint, & vous sça » vez que mes craintes étoient fondées » que Me. de *Brinon* ne s'y prêtât pas a » vec assez de zèle. Il a falu sans doute » me faire violence pour l'éloigner. Je l'es » timois, je l'aime encore : je suis affli » gée de ne la plus voir parmi vous » mais il s'agissoit de votre bonheur : je » n'ai plus hésité : & je vous sacrifierai tou » jours & mes inclinations & mes amis. » Chacun a son don, & sa mesure : votre » Supérieure étoit admirable pour dresser » des réglemens solides : mais elle n'a pas » paru au Roi propre à en maintenir l'ex- » écution. D'ailleurs, pendant que je vis » encore, je veux voir comment cette » maison sera gouvernée par une Supérieure » tirée de son sein. Me. de *Brinon* accou- » tumée à tout conduire avec autorité, se » seroit opposée à cet essai : j'ai voulu » vous épargner à vous, mes enfans, les

» in-

» inconvéniens d'une Supérieure perpé-
» tuelle, & à Me. de *Brinon* la jalousie
» d'une égale.

Tout se rangea sans murmurer sous la conduite de Me. de *Loubert*, Sous-prieure, dont la douceur, la sagesse, l'humilité, réparérent & firent oublier le règne de celle qui l'avoit précédée.

Me. de *Brinon*, qui ne sçavoit pas, que si Me. de *Maintenon* étoit la personne du monde la plus douce, elle étoit aussi la plus ferme, s'ouvrit à Me. d'*Hanovre*, qui s'efforça par mille lettres à Me. de *Maintenon* de la rétablir dans sa place. Loin de céder aux instances de la Princesse, on exigea de Me. de *Brinon* une démission en forme: elle la donna sans balancer *. Voyant son arrêt irrévocable, & que la Duchesse d'*Hanovre* se refroidissoit à vue d'œil, elle tenta de se retirer dans quelque maison Religieuse de Paris, les trouva toutes insuportables, & alla à Maubuisson, où elle s'établit à sa fantaisie, & sans dépendre de la Communauté. Elle y entretint un commerce assez vif avec Me. de *Maintenon*, qui la consola de sa disgrace par mille complaisances. Elle y mou-

* La démission est du 11. Decembre 1688.

mourut, regrettant le monde, St. Cy & la vie.

Me. de *Maintenon* moins contrariée f des réglemens plus utiles, malgré le murmures des créatures de Me. de *Brinon.* La maison prit un calme dont o n'avoit eu jusqu'alors que des idées. Me de *Maintenon* y étoit tous les jours. Me de *la Maisonfort*, Chanoinesse de Poussa dès son enfance, y fut admise. Elle avoi beaucoup de considération à la Cour, & cette piété fervente qu'on a d'ordinair lorsqu'on est rappellé à Dieu par de grand malheurs. Le Roi lui avoit donné une terre de mille écus de rente: elle avoit refusé de grands partis: elle égaloit Me de *Brinon* en esprit comme en entêtement, & la surpassoit en vertu.

CHAPITRE XIII.

Utilité de St. Cyr.

St. Cyr fut dès sa naissance exposé à la calomnie. Le Roi s'y alloit souvent, & presque seul. On disoit que Me. de *Maintenon* n'avoit fait cet établissement que dans la vue de le détacher de Me. de *Montespan*,

pan, & de lui offrir, dans le ſpectacle d'une jeuneſſe brillante & bien élevée, ces plaiſirs propres à réveiller l'ame d'un homme accoutumé à tout & dégouté de tout.

Quand cette conjecture ne ſeroit pas réfutée par la conduite & le caractére conſtamment ſoutenus de Me. de *Maintenon*, elle le ſeroit par la date des deux époques. Me. de *Monteſpan* fut quittée ſans retour en 1680. & St. Cyr fût bâti en 1686.

On oſoit dire ce qu'on ne pouvoit penſer. Car pouvoit-on penſer que St. Cyr fût le Serrail du Roi? Cependant on lit dans vingt volumes, que le Duc de *Roquelaure* épouſa Mlle. de *Laval*, élevée à St. Cyr, & ſi aimée du Roi, qu'il en devint Duc & pére. Calomnie mal adroite. Mlle. de *Laval* ne fut jamais à St. Cyr. Elle étoit fille d'honneur de Me. la premiére Dauphine en 1680. & femme de *Biran*, Duc de *Roquelaure*, en 1683. trois ans avant que St. Cyr fût fondé.

Me. de *Maintenon* ſçut-elle ces bruits affreux? Oui: elle les ſçut, & les mépriſa. Ils tombérent inſenſiblement, & ne s'accréditérent que dans les pays étrangers, où ils furent conſignés dans le plus impertinent des libelles, intitulé, *Amours de Madame*

dame de Maintenon *. Là, on représen
encore LOUIS XIV entrant à St. Cyr, pa-
ſant en revue cent beautés, jettant le mo-
choir à la plus aimable, & entendant Com-
plies pour expier ce péché; ſemblable
ce Prince qui tous les jours jouïſſoit d'un
Nonain, & qu'un Confeſſeur attendoit à
porte pour l'abſoudre en paſſant.

Les envieux de Me. de *Maintenon* é-
toient accablés de l'éclat que lui donno
cette fondation. La plupart attribuoient
des vues de prudence un ouvrage que l
charité ſeule avoit conſeillé & conduit
c'étoit un aſile qu'elle ſe ménageoit en ca
de diſgrace: la diſtribution des places lu
faiſoit des créatures & des amis: elle ef-
façoit les taches de ſa premiére vie en ſ
donnant la conſidération d'une fondatrice
elle ne pouvoit devenir Reine: elle vou-
loit du moins paſſer pour ſainte: & mill
autres choſes abſurdes, ſi vraiſemblable
aux yeux des méchans. La mort du Ro
pouvoit ſeule [faire tomber] Me. de *Main-
tenon*: & dans cette chute, elle eût enco-
re été grande par elle-même. Elle penſoi
ſi peu à ſe concilier l'amitié de quelques
fa-

* Imprimé en Hollande, ſous le titre de Co-
logne, chez *Pierre Marteau* en 1694.

familles, qu'elle chargea le P. de *la Chaise* de la nomination des Demoiselles : autant pour s'épargner les remercimens dûs au bienfait, que les murmures attachés au refus : sûre de ses intentions, incertaine de sa capacité.

Ceux qui ne pouvoient médire ni des motifs, ni de l'exécution du projet, en attaquoient la solidité. » Les choses les » mieux instituées, disoient-ils, dégénérent » toujours : & St. Cyr, qui, maintenant » que nous sommes dévots, est le séjour » de la vertu & de la piété, pourra, sans » percer dans un profond avenir, être celui de l'impiété & du vice. Car, s'imaginer que trois-cent jeunes filles qui ont » à leur porte une Cour de gens éveillés, » surtout quand l'autorité du Roi n'y sera » pas mêlée, croire que de jeunes filles » & de jeunes hommes soient si près les » uns des autres, sans penser à mal & » sans en faire, cela n'est presque pas raisonnable.

C'est ce que disoit Me. de *la Fayette* * : & c'est ainsi que les plus beaux établissemens sont toujours frondés parmi les François :

* Voyez ses Mémoires sur le Régne de Louis XIV.

çois: il semble que le caractére de not
nation soit d'aimer le bien, de le souh-
ter ardemment, & de le critiquer quan
il est fait. LOUIS XIV. a fait de p
grandes choses que les Invalides &
Cyr: il n'en a pas fait de meilleure.

Son Successeur l'a imité, en fond
cette école militaire, où cinq cent Ge-
tils-hommes apprendront le métier
Héros aux dépens du luxe & de l'oi-
veté.

Me. de *Maintenon* pensa toute se
son projet. Elle consulta son cœur, & e
n'apprit qu'après l'exécution que le gra
Ximenès en avoit formé un pareil en E-
pagne.

Cet immortel Curé de *St. Sulpice*, a-
quel Paris doit tant de choses, que Pa-
ris a si mal reconnues, a copié en pe
l'établissement de St. Cyr en fondant
Communauté de l'Enfant *Jesus*, où tren
filles de condition sont élevées dans la ve-
tu & dans la piété.

Ximenès, LOUIS XIV., *Maintenon*,
LOUIS XV., *Languet*, toutes les grand
ames de tous les tems, de tous les étas
se ressemblent, ont les mêmes idées d
bien public, & tendent comme par i-
stinct au même but.

O

On a ſouvent propoſé d'envoyer des colonies de St. Cyr dans les Provinces. La Nobleſſe ſeroit ſoulagée d'une maniére ſenſible. Le plan de Me. de *Maintenon* ne ſçauroit être trop étendu. Les pays d'Etats ſe prêteroient à un établiſſement ſi utile : & ailleurs, on trouveroit des fonds dans les biens de l'Egliſe ramenés par cet emploi à l'intention des donateurs.

La femme qui remplit aujourdhui ſi glorieuſement le Trône de *Chriſtine*, a cru ne pouvoir donner à la Suéde de plus ſûr garant de ſon affection pour la Nobleſſe, qu'en projettant une fondation ſur le modèle de St. Cyr. Elle en a vu le plan avec admiration, & y a renoncé avec regret. Ses revenus ont eu des bornes : ſon zèle n'en connoiſſoit point. Mais elle a fait du moins tout ce que pouvoit faire l'épouſe d'un Roi, ſans ceſſe gêné par un Sénat & réprimé par des Etats Généraux.

Il eſt donc heureux d'être François ! Il n'eſt donc point d'établiſſement qui mérite plus la protection du Prince que St. Cyr ! LOUIS le ſentoit bien, lui qui entroit en pére dans tous les détails, & pourvoyoit en Roi à tous les beſoins. Trop jaloux de cette fondation pour en partager la gloire avec ſes ſujets, il voulut qu'elle ne reçût de

de bienfaits que des Rois & des Reir
de France. Il n'appartient qu'aux Souv-
rains de foulager la Nobleffe, qui s'ir-
mole pour eux. Il ne doutoit pas que f
Succeffeurs n'achevaffent un ouvrage
heureufement commencé. Il prévoy
que la piété de nos Reines prendroit pl
fir à perfectionner, à maintenir, à étend
un établiffement, dont plus de douze ce
familles ont déja fenti l'utilité.

Me. de *Maintenon* ne fut point inqui
te fur la durée d'un ouvrage qui, tena
à tout le fyftême de l'Etat, intéreffoit ch
que citoyen à fa profpérité. Elle eût vo
lu un enclos plus vafte, une maifon c
campagne placée fous un ciel plus pu
en un mot des revenus fuffifans pour co
riger le vice de l'air & des eaux, & po
donner à fes enfans cette complexion v
goureufe dont on a befoin également da
le monde & dans un Cloître. Le défo
dre des finances, les néceffités de l'Eta
ne lui permirent point de demander a
Roi des bienfaits réfervés à la paix, &
fa poftérité.

Le Succeffeur de LOUIS n'a pas trom
pé fes efpérances: il a verfé fes dons fu
une maifon fi précieufe à nos Rois, &
utile à fes peuples. Une fomme de qua

re vingt mille livres * vient d'être desti-
.ée à la construction d'un aqueduc pour
iettoyer les caves du bâtiment des eaux
.ont elles sont inondées.

La plupart des Demoiselles se dévou-
ient à la vie religieuse. Un jour, toute
ı grande classe eut vocation pour le Cloî-
·e, à la persuasion d'un Directeur, qui
e connoissoit pas de salut hors du Cou-
ent. Me. de *Maintenon* en fut fort em-
arrassée: elle ne voulut pas blâmer l'E-
êque: mais, dit l'Auteur, dont je copie
:s Mémoires, je vis ce qui se passoit dans
ɔn cœur.

Elle eut le dessein d'ôter à chaque Ab-
aye à la nomination du Roi le fonds
'une place de Professe, duquel St. Cyr
ıroit disposé pour celles qui sortoient de
maison. Cet arrangement eût facilité
:s mariages. Sous Me. de *Maintenon*,
étoient aisés: on devenoit Fermier gé-
éral, Major de Place, Lieutenant de Roi.
ırfaitement élevées, ces Dames faisoient
bonheur de leur époux & commençoient
ı moins leur fortune. Dans cette vue,
Roi ajouta soixante mille livres de ren-
à la fondation. Cette somme est uni-
que-

* J'écrivois ceci en 1753.

quement destinée aux dots des Demoiselles, qui ont toutes en sortant mille écus, dont le payement est aujourdhui fort difficulé, parce qu'un grand nombre entrant à onze ans, il en sort plus de vingt toutes les années.

CHAPITRE XIV.

Education de St. Cyr.

L'EDUCATION de St. Cyr pourroit être le modéle de toutes les éducations publiques. Les exercices y sont distribués avec intelligence. Les Demoiselles se lévent à six heures, entendent la Messe à huit, déjeunent à neuf, dînent à onze heures, lisent tour à tour pendant le repas, se récréent jusqu'à une heure, travaillent jusqu'à six, que toute la Communauté va souper, & ne peuvent aller au parloir, que quinze jours à la fin de chaque quartier, à cause des distractions que causeroit le nombre excessif des visites.

Elles sont instruites avec douceur, distribuées en différentes classes, subdivisées en brigades. L'honneur, le plaisir d'avoir bien fait, marqué par un ruban qui distingue

tingue les plus ſages, eſt leur récompenſe; la honte preſque l'unique châtiment. On ne force point leurs talents: on aide leur naturel. On leur enſeigne, on leur inſpire la vertu. Tout ce qu'elles liſent, tout ce qu'elles voyent, tout ce qu'elles entendent, les remplit des ſentimens convenables à leur naiſſance, à leur état. On leur apprend l'Hiſtoire ancienne & moderne, la Géographie, la Muſique, le Deſſein. On forme leur ſtile par de petites compoſitions: on cultive leur mémoire: on les corrige des prononciations de Province. On donne de la modeſtie, du naturel, de la nobleſſe à leurs maniéres. On ne les applique qu'aux choſes pour leſquelles leur panchant ſe décide: & comme le travail eſt perpétuel, & que tout eſt inſtruction juſqu'au plaiſir, on en adoucit la fatigue par la variété: & les jours coulent avec rapidité & ſans ennui. Point de ces prédilections qui mettent la déſunion dans les écoles, qui font haïr celles qui en ſont les objets, & dégoutent celles qui ne le ſont pas: point de ces familiarités, qui en violant les loix de la bienſéance, rompent les liens d'une ſolide amitié. On cultive leurs talents: on laiſſe aller leurs graces. On ne leur apprend point à plaire;
 mais

mais à penſer, à s'aimer, à s'occuper, à ſervir Dieu. On ne rétrécit point leur ame en la rempliſſant des minucieuſes pratiques de la dévotion : on la paitrit des grands principes des vertus morales & des vertus Chrétiennes.

Le ſoin qu'on prend de leur ſanté eſt extrême dans leurs maladies : elles ſont traitées avec une attention, un zèle, une humanité qui ne leur permettent pas de regretter la maiſon paternelle, & qui leur font aimer l'infirmerie.

Les Dames rempliſſent le vœu particulier d'éducation avec une application & une capacité ſupérieures. Dans nulle autre Maiſon Religieuſe on ne voit tant de pieté, d'eſprit, de bon-ſens réunis : Qualités dues à Me. de *Maintenon*. Pour former des maitreſſes des claſſes, elle en fit, deux ans de ſuite, les fonctions avec régularité. Depuis, le bon ordre s'eſt toujours maintenu : & deux cent cinquante [filles] ſont gouvernées avec des rubans noirs ou couleur de feu.

Ce qui perpétue le ſiſtême d'éducation de Me. de *Maintenon* dans cette Communauté, c'eſt le bonheur qu'elle a eu d'être toujours bien gouvernée : bonheur qu'elle doit tout entier à la liberté des ſuf-

suffrages que l'Institutrice mit dans l'élection des Dignitaires de la maison. Toutes les charges sont bien remplies, parce que celles qui obéissent, sont toujours dignes de commander, & celles qui commandent prêtes à obéir. Me. de *Mornai*, petite-fille du Marquis de *Montchevreuil*, actuellement Supérieure, a toutes les vertus de son état & tous les talens de sa place... J'écrivois ceci * il y a trois ans. Me. *du Han* vient de lui succéder. Les qualités d'une Dame de *St. Louis* sont les qualités de toutes.

Mlle. d'*Aubigné* y fut élevée. Mlle. de *Blois* y passa quelques semaines, y fit une retraite & y reçut la Confirmation. La mére du Roi, encore enfant, y alloit passer les Mardis & les Mecredis, & n'en sortoit que plus aimable.

Une Princesse Allemande de la Maison Palatine, appellée la Princesse de *Veldens*, avoit été ruinée dans la désolation du Palatinat. Elle sçut que s'il y avoit auprès de LOUIS XIV. un cœur féroce qui donnoit des conseils violens, il y avoit aussi une ame qui sçavoit l'attendrir sur le sort des malheureux. Elle vint en France avec deux de ses filles, & fit une partie du chemin à pié. On eut des preuves qu'el-

* La datte de la prem. Edition est de l'année 1756.

les étoient parentes de Me. la Dauphine. Me. de *Maintenon* les traita avec toute l'honnêteté possible. La cadette appellée la Princesse *Christine* demanda d'entrer à St. Cyr. Elle y prit l'habit de la classe verte, & y est morte Religieuse. La mére eut une pension, & ces mots de la bouche du Roi, » Madame, il n'y a que le plai-» sir de vous faire du bien par moi-mê-» me, qui puisse me dédommager du » mal qu'on vous a fait à mon insçu.

Ici, *Manseau* interrompant son récit, s'écrie, *Oh! que de bonnes œuvres j'aurois à raconter, si Me. de* Maintenon *ne les avoit ensevelies dans l'oubli, les unes en les faisant elle-même, les autres en m'ordonnant de les taire à jamais! Que d'enfans, que de veuves, que de familles soulagées par elle! Que de filles retirées du vice! que d'Officiers dédommagés des refus des Ministres! Je n'aurois jamais fait, s'il m'étoit permis de dire tout ce que j'en sçai. Mais, s'il plait à Dieu, tout ce bien ne sera pas perdu pour l'édification publique: l'histoire conservera une partie des vertus de cette inimitable Dame: elle dira qu'elle ne fut près du Roi que pour l'engager à secourir les misérables: qu'elle ne pensa jamais à elle-même, que la vénération de*

LOUIS

LOUIS LE GRAND *augmenta tous les jours. Elle dévelopera ce fonds de vertu que je ne puis qu'admirer : elle ne taira point ſa tendreſſe pour St. Cyr & tout le bien qu'elle y y a fait.* Voilà donc enfin une Dame eſtimée de ſes valets !

St. Cyr étoit ſon unique paſſion. Souvent elle arrivoit dès ſix heures du matin pour être préſente au lever des Demoiſelles. Elle ne dédaignoit ni de les peigner ni de les habiller. Elle ſuivoit toute la journée la même claſſe, pour voir s'il n'y avoit rien à corriger, à reprendre : & cette aſſiduité duroit, juſqu'à-ce que la claſſe fût parfaite. Elle ne comptoit pour rien la peine, l'ennui, l'importunité. Quoique toute entiére à ce qu'elle faiſoit, elle paroiſſoit être par-tout. Elle annobliſſoit les fonctions les plus viles en les faiſant elle-même. Tantôt elle inſtruiſoit le Noviciat, ou donnoit aux Religieuſes des leçons de ſpiritualité qui étonnoient les plus myſtiques : tantôt dans les Offices elle excitoit au travail les Converſes par ſon exemple. Sortant un jour de la cuiſine pour aller à une grande cérémonie : » Mais, Madame, lui-dit-on, » vous ne ſentirez pas le muſc : » Oui, répondit-elle, mais qui croira que » c'eſt moi ?

Elle écartoit tout ce qui pouvoit alterer cette pureté de mœurs qui devoit distinguer sa maison. Me. de *Dangeau* s'étant récriée sur la beauté d'une Dame, Me. de *Maintenon* ne la remena de cinq ans à St. Cyr. Cette Dame étoit la seule qui fût belle : le Marquis de *Louvois* les ayant vu rassemblées, » Que d'argent dé» pensé! dit-il, encor si c'étoit pour de „ jolis minois.

Les Demoiselles furent veillées avec tant de soin, qu'on n'y connut point ce vice de tous les Colléges, où les enfans garantis d'une corruption étrangére ne le sont pas d'une corruption mutuelle. Quelques-unes étant malades d'application, *Dodart*, bon Janséniste quoique Médecin, proposa pour reméde les divertissans écrits de Port-Royal : » Ah! Monsieur, répondit-elle avec vivacité, » j'aime mieux qu'elles meurent. « Elles seroient mortes d'ennui.

Elle voulut que ses filles ne fussent pas moins économes que désintéressées; qu'elles sçussent se refuser tout à elles-mêmes conformément à leur vœu, & qu'elles donnassent avec abondance aux Demoiselles conformément à leurs obligations. Elle établit qu'on ne donneroit jamais à manger à personne ni au parloir ni au dehors : par-là,

là, elle diminua le nombre des visites, toujours incommodes, quelquefois dangereuses, & pour le moins inutiles. Sans cette règle, St. Cyr seroit devenu un cabaret. Le Comte d'*Aubigné* dinant avec le P. *Bourdaloue* qui devoit y prêcher, lui dit: » Au moins, mon Pére, ne comptez pas » sur la collation: S. Cyr est la maison de » Dieu: l'on n'y mange ni l'on n'y boit. On » ne réussit pas en tout, reprit Me. de *Maintenon*: » l'instruction est notre fort, » & notre foible l'hospitalité. » Les pauvres profitérent de ce que les parens de trois cent personnes auroient englouti sans fruit.

L'orgueil, si souvent reproché a St. Cyr, & aujourdui avec si peu de raison, se glissa parmi les jeunes Demoiselles. Me. de *Maintenon* l'aperçut & le réprima. Les éléves furent employées à des ouvrages grossiers: & n'étant pas maitresses de se choisir un état, elles apprirent à n'en dédaigner aucun. Elle vouloit qu'elles fussent laborieuses, & non pas surchargées: elle les vouloit occupées, mais non qu'on en fit des ouvriéres. La meilleure leçon de travail étoit son exemple. Elle n'étoit pas un moment oisive, même avec le Roi. » Le tra» vail des mains, disoit-elle, est la péni-

 » tence

» tence que Dieu a imposée à l'homme pé» cheur. « Ses domestiques même n'étoient jamais désœuvrés. On travailloit dans son antichambre: dans toutes les autres on jouoit: son portier, car elle n'eut jamais de Suisse, quittoit son métier pour répondre avec civilité aux importuns: on n'étoit point annoncé chez elle par un valet de chambre arrogant & ennuyé: tout dans sa maison, car elle n'eut jamais d'hôtel, respiroit l'amour du travail: & les pauvres & les heureux, pour qui seuls s'ouvroit la porte la plus gratée de l'Europe, aux uns par goût, aux autres par bienséance, voyoient, en entrant, la premiére Dame de la Cour dictant une lettre & faisant tourner le fuseau, avec une activité qui sembloit consoler les premiers de leur misére, & reprocher aux autres leur éternelle oisiveté.... L'indolente Duchesse se moque de ces détails: l'inutile bel-esprit m'accuse de partager le ridicule & l'imbécillité qu'il attache à ces minucies: le politique, indigné de trouver des vertus où il se flatoit de trouver des crimes, jette le livre de dépit. Mais que dit ce sage, à qui je le dédierois, si je n'étois aussi sûr de sa modestie que de son indulgente amitié, cet homme en qui tout est simple & grand,

grand, tour-à-tour occupé à tailler les arbres de *Montesquieu* & à donner des loix à l'Univers ? Ces petitesses lui plairoient dans toutes les femmes & le ravissent dans la femme de LOUIS XIV.

L'orgueil, toujours terrassé & toujours renaissant, se [reproduisoit] sous le nom de dignité dans les sentimens. » Mes enfans, disoit Me. de *Maintenon*, » ne soyez point » glorieuses : je le suis assez pour vous. Elle s'accusoit de tous les défauts de ses filles : » Nous avons voulu de l'esprit, & » nous avons fait des Rhétoriciennes : de » la dévotion, & nous avons fait des Qui- » étistes : de la modestie, & nous avons » fait des précieuses : des sentimens élevés, » & l'orgueil est au comble. « Les Demoiselles devinrent humbles à force d'être humiliées : on les conduisit par les routes battues : on exila si bien l'esprit, qu'une maitresse de classe dit à Me. de *Maintenon* : » Soyez tranquille, Madame, les *rubans* » *jaunes* n'ont pas le sens commun.

Son goût pour St. Cyr paroissoit ne pouvoir devenir plus vif, & le devenoit tous les jours. Plus elle y faisoit de bien, plus elle vouloit y en faire. Environnée de tous les plaisirs de la Cour, elle trouvoit mille prétextes pour les quitter. St.

Cyr la consoloit de tous ses ennuis. Elle ne craignoit point, en s'éloignant du Roi, de le trouver à son retour moins empressé, ou moins complaisant: elle n'avoit point cette curiosité pour les affaires qui appréhende toujours d'en perdre le fil. Elle haïssoit les voyages de Fontainebleau, parce qu'ils la séparoient trop long-tems de sa famille: car elle disoit souvent, qu'elle n'en avoit d'autre que St. Cyr. » Quand me verrai-je, écrivoit-elle à la Supérieure, » à cette grande table, où » environnée de toutes mes filles je me » trouve plus à mon aise qu'au banquet » royal? « De tous les vers faits à sa louange, les quatre plus mauvais furent les seuls qui lui plurent, parce qu'elle y trouva St. Cyr.

Elle voit les honneurs avec indifférence:
Son cœur de vains désirs n'est jamais combatu:
Sa maison même de plaisance
Est une école de vertu.

CHAPITRE XV.

Esther. *Athalie.* RACINE.

ATTENTIVE aux progrès de ses jeunes filles, elle composa des conver-

verſations qui les portoient à la vertu, rectifioient leurs idées, & leur facilitoient un récit. Ce ſont des dialogues charmans : le ton en eſt ſoutenu, l'expreſſion juſte & nette, le ſujet agréablement diſcuté. Elles ont été imitées par Me. de *Glapion*, qui a fort aproché de ſon modéle, & par M. *Collo*, Curé de Chevreuſe, qui s'en eſt fort éloigné.

Les Demoiſelles les apprenoient à l'envi, & les récitoient avec tant de naturel & d'eſprit, qu'on auroit dit que c'étoient des converſations faites ſur le champ. Le Roi repaſſant un jour par les jardins où la Communauté étoit à la promenade, on leur en fit répéter quelques-unes devant lui : il en parut fort content. Celles qui ne purent reciter marquérent la joye qu'elles avoient de voir le Roi, les unes par des vers qu'elles chantérent à ſa louange, les autres par de petits complimens où ſe peignoit la naïveté de leur âge.

La Supérieure leur avoit appris à déclamer : elles jouérent entre elles les Tragédies de *Marianne*, de *Polieucte*, d'*Alexandre*, d'*Iphigénie*. Me. de *Brinon* en avoit fait une elle-même, déteſtable à la vérité, mais compoſée, appriſe, & jouée dans quinze jours. On avoit dreſſé un théatre.

Ces jeux plurent à Me. de *Maintenon*, qui crut que ces divertiſſemens porteroient ſes éléves à la vertu & les formeroient à la politeſſe.

Elles jouérent enſuite *Andromaque.* Soit que les Actrices fuſſent mieux choiſies, ſoit qu'elles commençaſſent à prendre des airs de Cour dont elles voyoient de tems en tems ce qu'il y avoit de meilleur, cette piéce ne fut que trop bien repréſentée au gré de Me. de *Maintenon*, qui craignit que cet amuſement ne produiſit des effets opposés à ſes vues. Elle écrivit à *Racine: Nos petites filles viennent de jouer votre* Andromaque, *& l'ont ſi bien jouée qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pièces.* Elle le pria de lui faire dans ſes momens de loiſir [un] poëme moral ou hiſtorique, mais dialogué: il falloit que l'amour en fût banni: cet ouvrage pouvoit être impunément contre les regles: il reſteroit enſeveli à St. Cyr: il ſuffiſoit qu'il inſtruiſit & qu'il amuſât des enfans.

Cette lettre agita fort *Racine.* La dévotion, le Roi, l'intérêt l'avoient tiré de la poëſie où il excelloit, pour le jetter dans l'hiſtoire, où vraiſemblablement il eût peint en Poëte & conté en Courtiſan.

Il vouloit plaire à Me. de *Maintenon:* le refus étoit impoffible à un homme duquel le Roi avoit dit en le voyant avec *Cavoye:* Racine *veut paroitre homme de Cour*, & Cavoye *homme d'efprit.* Mais il avoit une grande réputation à foutenir: il étoit effrayé de la délicateffe de goût que fes ouvrages avoient donné au public. *Corneille* fon maitre après avoir quitté la fcène n'y avoit reparu que pour y être hué: *Racine* moins grand craignoit une plus grande chute. D'un autre côté, s'il avoit renoncé au Théatre, il l'aimoit encore: les Janféniftes l'en avoient arraché malgré lui: une Dame plus auftère qu'eux le rendoit à fa paffion: & quand il confultoit fes forces, il jugeoit qu'elles n'avoient pas encore été toutes déployées: il n'avoit encore fait que *Phédre:* & *Corneille* avoit fait *Rodogune* & *Héraclius.* *Defpréaux* le conjuroit de réfifter au démon de la Poëfie: ce démon parloit mieux: il gagna la victoire. *Racine* trouva dans l'Hiftoire d'*Efther* tout ce qu'il falloit pour plaire à Me. de *Maintenon* fans déplaire [au Docteur] *Arnauld.* *Defpréaux* envifagea ce fujet comme fi propre au tems & au lieu, qu'il l'exhorta de le traiter,

ter, & de venger dans une piéce réguliere les choeurs du Drame Grec.

Me. de *Maintenon* fut charmée du premier Acte. L'hiſtoire d'*Eſther* étoit la ſienne. *Moreau* fit la muſique des choeurs: *Racine*, auſſi bon Acteur qu'excellent Poëte, inſtruiſit les Actrices; & après bien des eſſais trouva dans Me. de *Caylus* un *Aſſuerus* admirable, & dans Mlle. de *Glapion* un *Mardochée* plein d'ame & de ſentiment. Mlle. de *Veillenne* eut le rôle d'*Eſther*: il convenoit à ſa figure & à ſes graces: Mlle. d'*Abancourt* celui d'*Aman*: Mlle. de *Marſilly* celui de *Zarès*: & la *Maiſon-fort*, que le Roi appelloit la gracieuſe Ch noineſſe, celui d'*Eliſe*. On fit un joli théâtre: les habits furent magnifiques & les décorations de goût. *Berin* décorateur des ſpectacles de la Cour fut chargé de l'exécution. Les Actrices firent à Verſailles deux répétitions devant le Roi.

* On n'admit à la premiére que les principaux Officiers qui ſuivent le Roi à la chaſſe. *Racine* avoit fait & une bonne piéce & de bonnes Actrices. Me. de *Caylus*, qui doubloit tantôt Mlle. de *St. Oſmane*;

* 8. Février 1689.

mane, tantôt Mlle. de *Lastic*, jouoit, à ravir, le personnage de la piété dans le prologue, & ensuite le rôle d'*Assuerus*. Cette innocente troupe sembloit faite pour ces sentimens pieux, qui depuis révoltérent dans la bouche des Comédiennes. Une Actrice manqua de mémoire : » Ah! Mademoiselle, s'écria *Racine*, voilà une piéce perdue!

Le Roi, à son soupé, ne parla que d'*Esther*. MONSEIGNEUR, MONSIEUR, tous les Princes demandérent à la voir. Les aplaudissemens redoublérent.

La priére d'*Esther* enleva tout le monde : tout en parut beau, grand, traité avec dignité : les chœurs parfaits. M. le Prince y pleura. Dans la ferveur de la premiére admiration, on mit *Esther* audessus de *Phédre*, & les Actrices au-dessus des *Raisins*, des *Chammêlés*. Le Roi dit en sortant à Me. de *Maintenon*, qu'il n'y manquoit que les Dames de *St. Louis*, qui plus avides de priéres que de spectacles étoient la plupart à l'église.

La troisiéme représentation fut consacrée aux personnes pieuses, telles que le P. de la *Chaize*, quelques Evêques, & douze ou quinze Jésuites, auxquels se joignirent Me. de *Miramion* & ses plus distin-

guées

guées dévotes. Me. de *Maintenon* vouloit se rassurer sur les scrupules qu'elle prévoyoit. » Aujourdui, dit-elle, on ne » jouera que pour les Saints. « Les Saints aplaudirent comme les autres, & souhaitérent que toutes les tragédies ressemblassent à *Esther*.

Le Roi y mena ensuite les Courtisans : ils admirérent de bonne-foi. Me. de *Maintenon* fut importunée de tous côtés : il y avoit deux mille aspirans, & il n'y avoit que deux cent places. Une Comédie de Couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la Cour. Les Sécretaires d'Etat quittoient leurs occupations les plus pressées pour voir *Esther* : Les Ministres disgraciés * rentroient en faveur après l'avoir vue : La Maréchale d'*Estrées* † qui ne l'avoit point louée se justifia de son silence comme d'un crime. C'étoit une fureur : on montroit de la jalousie. Le Roi faisoit une liste comme pour le voyage de Marly. Il entroit le premier, & se tenant à la porte, la feuille à la main, la canne levée de l'autre, comme pour former une barriére, il y restoit jusqu'à ce que tous

* Mr. de *Pomponne*.

† Voyez les Lettres de *Sévigné*, 1689.

tous les nommés fussent entrés. Il ne souffroit point qu'aucun de sa suite s'écartât: il donnoit l'exemple de la modestie convenable au lieu: la Dame portiére étoit fort belle: il la remercia toujours de sa politesse; & personne n'osa lui parler de ses graces. Les Actrices, moins occupées des leurs que du personnage, recitoient derriére les coulisses le *Veni Creator* pour intéresser le St. Esprit à leur succès. Cependant elles charmoient les spectateurs: le Duc de *Villeroi* se passionnoit pour Me. de *Caylus*, dont le mari étouffoit d'admiration & de jalousie: le Marquis de *Villette* couvroit mal ses feux naissans pour Mlle. de *Marsilly*, qui le rendit heureux, & que depuis *Bolingbrocke* rendit si infortunée: Mlle. de *Choiseuil* avoit trente amans dont un devint son époux. Mlle. de *St. Osmane*, aux grands yeux, au teint vermeil, au visage arrondi, allumoit dans tous les cœurs des sentimens qui depuis... Elle ne vouloit point alors plaire qu'à Me. de *Maintenon*. Mais Mlle. de *Glapion* destinée à mépriser le monde & à gouverner St. Cyr, entroit dans son rôle avec tant d'intelligence, qu'on oublioit l'Actrice, & qu'on ne voyoit que *Mardochée*.

Le

Le Roi & la Reine d'Angleterre vo-
lurent voir la piéce nouvelle. Le specta-
cle fut encore plus beau, les Actrices cou-
vertes de pierreries, l'orchestre formé d
meilleurs Musiciens du Roi Jamais suj
ne fut plus heureusement choisi. Imitate
des Anciens, qui mêloient dans leurs pi
ces les événemens de leur tems, Raci
avoit fait entrer dans la sienne le table
de la Cour & des spectateurs: & cepen
dant il avoit conservé dans leur intégri
des faits tirés d'un livre trop respectab
pour pouvoir être altérés. Il avoit plu e
dépit d'*Aristote*, en versifiant, comme
le dit lui-même, les scénes que Die
avoit préparées. Jamais Poëte n'eut u
parterre plus brillant: tout ce que l'Eu
rope avoit de plus grand, Versailles d
plus ingénieux, Paris de plus délicat,
étoit rassemblé. On le voyoit sur le théa
tre, rayonnant d'une joye vive, mais mo
deste: *Despréaux*, à côté de lui, déridan
son front jaloux & triste, & s'enyvran
de la gloire de son ami: Me. de *Montes*
pan & *Louvois* confondus dans la foule
se cherchant des yeux, se retrouvant sur
la scène sous les noms de *Vasthi* * &
d'*Aman*,

* Sans doute on t'a conté la fameuse disgrace
De l'altiére *Vasthi* dont j'occupe la place:

Aman *, honteux de paroitre dans un
ɛu où on leur porte le dernier coup, rou-
ſſans & battans des mains: le Roi &
Reine d'Angleterre, ravis qu'on pei-
nit le St. Pére qui avoit contribué à les
étrôner, comme un aveugle à qui le
iable avoit crevé les yeux †: LOUIS un
ɛu confus de l'impie plainte de la *Piété*,
ui faiſoit valoir à Dieu ſon exactitude
: ſon recueillement à la ſainte Meſſe §;
ais charmé de ſe reconnoitre dans la
ɛrté d'un Roi de Perſe, dans ſon amour
our la juſtice, dans ſa tendreſſe pour *Eſ-
ter*: Me. de *Maintenon* auprès de lui ſur
n tabouret, attentive à toutes ſes queſ-
ons, expoſée à tous les regards, les ſou-
tenant

Comment le Roi contre elle enflammé de
dépit,
La chaſſa de ſon Trône ainſi que de ſon lit.
Mais il n'en put ſi-tôt effacer la penſée:
Vaſthi régna long-tems dans ſon ame offenſée.

* *On attribuoit à Mr. de* Louvois *un propos qui
voit donné lieu à ces vers.*

Il ſçait qu'il me doit tout &c.

† Et l'Enfer couvrant tout de ſes voiles funè-
bres
Sur les yeux les plus ſaints a jetté ſes ténébres.

§ De ta gloire animé lui ſeul de tant de Rois
S'arme pour ta querelle & combat pour tes
droits &c.
Baiſer avec reſpect le parvis de tes temples.

tenant tous avec modeſtie & avec ma[…]té, diſſimulant par une joye ouverte […] les ſuccès de ſes élèves celle que lui d[…]noient des applications toutes flateuſes. […] triomphe d'*Eſther* étoit le ſien. Elle éto[…] lui diſoit-on, cette *Eſther*, qui a p[…] *les jours dans la race proſcrite*, qui par […] vertu ſeule captive un Roi puiſſant, ce[…] *Eſther* qui dans ſa retraite s'occupe à c[…]tiver *ces jeunes & tendres fleurs transpla[…]tées*, & qui *laſſe des vains honneurs* m[…]t toute ſa gloire à s'oublier elle-même. *A[…]ſuerus* ne lui parle jamais de ſa beaut[…], de ces appas que *Racine* ſçavoit ſi bi[…] décrire : il ne ſonge qu'à des qualités pl[…] eſtimables :

Je ne trouve qu'en vous je ne ſçai quelle gra[…]
Qui me charme toujours, & jamais ne [...]
laſſe :
De l'aimable vertu doux & puiſſans attrai[…]

A table il lui dit :

Oui, vos moindres diſcours ont des grac[…]
ſecrettes :
Une noble pudeur à tout ce que vous fait[…]
Donne un prix que n'ont point ni la pour[…]
pre ni l'or.

Cett

Cette Juive qui aimoit ſes anciens fréres, qui n'oſoit les protéger, étoit un au- trait de Me. de *Maintenon*, qui avec caractére le plus doux laiſſa opprimer Proteſtans. Les Huguenots proſcrits ient les Juifs exterminés: on oſoit a- udir ce vers :

Et le Roi trop crédule a ſigné cet Edit.

celui-ci :

On peut des plus grands Rois ſurprendre la juſtice.

flaterie avoit tant loué la vigilance du i, le grand *Arnauld* avoit été ſi géné- ement traité d'inſolent pour avoir dit e LOUIS LE GRAND pouvoit ſe trom- , que cette vérité ſimple & éternelle regardée comme un trait neuf & har- On fit encore d'autres applications: vit dans cette tragédie mille choſes, e l'Auteur n'avoit pas penſé à y mettre la faiſant, & qu'il n'aperçut pas après voir faite.

* Ce divertiſſement continua juſqu'au rême, qui vint à propos ſoulager Me. de

26. Fevrier

de *Maintenon* accablée de gloire, de fa-gue, & de plaisir. Ce spectacle n'em-choit pas que les constitutions de St. C ne s'observassent avec la même exacti-de: les Professes étoient aussi recueilli, que si ces jeux eussent été exécutés à c lieues d'elles: elles y avoient un banc -paré, où elles alloient rarement.

Racine voulut dédier sa piéce à Me. *Maintenon*, qui, loin d'être tentée par l'encens le mieux aprêté, le pria de pas même la nommer dans la préfa. Quand *Esther* fut imprimée, le charme dissipa. Elle parut froide à la lectur: beaucoup de vers foibles: point ou p d'action: trop d'exactitude à suivre le n-ré du St. Esprit: trop peu de fidélité a préceptes de l'art. » L'impression, dit Duc de *la Feuillade*, » est une requê » civile contre l'approbation publique. P-ris, qui n'aime point que la Cour ait ta de plaisir sans lui, jugea sévérement *E-ther*. Les amis de *Racine* dirent en va qu'elle avoit plu à tout ce que le Roya-me avoit de plus connoisseur. A la Cou, leur répondoit-on, il n'y a qu'un suffra-ge, le suffrage de celui, ou de celle qui tout le reste veut plaire. » Pourquo [s'écrioit] *Racine*, » pourquoi m'y suis-

» e

exposé? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire Chartreux? Je ferois bien plus tranquille.« Mille louïs le consolérent.

En 1721. les Comédiens donnérent *Esther*, & ne la donnérent qu'une fois. Un omme d'esprit * en conclut que la piée est très mauvaise. *Esther* ne reparut lus parce qu'elle parut sans chœurs: c'éoit une femme à laquelle on avoit ôté ses lus beaux ornemens. *Esther* n'inspira que e l'ennui, parce qu'elle fut jouée par es personnes qui n'étoient pas faites pour lle. Représentée par les Actrices de St. yr, elle auroit excité les mêmes transorts: il falloit cette naïveté, ces voix ures, ces ames innocentes pour lesquels *Racine* avoit travaillé: médiocre au héatre du fauxbourg St. Germain, *Esther* st un chef-d'œuvre à celui de St. Cyr. On va l'y remettre cet hiver *: l'auguste ssemblée à laquelle on n'a pu la refuser 'en jugera point par le jeu. On n'a déclamé depuis si long-tems à St. Cyr, qu'il eroit bien étonnant que le goût de la déclamation s'y fût conservé. La dévotion se

* *Siécle de* LOUIS XIV. Tome II. Edition de erlin.

fe réconciliera peut-être enfin avec d
amufemens que le grand *Boſſuet* ne cor
damne point.]

Le public impartial, ajoute Mr. de V
ne vit qu'une avanture ſans intérêt
ſans vraiſemblance, un Roi inſenſé, q
a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſ
voir qui elle eſt, & qui ayant, ſans
moindre prétexte, donné ordre de fai
égorger toute une nation, fait enſuite pen
dre ſon favori tout auſſi légérement. Analy
ſe injuſte: le public ne vit point cela : ca
le public étoit Chrétien. On lui préſen
toit un fait intéreſſant & miraculeux d'a
près un livre admis comme divin : il n
diſcutoit point l'action, parce qu'on ne dil
cute pas ce qu'on regarde comme démon
tré. Paris étoit à l'égard d'*Eſther* dans l
même poſition qu'Athènes à l'égard d'*Iphi*
génie remplacée par une geniſſe, ou de tou
te autre piéce dénouée miraculeuſement a
près avoir été miraculeuſement conduite
Il ſuffiſoit d'offrir au François comme a
Grec un ſpectacle conforme à ſes idées d
Religion & de Théologie.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi goûta ſi for
Eſther, que *Racine* eut ordre de compo
ſer une autre piéce pour l'année ſuivante
Il s'en défendit ſur le peu de loiſir qu
li

lui laiſſoit l'hiſtoire de Sa Majeſté : on n'y eut aucun égard. La véritable raiſon de la répugnance du Poëte étoit la difficulté de tirer de l'Hiſtoire ſainte un ſujet auſſi heureux. Me. de *Sévigné* ne croyoit pas la choſe poſſible. Mais *Racine* trouva dans le quatriéme livre des Rois une action intéreſſante, & aſſez de matiére pour ſe paſſer d'amour, d'épiſodes, & de confidens. Il répara la ſimplicité de l'intrigue, le manque d'une grande paſſion, par l'élégance de la poëſie, la vérité des ſentimens, l'uſage heureux des ſublimes traits de l'Ecriture. Il lut ſa piéce à Me. de *Maintenon*, & ſur ſon viſage froid ou émû, ſuivant les ſituations, l'effet qu'elle produiroit dans tous les cœurs : quand il en fut à ce vers :

Elle flotte, elle héſite, en un mot elle eſt femme,

elle ne put ſe défendre d'un léger mouvement de déplaiſir, qui diſoit qu'elle l'étoit encore un peu elle-même.

M. *Durand*, Supérieur de Meſſieurs de *St. Lazare*, & grand ennemi des ſpectacles, ſecouoit la tête en entendant répéter *Athalie*, & [menaçoit] d'écrire & de prêcher contre ce divertiſſement. Le Muſicien aſſuroit le cenſeur, que cet ouvra-

 ge

ge étoit ſaint, & lui oppoſoit la licence du Théatre de la Foire *St. Laurent*, que ſa compagnie avoit fait conſtruire pour les ſcènes les plus indécentes. La crainte s'empara des eſprits, & mit de la tiédeur dans cet exercice. On répéta ſans gout *Athalie*: on apprit ſans émulation la *Jephthé* de *Boyer* & de l'Abbé *Têtu*. D'abord *Racine* en fut piqué, & ſoutint que ſa piéce étoit propre à inſpirer la vertu. Le [Lazariſte] lui prouva que la Tragédie la plus ſainte ſuffiſoit pour le damner. *Racine* le crut, & auroit brulé *Athalie* comme indigne d'un Chrétien, ſi ſon fanatiſme n'eût été réprimé par Me. de *Maintenon*. Tant il eſt vrai que rien n'eſt plus ſot que l'homme d'eſprit!

Hebert, Curé de Verſailles, traverſa beaucoup ces plaiſirs innocens *. A une aſſemblée des Dames de la Charité, où Me. de *Maintenon* aſſiſtoit très-réguliérement, le diſcours, avant la conférence, tomba ſur la Tragédie d'*Eſther*. La flaterie renchériſſoit ſur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit en gémiſſant le moment de parler. Me. de *Maintenon* raporta d'un air ſatisfait le nom de

* Mém. manuſcrits d'*Hébert* Evêque d'Agen, depuis la page 212. juſqu'à la page 237.

de tous les Religieux qui avoient été spectateurs ou qui demandoient à l'être. » Il » n'y a plus que vous, Monsieur, dit-elle au Curé, » qui n'ayez pas vu cette piéce : » Ne vous y verrons-nous pas bientôt ? « *Hebert* répondit par une profonde révérence. » Mais, dit Me. de *Maintenon*, répliquant au silence énergique du Curé, » le P. de *Chamilly*, de l'Oratoire, véné- » rable par son âge & par sa pieté, bri- » gue une place à notre parterre. Je vou- „ drois bien, ajouta-t-elle, en regardant *Hebert*, » y aller aujourdhui en si bonne » compagnie. Je vous supplie de m'en » dispenser, repartit *Hebert*, en commençant son exhortation. Dès-qu'elle fut achevée, Mesdames de *Chevreuse* & de *Beauvilliers* grondérent le Curé de ce refus public. » Vous avez, lui dirent-elles, » mortifié Me. de *Maintenon*. Voir *Esther*, » est une faveur sollicitée : on vous y in- » vite, & vous refusez du ton le plus » désaprobateur. On n'aura plus la mê- » me confiance en vous : on vous croira » outré sur la morale : vous serez redou- » té comme le censeur des Evêques : vous » perdrez un crédit utile à votre zèle.

» Mes raisons, interrompit *Hebert*, ne » sont pas de vains scrupules : je vous en

» rendrai compte, & j'en ferai juge Me. » de *Maintenon* elle-même: si elle me » condamne, je me rendrai volontiers.

Le soir même il lui dit: » Vous con» noissez, Madame, mon respect pour » vous: mais vous savez aussi combien je » déclame en chaire contre les spectacles. » *Esther* n'est point comprise dans cette » proscription. Pourquoi donc, interrompit-elle, » refusez-vous de l'entendre? » Le peuple, reprit le Curé, ne sçait pas » quelle différence est entre cette comédie » & une autre. J'irai: il croira plutôt à » mes actions qu'à mes paroles. La répu» tation d'un Ministre de J. C. est trop dé» licate pour la sacrifier à la complaisance » ou à la curiosité. Hé! pensez-vous qu'il » soit décent à des Prêtres d'assister à des » jeux exécutés par de jeunes filles, bien » faites, aimables, fixées pendant deux heu» res entiéres? C'est s'exposer à des ten» tations. Des Courtisans m'ont avoué que » leurs passions étoient plus vivement é» mues par la vuë de ces enfans que par » celle des Comédiennes. L'innocence des » vierges est un attrait plus dangereux que » le libertinage des prostituées. Le vice » profane tout.

» Mais du moins, lui dit Me. de *Maintenon*,

tenon, » vous ne condamnez pas ces di-
» vertiſſemens ſi utiles à la jeuneſſe? Je
» crois, répondit-il, qu'ils doivent être
» proſcrits de toute bonne éducation. Vo-
» tre grand objet, Madame, eſt de por-
» ter vos éléves à une grande pureté de
» mœurs: n'eſt-ce pas détruire cette pu-
» reté que de les expoſer ſur un théatre aux
» regards avides de toute la Cour? C'eſt
» leur ôter cette honte modeſte, qui les
» retient dans le devoir : une fille redoute-
» ra-t-elle un tête-à-tête avec un homme,
» après avoir paru hardiment devant plu-
» ſieurs? Les aplaudiſſemens, que les ſpec-
» tateurs prodiguent à la beauté, aux talens
» de ces jeunes perſonnes, leur inſpirent de
» l'orgueil. Je ne puis, en exerçant un mi-
» niſtère qui combat toutes les paſſions,
» me défendre de la vaine gloire de prê-
» cher devant mon Souverain. Comment
» des enfans ſe préſerveroient-ils d'une va-
» nité ſi naturelle?

» Cependant, dit Me. de *Maintenon*,
» ces exercices ſont autoriſés de tout tems
» dans tous les Colléges. On ne peut, ré-
» liqua le Curé, » en rien conclure pour les
» Colléges des filles. Les garçons ſont deſ-
» tinés à remplir des emplois qui les obli-
» gent de parler en public : un homme de

 » Robe,

„ Robe, un homme d'Eglise, un homm
„ d'Epée ont également besoin de l'exer
„ cice de la déclamation. Les filles son
„ destinées à la retraite: & leur vertu es
„ d'être timides; leur gloire, d'être mo
„ destes. Je ne parle point du tems qu'em
„ portent les rôles qu'il faut aprendre, de
„ distractions que donne le charme de
„ vers, de l'orgueil de celles qui jouent
„ de la jalousie de celles qui ne jouent pas
„ des airs de hauteur qu'on prend au théa
„ tre, & qu'on ne quitte pas dans la socie
„ té, de mille choses contraires à l'esprit d
„ votre établissement. Je ne dis plus qu'u
„ mot: Tous les Couvens ont les yeux atta
„ chés sur St. Cyr: par-tout on suivr
„ l'exemple que St. Cyr aura donné. On s
„ lassera des piéces de piété: on en jouer
„ de profanes. On invitera des laïques à ce
„ spectacles. Dans toutes les Maisons Reli
„ gieuses, au lieu de former des Novices
„ on dressera des Comédiennes.

„ J'entre dans tout cela, dit Me. d
Maintenon; „ mais *St. François de Sale*
„ est moins rigide que vous. Il permet
„ ses filles de représenter des piéces de dé
„ votion. Il est vrai, reprit *Hébert*; mai
„ ce grand Saint ne le leur permet qu'en
„ tre elles, rarement, & dans l'intérieu
„ du

„ du Monaſtère. A la Viſitation, c'eſt un „ amuſement privé : à St. Cyr c'eſt un ſpec- „ tacle public.

Ces raiſons ébranloient Me. de *Maintenon* ; mais l'Abbé *Gobelin*, *Fénelon*, Mrs. *Tiberge* & *Briſacier* avoient aprouvé *Eſther*: l'Abbé *Deſmarais* ne s'en étoit pas plaint : de ſorte qu'*Athalie* alloit être jouée. A cette nouvelle, les dévots & les beaux-eſprits s'allarmérent, les uns de bonne foi, les autres par jalouſie. On diſoit de tous côtés à Me. de *Maintenon*, qu'il étoit indécent de produire ſur un théatre ſa niéce, & des filles raſſemblées de toutes les Provinces du Royaume, & que c'étoit mal répondre à l'idée qu'on avoit de l'établiſſement de St. Cyr. On lui écrivoit des lettres anonymes, pleines de malignité ſous les apparences de zèle : on accuſoit *Racine* de Janſéniſme : on lui demandoit, ſi elle vouloit en infecter ſa maiſon.

La ſainteté du lieu, le ſujet des piéces, la maniére dont les ſpectateurs s'étoient introduits à St. Cyr à la ſuite du Roi, la juſtifioient aſſez *. Elle eût pu dédaigner ces diſcours fondés ſur l'envie, ou ſur un zèle mal entendu ; mais les raiſons d'*Hebert*,

* Souvenirs de Madame de *Caylus*.

bert, aprouvées par l'Abbé *Desmarais*, agirent sur elle. *Athalie* fut jouée deux fois à Versailles devant le Roi avec l'habit de St. Cyr, dans l'apartement de Me. de *Maintenon*. L'action n'en parut pas refroidie. Elle produisit même alors une impression plus vive, que [depuis au Théatre de la Comédie,] où cette piéce fut défigurée par une *Josabeth* couverte de rouge, par une *Athalie* outrée, par un Grand-Prêtre, plus capable, dit Me. de *Caylus*, d'imiter les capucinades du petit Pére *Honoré*, que la majesté d'un Prophête.

Ce ne fut qu'à la sollicitation de Leurs Majestés *Britanniques*, que Me. de *Maintenon* en permit une représentation plus brillante. Le Pére de *la Chaize*, *Fénelon*, & plusieurs Ecclésiastiques la sanctifiérent par leur présence. Me. de *Maintenon* pria Mr. de *Chartres* de s'y trouver. *Fénelon* son Collégue & son ami ne le persuada point. Pendant le spectacle, l'Evêque fit aux Dames de *St. Louis* une conférence sur l'état déplorable des Chrétiens, qui se livrent avant le Carême à des plaisirs scandaleux, & sur la nécessité de lui en faire une amende honorable par le silence & par la retraite.

Racine fut entiérement dégouté du Théatre.

atre. Il dit qu'il ne vouloit plus écrire que l'hiſtoire du Roi ; mais ſoit qu'il craignit d'être accuſé d'ingratitude s'il étoit vrai, ou de reconnoiſſance s'il n'étoit ſatyrique, ſoit que les matériaux lui manquaſſent, & qu'il crût au-deſſous de lui de mettre en beau ſtile les gazettes, ou les bruits de Cour, il travailla lentement à cet ouvrage, qui, heureuſement pour ſa gloire, périt dans un incendie. *Valincourt*, le voyant près d'être conſumé, donna vingt louis à un Savoyard pour l'aller querir au travers des flammes. Au lieu du manuſcrit unique, le Savoyard aporta un recueil des gazettes de France. Ces gazettes, les mémoires du tems, les collections de piéces originales, le journal de *Dangeau* pour les nouvelles de Cour, le *Siécle de* LOUIS XIV. pour la partie des Arts, les écrits de divers Officiers pour le détail de guerre, les négociations de divers Ambaſſadeurs pour les affaires étrangéres, les actes des Congrès, les lettres de M. de *Torcy* & de Me. des *Urſins* pour les affaires d'Eſpagne, peuvent conſoler les curieux de cette perte, à moins qu'on ne regrette le ſtile de *Racine* & de *Boileau*, dont la proſe n'a pourtant rien de merveilleux, ou celui de *Valincourt* écrivain aſſez médiocre.

Racine fit à l'uſage de St. Cyr quelques cantiques qui prouvérent que le lyrique n'étoit pas ſon genre. On en exécuta un devant le Roi, qui, à ces vers,

Mon Dieu ! quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi.
L'un veut que plein d'amour pour toi,
Je te ſois ſans ceſſe fidelle :
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me ſoulève contre ta loi.

dit à Me. de *Maintenon* : » Ah ! Madame, » voilà deux hommes que je connois bien.

Dès qu'*Athalie* fut imprimée, on s'empreſſa plus à la condamner qu'à la lire. On crut qu'une piéce, où un enfant faiſoit le principal perſonnage, n'étoit que pour des enfans. *Racine* fut perſuadé qu'il avoit manqué ſon ſujet : Me. de *Maintenon* ſeule ſoutint qu'il n'avoit rien fait de plus beau. Le goût s'étoit perdu avec le génie : les hommes ſupérieurs à tout leur ſiècle ſont toujours mal jugés par lui : *Racine* pouvoit-il plaire à un peuple que *Campiſtron* enchantoit ?

Dès que la Régence eut rendu à l'eſprit national la liberté que la dévotion lui avoit ravie, *Athalie* reparut & fut reçue avec

des

des applaudissemens infinis. On fit [aussi] des aplications, & le peuple vit dans *Jòas* sauvé par le Grand-Prêtre & par *Josabeth* son Roi conservé par un Evêque & par Me. de *Ventadour*; *Abner* étoit *Villeroi*; & ainsi du reste. La famille de *Racine* fut fort surprise que les Comédiens s'emparassent d'une piéce, dont le privilége apartenoit aux Dames de St. Louïs: & Me. de *Maintenon*, que l'Archevêque de Paris ne s'oposât pas à un divertissement qui lui paroissoit une profanation. L'année passée, les Magistrats d'Amsterdam furent plus sévères ou plus sages: ils défendirent aux Comédiens François la représentation d'*Athalie*, comme d'une parodie des Livres saints. Ils regardérent *Phédre* comme une leçon de morale, & *Athalie* comme un attentat à la majesté de la Religion.

Malgré l'injustice du public, *Athalie* avoit été jouée à la Cour par la Duchesse de *Bourgogne*, le Duc d'*Orléans*, la Comtesse d'*Ayen*, Mlle. d'*Osmond* &c. Me. de *Maintenon* arrangeoit ces amusemens ingénieux, parce qu'ils formoient l'esprit de la Princesse & qu'ils desennuyoient le Roi, dont l'ame toujours sensible, quoiqu'usée, ne connoissoit d'autre plaisir que

 celui

celui des Arts, que la dévotion lui défendoit.

Me. de *Maintenon*, malgré la sienne, protégea toujours les talens; [mais elle en exigea ces productions saintes qui rarement les rendent dignes d'être protégés.] L'Abbé de *Choisy*, *Duché*, l'Abbé *Têtu*, *Rousseau*, l'Abbé *Pelegrin*, travaillérent pour St. Cyr, & furent récompensés par elle. Nous lui devons *Judith*, *Jephté*, *Absalon*, *Débora*, les *Stances Chrétiennes*, & les *Odes sacrées*: mais de tous les beaux-esprits nul ne *toucha* plus son goût que *Racine*, qui répondoit à l'estime par l'admiration. Je ne con»nois pas, disoit-il souvent, de vertu plus »pure. Elle lui fit donner une Charge de Gentilhomme ordinaire *. J'aime à le »voir, disoit-elle: il a dans le commer»ce toute la simplicité d'un enfant: tout »ce que je puis faire, c'est de lire *Boi»leau*: il est trop Poëte. Cependant elle en avoit été louée dans la satyre des femmes, où *Despréaux* disoit qu'il en connoissoit une,

Humble dans les grandeurs, sage dans la
fortune,

Qui

* Manuscrits de l'Evêque d'*Agen*.

Qui gémit comme Esther *de sa gloire importune.*

Il l'avoit encore en vue, en parlant de celle qui ne veut pas

Qu'à l'église jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux carreau soit vu sous ses genoux.

Mais aussi imprudent dans ses propos qu'injuste dans ses écrits, il lançoit sans cesse des traits satiriques contre son premier époux, dont elle eût bien voulu qu'on ne parlât jamais devant le Roi ni devant elle. Déclamant un jour contre la poësie burlesque, » Heureusement, dit-il, » ce goût » est passé : & l'on ne lit plus *Scaron*, même en Province. *Racine* détourna promptement la conversation, & lui dit, quand il fut seul avec lui : Je ne puis plus paroitre avec vous à la Cour : hier, c'étoit » *Dom Japhet*, aujourdui le *Virgile travesti* : » ignorez-vous l'intérêt qu'elle y prend ? » Hélas non ! répondit *Boileau* ; mais en » la voyant, c'est la premiére chose que » j'oublie. « Me. de *Maintenon* parloit souvent de son mari, & même étendoit ses bienfaits sur quelques-uns de ses parens : mais elle n'en prononçoit jamais le nom *.

Elle

* Manuscrits de Me. de *Bonju*.

Elle disoit, *Quand j'étois avec cet homme-là* & ordinairement, *Quand je servois ce pau-vre estropié.* Ménagemens, puérils sans doute: mais elle les devoit au Roi: Tout ce que sa conduite a de grand [semble] de son caractére; tout ce qu'elle a de petit est de sa place. Par zéle pour le bien public, elle demande à *Racine* un mémoire sur la misére du peuple. Par obéïssance elle en nomme, malgré sa promesse, l'auteur au Roi, qui indigné que son Historien ait aprofondi les défauts de son administration, lui défend de le revoir.

Me. de *Maintenon* ne revoit *Racine* que pour lui dire adieu. De-là, mille idées tristes, une fièvre violente, une maladie dangereuse, un dégout extrême pour Versailles, où il ne voyoit plus celle qui lui en adoucissoit le séjour. Occupé de sa disgrace, il cherche son crime, ne s'en trouve point, & s'en fait un par son imprudence. Son panchant & son ennui le rapellent à Port-Royal, qu'il feignoit d'avoir abandonné. Il se dérobe secrettement de la Cour pour y voir ses anciens maitres & ses amis. Le Roi l'apprend avec indignation: Car, dit *Hébert*, le Janśénisme étoit à ses yeux le plus grand des vices: Me. de *Maintenon* n'ose plus parler au Roi

d'u-

d'un homme odieux. *Racine* eſt pénétré d'un chagrin qui abrége ſes jours : un Poëte ſi tendre devoit mourir d'un coup de ſentiment. Le Roi, pendant ſa maladie, envoya ſouvent ſçavoir de ſes nouvelles ; mais ayant appris qu'il avoit demandé par ſon teſtament d'être enterré à Port-Royal, il ne témoigna nul regret de ſa mort. Après cela, louez les Rois, & comptez ſur des amis de Cour.

CHAPITRE XVI.

Viſite du Roi à St. Cyr.

LOUIS ne ſe dégouta point de ſon ouvrage. Rien ne le flatoit plus que les louanges qu'on donnoit à St. Cyr. Il fit un accueil diſtingué à *Treviſani*, Prélat Romain, qui en voyant la maiſon avoit dit ; » Les Péres de l'Egliſe ſe ſont inutilement tourmentés ſur la grandeur du » *Fiat*, que Dieu prononça en créant le » Monde : s'ils étoient à ma place, ils ne » concevroient pas ſeulement juſqu'où va » le *Fiat* d'un homme.

Il alla porter lui-même aux Dames la Bulle d'union de la manſe Abbatiale de St.

St. Denis. Le Pape en l'accordant avoit dit deux fois au Duc de *Chaulnes:* » E-» crivez à Me. de *Maintenon*, que c'est » par égard pour elle.« Le Roi crut devoir en cette occasion expliquer de nouveau ses volontés. » Mes intentions sont droites, dit-il [à St. Cyr:] » je n'ai en vue dans » cet établissement que la gloire de Dieu, » le bien de mon Royaume, & le soula-» gement de ma Noblesse. Je les conjure, ajouta-t-il en s'adressant aux Dames, & en fixant Me. de *Maintenon*, » de se-» conder mes vues, de s'affermir de plus » en plus dans la vraye pieté, de chérir » les observances de leur institut. Dès-» lors, je n'aurai aucune inquiétude sur » l'éducation des Demoiselles, qui sont » l'objet de cette œuvre. Cet objet sera » rempli si les Dames sont parfaites dans » leur état, ou du moins tendent toujours » à le devenir.

» Il est impossible, dit Me. de *Maintenon*, » qu'elles ne soient pas toutes d'ex-» cellentes Religieuses, après avoir eu un » Roi pour prédicateur.

» Ce n'est point à moi, reprit-il, d'en-» trer dans le détail de leurs devoirs: » mais j'espére qu'à force de leur répéter » les motifs de cette fondation, je les y » ren-

» rendrai fidéles. J'entens tous les jours » ſur cela des choſes qui me font plaiſir : » & je n'épargnerois ni mes viſites, ni » mes diſcours, pour peu que je les cruſſe » utiles.

Me. de *Maintenon* lui raconta quelques traits édifians de la pieté des Dames & des Demoiſelles. » Je ne ſuis point ſurpris, dit le Roi, » de trouver ces vertus dans » des Dames qui ſe ſont conſacrées à Dieu : » mais je les admire dans des enfans : je » voulois qu'on fit du bien ici : il s'y en » fait, & mes vœux ſont exaucés.

» Vous ne devez pas, Sire, dit Me. de *Maintenon*, » vous repentir de la dépenſe » de ce bâtiment. Ah ! répondit le Roi, » ſi la choſe étoit à faire, je la ferois du » meilleur de mon cœur.

» Nous n'oſerions nous flater, reprit-elle, » que parmi tant de perſonnes de tout ca» ractére & de tout état, aucune ne s'é» carte de la vertu qu'on inſpire à toutes : » mais il ſera difficile que celles-là même » réveillées par les principes qu'on aura » gravés dans leur cœur, ne rentrent [pas] » dans leur devoir. Et certainement le » plus grand nombre vivra dans l'inno» cence. Ah ! dit le Roi, ſi je pouvois » donner à Dieu autant d'ames, que je

» lui

» lui en ai ravi par mon mauvais exem-
» ple !

Trois Demoiſelles étant attaquées de cette maladie dont l'attouchement de nos Rois guérit, depuis que les Prêtres leur communiquérent l'art de faire des miracles, le Roi voulut les toucher en particulier. *Bontems* les introduiſit dans le cabinet : les malades ſe mirent à genoux : le Roi entra ſans bruit, les regarda fixement, leva les yeux au Ciel, fit une priére très fervente, & leur mettant la main ſur la joue, leur dit : *Je te touche*; *Dieu te guériſſe !* Le lendemain, ajoute *Manſeau*, la plus malade des trois fut guérie ſans autre ſecours. Tant il eſt aiſé à l'imagination de faire des miracles, ou à la dévotion de les croire !

CHAPITRE XVII.

[*Viſite du Nonce à St. Cyr.*]

ME. DE *Maintenon* devenoit tous les jours plus ſainte. Elle acquéroit cette ſévérité de mœurs, néceſſaire à la Fondatrice d'une Maiſon Religieuſe : ſon averſion pour le monde la perſuadoit qu'il étoit

étoit facile d'y renoncer: & son détachement la disposoit à exiger de ses filles le même sacrifice. Déja quelques-unes, abandonnées au sentiment de leur ferveur, se plaignoient du peu d'austérité de leur institut, & se faisoient Carmelites. *Sainte Thérése* s'emparoit des filles les plus propres à l'éducation. Me. de *Maintenon* craignit qu'après sa mort, les ferventes ne fussent séduites par un état plus parfait, & les tiédes, dégoutées d'un état encore trop gênant. Les Dames unies par une vie commune, par un habit uniforme, pouvoient rentrer dans le monde avec la seule dispense de l'Evêque. Que le relâchement s'introduise à St. Cyr, que le siége de Chartres soit rempli par un Prélat de Cour, la maison se dépeuplera, les Demoiselles seront mal élevées, le Prince ne répandra plus ses bienfaits sur une maison infidéle à ses principes: & si la dotation est attaquée, le Parlement ne protégera point une Communanté inutile à l'Etat. Voilà ce que Me. de *Maintenon* se dit mille fois. Ses craintes augmentérent: Il échut une succession [considérable] à une Sœur Converse. Les vœux simples ne la rendoient pas incapable d'hériter. Quelques-uns de ses parens contestérent ses

ſes droits : quelques autres la preſſérent de les faire valoir. La Converſe aima mieux renoncer à la ſucceſſion. Son exemple pouvoit n'être pas imité : & cette liberté anéantiſſoit le déſintéreſſement en laiſſant une proprieté qu'on vouloit exclure. Les Dames, auxquelles l'on avoit laiſſé croire que les vœux ſolemnels avoient force de vœux abſolus, apprirent, les unes avec douleur, les autres avec joie, toutes avec le dernier étonnement, que ces vœux ne pouvoient acquérir de ſolidité qu'en tenant aux régles anciennement inſtituées & approuvées par l'Egliſe. Quelques profeſſes s'ennuyérent de leur état, eurent des déſirs de rentrer dans le monde, écoutérent les conſeils de ceux qui avoient intérêt à les y voir, & parurent remplir leurs devoirs comme pouvant ceſſer à leur gré de les remplir.

Me. de *Maintenon* fut affligée des raiſonnemens, des murmures, des ſentimens de quelques Dames. Pour prévenir leur inconſtance, elle voulut établir un Corps de Directeurs dont la ſageſſe l'aſſurât que la Communauté ſeroit du moins bien dirigée pour le ſpirituel après ſa mort. Elle aſſembla ſon Conſeil : c'étoient Mrs. de *Fénelon*, *Deſmarais*, *Tiberge*, & *Briſacier*, qui

qui furent d'avis de donner la direction de St. Cyr aux Prêtres de *St. Lazare.* Elle les préfera comme des Ecclésiastiques qui n'ont qu'un seul esprit dans la doctrine, perpétué par des conférences fréquentes sur la morale, d'ailleurs modestes & désintéressés. St. Cyr fut accrû d'un nouveau bâtiment pour eux. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi elle ne choisissoit pas des Jésuites: » Je veux, répondit-elle, » être maitresse chez moi.

La Communauté se réveilla sur les vœux. M. de *Chartres*, plein de zèle, représenta qu'il en falloit d'absolus pour y affermir l'ordre: qu'on ne pouvoit éteindre sûrement le titre d'Abbé de *St. Denys* qu'en faveur d'une Maison Religieuse: que d'autres Princes, d'autres Ministres pourroient être tentés de le rétablir: qu'une Communauté autorisée par le St. Siége [seroit] moins sujette aux révolutions. Il alla déclarer aux Dames, que leurs vœux étant simples elles devoient nécessairement s'attacher à quelqu'un des anciens Ordres de l'Eglise, & que le meilleur étoit celui de *St. Augustin.* Ce discours étoit fort dur: elles regardérent ce changement comme une nouveauté qui attaquoit également leur genre de vie, leur con-

conſcience, & leurs conſtitutions. M. de *Chartres* jetta les eſprits dans une grande inquiétude: Me. de *Maintenon* reparut; & leur rendit la paix.

Le Roi n'étoit pas plus favorable à ce changement que les Dames. Il honoroit la piété des Cloîtres ſans en eſtimer la guimpe ni les autres ajuſtemens & régles, qui prouvent bien plus la bizarrerie de ceux qui les ont inſtituées, que le détachement de ceux qui s'y ſoumettent. A cela ſe joignoit ſon averſion pour tout ce qui étoit nouveau. Il répondit à Me. de *Maintenon*: » Que penſera-t-on? on rira; on dira que nous ne ſçavons à quoi » nous en tenir; que chaque année préſente » une ſcène nouvelle; qu'il faut s'attendre » encor à quelque autre. « Me. de *Maintenon* déterminée ne combatit point bruſquement le goût du Roi. Elle lui laiſſa le tems de réfléchir ſur les motifs qu'elle lui avoit expoſés avec cette indifférence apparente & cette ſoumiſſion qui plait toujours a l'autorité. Ses raiſons agirent enfin: & le Roi dit ces belles paroles „ Faiſons donc un Couvent: on dira que „ nous avons mal pris nos meſures: que „ le peuple critique tout! pour nous, allons au plus grand bien.

Cette

Cette nouvelle allarma fort toutes les Dames. Le noviciat étoit ce qui les effrayoit le plus : elles craignoient d'être renvoyées : elles regardoient ce nouvel examen comme un prétexte de les exclure. Leurs Directeurs s'assemblérent, pour délibérer sur les changemens à faire aux constitutions. Les Dames répondirent, qu'on se dispensât du soin de les réformer, & qu'on proposât les innovations en plein Chapitre. Me. de *Maintenon* les apaisa en leur donnant son portrait & celui du Roi. Elle leur promit qu'elles garderoient leur habit : Cet article étoit un des plus importans : les anciennes Professes avoient autant de répugnance à en prendre un autre, que de soumission à toutes les austérités qu'on voudroit leur imposer. [Il ne fut changé qu'en 1707.]

Le Conseil fut encore convoqué, & le secret soigneusement gardé, de peur d'inquiéter les Dames qui auroient pu s'unir pour rompre les mesures qu'on prenoit contre elles. Les Théologiens conférérent, ne s'accordérent pas, s'aigrirent & ne persuadérent que les Converses, qui les premiéres montrérent leur réforme par le changement de leur habit. Néanmoins on dressa une requête, par laquelle les Pro-

Professes supplioient Sa Sainteté de leu permettre les vœux absolus. Il s'agissoi de la faire signer à toute une Communauté, dont une partie ne vouloit pas en entendre parler. Les Directeurs employérent toute leur adresse; mais plus ils appuyoient sur la nécessité de ce changement, & sur les perfections de la vie monastique, plus les Dames trembloient d'en être indignes. Les unes demandoient du tems pour y penser: la plupart offroient en pleurant de s'abandonner aveuglément aux conseils de leur bienfaitrice: les autres n'osoient parler: & ce silence désoloit Me. de *Maintenon.*

Elle ne traita plus cette matiére qu tête-à-tête avec celles qui y avoient du panchant, & par maniére de conversation avec tout le reste. Ce qui réussit si bien que les plus rebelles se soumirent. Cet ai désintéressé dissipa tous les ombrages. Le intérêts humains, qui prennent plaisir se mêler aux affaires les plus saintes pou en corrompre le principe, eurent quelqu part à celle-ci: les Dames crurent qu leur complaisance seroit utile à leurs parens, & se sacrifiérent une seconde fois a bonheur de leur famille. On les lia pa des actes sur lesquels on ne les consult point

point : on leur reprit l'original de leurs anciennes conſtitutions : on leur enleva d'autres écrits qui pouvoient juſtifier leur réſiſtance.

Le P. *Bourdaloue* propoſa, pour tout concilier, d'établir les vœux ſimples & les vœux abſolus, les premiers juſqu'à l'âge de trente ans, les autres pour celles qui voudroient les prononcer. Cet arrangement, emprunté des Jéſuites, l'Ordre le plus ſagement conſtitué, favoriſé par le P. de *la Chaiſe*, goûté du Roi, approuvé par Me. de *Maintenon*, fut rejetté par l'Evêque, trop ſaint pour ſentir combien il étoit ridicule dans un ſiècle éclairé de permettre à des enfans de diſpoſer de leur liberté, & dur en tout tems de confier le bonheur de leur vie aux promeſſes d'une ferveur paſſagére.

Le Nonce *Cavallerini*, après avoir eu ſa premiére audience du Roi, vint à St. Cyr, accompagné par *Saintot*, Maitre des Cérémonies. Il dit à Me. de *Maintenon* que Sa Sainteté l'avoit chargé deux fois en pleine Audience de lui marquer ſon eſtime. Il lui rendit un Bref très glorieux, qu'elle auroit enſeveli dans l'oubli, ſi la Daterie de Rome n'en eût envoyé copie en France. Dès qu'il fut public, on dit

unanimément, que cette piéce valoit un contrat de mariage: car quelque pente qu'on ſuppoſe à la Cour de Rome de conduire les choſes ſaintes par des reſſorts profanes, un Pape ne ſe met point aux genoux de la maitreſſe d'un Roi. Après les premiers complimens, le Nonce ajouta, que le St. Pére attendoit de ſon zèle pour la Religion, qu'elle porteroit le Roi à pacifier ce qui pourroit reſter des différends entre S. M. & le St. Siége, & qu'elle contribueroit à la paix de la Chretienté. Elle répondit, que ſon attachement au Roi ne lui permettoit pas d'autres ſentimens: qu'elle ſe trouvoit bien indigne de ceux que le Pape avoit pour elle: & qu'elle étoit ravie qu'une Nonciature d'une ſi grande importance fût tombée entre les mains d'un Prélat ſi diſtingué: qu'il reconnoitroit la piété du Roi en voyant St. Cyr, ſes bonnes intentions par ſes diſcours, & ſon amour pour la paix par toute ſa conduite.

Le lendemain, le Nonce lui envoya les préſens du Pape, qui conſiſtoient en bagatelles de toilette & en une belle châſſe remplie des oſſemens, de *Dieu-Donné*, qu'elle avoit épouſé, & qu'on venoit [juſtement] de déterrer dans les catacombes de Rome.

Cette

* Cette visite augmenta la vénération des Professes. Elles en pesoient toutes les circonstances : & toutes les remplissoient d'étonnement. Me. de *Maintenon* leur distribua les chapelets & les parfums du Pape : & cette libéralité ne nuisit pas à ses vues. Mais il étoit bien dur de se lever à cinq heures en toute saison ! Pendant quinze jours, elle partit de Versailles à cinq heures du matin : elle arrivoit à St. Cyr avant l'Oraison : & souvent elle éveilloit la Communauté. Elle composa des discours pleins de ce goût de spiritualité qu'on ne prend point à Versailles. Elle assista pendant un mois à tous les exercices : les Professes n'osérent se plaindre du joug qu'elle portoit elle-même : leur régularité augmenta : les manches s'allongérent : les voiles s'abaissérent : on évita les vues de dehors : le recueillement fut extrême : on signa la requête : le Cardinal *Janson* la présenta : le Pape lui dit : » On » ne peut rien refuser *à la Dame du Roi :* le Bref arriva, & permit de conserver l'ancien habit & de ne point prendre cette guimpe si haïe.

Madame de *Loubert* Supérieure donna

* An. 1692.

l'exemple de l'humilité, & rentra la premiére dans les exercices du noviciat. Il falloit des maitresses dignes de telles novices: Me. de *Maintenon* jetta les yeux sur les filles de la Visitation de Chaillot: elle goutoit fort le Fondateur de cet Ordre: elle trouvoit surtout dans ses Epitres des instructions merveilleuses pour mener une ame à Dieu: elle répétoit souvent, que le caractére de *St. François de Sales* étoit cette charité aimable qui gagne les cœurs, & qu'il portoit au renoncement de soi-même, quoiqu'il n'exigeât rien d'extraordinaire. Madame *Priolo* gouvernoit Chaillot avec réputation. Me. de *Maintenon* lui proposa de former St. Cyr. Après quelques refus de cette Religieuse, & plus encore de son Couvent, Me. de *Maintenon* alla la prendre à Chaillot dans un Carosse du Roi, & la mena en triomphe à St. Cyr, où toutes les Professes, hormis Me. d'*Auzy* qui rentra dans le monde, commencérent leur noviciat.

Le Roi honora d'une visite celle qui le conduisoit. Il félicita Me. *Priolo* de ses premiers succès, & lui parla plusieurs fois en particulier. Il dit à la maitresse des novices qui paroissoit fort édifiée de tant de bons exemples; » Tout ce que je leur de-
» mande

» mande, c'est de suivre les vôtres. « Il demanda des nouvelles de Me. de *Loubert* qui venoit de se déposer: » On a » peine, dit Me. de *Maintenon*, à l'aper» cevoir: elle est toujours à la derniére » place, & la premiére aux offices les » plus bas. Dans tout état, répondit le Roi, » il faut aimer à faire ce qu'on com» mande aux autres. « Me. de *Maintenon* lui présenta une feuille de papier blanc, avec priére d'y écrire ses intentions. Le Roi y mit ces mots: *Choix de bons Sujets, & fidélité aux régles.* Me. *Priolo* lui dit, que beaucoup de Demoiselles demandoient d'être admises au Noviciat: » Il faut, répondit-il, » leur faire désirer cette grace, » & choisir les meilleures. Sire, reprit Me. de *Maintenon*, » vous avez donc ce» la bien à cœur? Oui, ajouta le Roi: » Choisir de bons sujets & maintenir les » régles, est toute la science de tout gou» vernement. Si vos vues sont suivies, dit Me. *Priolo*, » il sortira de St. Cyr de » grandes vertus: & V. M. aura fait un » grand bien. Il est juste, répondit-il, » que j'en fasse ici pour réparer le mal que » j'ai fait ailleurs. Adieu, Mesdames, vo» tre tems est précieux, & je ne veux pas » interrompre vos exercices. Vous leur

» feriez, dit Me. de *Maintenon*, un bon
» furveillant: car vous avez du panchant
» à l'exactitude & même à la févérité.
» Oui, repliqua-t-il: & fans une vigi-
» lance continuelle les meilleures fociétés
» dégénèrent.

Les Maitreffes & les Novices répondirent aux deffeins du Roi. Les Dames de la Vifitation admirérent dans les Dames de *St. Louis* plus de perfections, qu'elles ne leur en donnérent. Le noviciat dura un an entier, & n'interrompit pourtant pas l'éducation. Le foin en fut confié aux filles de la Congrégation du P. *Barré*: Mlle. *Balbien* fervit de Maitreffe générale des claffes: & Me. de *Maintenon* fe trouva partout.

* Après que les Dames eurent fait profeffion, Me. de *Fontaine* fut élue Supérieure. Me. de *Loubert* étoit entrée avec ferveur dans le Noviciat, & s'y étoit conduite avec édification. Mais foit averfion pour la fupériorité, foit crainte d'un engagement plus étroit, elle ne fit point les vœux folemnels, & pria Me. de *Maintenon* de la garder dans la maifon, où elle imiteroit la régularité de celles dont elle n'ofoit imiter le détachement.

Le

* An. 1694.

Le Roi honora la nouvelle Supérieure de ses conseils, & les Dames de Chaillot de ses éloges. Une Religieuse écrivit la rélation de cette visite: & je raporte ces entretiens, quoiqu'un peu monotones, parce que mille gens sont curieux d'ouïr parler un Roi, & cent mille, curieux d'entendre celui-ci. Il entra dans la salle de la Communauté avec Me. de *Maintenon*. Il fit asseoir les Dames: & après avoir remercié Me. *Priolo*, il dit à Me. de *Fontaine*: » Je juge de votre capacité par » le choix qu'ont fait de vous Mr. de » *Chartres*, Me. *Priolo* & Me. de *Mainte-* » *non*: ce sont de bons connoisseurs en » mérite: je ne doute point que vous ne » remplissiez leurs espérances: & vous » sçaurez, Madame, allier la fermeté à » maintenir ce qu'on vient d'établir, à une » grande douceur nécessaire dans toutes » les nouvelles institutions. Les Dames » montreront par leur docilité, qu'elles » se sont librement vouées à Dieu: & » l'intérieur répondra à cet extérieur que » j'admire. Dans tout état il faut aspirer » à la perfection: vous la trouverez, Mes- » dames, dans la fidélité au vôtre.

Me. *Angelique de Beauvais*, Religieuse de la *Visitation*, fille de la femme de cham-

bre qu'il avoit aimée, & Secretaire de Me. *Priolo*, parut ſurpriſe de le voir ſi inſtruit des obligations de la vie Religieuſe. » Quand vous voudrez, lui dit le Roi, » j'aurai avec vous une conférence, que » je ſoutiendrai fort bien : vous la ſoutiendrez encore mieux : car votre vocation » a été bonne : la Reine ma mére s'y oppoſoit : vous avez bien ſoutenu ce que » vous avez bien commencé : c'eſt un » grand bonheur de ſe donner à Dieu dès » ſes premiéres années.

Enſuite il parla du deſſein qu'il avoit eu d'abord de fixer les Dames de chœur au nombre de trente-ſix. „ Mais je comprens, ajouta-t-il, „ qu'il en faut davantage pour „ une ſi grande maiſon : il vaut mieux que „ les Profeſſes ſe ſervent elles - mêmes que „ d'être ſervies : l'obéiſſance ſied plus à „ une Religieuſe que le commandement : „ en faiſant ce qu'auroient fait les Converſes, vous pratiquerez une vertu de plus. „ Il s'agit de remplir judicieuſement ces „ places de nouvelle création : choiſiſſez „ ſans égards, ſans complaiſances : ſi l'on „ veut faire le bien général, il ne faut point „ penſer à ſoi. Vous avez, dit-il à Me. *Priolo*, „ vous avez tout réglé ſi ſagement, „ que les choſes iront comme d'elles-mêmes:

„ tout

„tout le monde eſt enchanté de vous: & » *Noailles* eſt tout *Priolo.* Il m'a parlé de » votre pére comme d'un homme d'eſprit, » & de ſon hiſtoire en Latin que je n'en„tens pas: car, vous ſçavez, dit-il à Me. de *Beauvais*, „ qu'on a fort négligé mon „ enfance, & que j'ai reçu une moins bon» ne éducation que celle que j'établis à St. » Cyr ». Se tournant vers Me. de *Maintenon*, il ajouta: » J'eſpére que les Da» mes de Chaillot aideront toujours celles » de *St. Louïs* de leurs conſeils. En véri» té, Sire, lui dit une d'elles, » on a bien » tort d'accuſer V. M. de haïr les Reli» gieuſes. Je les hais fort dans le monde, répondit-il: » mais je les aime & les ho» nore dans leur Couvent. Il remercia celleci des ſoins qu'elle avoit pris de ſon nombreux Noviciat: & il les laiſſa toutes, pénétrées de ſes bontés.

Voilà par quels degrés St. Cyr eſt devenu ſolide, & n'a plus à redouter les légeretés de l'eſprit humain. Les Dames ſoumiſes à la régle de *St. Auguſtin* adorent & chériſſent leurs vœux, voyent dans leurs liens la perpétuité de leur maiſon, & ne ceſſent de bénir le Ciel d'avoir inſpiré à Me. de *Maintenon* le déſir de faire le bien, & le talent de l'affermir.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Raports & Conſeils.

On repandit dans le monde, & ſurtout dans les pays étrangers, où la calomnie & le menſonge pouvoient mieux s'accréditer, que Me. de *Maintenon* ne s'occupoit que d'affaires: qu'elle avoit changé toute la Cour par ſes intrigues : qu'elle avoit voulu avoir place au Conſeil : que M. le Dauphin lui avoit demandé en termes énergiques à quel titre: qu'elle y étoit entrée malgré les Princes & les Miniſtres: & que MONSEIGNEUR en avoit marqué ſon mécontentement en ſe retirant à Meudon. On vendit des eſtampes, où l'on voyoit le Roi & Me. de *Maintenon* ſe donnant la main droite, & ſoutenant chacun de la gauche un globe ſous lequel s'affaiſſoient les épaules d'Atlas, avec ces mots: NOUS MAINTENONS.

Ces

Ces bruits n'avoient pas le moindre fondement : ils durent pourtant encore : & peu s'en faut qu'une femme dont toute l'ambition étoit de faire d'un Roi un Saint, ne soit regardée parmi nous comme une *Frédégonde*.

Si Me. de *Maintenon* avoit voulu gouverner, le Roi ne l'auroit pas souffert Nul Prince ne fut plus jaloux de son autorité. Ce qui perdit *Louvois*, ce fut le despotisme, que ce Ministre vouloit exercer sur lui. Le Roi voyoit qu'elle étoit fort éloignée de vouloir donner des conseils, & ne l'en crut que plus capable d'en donnner de bons.

Il avoit une si haute idée de son jugement, qu'il lui disoit : » On donne aux Papes le » titre de *Sainteté*, aux Rois celui de *Majesté*, celui d'*Excellence* aux Ambassadeurs, il faudroit vous appeller *Votre Solidité*. « Ce fut par cette solidité de jugement qu'elle s'éloigna des affaires, & qu'elle n'y entra que par complaisance pour le Roi, ou à la sollicitation de ses Directeurs, plus inquiets ou plus ambitieux qu'elle.

Ce Prince tenoit rarement Conseil. Des assemblées, où les contradictions embrouilloient & trainoient en longueur les affaires,

où le partage des ſentimens le jettoit dans l'incertitude, ne pouvoient être de ſon goût. Il aimoit la célérité, haïſſoit la diſpute, & ne vouloit pas entendre tout, parce qu'il vouloit tout voir. L'Etat étoit donc ordinairement gouverné par demi-Viſiriat: les Miniſtres avoient leur jour, travailloient ſéparément avec lui, & étoient les Maitres chacun dans ſon département. Comme les bornes de leur autorité étoient bien marquées, ils n'empiétoient pas ſur leurs droits reſpectifs. Ils oublioient cette fureur de ſe détruire mutuellement, qui ſemble être attachée à leur place. Car ſi la métode des raports empêche le Prince d'être éclairé, elle empêche auſſi le Miniſtre d'être intriguant. Auſſi a-t-on vu rarement, ſous ce Régne, ce qu'on a vu ſi ſouvent depuis, des Miniſtres déplacés par des Miniſtres.

Louvois étant allé travailler, un jour que le Roi étoit indiſpoſé, Me. de *Maintenon* qui étoit dans la chambre voulut ſe retirer. Le Roi la retint, lui diſant, » Reſ» tez, Madame, M. de *Louvois* ſçait qu'on » peut ſe fier à vous, & peut-être ne nous » ſerez-vous pas inutile. LOUIS, aidé de la préſence de Me. de *Maintenon*, dans les yeux de laquelle il cherchoit une approbation

bation qu'il y trouvoit toujours, penſa ſi bien, fut ſi ſupérieur à *Louvois*, & ſi ſatisfait de lui-même, qu'il ſe propoſa de ſe donner ſouvent le même avantage, & les mêmes lumiéres. Il ſe ſervit donc de Me. de *Maintenon* comme d'un frein contre la tyrannie de ſes Miniſtres. *Louvois* & *Seignelai* murmurérent. Le Roi en fut indigné, & pour les en punir les fit travailler dans la chambre même de Me. de *Maintenon*. Tous les Miniſtres s'unirent contre cette bruſque innovation: Nous ſommes avilis! diſoient-ils: il étoit bien plus ſûr qu'ils ſe voyoient dépendans. Le Roi accoutumé à être obéi avec joie, incapable de revenir, quand il ne devoit ſa prévention qu'à lui-même, ferme contre les obſtacles, voulut réellement donner de l'exercice à leur jalouſie: & Me. de *Maintenon*, qui dans ces petits Conſeils n'étoit d'abord que compagnie, enſuite témoin, y fut bientôt quelque choſe de plus.

Le deſtin de l'Etat ſe décidoit dans ſon appartement, le même qu'occupe aujourd'hui M. le Comte de *Clermont*: les Miniſtres n'avoient point d'autre lieu fixe. Il y avoit un bureau où le Roi prenoit ſa place, & ſe faiſoit rendre compte des détails dont il les chargeoit. Me. de *Maintenon*

ſe

se retiroit souvent pour prier Dieu. Quand elle restoit, elle se plaçoit dans sa niche & prenoit sa quenouille ou un livre. Quand l'affaire jettoit le Roi dans l'indécision, il tâchoit de lire sur son visage le meilleur avis : quelquefois il le lui demandoit : *Qu'en pense votre solidité ?* lui disoit-il : ou bien, *Votre solidité, Madame, approuve-t-elle cela ?* Quand le Ministre s'obstinoit, le Roi la prenoit pour arbitre : *Consultons la raison*, disoit-il.

Me. de *Maintenon* n'aimoit pas les affaires, mais en avoit l'esprit, dont le sang-froid, la justesse, la discrétion, l'amour de la patrie, & la défiance sont les parties essentielles. Tous les jours invitée par le Roi, qui avoit moins d'égard à son inclination qu'à sa capacité, elle fut forcée d'y prendre part : mais elle sçut se garantir de l'intrigue, & n'eut jamais cet esprit de Cour, qui consiste à duper sans cesse ceux dont on craint sans cesse d'être dupe. Voilà pourquoi la Cour a moins applaudi à ce qu'on a publié d'elle, que la ville, meilleur juge, parce qu'il est moins frivole & moins vicieux. A Versailles, les uns disoient, qu'elle étendoit trop son crédit, les autres qu'elle l'étendoit trop peu : à Paris, on l'admiroit d'avoir sçu se contenir dans les bornes de son état. On

On voit dans ses lettres, combien il lui en dut couter pour se charger du rôle qu'on lui fit jouer, & combien peu elle s'y prêta. Mais il ne faut pas tout prendre à la rigueur: on se ment si souvent à soi-même! Me. de *Maintenon* avoit deux emplois, celui de convertir le Roi, & celui de l'éclairer. Se bien acquitter de l'un & de l'autre, c'étoit, sans le vouloir, acquerir une grande influence sur les affaires, en acquerant la confiance de celui qui les régloit toutes. D'ailleurs, le goût pour les choses du Monde n'est point incompatible avec le goût pour les choses du Ciel. A l'Eglise, à l'Oratoire, aux pieds d'un crucifix, on donne l'essor à son cœur, on se remplit des plus pieux sentimens, on foule aux piés le monde & tout ce qui lui apartient: tout ce qu'on écrit au sortir d'une longue méditation, où l'ame a conversé avec Dieu, où l'imagination s'est enflammée par le recueillement, où l'esprit tendu à des objets sublimes s'en est pénétré, tout ce qu'on écrit, tout ce qu'on pense alors a un caractére de détachement qui feroit présumer qu'on est incapable d'entrer dans les intérêts qui divisent les humains. Mais quand le moment [de ferveur] est passé, on redevient homme: des motifs d'amour-propre, une petite passion,

la

la curiosité sur tout, peut-être un besoin de se délasser des fatigues du recueillement, font disparoitre les résolutions qu'on avoit prises : on est aussi prudent, aussi délié, aussi pénétrant, que si l'on n'étoit pas dévot : on tient, comme le Cardinal *Berulle*, la Bible d'une main, & *Tacite* de l'autre : les plus saints disent comme Me. de *Maintenon*, » Dieu m'y a mise, tâchons de faire le moins mal que nous pourrons.

Me. de *Maintenon* entra donc dans les affaires, puisqu'elle les sçavoit toutes : elle gouverna, beaucoup moins à la vérité qu'on ne l'a cru, mais beaucoup plus qu'elle ne le croyoit elle-même, & infiniment plus qu'elle n'auroit voulu. Son empire étoit celui d'une femme sensée, peu curieuse, froide, qui n'est consultée sur rien par un mari qui ne peut s'empêcher de lui dire tout.

Les Ministres, qui connoissoient mieux qu'elle-même son crédit, & qui à force de se l'exagérer & de le craindre, le firent réellement supérieur au leur, la prévenoient sur les matiéres qu'ils devoient raporter, conféroient avec elle sur les choses délicates ou épineuses, afin de s'assurer le suffrage du Roi ; la prioient d'appuyer des avis dont ils lui prouvoient l'utilité,

tilité, & tâchoient de pénétrer ſon ſentiment ſur les promotions, ſur le choix des ſujets, & ſur mille choſes qui ne ſont que de ſimple conſidération, & que les hommes en place laiſſent regarder au peuple & aux Courtiſans comme l'eſſentiel du pouvoir. Cette conduite produiſit ſon effet naturel, & la rendit encore plus moderée: *Cela me paſſe*, diſoit-elle à ceux que les Miniſtres lui envoyoient: *ce ſont des affaires d'Etat qui ne ſont point de mon reſſort.* Par-là, les importuns & les affaires revenoient aux Miniſtres, qui avoient une raiſon de plus pour les conduire à leur gré & pour les expédier plus lentement.

Il ne tint qu'à elle d'entrer au Conſeil: elle y parut même deux fois. Mais, ſoit qu'elle fût moins jalouſe de ſon autorité que de la gloire de LOUIS, ſoit qu'elle craignît le retour de la défiance d'un Prince quelquefois complaiſant, toujours impatient du joug, ſoit que ſa droiture fût révoltée de la lâche uniformité des avis, elle ſembla en être dégoutée: » On m'a » demandé le ſecret, diſoit-elle: mais on » a examiné des objets ſi peu importans, » ceux qui les ont diſcutés m'ont paru ſi » ridicules & ſi faux, que ce ſecret eſt » bien plus utile aux Miniſtres qu'aux af-

» fai-

» faires. « Plus de désirs d'assister à ces dé-libérations : mais elle n'avoit que plus d'as-cendant sur LOUIS dans le tête-à-tête. Tantôt elle étoit son Secretaire ; tantôt LOUIS étoit le sien.

Elle recevoit de tous côtés des placets dont elle rendoit compte au Roi, qui le répondoit quelquefois favorablement, & quelquefois aussi lui disoit ; » Je ne veux » entendre parler d'affaires que par mes » Ministres. « Ces jalousies d'autorité étoient bientôt reparées par les épanchemens de la plus intime confiance. Me. de *Maintenon* les recevoit, comme attendant le retour des jalousies. Les premiers refus du Roi l'affligérent vivement : mais toujours persuadée qu'elle étoit née pour les autres, toujours cruelle à elle-même, elle s'y endurcit : & pendant vingt-six ans, il ne lui échapa pas une plainte : voulant tout ardemment, irritée de la moindre résistance, mais enchaînant ses impatiences & étouffant ses murmures. Quand le Roi nommoit aux places vacantes, il lui demandoit toujours son avis sur les prétendans, mais rarement il choisissoit celui qu'elle sembloit préférer. Me. de *Maintenon* étoit surprise de ces inconséquences. Le Roi modéroit ce dépit soupçonné, en lui disant :

» Ai-

» Aimez-vous mieux un tel? vous n'avez » qu'à parler, Madame. Elle répondoit: » Sire, celui qui vous servira le mieux me » plaira le plus. Dans l'occasion, elle proposoit encore son protégé, mais avec une indifférence qui laissoit le Roi entiérement libre de l'admettre ou de l'exclure. A la longue, elle obtenoit tout: mais elle n'emportoit presque rien d'emblée. Ses projets pour ses amis avoient si souvent échoué, le Prince changeoit si brusquement d'humeur, tant d'affaires bien conduites avoient manqué par des bagatelles impossibles à prévoir, qu'elle résolut de n'avoir plus ni avis, ni inclination. Consultée, elle exposoit le pour & le contre avec impartialité: & le Roi éclairé par les lumiéres qu'il empruntoit d'elle, croyoit ne suivre que les siennes.

Souvent on lui adressoit des Mémoires contre les Ministres. Trop franche pour trahir, assez courageuse pour offenser, elle les donnoit tous au Roi, & d'ordinaire devant eux. Quand elle les surprenoit dans des injustices ou des faussetés manifestes, elle ne cachoit point son ressentiment, elle ne redoutoit pas le leur: & croyant qu'il étoit plus honnête d'être haïe que de haïr, elle les ramenoit au bien par de

de févères reprimandes. Nul d'eux ne l[ui] contestoit le droit de prendre un intér[êt] particulier à la gloire du Roi & au bon[heur] de ses peuples: A la Cour, la ma[î]tresse fait des perfidies, la femme seule des reproches.

Dans les raports, les Sécretaires d'Eta[t] trouvoient en elle une surveillante qui le[s] contenoit dans le devoir. Elle écrivoit u[n] journal de tout ce qui s'y passoit, de sort[e] qu'instruite des faits, elle pouvoit les ra[p]peller dans le besoin. Ce livre lui rendoi[t] présentes les circonstances du même obje[t] éparses dans divers articles des différen[s] départemens: & cette combinaison facil[e] la mettoit à portée des bons conseils. Souvent cachée derriére un rideau, elle interrompoit son travail ou sa priére, pour suivre la discussion d'une affaire qui excitoit sa curiosité ou fixoit son attention. Et quelquefois du fond du cabinet sortoit une voix qui corrigeoit les méprises ou les mensonges du Ministre. Me. de *Maintenon* n'entroit dans ces délibérations que comme citoyenne & comme dépositaire des faits.

Le journal des Audiances étoit un secret entre elle & le Roi. Dès que le raport étoit fini, ils s'en rappelloient ensemble les principales matiéres: & Me. de *Main-*

tenon

tenon écrivoit les résultats & leurs motifs. Elle y déposoit aussi l'extrait de toutes les affaires qui ne passoient point par les Ministres, & les nouvelles de Cour qui pouvoient influer sur les résolutions du Conseil. LOUIS, le plus laborieux des Rois, consultoit tous les jours ces cahiers, y voyoit d'un coup d'œil la suite des affaires, & y ajoutoit même à la marge des anecdotes, ou des réflexions. Vraisemblablement ce Journal a eu le même sort que tant de papiers condamnés au feu par Me. de *Maintenon*: à moins que Mr. de *** ne l'en ait tiré, comme ce sac de minutes de lettres, que le Roi y jettoit comme inutiles, & que ce Seigneur conserve dans son cabinet comme les plus précieux témoins de l'esprit & de l'application de LOUIS XIV.

CHAPITRE II.

Travaux & Camp de Maintenon.

QUOI qu'il en soit, *Louvois* trop vif pour n'être pas ennuyé des détours que prenoient toutes les affaires, trop haut pour ramper toujours aux piés d'une femme qu'il avoit vuë cent fois dans

dans son antichambre, se proposa de su-juguer Me. de *Maintenon*, & employa co-tre son ennemie particuliére ce qu'il aur t employé contre les ennemis de l'Etat: cs sommes immenses, trente mille homms & *Vauban*.

Colbert avoit fait un lieu enchanté e Versailles, qui sous LOUIS XIII. n'ét t qu'un chenil. *Louvois* voulut renchérir (forcer la nature. Toutes les eaux étoie t tirées d'un étang par une pompe qui s élevoit & les répandoit dans des canaux qui les distribuoient dans les lieux nécess-res. Mais cette eau croupie étoit trouble (de mauvaise odeur. Il projetta donc e faire venir à Versailles la riviére d'Eu par un aqueduc qui la conduisît depuis a montagne de Pirardon jusqu'aux réservoi. Ce projet effrayoit tous les Ingénieur: *Louvois* l'exécuta : & il falut que l'Eu fît onze lieues contre son gré pour port l'abondance de ses eaux aux fontaines : Versailles. Une armée fut employée à (travaux : deux montagnes furent joins vis-à-vis Maintenon par quarante-h t arcades, bâties pour l'éternité. On fit : Pontgoin à Berchére un canal de vin t mille toises. Ce canal sur la superficie : la terre, selon son niveau, & par bas qu-

ze piés, & plus ou moins de hauteur ſelon le terrain & le talus des bords, fut double de la profondeur. Dans le fond de Berchére on fit une levée ou aqueduc de terre rapportée pendant 3607. toiſes à l'aqueduc de maçonnerie placé vers Maintenon. On en fit une autre dans le fonds de Maintenon même, dont la hauteur étoit de 216. picds, où paſſérent les riviéres d'Eure & de Gaillardon. Trois arcades jettées l'une ſur l'autre, comme au pont du Gard, renouvellérent les merveilles des Romains: & la rapidité de l'exécution tint des miraculeux ouvrages, conçus & produits à l'inſtant par les Dieux du Monde enchanté. La terre de Me. de *Maintenon* fut embellie de tous ces prodiges de l'art.

Elle entra dans ce projet avec la chaleur qu'elle auroit miſe à le combattre, ſi elle en avoit prévû les inconvéniens. Le remuëment des terres, la taille des pierres, cauſa de grandes maladies. *Louvois* ne ſe rebuta point, ſes entrailles de fer n'en furent pas attendries: » Qu'ils meu» rent, dit-il, en remuant la terre devant » une place ennemie, ou en la remuant » dans les plaines de Beauſſe, qu'importe? » c'eſt toujours pour le ſervice du Roi.

Me. de *Maintenon* fut expoſée aux murmures

mures les plus outrageux. Voilà donc
disoit-on, cette modération si vantée
Clagny épuisoit le trésor royal; mais Cl:
gny n'étoit pas cimenté du sang du peu
ple. Il faut qu'une armée entiére fond
devant Maintenon: Nous espérions qu'el
ôteroit au Roi cette fureur de bâtir: (
elle s'unit à *Louvois* pour nourrir cett
passion: tout ce qui entoure nos maîtr(
doit donc être méchant, ou le devenir!

On la déchiroit: & elle remédioit au
maux qui désoloient son petit Empire. El
faisoit des libéralités aux soldats, preno
un soin particulier des malades, & répa
roit en partie, par la charité, les malheu
que causoit le desir qu'avoit *Louvois* d'a
vancer de quelques années les plaisirs d
LOUIS.

Les voyages du Roi à Maintenon étoie
de trois jours. Il n'y menoit que les Fa
voris. De-là, la jalousie des Courtisans, (
leur mécontentement contre celle à qu
ces distinctions toujours odieuses étoien
attribuées. Le Château seul en étoit cou
pable: le Roi avec la plus petite suite
étoit fort étroitement logé: & Me. d
Maintenon ne vouloit point qu'il fût ag
grandi, soit pour éviter les comparaisons
soit qu'elle craignit la dépense. L'ameu
bl

blement n'avoit rien de magnifique ni de recherché. Elle n'avoit qu'à desirer : & tout ce que les Indes avoient de riche, la France de galant, l'Angleterre de fini, auroit soudain orné sa maison. Les fréquentes visites du Roi auroient autorisé ce luxe. Mais le plus bel apartement étoit tapissé de damas ; & elle demandoit [encore] s'il ne l'étoit pas trop richement : tant elle craignoit de ressembler à son siécle ! tant elle devoit en tout faire rougir le nôtre !

CHAPITRE III.

Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.

CEPENDANT les travaux de Maintenon la réconciliérent avec *Louvois*, qui par là fut maitre de la promotion des Cordons-bleus. Il n'y en eut jamais d'aussi nombreuse : elle fut de soixante-quatorze Chevaliers. Le Ministre se chargea de remplir ce nombre, & de faire des heureux, des ingrats, & des mécontens. Me de *Maintenon* n'eut pour elle que d'*Aubigné*, *Montchevreuil*, & *Villarceaux*. L'élévation du premier n'étonna personne : mais on se ressouvint du portrait : & les mé-

chans dirent que les deux autres devoient la leur aux foibleſſes de Me. *Scaron*, l'un pour les avoir dites, l'autre pour les avoir cachées.

La liſte devenue publique fut fort critiquée *. Mais il eſt remarquable que la France avoit alors tant d'hommes d'un mérite diſtingué, qu'on en fit une tout auſſi nombreuſe de ceux à qui le public donnoit l'Ordre, & que ſoixante-quatorze nommés dans le même jour ne l'avilirent point.

Le Roi offrit le Cordon à M. le Prince de *Soubiſe*, à condition qu'il marcheroit après les Ducs. M. de *Soubiſe* refuſa, & requit que ſon refus fût enrégiſtré dans les Archives de l'Ordre. Les Ducs diſputérent la préſéance à la Maiſon de *Lorraine*. Le Roi leur dit: » J'ai lû votre Mémoire : » j'ai trouvé que les Princes Lorrains vous » ont ſouvent précédé : ſi la raiſon eſt pour » vous, l'exemple eſt contre vous. « Le Duc de *Luxembourg* s'écria : » Il y a une » choſe que je ne conçois point. Et quoi ? dit

* Le Roi que ſa bonté réduit à mille épreuves,
Pour ſoulager les Chevaliers nouveaux,
En a diſpenſé vingt de porter des manteaux,
Et trente de faire des preuves.

dit LOUIS „ Qu'un *Bourbon* puiſſe ſouf„frir, puiſſe voir un *Guiſe*, « répondit *Luxembourg*. Le Prince de *Monaco* conſentit à prendre rang comme Duc de *Valentinois*. Le Roi loua ſa modération : & M. d'*Armagnac* & le Comte de *Soiſſons* rougirent de ne l'avoir pas imitée.

CHAPITRE IV.

Le Roi & la Reine d'Angleterre.

L'EUROPE étoit menacée d'un embraſement général, & *Louvois* ſoufloit par-tout le feu de la guerre, pour ſe tirer, en occupant le Roi, de la dépendance où il étoit durant la paix. Les réunions * des Chambres de Metz & de Bezançon, l'invaſion des Places Eſpagnoles, de Strasbourg

* » Nous avons cru d'abord, dit Mr. de V. Tom. V. p. 190. » qu'il y avoit eu une Chambre de »Beſançon réunie à celle de Metz. Nous avons »conſulté tous les Auteurs; nous avons trouvé que »jamais il n'y eut à Beſançon de Chambre inſtituée »pour juger quelles terres voiſines pouvaient »apartenir à la France. Il n'y eut en 1680. que »le Conſeil de Briſac & celui de Metz chargés »de réunir à la France les terres qu'on croyoit »démembrées de l'Alſace & des trois Evêchés.

bourg & de Casal, la hauteur avec laquelle le Roi avoit soutenu le droit des franchises, que tous les Princes Catholiques avoient abandonné, comme s'il eût prétendu régner au milieu de Rome même, avoient irrité toutes les Puissances de l'Europe. Une ligue redoutable se formoit contre lui : & il étoit apparent que l'Empereur, après avoir vaincu les Turcs, s'en déclareroit le Chef, & tourneroit ses forces contre la France. *Louvois* soutenoit qu'il falloit prévenir ces dangers.

De la Haye, *Guillaume* d'*Orange* cabaloit dans toutes les Cours. La bataille de St. Denys donnée après la signature de la paix, avoit montré ce qu'on devoit attendre de lui. *Gourville* lui en témoignant sa surprise, ce Prince prodigue du sang humain lui répondit, qu'il n'avoit pû se refuser cette derniére leçon de son métier. Je ne sai ce qu'en penseront nos Héros: mais si le propos est vrai, *Guillaume* méritoit de commander à des ours, & d'être dévoré par eux. Il écrivit au Roi, & lui demanda son amitié : le Roi lui répondit: *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié : je vous l'accorderai quand vous en serez digne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.* A l'ou-

l'ouverture de cette lettre: „Je ne puis, dit le Prince, „avoir ſon amitié: eh bien! „j'aurai ſon eſtime.

Tandis que *Jaques ſecond*, gouverné par une femme bigote & par un Chancelier cruel, menaçoit de défendre d'être Proteſtant à un peuple qui lui avoit permis d'être Catholique, le Prince d'*Orange* ſon neveu & ſon gendre, appellé en Angleterre par une puiſſante faction, y projettoit ſecrettement une deſcente. Les Etats Généraux refuſant de créer un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, il entra dans l'aſſemblée, & ne dit que ces mots: „Meſſieurs, il y aura guerre le „Printems prochain: je demande qu'on „enregître cette prédiction.“ † Le Comte d'*A-*

† *Rem. de M. De V. Tom. V. p.* 192.
» Ce mot a été recueilli par pluſieurs perſonnes,
» & l'Abbé de *Choiſy* le place vers l'année 1672.
» Il peut mériter quelque attention, parce qu'il
» annonçait de loin les ligues que forma *Guillaume*
» contre LOUIS XIV. Mais, dit Mr. de V. il n'eſt
» pas vrai que ce fut à la paix de *Nimégue* que le
» Prince d'*Orange* ait parlé ainſi; il eſt encor moins
» vrai que Louis XIV. eût écrit à ce Prince la lettre
» qu'on lui attribuë. On ne s'exprime ainſi qu'avec
» ſon vaſſal. On ne ſe ſert point de telles expreſſions
» envers un Prince avec qui on fait un Traité. Cette
» Lettre ne ſe trouve que dans les *Mem. de*
» *Maintenon &c.*

» Les

d'*Avaux* * pénétroit toutes ses mesures. *Barillon* détruisoit les avis du Comte d'*Avaux*: celui-ci remplissoit le Roi de France d'allarmes réelles: & *Barillon* berçoit le Roi d'Angleterre de fausses espérances. *Jacques*, tous les jours averti par LOUIS des secousses qui menaçoient son Trône, s'y croyoit inébranlable. Il continuoit de travailler à la réunion de ses sujets au Saint Siége: & cepen-

» Les neuf mille matelots, *dit encore Mr. de V. Tom. V. p.* 211. » étaient prêts dès l'année 1687.
» Le Comte d'*Avaux* ne dit pas un mot du prétendu discours du Prince d'*Orange*. Il ne soupçonna le dessein de ce Prince que le 20. May » 1688. Voyez sa Lettre au Roi du même jour.

* Voyez ses *Négociations*, imprimées à Paris en 1753. avec privilège, quoiqu'on eût pu épargner cette confusion à nos Pensionnaires d'Hollande, & qu'on n'eût jamais dû permettre la publication d'un livre, qui dévoilant tous les mystéres de notre politique empêche qu'on ne fasse jouer aujourd'hui les mêmes ressorts avec le même succès. Un membre des Etats Généraux corrompu par la France se vendra désormais plus chérement: il dira qu'on ne peut compter sur la discrétion de notre Cour: il craindra d'être un jour déshonoré comme son grand-pére par les papiers du corrupteur, qu'on publiera sans précaution & sans chiffre. Lorsque ces *Négociations* parurent en Hollande, les Magistrats en ordonnérent une édition tronquée; & la Cour de la Haye, une traduction fidéle en Hollandois, pour apprendre au peuple ce que ses Députés ont été dans tous les tems.

cependant le Pape donnoit à *Guillaume* deux cent mille ducats pour aſſurer le ſuccès d'un armement qui tendoit à détruire en Angleterre le Papiſme.

* Le Prince d'*Orange* met à la voile, accompagné de neuf cens Officiers Huguenots diſtribués dans les différens bataillons, & du Maréchal de *Schomberg* qui ſeul vaut une armée. Les élémens ſemblent ſe déclarer contre ſon entrepriſe. Il relâche dans les ports de Hollande : *Innocent XI.* fait dire des milliers de Meſſes pour l'heureux voyage de l'hérétique, comme pour rendre une eſpéce d'hommage à la Religion que ce Pontife trahit. La flotte débarque enfin à Torbay. L'Angleterre reçoit *Guillaume* comme ſon libérateur, & rejette *Jacques* comme ſon Tyran.

Seignelai avoit offert au Roi quarante vaiſſeaux aſſez tôt prêts pour fermer le paſſage à la flotte Hollandoiſe. *Louvois* s'y oppoſa, & ſoutint, qu'il falloit faire une diverſion. Au-lieu d'aſſiéger Maſtricht qui eût occupé les Hollandois, on aſſiégea Philipsbourg qui réunit tout l'Empire contre la France. † On déclara [trop tard] la guerre aux Provinces-Unies :

* Octobre 1688. † 3. Dec.

ſi l'on eût attaqué la Hollande deux mois plutôt, les *Stuards* régneroient encore.

Lauzun, qui pour revenir à Verſailles avoit pris le chemin de Londres, ſe chargea de conduire en France le Roi & la Reine d'Angleterre, auxquels le Prince *Guillaume* avoit donné ordre d'en ſortir. De Calais il écrivit au Roi, que *Jaques* lui avoit commandé de ne remettre la Reine qu'entre ſes mains, & que lui, *Lauzun*, étoit bien malheureux de n'avoir pas permiſſion de ſe préſenter devant S. M. LOUIS lui permit de revenir à la Cour, & pria MADEMOISELLE d'approuver cette récompenſe d'une action ſi heureuſe.

L'arrivée de la Reine d'Angleterre mit tout Verſailles en mouvement. La Cour s'occupoit auſſi ſérieuſement des grands objets de l'étiquette, que le Conſeil du rétabliſſement de ſon mari. Me. de *Maintenon* ne daigna pas entrer dans ces petits démêlés. La jalouſie du rang, à laquelle on ſacrifie tout, n'effleura pas ſeulement ſon ame. La Reine d'Angleterre lui donna le baiſer & le tabouret, double honneur, dont la moitié fut refuſée aux Ducheſſes. Lorſque Me. de *Maintenon* alla la voir, la Reine qui étoit dans le déſordre, la fit attendre un inſtant, ſe répandit en excu-

excuſes, & la reçut dans ſon cabinet, où perſonne n'étoit admis.

Quelques jours après, le Roi *Jaques* arriva. LOUIS, dont, quelques mois auparavant, il avoit mépriſé la protection, le reçut comme il auroit reçu le plus heureux des Souverains. Les dévots ſe réjouïrent de voir un Roi Confeſſeur: les Jéſuites furent enchantés, que ce Confeſſeur fût de leur Ordre, & ſe flattérent de lui être néceſſaires au point de le devenir à LOUIS. Les Courtiſans ne virent én *Jaques ſecond* qu'un homme qui ne ſçavoit pas repréſenter, qui portoit mal ſon épée, qui enfonçoit trop un grand chapeau, qui au lieu de s'occuper de ſes malheurs alloit remercier une Carmélite (*la Mére Agnès*) de l'avoir la premiére ramené à une Religion à laquelle il les devoit tous. Ceux qui ſe ſouvenoient de l'avoir vu ſans mœurs dans ſa jeuneſſe, n'étoient pas ſurpris de lui voir tant de cette eſpèce de Religion. La Nation ne s'intéreſſa point à la triſte deſtinée d'un Prince qui y paroiſſoit inſenſible, & dont la fuite précipitée avoit laiſſé vacant un Trône ſous les débris duquel il auroit dû s'enſevelir. Les politiques ſe partagérent ſur cette fuite, que tous les

 bra-

braves condamnérent. Les uns disoient, qu'il faloit se défier d'un peuple toujours féroce, alors furieux: que le régicide de *Charles premier* étoit bien effrayant pour *Jaques second* plus criminel que lui: & que *Guillaume* n'étoit pas meilleur que *Cromwel*. Le Prince d'*Orange*, disoient les autres, auroit forcé son beau-pére à redresser les griefs de la Nation opprimée, à renoncer à l'alliance de la France, à quitter peut-être une Religion qui étoit entre ses mains l'instrument de la tyrannie. Il en eût couté la tête à quelques Ministres, à quelques Missionnaires: Mais la constitution d'Angleterre formée de trois pouvoirs s'armoit contre les fauteurs du despotisme, & mettoit à couvert le Despote. L'horreur qu'on avoit contre le parricide commis sur le pére répondoit de la vie du fils. Le Prince d'*Orange*, après avoir rétabli la liberté & limité la puissance Royale, auroit repassé la mer avec le glorieux titre de Protecteur des Nations. Ces conjectures furent justifiées par les suites de la révolution, par les piéges que *Guillaume* tendit à *Jaques* pour l'engager à fuir, par la pitié du peuple pour son Maitre fugitif, & par le sang-

froid avec lequel les Etats du Royaume ſous le nom de *Convention* procédérent à l'élection du Prince d'*Orange.*

Quoi qu'il en ſoit, LOUIS flatté d'avoir parmi ſes Courtiſans un Roi, & jaloux de la gloire de le rétablir, fut le ſeul qui eût pitié de *Jaques.* Après l'avoir reçu avec magnificence, il le traita toujours avec bonté, & dit ſouvent: „Je veux „qu'on le reſpecte plus que s'il régnoit." On ſçait ce qu'un Seigneur Anglois écrivit à Londres à un de ſes amis: *Dixit Dominus Domino meo: ſede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos ſcabellum pedum tuorum.*

Le Roi fut affermi dans ces ſentimens par Me. de *Maintenon*, qui lia la plus étroite amitié avec la Reine d'Angleterre. Cette Princeſſe avoit, comme elle, beaucoup d'eſprit, mais plus de zèle que de piété, & plus d'artifice que de conduite. Elle avoit orgueilleuſement régné en Angleterre: elle s'humilia profondément devant Me. de *Maintenon.* Madame de *Sévigné* la peint avec des yeux noirs, qui pour avoir pleuré n'en étoient pas moins beaux, une taille riche, le teint fort blanc & fort uni, la bouche ornée de belles dents, un peu maigre, & la phyſionomie

mie la plus intéressante, pleine de politesse & de dignité. LOUIS XIV. caressant le Prince de *Galles*, la Reine lui dit : „Je „ bénissois le sort de mon fils qui ne sent „ point ses malheurs : mais à présent je „ le plains de ne point sentir vos bontés.

Jaques implora le secours du Pape & de l'Empereur. Le premier lui répondit, qu'il compatissoit à son infortune, mais qu'il avoit besoin de ses troupes contre la France; & le second, que s'il avoit suivi ses conseils, il ne seroit pas réduit à de si humbles priéres. Le Roi d'Espagne refusa d'entendre son Ministre. Tous les Souverains virent avec indifférence une chute qui devoit les aigrir ou les consterner. Les Jurisconsultes avoient proposé cette question *: *Un peuple a-t-il droit de se revolter contre l'autorité qui veut le forcer*

* » Ce fut précisément le contraire, suivant »Mr. de V. Tom. V p. 208. On s'opposa en An»gleterre à la tolerance du Roi pour la Communion »Romaine. On agita cette question; *Si le Roi »pouvait dispenser du serment du test ceux qu'il »admettoit aux Emplois.*

Mr. de V. reléve encore ici Mr. La B. sur les articles suivans qui se trouvent dans ce même Chapitre : 1°. Sur ce qu'il dit, que le Pape *Innocent* XI. donna au Prince d'Orange deux cent-mille ducats pour aller détruire la Religion Catholique en Angleterre. 2°. Sur

forcer à croire ? Tous les Princes, en reconnoiſſant *Guillaume*, la décidérent contre eux-mêmes.

Quel homme, dit-on ſans ceſſe, que ce *Guillaume* III. qui réuniſſoit contre la France toutes les Puiſſances d'Europe! On peut s'écrier avec plus de vérité: Quel

2°. Sur ce qu'il ajoûte, que le même Pape fit dire *des milliers* de Meſſes pour l'heureux ſuccès de ce Prince. Il eſt reconnu, dit Mr. De V. »qu'Innocent XI. favoriſa la ligue d'Augsbourg, »mais il ne fit jamais de démarches ſi ridicules & ſi »contraires aux bienſéances de ſa dignité. L'Envoyé »d'Eſpagne à la Haye fit des priéres publiques »pour l'heureux ſuccès de la flotte Hollandoiſe. »Mr. d'*Avaux* le manda au Roi.

3°. Sur ce qu'il fait entendre que le Comte d'*Avaux* corrompait des Membres de l'Etat. »Il ſe »trompe, dit Mr. de Voltaire, c'eſt le Comte »d'*Eſtrades*. Il ſe trompe encor ſur le tems. C'était »vingt-quatre ans auparavant. Voyez la Lettre de Mr. d'*Eſtrades* à Mr. de *Lionne* du 17. Septembre 1665.

4°. Sur ce qu'il fait dire à l'Evêque *Burnet*, pour exprimer un vice du Prince d'*Orange*, que ce Prince *n'aimoit que les portes de derriére* : » Il n'y a » pas un mot dans toute l'hiſtoire de *Burnet*, (ſuivant Mr. de V.) » qui ait le moindre rapport à » une ſemblable expreſſion. Et ſi quelque faiſeur » d'anecdotes, ajoute-t-il, avoit jamais prétendu » que l'Evêque *Burnet* eût laiſſé échapper dans la » converſation un mot auſſi indécent, ce témoignage obſcur ne pourroit prévaloir contre une hiſtoire autentique.

Quel ſpectacle dans l'Hiſtoire, que c
Louis XIV. qu'on n'attaque qu'en ſe me
tant vingt contre un ! Il ne lui manqu
que d'avoir ſçu qu'un Roi devoit prote
ger toutes les opinions & n'en favoriſe
aucune. Quelques Hiſtoriens ont accab
de louanges l'heureux Uſurpateur. Ma
il eſt ſi aiſé d'être un grand homme quan
on foule aux piés toutes les Loix ! Le meur
tre des *de Witt*, le combat de St. Denis
plus digne d'un ſanguinaire gladiateur qu
d'un Général citoyen, ce lâche manifeſt
où il jetta des ſoupçons ſur la légitimit
du Prince de *Galles*, ce vice abominabl
que *Burnet* ſon Panégyriſte exprime e
diſant qu'il n'aimoit que *les portes de der
riére*, le déshonoreront toujours aux yeu
du ſage: tant de batailles perdues, tan
de Places manquées, tant d'entrepriſe
mal conduites, le dégraderont aux yeu
du militaire: il ne ſera plus grand qu'au
yeux du Machiaveliſte.

† Le Roi renvoya *Jaques ſecond* en Ir
lande. *Louvois* prétendoit attirer tout
lui. *Seignelay* refuſa de lui céder cett
expédition, & fit valoir ſon droit de Mi
niſtre de la Marine. Me. de *Maintenon*
l

† An. 1689.

le favorisa, non qu'elle eût des liaisons particuliéres avec lui, mais elle en avoit de très fortes avec ses sœurs les Duchesses de *Chevreuse* & de *Beauvilliers*. Elle prit parti, ravit à *Louvois* la direction des affaires d'Irlande, les fit donner à *Seignelay*, & reçut les remercimens de la Reine d'Angleterre. Les affaires d'Irlande n'en allérent que plus mal. *Louvois*, à qui l'on reprochoit de n'avoir pas cru à la descente du Prince d'Orange que tout le monde sçavoit, jugea qu'ayant fait la faute de ne pas l'empêcher, il faloit que *Seignelay* fit celle de ne pas la réparer: & ne se prêtant que foiblement à des vues auxquelles il devoit concourir, il le mit dans l'impossibilité de ne pas échouer.

Tandis que *Jaques second* se battoit en Irlande, ou faisoit semblant de se battre, sa femme étoit à St. Germain dans la plus profonde tristesse. Toutes les nouvelles qui venoient du siége de Londondery ne séchoient point ses larmes. On prévenoit ses désirs; on lui donnoit des fêtes; on lui formoit une Cour brillante: mais elle ne se trouvoit bien que sur un Trône.

LOUIS, le plus généreux des François, adoucissoit ses malheurs par tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus agréable. Il lui

ôtoit

ôtoit le ſentiment rongeur de ce qu'el
étoit devenue, non en lui rapellant p
des bontés trop marquées ce qu'elle avo
été, mais en lui perſuadant, par les pro
cedés les plus unis & les plus délicats
que ce qu'elle avoit été elle l'étoit encor
Chaque jour de nouveaux préſens lui an
nonçoient qu'elle n'étoit pas oubliée : o
parce qu'elle étoit auſſi pieuſe qu'infortu
née, c'étoient des préſens qui convenoien
à la dévotion. A Marly, à Trianon,
s'affligeoit avec elle, ou l'engageoit à ſ
conſoler avec lui. Enfin, il avoit des ma
nières ſi tendres, qu'on l'en crut amoureu
A Paris, on aſſuroit que ce commerc
donnoit de grandes inquiétudes à Me. d
Maintenon : & ce n'étoit pas ſans ſujet
dit Me. de *la Fayette*; car il n'eſt poin
de maitreſſe qui ne terraſſe bientot un
amie. Ceux qui avoient un plus long uſa-
ge de la Cour voyoient quel étoit le prin-
cipe des attentions complaiſantes du Roi
la nouveauté y contribuoit : la compaſſion
pour être plus généreuſe, empruntoit l'air
d'un ſentiment de tendreſſe moins humi-
liant : & le bienfaiteur ne paroiſſoit qu'ami.
C'étoit à Me. de *Maintenon*, que la Reine
devoit ces empreſſemens. Cette Princeſſe
craignoit bien plus de laſſer le Roi par
ſes

ses importunités, que d'inspirer à Me. de *Maintenon* les jalousies d'une rivale. Aussi ces deux Dames se cherchoient - elles sans cesse. Elles n'ignoroient point les propos frivoles des Courtisans. Mais sûres l'une de l'autre, elles rioient ensemble des prétentions & des défiances qu'on leur attribuoit.

Jaques second avoit des ennemis à Versailles, quoiqu'il n'y eût point d'amis. On dit au Roi que ce Prince avoit paru mécontent de lui: qu'il s'étoit plaint que la Cour avoit insulté à sa misére: & qu'il étoit foiblement touché de tout ce qu'on faisoit pour le rétablir. LOUIS trop crédule fut refroidi par ce raport. Tout à coup ses bontés pour la Reine cessérent: on l'exclut des plaisirs: on la reçut avec froideur: on respecta peu l'affliction: & ce qu'il y eut de pis, c'est que les secours pour l'Irlande allérent plus lentement. Le public fidéle à son ignorante malignité imputa ce changement à Me. de *Maintenon*. La Reine en découvrit la cause dans les fâcheuses impressions qu'on avoit données au Roi contre son mari. Dévorée de chagrins, elle alla les répandre dans le sein de son unique amie. Me. de *Maintenon* la consola & lui promit de dé-

trom-

tromper le Roi. » C'eſt trop peu, lui t
la Reine : » on repréſente mon mari coi-
» me un ingrat, lui qui eſt le plus recc-
» noiſſant des hommes ; on le peint co:-
» me un orgueilleux, lui qui eſt le p s
» humble, comme le plus humilié cs
» Rois. J'attends de la juſtice de S. 1.
» qu'elle ne me dira pas ſimplement à
» vous & à moi, qu'elle ne croit pas a
» choſe, mais qu'elle prendra des meſ-
» res pour en découvrir l'auteur, afin q:
» la réparation ſoit auſſi publique que a
» été la calomnie. Mon mari eſt abſen:
» c'eſt à elle à le venger & à ne pas pe-
» mettre qu'il ſoit outragé impunémen.
» Perdre une Couronne n'eſt rien : ma
» perdre l'honneur eſt le comble de l'i-
» fortune. Vous avez toujours été la me-
» leure de mes amies : mais dans cet:
» occaſion vous avez été la ſeule : mo-
» trez, Madame, que vous avez eu ra-
» ſon de ſoutenir qu'un Roi d'Angleter
» n'eſt pas capable d'être ingrat.

Me. de *Maintenon* obtint du Roi u
éclairciſſement : le calomniateur fut recon-
nu & obligé de ſe retracter. La Rein
reparut à Verſailles. Mais *Jaques* ne pro-
fita point des ſecours de ſon allié : il lev
le ſiége de Londondery, & revint à S

Ge:

Germain, d'où il attaqua par des conſpirations un ennemi ſi bien gardé, qu'il étoit encore plus facile de le vaincre que de l'aſſaſſiner. LOUIS lui donna une penſion de ſix cent mille livres : l'épuiſement des finances en retarda quelquefois les payemens. La Reine écrivoit à Me. de *Maintenon*, qui les ſollicitoit auprès du Miniſtre : » Je vous remercie, Madame, » de l'aumône (car il faut bien nommer » les choſes par leur nom) que vous nous » avez obtenue du Roi. « Leur amitié fut inaltérable, en dépit des prétextes de Cour, des raiſons d'Etat, de la différence des conditions & des panchans, & des raports qui devoient la détruire ou l'affoiblir. La Reine ne ſe laſſa point de demander & Me. de *Maintenon* d'obtenir. Quand les malheurs de la France ôtérent à cette Princeſſe toute eſpérance & la réduiſirent à n'être plus à Chaillot qu'une fille de la Viſitation, elle eſſuya ſouvent des refus, elle obtint rarement des audiences du Roi : mais elle ſuporta courageuſement cette nouvelle inſulte de la fortune, & parut digne de régner depuis qu'elle ne régnoit plus. Sa magnanimité ne fut point diminuée par ſa reconnoiſſance, ni ſa reconnoiſſance par ces réflexions vrayes & cruelles ſur la dureté des

bien-

bienfaiteurs : réflexions qui glissent sur l coeur généreux & qui enfoncent dans l coeur ingrat. Le tems n'ôta point à M. de *Maintenon* une partie de sa pitié : l'i- fortune de son amie lui fut toujours t nouvelle & présente. Quand on voy t ensemble ces deux femmes, dont l'une . toit tombée du Trone où l'autre n'av t osé monter, s'efforcer à l'envi de prend un ton convenable à leur état, l'une c- cher sa grandeur, l'autre faire oublier l sienne, s'abaisser toutes les deux par u raffinement d'amour-propre, se relev mutuellement par politesse, se raproch enfin par amitié, s'étonner encore, l'u de son élévation & l'autre de sa chut, Me. de *Maintenon* se refuser aux flatt- ries de l'estime, & la Reine aux homm- ges du respect ; le Maréchal de *Viller* s'écrioit, » Ont-elles honte d'être fem » mes de Roi ?

CHAPITRE V.

Le P. de la Chaize *brouillé & raccommod*

LE P. DE *la Chaize* fut aussi attent que *Louvois* & la Reine d'Angleterr

à s'appuyer du crédit de Me. de *Maintenon*. Le Roi entroit dans l'âge, où les Confesseurs peuvent prétendre à faire des révolutions. Celui-ci s'étoit rendu maitre des affaires de l'Eglise, qui devinrent affaires d'Etat par les brouilleries survenues entre la Cour de France & la Cour de Rome. Le P. de *la Chaize* se trouva Ministre sans l'avoir prévu. Il travailloit réguliérement avec le Roi : il vit subitement à ses piés tous les Seigneurs, tous les Prélats. Les Jansénistes murmurérent beaucoup des audiences du Samedi : ils firent des chansons, des priéres, des jeûnes, pour que le gouvernail de l'Eglise fût ôté à son ennemi, qui pourtant n'étoit que le leur : aussi Dieu ne les exauça-t-il point.

Le P. de *la Chaize* donna des conseils fort droits & fort mauvais. Le Roi les écouta & s'en repentit. Outré du peu de succès de l'affaire de l'Electorat de Cologne, il en témoigna son mécontentement au Jésuite, qui lui avoit fait commettre deux fautes considérables : la premiére, en s'amusant à soutenir avec trop de chaleur le droit des franchises, & laissant pour cela perdre le moment d'avoir un Electeur à sa dévotion : la seconde, en s'obstinant mal à propos

à

à faire élire le Cardinal de *Furstemb*g Evêque de Liége, & à refuser l'élect[i]n du Cardinal de *Bouillon* proposée par [l]e Chapitre avec tant de zèle.

Le Roi rappellant ces fautes au P. [d]e *la Chaize*, & celui-ci les rejettant sur *L*[o]*vois*, ce Prince s'irrita, & lui dit, [q]ue jamais entreprise menée par les Jésu[ite]s n'avoit réussi, & qu'ils feroient bien mie[u]x de régenter leurs écoliers, que de se [m]ê-ler de régir l'Etat. Le Roi s'emport[o]it si rarement, il étoit si peu accoutum[é] à faire sur les conseils les moins heureux [d]es reproches qui lui sembloient un aveu [d]e sa facilité à suivre ceux des autres, [q]ue le Confesseur se crut perdu sans ressour[ce]. Il n'en douta plus, quand il se vit b[ou]dé par son Maitre pendant un mois. [I]l travailloit avec lui comme un homme [in]certain s'il y travailleroit long-te[m]s. Crainte de la disgrace, frein nécessaire [a]u crédit, le P. de *la Chaize* n'usa jam[ai]s mieux du sien, que dans ce tems si [cr]itique: jamais la distribution des Bén[éfi]ces ne fut plus équitable: jamais le di[str]ibuteur ne fut plus doux.

Cependant sa Compagnie allarmée [dé]libéroit déja sur le choix des sujets qu'[el]le devoit présenter au Roi. Le P. de [l]*a*

Chai[ze]

Chaize, dans le cœur duquel se rassembloient toutes les craintes de son Ordre, courut chez Me. de *Maintenon*, lui représenta tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit voulu faire, se plaignit que de si longs travaux fussent si mal recompensés, & qu'on le rendit responsable des événemens qui ne dépendoient que de la fortune.

Me. de *Maintenon* l'interrompt & lui demande à quoi aboutissent ces discours? » A conjurer, reprend le Confesseur, l'orage qui me menace, à appaiser le Roi. » Eh! dit Me. de *Maintenon*, rassurez » vous: il n'est point irrité: & il se plai» gnoit hier que vous le fuyiez. Voyez» le: il a tout oublié, & craint seulement » que vous n'ayez meilleure mémoire que » lui. L'Evêché de Cahors, donné à l'Abbé de *la Luzerne*, mit le sceau au raccommodement. » Sire, dit le P. de *la Chaize* au Roi, » je n'ose plus vous parler de » l'Abbé de *la Luzerne*, depuis que ma » niéce a épousé son frére. « Son pouvoir augmenta, & n'eut que les bornes qu'y mettoit la vigilance d'un Prince excessivement occupé. Ses ennemis crioient qu'il n'en avoit point, & demandoient si c'étoit aux Jésuites à gouverner? Eh! pourquoi non? hérétique ou orthodoxe, imbécille

bécille ou ſage, Sécretaire d'Etat ou valet de chambre, quiconque eſt à portée de régner en acquiert le droit, & le crédit apartient à qui peut s'en ſaiſir.

CHAPITRE VI.

Madame la Dauphine.

ME. LA Dauphine avoit perdu le ſien & *Jeanne*, ſa bouffonne, le lui avoi prédit. Voyant la Princeſſe préférer au fêtes les plus brillantes une converſatio de *Beſſola*, ſa ſœur de lait & ſa femm de chambre, elle lui diſoit: » Madame » le Roi ſe laſſera de vos façons de faire » & s'il vous abandonne, on fera plus d » cas de *Jeanne* que de vous.

Le Roi lui offrit de marier *Beſſola* un homme de qualité. Me. la Dauphin répondit: » Elle aimeroit ſon mari: ell » l'aimeroit peut-être autant que moi » & ſurement elle m'aimeroit moins: & » j'en mourrois de jalouſie. « Le Roi jura, qu'il n'y auroit plus deſormais de *Beſſola* en France: & depuis Me. la Ducheſſ de Bourgogne ne put garder que ſix moi Mlle. *Marquet*.

L

La chaſſe, le billard, & St. Cyr partageoient les plaiſirs innocens du Roi. Il alloit à Marly tous les quinze jours. Il y étoit fort libre & fort careſſant : Me. la Dauphine n'y étoit point : le Prince d'Orange étoit perdu de vue : on écartoit les embarras de la Royauté, ſans en ſuſpendre l'exercice : les affaires ne craignoient rien des plaiſirs. Cependant les bals de la Cour étoient fort triſtes & ne duroient que deux heures : Me. la Dauphine n'y paroiſſoit pas : on ne pouvoit obtenir d'elle un moment de complaiſance ou de joye. Me. la Princeſſe de *Conti* n'oſoit y reſter longtems, de peur que ſon œil noir ne la trahit, & que Me. de *Maintenon* ne la grondât. Car c'étoit elle que le Roi chargeoit de témoigner ſes mécontentemens à la Famille Royale. Me. de *Maintenon* adouciſſoit ce que LOUIS auroit dit crûment ; les eſprits ſe feroient aliénés, & Me. de *Maintenon* toujours douce & conciliante les uniſſoit : le Roi auroit effrayé : elle conſoloit.

A la vérité, elle s'expoſoit à ſe rendre odieuſe aux Princes, qui fatigués de ſes remontrances pouvoient, au lieu d'une amie ſolide & courageuſe, ne voir en elle qu'une ſurveillante importune. Mais

elle aimoit mieux hazarder de se brouiller avec eux, que de souffrir qu'ils fussent mal avec le Roi. Elle déplut à quelques-uns : mais elle les servit tous : ils commencérent par les murmures, & finirent par la reconnoissance. Ils la consultoient en tout, alloient au Roi par elle, lui portoient leurs moindres affaires, la choisissoient pour arbitre de leurs différends. Une Favorite ordinaire eût été comblée de cette confiance, & y auroit foiblement répondu : elle y répondoit avec zèle, & en étoit excédée. » Je viens, disoit-elle un jour, » je viens d'être tirée à quatre Prin- » ces ; & c'est pis qu'à quatre chevaux !

La crainte qu'elle ne fût déclarée Reine fit place à l'admiration : de sorte qu'elle accrut son pouvoir en le réprimant. Si son mariage avoit été rendu public, elle eût choqué par son ambition le Roi qu'elle avoit charmé par son désintéressement. Les Princes l'aimoient, & ceux qui ne l'aimoient pas la ménageoient du moins : elle les eût tous eus pour ennemis secrets ou déclarés. Et pour quelques honneurs de plus qu'elle eût reçus du peuple de la Cour, elle eût perdu cette confiance, & cette considération si flateuse, parce qu'elle paroit personnelle. D'ailleurs, dès que

que LOUIS n'eût pas été obligé de la traiter comme son amie, peut-être l'auroit-il traitée comme sa femme. Ainsi, qu'on l'imagine ambitieuse & vaine, ou qu'on la croye humble & modérée, les petites vues de Royauté qu'on lui prête sont également détruites.

Les trois filles du Roi, nommées ordinairement les *Princesses*, avoient de fréquens démêlés. Leur pére les pria de s'aimer, & leur dit: » Du reste, si vos querelles continuent, vous avez des maisons de campagne, où vous serez mieux » qu'à la Cour. « Me. de *Maintenon* ramena la paix. Tout changea de face: on se vit, on se montra: on fut affable: on fut gay. Malheureusement cette union si rare dans les familles des particuliers, & presque impossible dans celles des Princes, fut troublée par MONSEIGNEUR & par Me. la Dauphine.

Il étoit jaloux de *Bessola*: & elle l'étoit de la Comtesse du *Roure*, qui pourtant n'étoit encore que lorgnée. MONSEIGNEUR fut très piqué de ses plaintes. Elle passoit les journées dans son cabinet, inaccessible à tout le monde, affectant de parler Allemand en présence de son mari, qui lui dit un jour: » Madame, quand on

 „ est

» eſt mécontent de ma perſonne, je veux » qu'on ferme les yeux, qu'on ſe taiſe, » ou qu'on ne s'en plaigne qu'à Dieu & » à moi.

Le Roi s'étoit refroidi pour cette Princeſſe: & quoique Me. de *Maintenon* lui eût ſauvé des reproches amers, elle en avoit aſſez entendu pour ſentir qu'il n'y avoit plus de retour. On l'avoit accuſée de préférer à tout les intérêts du Duc de Baviére ſon frére: elle n'avoit pas diſſimulé ſa joye des malheurs du Cardinal de *Furſtemberg*, Compétiteur du Prince *Clément:* on la ſoupçonnoit d'avoir donné à ſa Famille des avis importans.

Il n'eſt pas vraiſemblable que le Roi ait ajouté foi à ces bruits; mais les ſoupçons qu'on rejette, parce qu'on craint de les approfondir, laiſſent toujours dans l'eſprit des traces ineffaçables. Me. la Dauphine lui paroiſſoit du moins coupable d'avoir donné lieu à la calomnie, en ne ſacrifiant pas aſſez décidément le bien du pays où elle étoit née, au bien du pays où elle devoit régner. De-là mille chagrins, mille dégouts, & une défiance mutuelle, le plus cruel des ſupplices pour ceux qui ſont obligés à vivre enſemble & à ſe reſpecter. La préférence que le Roi

Roi donnoit ſur elle à Me. de *Maintenon*, ajoutoit à ſes peines *, en excitant ſa jalouſie. Elle ne voyoit plus autour d'elle cette foule qu'elle avoit dédaignée: elle n'avoit plus auprès du Roi cette faveur, que donne dans ce rang un intérêt vif au bonheur de l'Etat: elle avoit fui les plaiſirs: les plaiſirs la fuirent à leur tour. Sa ſanté parut s'affoiblir: ſon humeur fut plus triſte: elle devint encore plus ſauvage, & perdit cette ſenſibilité que doit éprouver une femme qui touche à la premiére place du monde.

Accablée de vapeurs, elle languiſſoit, & ſe préparoit à la mort, lorſqu'un courier vient dire à Me. de *Maintenon*, qui étoit à St. Cyr, que Me. la Dauphine, qu'elle avoit laiſſée le matin aſſez bien, vouloit l'entretenir en particulier, & mourir entre ſes bras. Elle partit ſur le champ, & fut quelques heures enfermée avec la Princeſſe. Il n'a rien tranſpiré de ce qu'elle lui dit. il eſt vraiſemblable qu'elle lui témoigna du regret de ne l'avoir pas toujours aimée, & qu'elle ſe juſtifia des choſes qui faiſoient que le Roi ne l'aimoit plus. Cet entretien ſecret, cette marque de con-

 fiance

* Mém. Manuſcrits de l'Evêque d'*Agen*.

fiance au moment où l'on ceſſe de diſſimuler, eſt le plus bel éloge de Me. de *Maintenon*: on pouvoit la haïr; mais on l'eſtimoit tant, qu'il falloit finir par l'aimer.

Me. la Dauphine expirante embraſſa le Duc de Berry, & lui dit: » C'eſt de » bon cœur, quoique tu me coutes bien » cher! « Le Roi tirant MONSEIGNEUR du chevet du lit: » Voilà, lui dit-il, ce » que deviennent les grandeurs!

Elle ne fut pas même pleurée autant que la premiére décence l'exigeoit, ni de la Cour, ni de ſa Maiſon, ni de ſon mari, ni de Me. de *Maintenon*, ni du Roi, ni des pauvres, ni des dévots. Cependant elle étoit bonne dans ſon domeſtique; elle aimoit MONSEIGNEUR; elle étoit bienfaiſante; elle reſpectoit Me. de *Maintenon*; elle étoit dévote: mais elle n'avoit ni le cœur, ni l'eſprit François; & ſans cela on a inutilement tout le reſte

Le Roi, pour diſſiper ce qu'il apelloit ſa douleur, ordonna une grande chaſſe. Ce plaiſir le délaſſoit, & ne l'occupoit pas: c'étoit beaucoup dans une place où il eſt ſi naturel de s'ennuyer & de ſe fuir. Au retour, les grands Officiers & les Dames de la Princeſſe vinrent le ſaluer en mante.

te. Me. de *Maintenon*, qui devoit être de cette cérémonie, au-lieu de faire des complimens, en reçut. De toute la Maison de la Dauphine, elle fut la feule qui ne parut point au Service folemnel qui fe fit à St. Denis & à Nôtre-Dame. Et cette abfence apprit tout à ceux qui fçavoient tout pénétrer. Depuis, fimple particuliére hors du Château, au Château elle eut tous les honneurs: & malgré fon attention à les rejetter, elle vit qu'à Verfailles on n'eft jamais ce qu'on veut être. Mais on ne put l'engager à draper aux deuils de Cour. » Je ne fuis point Du» cheffe, difoit-elle. « Le premier Maréchal de *Noailles* lui ayant repréfenté, qu'elle le pouvoit en qualité d'ancienne Dame d'atour, elle parut furprife qu'on fondât ce droit fur un titre de domefticité: & elle ne répondit que par un fouris, qui fembloit dire, que la dignité de fon état la mettoit au-deffus de ces grandeurs fubalternes, autant que fa modeftie au-deffous de toute grandeur.

CHAPITRE VII.

Campagne de Mons.

LA LIGUE d'Augsbourg avoit armé toute l'Europe. Le Prince d'*Orange* avoit repaſſé la mer ; & les Princes confédérés d'Allemagne compoſoient ſa Cour en Hollande, où il venoit ſe conſoler de l'averſion d'un peuple, qui l'avoit auſſi vite haï que couronné. Son crime ne l'avoit pas rendu heureux : & la ſeule récompenſe de l'ambition, à laquelle il avoit tout ſacrifié, avoit été cette minute de plaiſir d'un homme qui ſe couche avec cinq cent mille livres de rente, & qui ſe réveille Roi *. Il fuyoit les caprices, & peut-être les remords de ſa femme, la plus belle, & la plus triſte des Princeſſes, que M. le Dauphin, à qui elle avoit été propoſée, n'avoit garde de lui envier.

Nos

* Le Marquis de *Dangeau* conte dans ſon Journal, que le Prince d'*Orange* avoit dit en partant à Mrs. les Etats : » Meſſieurs, je vous dis adieu » pour jamais : je vais ou périr ou régner. Si je » péris, je mourrai votre ſerviteur : ſi je régne, » je vivrai votre ami. « Ce trait n'eſt ni vrai ni vraiſemblable.

Nos armes avoient eu de grands ſuccès : les ſiennes en avoient eu de déciſifs. La bataille de la Boyne avoit décidé le procès entre *Jacques* & lui. A la vérité, elle lui avoit coûté le Maréchal de *Schomberg :* mais LOUIS venoit de perdre un Miniſtre, qui ſeul pouvoit rétablir les affaires d'Irlande : *Seignelay* mourut, & notre Marine avec lui. Il fut remplacé par *Pontchartrain*, dont la deſtinée étoit de remplacer tout le monde, & de ne conſoler perſonne.

Le Roi réſolut de ſe mettre à la tête de ſon armée, & de répandre encore en perſonne cette terreur qui commençoit à ſe diſſiper. Me. de *Maintenon* étoit trop jalouſe de la gloire de LOUIS pour s'oppoſer à ce deſſein : le légitime amour n'amollit jamais.

Il fit aſſembler le Conſeil, & ſans autre préliminaire il déclara qu'il feroit la Campagne de Flandres. » Pour triompher, dit-il, » de tant d'ennemis jaloux de » ma gloire, pour maintenir la pureté de » la Religion que j'ai établie dans mes E- » tats par l'extirpation de l'héréſie, mon » deſſein eſt d'aller, malgré la ſaiſon, aſ- » ſiéger Mons le principal boulevart de » cette ligue, & de la prendre aux yeux

» de ce prétendu diſtributeur de Provinces.

Cette réſolution ſurprit tous les Miniſtres, & fit trembler tout le Royaume: tant ce *Guillaume* III. dont on avoit l'année précédente célébré la mort par des réjouïſſances que LOUIS ſeul avoit déſaprouvées, inſpiroit de craintes réelles?

Me. de *Maintenon* ne ſuivit point le Roi en Flandres, & ne trembla point pour la diminution de ſon crédit. Quelques jours avant ſon départ, elle alla s'enfermer à St. Cyr. LOUIS vint lui dire adieu, & fut deux heures ſeul avec elle. Après avoir imploré le ſecours de Dieu aux piés des Autels, il vit toute la Communauté aſſemblée, & dit: » Meſdames, je me recom» mande à vos priéres, j'en ai un grand » beſoin: être Roi eſt une charge qui ex» poſe à bien des péchés! « En diſant ces derniéres paroles, les larmes lui vinrent aux yeux: ce qui en fit verſer à toute la Communauté. Il ajouta: » J'eſpére que » Dieu daignera écouter vos vœux. Après avoir dit quelques mots à Me. de *Maintenon*, il ajouta en la montrant: » Adieu, » Meſdames: je vous laiſſe ce que j'ai de „ plus cher." Madame de *Loubert*, Supérieure, répondit, que toute la maiſon alloit redoubler ſes priéres pour que Dieu le

le rendit victorieux: „ Non pas tant la „ victoire, dit le Roi, mais la paix: il „ faut tâcher de contraindre nos ennemis „ à nous la demander *.

Pendant ſon abſence, St. Cyr ne fut occupé qu'à demander au Ciel la conſervation du Roi & la paix. Des couriers portoient tous les jours à Me. de *Maintenon* des nouvelles du ſiége. Elle les communiquoit au Roi d'Angleterre, qui venoit ſouvent paſſer des journées avec elle, & ſe conſoler des mauvais ſuccès que le brave *Odonel* avoit en Irlande. On admiroit qu'un Prince détrôné s'enfermât dans des Couvens, tandis que LOUIS bravoit les périls & les rigueurs de la ſaiſon pour lui redonner ſa Couronne.

Le ſiége de Mons fut bien conduit. *Bouflers* inveſtit la Place; le Roi l'attaqua, ayant ſous lui *Luxembourg* & *la Feuillade*, & accompagné de tous les Princes. *Vauban* dirigea les travaux. Le Prince d'*Orange* donna quelque inquiétude en s'approchant de Notre-Dame de Halle.

 Vau-

* On croira aiſément, que ces paroles furent recueillies ſur le champ. Je les tiens, ainſi que beaucoup d'autres traits, d'une Dame élevée à St. Cyr.

[*Vauban* avoit différé l'attaque de l'ouvrage à corne. Les Gardes Françoises, qui étoient encore de tranchée, briguérent l'honneur de l'emporter. Le Roi céda à leur impatience. Ils ne voulurent pas attendre les Grenadiers auxiliaires. Ils débouchérent à trois heures après midi, & chargérent si vigoureusement, qu'ils se rendirent maitres de l'ouvrage. Le feu prit à des poudres. L'épouvante se répandit parmi quelques travailleurs qui avoient commencé des logemens. L'ennemi profita de cet accident imprévû, & revint occuper ce poste] *.

Le Roi dîna de bon appetit à la vue des lignes, se promena autour de la Place, & fut assez long-tems à la demi-portée du mousquet. Une vedette l'arrêta. „Ne connois-tu pas le Roi? lui dit-on. „Je le connois, répondit la sentinelle; „mais ce n'est pas ici sa place.“ Un moment

* [Voyez le dépôt du Bureau de la Guerre, les mouvemens des armées du Roi par *Vaultier*, & dans l'Etat de la France, T. 2. p. 154. une Ordonnance donnée à Mons même en Avril 1691., qui attribuë aux Capitaines de ce Corps le titre & le rang de Colonel. Voyez aussi dans les piéces justificatives du Tome VI. une Lettre de M. de *Luxembourg*.]

ment après ; un coup de canon tua le cheval de *la Chenaye*, fort près du Roi, & à côté du Comte de *Toulouſe*, qui ordonna qu'on remontât *la Chenaye*, & dit : *Un coup de canon n'eſt donc que cela !*

Malgré toutes les occupations du ſiége, le Roi tenoit exactement tous ſes Conſeils, combattant à la fois ſes ennemis, & veillant ſur toutes ſes Provinces. Il viſita deux fois l'hôpital de l'armée, vit panſer les bleſſés, conſola par ſa préſence les mourans.

Mons ſe rendit après quinze jours de tranchée ouverte. Le Prince de *Bergue* l'avoit vaillamment défendu, & LOUIS avoit été à toutes les attaques. Me. de *Maintenon* alla avec les Princeſſes au-devant de lui juſqu'à Compiégne, & après les premiers complimens lui dit : „ Il faudra, Sire, vous faire la même priére „ que les Généraux de *David* lui faiſoient: „ Vous ne viendrez plus avec nous à la „ guerre, de peur que la lumiére d'*Iſraël* „ ne s'éteigne avec vous.

Le Roi alla à St. Cyr remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée & de la providence avec laquelle il l'avoit conſervé. Me. de *Maintenon* lui fit un reproche flateur ſur ce qu'il avoit fait trembler tout le monde en s'expoſant trop : il ré-

pondit :

pondit : „ Je n'ai fait que ce que je de-
„ vois : Mais, dit Me. de *Loubert*, le bien
„ de l'Etat eſt pourtant attaché à la con-
„ ſervation de votre perſonne ſacrée. Les
„ places comme la mienne, répondit-il,
„ ne demeurent jamais vuides : un autre
„ la remplira mieux que moi : peut-être
„ ſuis-je bon à la guerre, parce que j'en
„ ai quelque expérience : un autre excel-
„ lera en de meilleures choſes.

CHAPITRE VIII.

L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.

CES ſentimens n'étoient pas feints. LOUIS avoit toute la ſimplicité des grands hommes. Il commençoit à rougir de ce faſte qui avoit donné tant d'éclat aux premiéres années de ſon Régne & qui lui avoit attiré tant d'ennemis. Il refuſa les harangues des Compagnies ſouveraines ſur la Campagne de Mons. L'Académie d'alors, prête à louer la modeſtie comme à nourrir l'orgueil, donna la modeſtie du Roi pour ſujet du prix. Me. de *Maintenon* n'eſtimoit point cette Société littéraire, dont les complimens, les flateries, les

les travaux mêmes lui paroissoient propres à entretenir le petit esprit, à dessécher la langue, & à étendre le mauvais goût. » N'avez-vous pas honte, disoit-elle à *Fénélon*, » d'être parmi des gens qui par» lent sur des paroles ? Cependant elle protégea ce Corps dans quelques-uns de ses membres : mais elle ne le tyrannisa jamais dans ses élections. Aussi tomba-t-il dans une léthargie, où il seroit encore, si *La Motte*, *Fontenelle* [quatre] fois rejetté, & quelques autres *illustres*, ne l'eussent ranimé. Les cabales de Cour le préservent de la langueur où le jetteroient les cabales des gens de Lettres : jamais les suffrages ne furent plus libres que dans les dernières années de LOUIS XIV. & jamais ils ne furent moins justes. Que ces places soient données par la faveur, elles seront toujours bien remplies, pourvu qu'elles soient briguées : & elles le seront, tant qu'un génie supérieur en occupera une. Les gens sensés regarderont toujours cette Compagnie comme une troupe de frivoles & de flateurs : de plus sensés qu'eux, comme une assemblée de sages égaux. De-là, ce désir si vif dans l'Académie des choses d'être de l'Académie des mots, & la même différence entre l'émulation qu'inspirent ces

ces deux Sociétés, qu'entre l'ame de *Bignon* & celle de *Richelieu* leurs Légiſlateurs.

Ceux qui prétendoient connoitre le Roi, ne croyoient pas ſincére ſon mépris pour les flateurs. Ils penſoient même qu'il aimoit les louanges juſqu'à la jalouſie. *Tourreil*, élu par l'Académie Françoiſe, mêla dans ſon diſcours celles de *Pontchartrain*, dont il étoit commis, à celles du Roi. Le Miniſtre lui dit de les ſupprimer: l'Académicien ſe défie de cet acte d'humilité, & le loue avec complaiſance. Il retourne à l'Hôtel de *Pontchartrain*, comptant d'y recevoir des remercîmens. Le Suiſſe lui refuſe la porte. Ce Miniſtre veilloit avec beaucoup de ſollicitude ſur les faiſeurs d'épigrammes: en eut-il jamais à punir une auſſi cruelle contre le Roi?

Mais ce dégout pour la vaine gloire étoit ſi vrai, que Me. de *Maintenon* diſoit ſouvent: » On le croit orgueilleux, » & perſonne ne l'eſt moins que lui. " Qui connoiſſoit mieux ſes vertus, que celle qui les lui avoit données? Il avouoit avec l'ingénuité d'un homme ſupérieur à ſes fautes, celles qui lui échapoient dans l'immenſité de ſes occupations & de ſes devoirs. Il ſe moqua de la Thèſe des Minimes de Marſeille, dès-qu'il ſçut ce que ſigni-

ſignifioient ces mots, conſacrés par le St. Eſprit au Roi du Ciel & de la Terre: *Dico ego opera mea Regi.* Il fut indigné de l'impie inſcription du Jéſuite *Meneſtrier* gravée ſur la friſe & ſur les quatre faces du Temple de l'Honneur, conſacré par la ville de Paris *. Il pria les Etats de Languedoc d'employer au ſoulagement de la Province les ſommes que leur zèle avoit deſtinées à une ſtatue équeſtre: il eſt aiſé, mais il eſt beau pourtant, de refuſer une ſtatue, lorſqu'on la mérite. Il fut peu touché de celle de la Place des Victoires, dont les étrangers critiquèrent comme idolâtre l'inſcription, *Viro immortali*, qui n'étoit qu'emphatique. *Viro* tout court eût paru dire moins, & auroit dit plus.

Le Maréchal de *la Feuillade* voyoit ſon crédit diminuer, à meſure que le goût du Roi pour la vraye gloire augmentoit. C'étoit l'homme du commerce le plus agréable, toujours le premier inſtruit de tout

* *Regi Ludovico Magno P. P. votis publicis*
Devota numini majeſtatique ejus
Civitas Pariſienſis pia, fidelis, obſequens
Memoris obſervantiæ templum D. D. C.

C'eſt-à-dire: La Ville de Paris, pieuſe, fidèle, obéiſſante, dévouée par des vœux publics à la Divinité & à la Majeſté du Roi LOUIS LE GRAND, Pére de la Patrie, lui conſacre ce Temple pour monument de ſa reſpectueuſe reconnoiſſance.

tout ce qu'il y avoit de nouveau, fécond en amusemens de toute espèce, retraçant par une grande dépense une image des grands Seigneurs qu'il avoit vûs, le modèle des Courtisans, tant que LOUIS ne fut qu'un Héros. Mais quand LOUIS devint un Sage, ou tendit à le devenir, *la Feuillade* ne sçut point se plier à ce changement, & cessa de lui plaire. On étoit dévot, & il se jouoit de la dévotion. Il aimoit le jeu, & dédaignoit celui de la *ressource* que le Roi avoit inventé & porté de St. Cyr à Marly. Il ne jouoit point aux *portiques*, parce qu'il n'y avoit pas plus de finesse qu'à croix ou pile, quoique le Roi y fût fort vif. On n'aimoit plus les bons-mots, & il ne s'en abstenoit point. Odieux aux Ministres, craint de ses amis, il vit qu'on n'est pas long-tems aimé du Prince, quand on n'est aimé que de lui. Il mourut subitement, & n'eut que le tems de s'écrier: *Mon Dieu! faites moi miséricorde: que n'ai-je fait pour vous la milliéme partie de ce que j'ai fait pour le Roi?* Il fut enterré à *St. Eustache*, où il n'eut pas même un tombeau. A la nouvelle de sa mort, les Courtisans crurent apercevoir sur le front de LOUIS quelques rayons de joye: & les plus intrépides tremblérent.

CHA-

CHAPITRE IX.

Mort du Marquis de Louvois.

CE qui perdit *la Feuillade* perdit *Louvois* ; l'averſion pour cette chimère de gloire qui valut au Roi tant de proſpérités, de fautes, & de malheurs. Tous les projets d'un Miniſtre aboutiſſent à ſe maintenir dans une place qu'il n'occupe que par commiſſion, & que le public croit toujours qu'un autre occuperoit mieux. *Louvois*, aſſez inutile pendant la paix, avoit allumé cette guerre que le Roi lui reprochoit d'autant plus, qu'il ſentoit qu'on avoit abuſé de ſon panchant. Les autres Miniſtres n'avoient oſé le contredire : il les avoit tous ſubjugués par la force de ſon génie & par le ſuccès de ſes plus hardies entrepriſes. *Seignelay* avoit été réduit à faire ſolliciter le bien de l'Etat par les femmes : *Croiſſy* n'entendoit que les négociations, & n'avoit que cet eſprit de prévoyance qui conduit tout avec lenteur : *Pomponne*, toujours rempli de ſes premiéres diſgraces, ne s'appliquoit qu'à en prévenir de nouvelles : *Chateauneuf* avoit été forcé

forcé à n'être qu'un Commis laborieux *Pontchartrain* adminiſtroit les finances comme prêtes à lui échaper, & la Marine comme déſeſpérant de la rétablir: *Boucherat* ne s'occupoit que de juſtice & de chicane: *Roſe* & le Préſident *la Chaiſe* n'avoient pas ſçu profiter des circonſtances pour faire valoir le Cabinet: *Pelletier* déploroit les malheurs de la Patrie: *Beauvilliers* n'avoit que des vertus: *Louvois* avoit tout envahi: & la France n'avoit qu'un Miniſtre, quoiqu'elle n'eût point de premier Miniſtre. LOUIS vouloit & ne pouvoit ſecouer le joug. *Louvois* le traitoit avec une hauteur qu'un Roi diſſimule quelquefois & ne pardonne jamais. Il lui étoit devenu odieux: mais il ne ceſſoit de lui être utile: & telle étoit encore ſa force, qu'à la veille d'une diſgrace projettée depuis long-tems & toujours différée, il emporta la Surintendance des Poſtes, place d'un revenu immenſe.

Les froideurs du Roi, celles de Me. de *Maintenon*, le cri de la haine publique, l'application qu'on lui fit dans *Eſther* de quelques vers d'*Aman*, tout lui donnoit avis (ſi un pareil avis pouvoit jamais ſe faire entendre) qu'il étoit tems de ſe retirer.

Apr

Après le ſiége de Mons, il eut tant de dégouts à eſſuyer, qu'il vit clairement que ſa perte étoit réſolue. On lui reprochoit d'avoir mépriſé les avis de Mr. d'*Avaux*, qui annonçoient la deſcente du Prince d'*Orange* en Angleterre, qu'on auroit pû facilement empêcher : on lui reprochoit les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liége ſur un prétexte aſſez léger, la perte de Mayence mal approviſionnée, la levée du ſiége de Coni ordonnée à *Bulonde* par une lettre particuliére; la longueur de celui de Mons, dont le Prince d'*Orange* avoit eu le tems de tenter le ſecours; la bataille de Valcourt perdue par le Maréchal d'*Humiéres*; le peu d'efforts qu'il avoit faits pour ménager le Roi de Suéde, qui étoit entré dans la Ligue d'Augsbourg. Tous ſes ſervices étoient oubliés : on ne ſe rappelloit que ſes fautes : on lui attribuoit toutes celles d'autrui. Il eſt ſi aiſé, que le plus grand Miniſtre de la guerre paroiſſe malhabile & coupable ! Mais ce n'étoit rien au prix de deux Mémoires apoſtillés de ſa main : Me. de *Maintenon* les avoit eus par d'*Augicourt* Gentilhomme de *Louvois*, infidelle à ſon Maitre. Son attachement pour le Roi ne lui permet-

mettoit pas de les ſupprimer. L'un étoit un projet de maltraiter ſi fort M. de *Savoye*, qu'il fût enfin obligé de ſe déclarer contre la France. L'autre tendoit à forcer les Suiſſes à rompre leur Alliance avec nous en manquant à toutes les capitulations faites avec eux.

Ce fait ſeroit incroyable, ſi l'on ne ſçavoit à quels excès peut ſe porter un Viſir chancelant, toujours prêt à conſerver par des crimes & des perfidies un poſte où ſes vertus & ſes talens l'ont placé, mais où ſes ſervices ne peuvent le maintenir. LOUIS ne revenoit pas de ſa ſurpriſe d'avoir un Miniſtre qui ne ſongeoit qu'à lui ſuſciter des ennemis, & qui ſe jouoit des biens & du ſang de ſes ſujets. Qu'auroit fait de pis un traitre?

Il l'auroit fait arrêter ſur le champ; mais il avoit encore beſoin de ſes conſeils: & d'ailleurs la victime ne lui pouvoit échaper. Il ne diſcontinua point de travailler avec *Louvois*: mais il lui montra ſon reſſentiment, quoiqu'il lui en cachât les motifs. On ſçait par des perſonnes de la Cour qui vivoient dans ce tems-là, qu'un jour le Roi lui parla ſi durement, que le Miniſtre jettant ſur la table quelques papiers, dit: „ L'on ne ſçauroit vous ſervir.

LOUIS

LOUIS se leva, & prit les pincettes, dont il eût frapé son Ministre insolent, s'il n'eût été retenu par Me. de *Maintenon*, dont *Louvois* n'avoit pas prévu que la présence lui seroit un jour si utile, après lui avoir été si désagréable.

Cette vivacité fit perdre à *Louvois* en un instant la santé, le fruit de trente ans de service & de douze ans de faveur. L'espérance lui resta. Il sçavoit que le Roi avoit de l'aversion pour les coups d'éclat, & après avoir vécu vingt-cinq ans avec lui, il le connoissoit assez mal pour n'en craindre que le poison *. Il renfermoit ses

† Il est bien étrange, dit M. De V. Tom. VI. p. 211. qu'on débite à Paris un pareil conte, qui n'est fondé que sur un bruit populaire qui courut à la mort du Marquis de *Louvois*. » Ce Ministre » prenoit des eaux que *Séron* son Médecin lui avait » ordonnées, & que *La Ligerie* son Chirurgien lui » faisait boire. C'est ce même *La Ligerie* qui a don» né au public le remède qu'on nomme aujourd'hui » la *Poudre des Chartreux*. Ce *La Ligerie* m'a sou» vent dit qu'il avait averti Mr. de *Louvois* qu'il » risquait sa vie s'il travailloit en prenant des » eaux. Le Ministre continua son travail: il » mourut presque subitement le 16. Juillet 1691. » & non pas en 1692. comme le dit *La Beaumelle*. » *La Ligerie* l'ouvrit, & ne trouva d'autre cause de » sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'a» visa de soupçonner le Médecin *Séron* d'avoir » empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous » avons

ſes chagrins; mais ils étoient trop violen pour en être toujours le maitre : les Cour tiſans s'en étoient aperçus, & le fier *Lou vois* n'étoit plus pour eux qu'un objet d pitié. Un flateur lui exagérant encore ſo autorité, il lui répondit : *Aujourdhui dan la faveur, & demain à la Baſtille.*

Incapable de plier, il irrite encore ſo Maitre, & le contredit un jour ſi bruſque ment, que le Roi quittant ſon bureau s'avançe vers la cheminée, & prend ſ canne. *Louvois* ſe retire, la ſérénité ſu le front, la rage dans le cœur. Arriv chez lui, il s'écrie: *Je ſuis perdu*, & dé charge le ſentiment de ſes peines ſur quel ques malheureux, à qui il envoye des let tre

» avons vû combien ces funeſtes ſoupçons étaien
» alors communs. On prétendit qu'un Prince voi-
» ſin, que *Louvois* avait extrêmement irrité &
» maltraité, avait gagné le Médecin *Séron*. On
» trouve une partie de ces Anecdotes dans les
» Mémoires du Marquis *de la Fare*, p. 249. La
» famille même du Marquis de *Louvois* fit mettre
» en priſon un Savoyard qui frottait dans la mai-
» ſon, mais ce pauvre homme très innocent fut
» bientôt relâché. Or ſi on ſoupçonna, quoique
» très mal à propos, un Prince ennemi de la Fran-
» ce d'avoir voulu attenter à la vie d'un Miniſtre
» de LOUIS XIV., ce n'étoit pas certainement
» une raiſon pour en ſoupçonner LOUIS XIV.
» lui-même.

tres de cachet, en attendant la ſienne. Il dit à un ami : „ C'en eſt fait : je touche „ au moment de la cataſtrophe. Ma per- „ te eſt décidée : & il n'eſt plus queſtion „ que du choix des moyens." Cet ami lui répond, qu'il s'allarme mal à propos ; que depuis vingt ans il lui entend dire la même choſe : que l'expérience du paſſé doit le raſſurer ſur l'avenir. „ Il eſt vrai, repart *Louvois* : „ mais le Roi ne me montroit autre- „ fois que de l'humeur, & le lendemain il „ reprenoit un air riant. Aujourd'hui il me „ fait les plus cruels affronts, & le lende- „ main un affront plus cruel encore. Je le „ connois : je l'ai vu ; il a pris plaiſir à m'of- „ fenſer : & s'il n'y a pas pris plaiſir, il m'a „ trop offenſé pour me pardonner jamais.

* En proye à ſes agitations, balançant entre le deſir de faire une belle fin, & la crainte de faire une lâche retraite, partagé entre l'amour de la gloire & l'amour de la liberté, il réſolut enfin de ſe démettre de tous ſes Emplois. Me. de *Maintenon* lui écrivit, qu'il pouvoit revenir au Conſeil, travailler à ſon ordinaire, ne témoigner aucun reſſentiment, & que l'orage étoit paſſé. Ces paroles lui rendirent

* 16. Juillet 1692.

la vie : il oublia ſa réſolution, qui ſeule pouvoit le ſauver. Il revit le Roi, & le revit prévenu ſans retour. Au ſortir du Conſeil, il rentre dans ſon appartement, & boit un verre d'eau avec précipitation : le chagrin l'avoit déja conſumé : il ſe jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire.

Le public prétendit, qu'une mort ſi prompte n'étoit point naturelle, comme ſi un ſerrement de cœur, cauſé par le chagrin, n'étoit pas la mort naturelle d'un ambitieux. Le Roi s'en réjouït, & dit que cette année l'avoit défait de trois hommes qu'il ne pouvoit plus ſouffrir, *Seignelay*, *la Feuillade* & *Louvois* *.

Les conjectures ſur le poiſon s'accréditérent :

* M. De V. Tom. VI. p. 212. s'éléve avec force contre ce qu'avance ici *La B.* » Premiérement, » dit-il, Mr. *de Seignelay* ne mourut point la même » année, mais en 1690. En ſecond lieu, à qui LOUIS » XIV. qui s'exprimait toujours avec circonſpec» tion & en honnête-homme, a-t-il dit des pa» roles ſi imprudentes & ſi odieuſes ? à qui a-t-il » dévelopé une ame ſi ingrate & ſi dure ? à qui » a-t-il pû dire qu'il étoit bien-aiſe d'être dé» fait de trois hommes qui l'avaient ſervi avec » le plus grand zèle ? Eſt-il permis de calomnier » ainſi, ſans la plus legère preuve, ſans la moin» dre vraiſemblance, la mémoire d'un Roi, con» nu pour avoir toujours parlé ſagement ? &c.

térent * : il importe aux Princes les plus éloignés du crime de se souvenir qu'ils sont environnés de gens enclins à le soupçonner. Il donna ses Emplois à *Barbezieux*, qu'il n'aimoit pas, & qu'il entreprit sans succès de former aux affaires.

Il ne sentit pas qu'il avoit perdu un grand Ministre, parce que jusqu'à la paix de Riswick il suivit constamment le plan de *Louvois*. Mais *Louvois* n'en avoit point fait pour la guerre de la succession d'Espagne : & l'on s'apperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva, dans aucun des sujets qu'on essaya depuis, cet esprit de détails, qui ne nuisoit point à la grandeur des vûes ; cette prompte exécution malgré la multiplicité des ressorts ; cette fermeté à maintenir la discipline militaire ; ce profond secret qui avoit fait passer de si cruelles nuits à l'ombrageux *Guillaume* ; ces instructions sçavantes qui dirigeoient un Général, & qui ne gênoient que *Turenne* ; cette connoissance des hommes qui les démêloit & les employoit à propos. En un mot on ne trouva plus cet enfant de *Machiavel*, moitié Courtisan, moitié Citoyen, né, ce semble, pour l'oppression & pour

* Voyez ci-devant p. 287. la Remarque de Mr. de V.

la gloire de sa Patrie. *Louvois* laissa des biens immenses à sa famille. Jamais Ministre ne fut plus noblement récompensé. Il arrondit ses vastes domaines sans faire la moindre contrainte à personne : trait remarquable dans un homme de son caractère & de son rang.

CHAPITRE X.

Mariages du Duc de Chartres, *&* *du Duc de* Maine.

LEs affaires générales n'empêchoient pas LOUIS de penser à celles de sa Maison. Pour affermir le Duc du Maine & le Comte de *Toulouse* dans le rang qu'il leur destinoit, il résolut de donner Mlle. de *Blois* leur sœur au Duc de *Chartres* son neveu. Cette idée étoit un reste de l'orgueil dont il avoit été enyvré. A quel Prince étranger eût-il offert une pareille alliance ? & il songeoit à l'offrir au fils unique de son frére. Tout ce qui n'étoit pas grand par lui, lui paroissoit petit : & il ne croyoit ni dégrader le Duc de *Chartres* ni honorer Mlle. de *Blois*. A ses yeux, le premier Prince de son sang n'étoit le premier des sujets qu'autant qu'il lui permettoit de l'être : & les fruits d'un cou-

coupable amour avoient droit de plaire aux plus délicats ſur l'honneur, pourvû qu'ils fuſſent de lui. Les préjugés de la Nation ne l'inquiétoient point: l'idolatrie des Courtiſans lui avoit perſuadé, que le Maitre des actions du peuple l'étoit auſſi de ſes jugemens: & tout Prince qui ne ſe borne pas à régner ſur les cœurs, prétend régner ſur les eſprits. Il voyoit le Duc de *Vendome* n'avoir ni dans ſa Cour, ni dans ſon Parlement, rien d'un petit-fils de Roi: il blâmoit en ſecret *Henri* IV. de n'avoir oſé dédaigner cette diſtinction odieuſe entre ſang pur & ſang mêlé.

Mais comme ſa Famille pouvoit avoir ſur la gloire des *Bourbons* des délicateſſes que le Chef des *Bourbons* n'avoit pas, il crut devoir obtenir de l'amour un conſentement que l'autorité ne devoit exiger qu'après le refus. Dans cette vue, Mlle. de *Blois* fut ſouvent expoſée aux regards du Prince. Elle avoit la beauté de ſa mére, & une phyſionomie douce qui annonçoit un caractère tout différent. Le Duc de *Chartres*, dans l'âge où tout ce qui plait plait beaucoup, fut bientôt ardemment épris: il ne vit plus Mlle. de *Blois* ſans ſouhaiter qu'elle ne fût pas illégitime, & peut-être ſans oublier qu'elle l'étoit.

 Les

Les ſentimens qu'il prit, il les inſpira ſans doute. Nul Prince ne fut plus aimable: nulle femme n'eut un tour de viſage plus propre à charmer, des traits plus réguliers, un teint plus blanc & plus fleuri, & nul homme ne cultiva moins ſa beauté. Il eût attendri les plus cruelles: il n'attaqua que les plus faciles. Ses premiers panchans allarmérent le Roi. Me. de *Maintenon* eut ordre de lui en reprocher l'indécence & la fureur. Cette réprimande fut ſi douce & ſi ſage, que dès ce moment le Prince aima Me. de *Maintenon*, & revint à ſes études qu'il avoit quittées pour les amours.

Ces légers écarts donnérent lieu au Roi, d'abord de feindre de lui chercher une femme, puiſqu'il lui en falloit une; enſuite d'offrir ſa fille, que l'exemple des deux autres branches ſembloit garantir d'un refus, & ſes ſœurs, inviter à flétrir auſſi la premiére.

MADAME *, qui à l'orgueil de ſon ſang & à la délicateſſe de ſa Nation ſur les méſalliances, joignoit tout l'orgueil d'être la

* *Charlotte-Iſabelle*, fille de *Charles-Louis* Electeur Palatin, mariée à Châlons le 12. Novembre 1671. morte en 1722.

la belle-sœur du plus grand Roi du Monde, & un mépris public pour Me. de de *Montespan*, qui dans sa faveur ne l'avoit pas assez ménagée, MADAME n'en écouta les premiéres propositions qu'avec dédain. MONSIEUR, qui n'avoit pas de volonté à lui, tantôt donnoit des espérances au Roi, tantôt promettoit de la fermeté à MADAME, tantôt biaisoit avec Me. de *Maintenon*: il étoit dans l'indécision d'un Courtisan qui sent toute sa bassesse, mais qui se souvient que son Maitre a eu bien des choses à lui pardonner. M. le Duc de *Chartres* fut charmé de devenir le fils du Roi, & le possesseur de celle qu'il aimoit. Mais sa mére lui ayant dit qu'il se déshonoroit, lui, sa postérité, & ses ancêtres, il cessa, ou parut cesser d'aimer. Cependant un esprit déja supérieur au préjugé le mettoit au-dessus des petites raisons d'illégitimité. Mais pour l'employer à son élévation, il feignit d'entrer dans ces petites raisons, dans la vue de relever la dignité de petit-fils de France, si ce mariage se concluoit, & de s'acquérir par une noble résistance la faveur du peuple s'il ne se concluoit pas.

Le Roi & Me. de *Maintenon* s'étoient passionnés pour cette affaire; le Roi, par-

ce qu'il chériſſoit Mlle. de *Blois* ; Me. de *Maintenon*, parce qu'elle adoroit le Duc du *Maine* dont cette alliance achevoit de rendre ſolide l'Etat que les bienfaits & l'amitié de ſon pére rendoient déja ſi brillant. Ils diſſimulèrent leur chagrin du mauvais ſuccès des premiéres démarches, & de quelques paroles piquantes qui avoient échapé à MADAME, dont la politeſſe n'étoit pas la plus grande vertu. Ils chargérent de cette négociation l'Abbé *Dubois*, [Lecteur] du Prince, & parvenu plus difficilement à cette place que depuis à celle de premier Miniſtre. Cet Abbé avoit déja ſur lui l'aſcendant qu'un homme dévoué aux plaiſirs a ſur un enfant qui commence à les aimer. Il avoit acquis la confiance de ſon éléve, à force de ſe moquer avec lui de tous ceux qui le reprenoient de ſes défauts. Me. de *Maintenon* eut peine à confier les intentions du Roi à un homme ſans Religion comme ſans naiſſance, corrupteur de ſon nourriçon, & ſi ouvertement, que MONSIEUR lui avoit défendu de ſuivre ſon fils à ſa premiére campagne de Flandres. Mais dans le premier entretien elle le trouva ſi complaiſant, ſi ſérieux, ſi attaché à l'Etat, ſi fécond en expédiens, que ſon averſion

verſion ceſſa; elle ne craignit aucune perfidie, & répondit au Roi du ſuccès.

L'Abbé vainquit peu à peu la répugnance du Duc de *Chartres*, & lui conſeilla de conclure malgré les oppoſitions de ſes parens. Il lui repréſenta, que le Roi ſeroit aigri par l'opiniatreté: que ne pouvant être ſon beau-pére, il deviendroit ſon perſécuteur: qu'il l'éloigneroit des affaires, des plaiſirs, du commandement des armées: qu'à la mort de MONSIEUR il le réduiroit à la qualité de premier Prince du Sang, & aux ſeuls honneurs qu'il ne pourroit lui refuſer: que pendant ſa vie il l'empêcheroit de ſe marier. Le Duc de *Chartres* vit dans ce mariage la conſervation de toutes ſes prérogatives, & s'y détermina. Le préjugé étoit intérieurement mépriſé: mais il lui en coûtoit d'avouer publiquement ce mépris. L'ambition le mit au-deſſus du reſpect humain: & dans une affaire qui décidoit de ſon bonheur & de ſa gloire, il penſa, il agit & en Prince & en Philoſophe.

L'Abbé *Dubois* lui conſeilla de la traiter lui-même ſecrettement avec le Roi, & lui traça le plan des conditions qu'il devoit exiger. L'inſtruction fut exactement ſuivie. Le Roi fut ravi de la do-

cilité de ſon neveu : il lui promit la ſucceſſion entiére à tous les droits de MONSIEUR : & ces promeſſes furent exécutées. Dès que MADAME apprit cette démarche de ſon fils, elle lui fit de grandes menaces, & lui défendit de paſſer outre : d'autres ajoutent, qu'elle le frappa, en lui reprochant l'opprobre dont il ſe couvroit : comme ſi ce n'étoit pas au Chef de famille à juger de ce qui en fait la honte ou l'honneur. Il répara bien cette tache, ou cet affront, par le mariage de ſon petit-fils avec une fille de cette Légitimée ſi déshonorante.

MONSIEUR, qui s'étoit fâché par bienſéance, s'appaiſa par raiſon. * Le mariage fut célébré à Verſailles avec magnificence, & MADAME parut à toutes les fêtes avec tous les dehors de la joye. Le Duc d'*Orléans* trouva dans cette Princeſſe légitimée ce qu'il eût vainement cherché dans la plupart des Princeſſes légitimes ; de l'eſprit, de la modeſtie, une piété ſolide, la fidélité conjugale, une grande économie, le talent & la patience d'élever ſes enfans, mille qualités dont la corruption du ſiécle a fait des éminentes vertus.

L'Abbé

* 19. Février 1692.

L'Abbé *Dubois* eut pour récompense une petite Abbaye : il en fut transporté de joye : depuis il reçut avec dédain le chapeau de Cardinal. Il n'obtint point ce Bénéfice sans difficultés. Le Pére de *la Chaise*, qui ignoroit les raisons que le Roi avoit de le lui donner, représenta que *Dubois* étoit adonné aux femmes, au vin, & au jeu. » Cela peut être, répondit le Roi : » mais il ne s'attache, il ne s'enyvre, » il ne perd jamais.

† Le Duc du *Maine* fut presque aussi heureux que le Duc de *Chartres*, & le fut plus décemment. On étoit las des Princesses étrangéres. On lui donna Mlle. de *Charolois* fille de M. le Prince, petite-fille du grand *Condé*, que nous avons vue recueillir à Sceaux les talens & les arts presque par-tout méprisés, & conserver jusqu'au dernier moment un goût vif pour les choses d'esprit, & une considération qu'elle ne dut point à la faveur. Me. de *Maintenon* avoit contribué à son éducation, & disoit souvent en la voyant se jetter dans les plaisirs avec toute la vivacité de son âge : » Il faut donc aussi que cel» le-ci m'échappe !

N 6 Le

† 19. Mars

Le Duc du *Maine* d'alors avoit des vues, de l'ambition, & les étincelles du génie. Il avoit paſſé par tous les grades militaires, & ſervi en Flandres avec diſtinction. Il cache, diſoit-on, mille qualités éclatantes ſous un grand air de modeſtie & d'indifférence. On ſe trompoit: Me. de *Maintenon* en avoit mieux jugé: » Il eſt trop vertueux, diſoit-elle, pour » faire jamais du bruit.

[La Ducheſſe du *Maine* conſerva ſon rang de Princeſſe du Sang. Son mari devint dans la ſuite ſon égal, & ne crut jamais l'être devenu. Il lui obéit toujours, & parut pourtant toujours libre: il réſiſtoit d'abord, & ſe laiſſoit enfin perſuader par une femme adroite qui ne lui ordonnoit jamais de vouloir.]

Me. de *Monteſpan* prit peu de part à ces événemens. » Irai-je à la Cour? s'écrioit-elle, » irai-je jouer le beau per» ſonnage de mére des Princes, ou de » Maitreſſe Douairiére? « Cependant elle y parut: elle y fut reçue, comme ſi elle n'y avoit jamais été. Elle donna un lit de quarante mille écus au Duc du *Maine*, ſes perles à Me. de *Bourbon*, ſes diamans à la Ducheſſe de *Chartres*. L'entrevue qu'elle & Me. de *Maintenon* devoient avoir,

voir, les embarrassoit l'une & l'autre: mais le commencement se passa, comme si elles ne s'étoient jamais connues, & la suite, comme si elles s'étoient toujours aimées.

M. de ***. se flatta de la réconcilier avec son mari, qui avoit, comme elle, embrassé le parti de la dévotion. Me. de *Montespan* s'y prêta: mais le mari fut inflexible, & s'en tint toujours à un bon mot. M. de ***. se désista de ce projet, où il y avoit plus de piété que de bon sens & d'honneur. Mr. de *Montespan* [finit par] une assez bonne plaisanterie, en laissant [dans son Testament] un legs au Duc du *Maine* & au Comte de *Toulouse*, comme à ses enfans légitimes, suivant l'axiome de droit réclamé tant de fois.

CHAPITRE XI.

Siége de Namur. 1692.

LEs deux Epoux quittérent brusquement les amours pour voler à la gloire & aux dangers. LOUIS informé des mesures des Alliés, jugea qu'il falloit les forcer par quelque entreprise éclatante,

ou à faire la paix, ou à risquer de perdre les trois Royaumes que leur Chef avoit conquis. Ils avoient dans les Pays-Bas cent mille hommes. Mais il crut que son armée, soutenue, animée par sa présence, arrêteroit facilement leurs progrès.

En attendant la saison propre pour agir, *Guillaume* affectoit de mener une vie fort tranquille à Loo, maison de plaisance solitaire, conforme à son humeur mélancolique, & propre à ses correspondances secrettes. Il y prenoit tous les jours le divertissement de la chasse, & paroissoit aussi peu ému des grands préparatifs de la France, que s'il eût été maitre des événemens. Par cette sécurité apparente, il rassuroit ses Alliés, en imposoit à l'Electeur de Baviére & bravoit LOUIS.

Ce Prince résolut de commencer la Campagne par une grande conquête, & de former le siége de Namur, Place de tout tems le plus fort rempart des Provinces-unies, mais par cela même propre à réhausser la réputation de ses armes.

Me. de *Maintenon* parut desirer de l'accompagner. Le Roi y consentit; » Vous » me servirez, lui dit-il, si je tombe ma» lade: car pour les autres accidens, je » m'abandonne à la Providence, qui me

» con-

» conſervera ſi je ſuis encore néceſſaire à » la France, & qui me prendra ſi je ſuis » inutile. » Il avoit ſouvent affronté la mort en Héros : le Chrétien ſoumis aux décrets de Dieu ne daigne pas même la braver. Me. de *Maintenon* étoit ravie de ces ſentimens : elle voyoit avec complaiſance les progrès de ſon ouvrage : & ſa tendreſſe en étoit augmentée. Son amitié ſuivoit toujours ſon eſtime : telle étoit la marche de ſon cœur. Le Roi fut donc le plus aimé des hommes, parce qu'il fut à ſes yeux le plus eſtimable.

Au commencement de Mai, la Cour partit de Verſailles. La Princeſſe de *Conti*, Me. la Ducheſſe, la Princeſſe d'*Harcourt*, étoient dans le caroſſe du Roi : Me. de *Grammont*, la Ducheſſe de *Chevreuſe*, la Comteſſe de *Mailly*, dans le caroſſe de MADAME : Me. d'*Hudicourt* & la Maréchale de *Rochefort*, dans un autre caroſſe : Me. de *Maintenon*, dans la calêche de chaſſe du Roi avec Mlle. de *Caſteja*, dont la place étoit briguée par les Dames les plus diſtinguées & par les Princeſſes même. Cette calêche étoit pleine de ſacs d'argent & de pain qu'elle diſtribuoit aux pauvres. Elle faiſoit remarquer au Roi la miſére qui régnoit par-tout ; perſuadée, qu'il lui

ſuffi-

ſuffiſoit de la connoitre pour ſonger à y remédier.

On avoit pris des villes ; on avoit gagné les batailles de Fleurus, de Staffarde, & de Leuze ; on alloit avec la plus brillante armée à une conquête certaine. Mais au milieu de toutes ces proſpérités, le commerce & l'agriculture dépériſſoient : chaque victoire sembloit contribuer à tarir les ſources de l'abondance : déja on avoit fait pour trois cent millions d'affaires extraordinaires

LOUIS ne ſe joua point de la miſére publique par une magnificence déplacée. Ce voyage ſe fit avec beaucoup de ſimplicité. Le diné étoit dans le caroſſe : on s'arrêtoit au milieu de la campagne ; on préparoit les plats à l'avenant : une planche étendue ſur les portiéres des quatre équipages les uniſſoit & formoit une table où l'on prenoit à la hâte un repas frugal. Me. de *Maintenon* avoit ſubſtitué cette modération, ſi propre à bannir de l'armée la molleſſe, à ce faſte Aſiatique ſi ſouvent reproché à LOUIS, quoiqu'il fût moins de ſon goût que de celui de Me. de *Monteſpan*, qui vouloit trouver partout le luxe de Verſailles & les délices de Clagny.

Le Roi fit devant les Dames la revue de

de ſon armée & de celle de M. de *Luxembourg*, & leur offrit le ſpectacle de ſix-vingt-mille hommes rangés ſur quatre lignes.

Deux jours après, il ſe mit en marche & laiſſa les Dames à Dinant. *Condé*, *Bouflers* & *Ximenès* inveſtirent Namur. L'armée de *Luxembourg* tint la campagne, & obſerva les ennemis, qui s'avancérent vers la Mehaigne, mais qui n'oſérent l'attaquer. Namur fut pris à leurs yeux malgré une garniſon de neuf mille hommes.

La ville ſeule fut d'abord attaquée. Pluſieurs Dames de la province qui s'y étoient réfugiées, croyant qu'on n'oſeroit en former le ſiége, firent demander la permiſſion de ſortir. *Bouflers* la leur refuſa. Mais ſe confiant à la générosité du Roi, & la peur des canons prévalant en elles ſur toute autre crainte, elles ſortirent à pié par la porte du château, ſuivies ſeulement de quelques-unes de leurs femmes qui portoient leurs enfans. Le Roi en eut pitié, & les envoya le lendemain à Philippeville, & de-là à Dinant. Me. de *Maintenon* les reçut comme des Françoiſes, les conſola, & pour les ſecourir vendit tous ſes bijoux, hormis une bague, qu'apparemment elle ne pouvoit vendre.

Qui

Qui a le plus de raiſons d'aimer la vie eſt obligé de l'expoſer le plus hardiment: le Roi ſe trouvoit par-tout, viſitoit les poſtes ou la tranchée, & rempliſſoit d'émulation cette brave Nobleſſe qui préfere à tout la gloire de vaincre ou de mourir ſous les yeux de ſon Prince. Toute l'armée vit qu'il affrontoit les périls avec trop peu de ménagemens: & toute l'armée en frémit. Un gabion lui ſauva la vie, en rompant le coup de mouſquet d'une balle qui venoit droit à lui, & qui en ſe détournant un peu ne fit qu'une contuſion au bras du Comte de *Toulouſe*. Le Roi entendant le ſifflement de la balle, demanda ſi quelqu'un étoit bleſſé; » Il » me ſemble, dit le jeune Prince, que » quelque choſe m'a touché. « Depuis, le Sécretaire d'Etat ayant mis dans les proviſions du gouvernement de Bretagne, que M. de *Toulouſe* avoit été bleſſé à côté de ſon pére, » Rayez cela, dit le Roi, » c'eſt une bagatelle pour mon fils.

La garniſon ſe retira dans le château, dont la priſe fut plus difficile. Il tint vingt-cinq jours; mais enfin l'artillerie de *Vauban* le réduiſit. *Vauban* fit plus; il força le Fort-Guillaume, ouvrage de *Coehorn*, défendu par *Coehorn* même, qui avoit

avoit dit qu'il s'y vouloit enterrer. M. le Duc fit à la *Condé* : M. le Prince se mit à la tête de tout : *Luxembourg* offrit inutilement la bataille au Prince d'*Orange* : M. de *Chartres* à qui l'on ne croyoit que du courage montra presque autant de prudence : & les Mousquetaires ne firent précisément que ce qu'ils devoient.

Les gens de la Cour s'étoient ennuyés de voir remuer la terre si long-tems. On avoit fait venir de Dinant les Dames. On eût pris le camp pour un lieu enchanté. Le bal, le jeu, la chasse, le vin remplissoient le vuide des opérations militaires. Le Roi animoit également par sa présence les fatigues & les plaisirs. Il envoya des rafraichissemens au Régiment Dauphin qui avoit emporté l'épée à la main le Fort de la Cassotte. Voici le récit d'un Officier de ce Régiment.

» Me. de *Maintenon*, accompagnée de » quantité de Dames & de Seigneurs, arriva, & nous vit manger avec autant d'appetit que nous avions eu de vivacité à » l'assaut : il n'y eut aucune de nos tentes » où elle n'entra, & elle nous dit en partant, qu'elle se proposoit de nous donner le lendemain une collation au quartier du Roi. A mesure que nous y arrivions

» vions par troupes, un de ses valets de
„ chambre nous donnoit à chacun un bil-
„ let, portant : *A l'Abbaye de Salsines*. C'est
„ un Couvent de Dames de condition, à un
„ quart de lieue de Namur. Aucun Sei-
„ gneur, ni aucun Officier de l'armée ne
„ pouvoit y avoir entrée : mais toutes les
„ Dames de la Cour s'y trouvérent, & par
„ un renversement singuliérement agréable
„ des premiéres loix de l'usage, elles ser-
„ virent toutes les tables de l'air du monde
„ le plus galant. Les premiers qui avoient
„ été avertis que Me. de *Maintenon* nous
„ préparoit cette fête, avoient posté deux
„ de nos camarades à la porte de l'Abbaïe,
„ pour nous prévenir à mesure que nous en-
„ trerions : nous allâmes tous lui baiser la
„ main, qu'elle nous présenta de la meil-
„ leure grace du monde. L'Enseigne de
„ notre Compagnie, âgé de dix-sept ans,
„ bien fait, joli, plein d'esprit & de har-
„ diesse, ayant aperçû l'Abbesse à la tête
„ des Religieuses que la curiosité conduisoit
„ à ce spectacle, adressa à Me. de *Mainte-*
„ *non* un beau discours, qu'il concluoit en la
„ priant de permettre à toute la troupe de
„ saluer d'un baiser toutes ces spectatrices
„ voilées. Elle parut d'abord un peu em-
„ barrassée. Mais s'étant remise assez vite,
„ elle

„ elle répondit, qu'elle n'avoit rien à ordonner à ces Dames. C'en fut assez pour „ que l'Enseigne s'adressât à l'Abbesse; & „ ce fut avec tant de graces qu'elle ne put „ le refuser. Toutes les Religieuses furent „ saluées de tous les Officiers. Nous étions „ à peine en train de faire honneur aux „ mets délicats qu'on nous avoit servis, & „ à une liqueur que nous appellâmes le *ratafia de Salsines*, parce que les Religieuses nous l'avoient apporté, que le Roi „ entra dans le réfectoire, accompagné de „ MONSEIGNEUR. Le coup d'œil plut si „ fort à S. M. qu'elle s'arrêta tout court „ sur le seuil de la porte. Me. de *Maintenon* lui conta l'hommage que nous lui avions rendu, & le baiser, que les Religieuses nous avoient accordé: il en rit „ beaucoup; & voulant nous laisser en pleine liberté, il nous dit: Je profite du » moment qui vous retient à table, où » vous faites votre devoir presque aussi-» bien qu'ailleurs, pour vous enlever les » Dames qui pourroient vous gêner. Je » vous laisse entre les mains de vos aimables hôtesses: vous n'êtes pas moins » bien partagés que moi. Le lendemain, un laquais de Me. de *Maintenon* » vint me dire de me trouver chez elle à » dix

» dix heures du matin. Votre Colonel me dit-elle, » m'a parlé de vous & d » votre famille. Je voudrois apprendre d » vous-même qui vous êtes. Je lui di » mon nom, & que j'étois un des fruit » du mariage du Marquis de *Langalleri* » avec *Henriette de Nesmond*, du pays d'An- » goumois : que j'étois son parent : & que » l'honneur que j'avois de lui apparteni » m'étoit un aiguillon pour en soutenir la » gloire, & un frein pour n'y pas déroger. » Deux jours après, elle m'envoya un pa- » quet qui contenoit quatre-cent louïs, & » ces mots : *C'est pour vous mettre en équi-* » *page : soyez sage : soyez discret : & l'on* » *aura soin de votre fortune*. Soit que ma » physionomie lui plût, soit que mon nom » l'eût frapée, je fus dès le premier mo- » ment dans ses bonnes graces. Présenté » par elle au Roi, j'obtins une Compagnie : » & je ne m'endormis point sur les roses » qu'elle me cultiva &c. «

Le Marquis de *Langallerie*, des Mémoires duquel je tire ces petits faits, que je ne garantis point, étoit arriére-petit-fils d'*Agrippa d'Aubigné*. Il ne répondit point aux intentions de sa bienfaitrice. Il en fut abandonné après en avoir été servi avec chaleur. Obligé de quitter le ser-

ſervice de France, où il étoit Lieutenant-Général, il paſſa dans celui d'Autriche, où il eſſuya mille déſagrémens; il fit l'impie projet de raſſembler dans les Iſles de l'Archipel ce peuple que le ſouffle de Dieu a diſperſé ſur la terre: il vit ſa femme paſſer dans les bras du Landgrave de Heſſe, & finit ſes jours dans une priſon, où il écrivit des Mémoires fort injurieux contre ſa parente. On y trouve cet impertinent propos ſortant de la bouche du ſage *Catinat: A la Cour les murailles parlent, & la* Maintenon *les écoute.*

Pendant le ſiége de Namur, elle eſſuya quelques légers chagrins de la part de la Princeſſe d'*Harcourt*, ſouvent bruſque, quelquefois piquante. On voulut l'aigrir: elle répondit: » J'aime Me. d'*Harcourt*, » parce qu'elle eſt aimable; je lui par- » donne, parce qu'elle eſt étourdie; je lui » rends ſervice, parce que le Duc de *Bran-* » *cas* ſon pére m'en a rendu autrefois: » c'eſt une dette que j'acquitte.

La joye de la priſe de Namur fut troublée par la perte du combat de la Hogue, où cent vaiſſeaux Anglois en battirent enfin cinquante François. Le Roi voyant paroitre *Tourville* abattu de triſteſſe, » Je ſuis très content de vous, lui dit-

dit-il : » nous avons été b ttus, mais nou » avons acquis de la gloire : il nous e » coûte quelques vaisseaux ; nous répare » rerons cette perte, & sûrement vou » aurez bientôt votre revanche. « *Van Beuning* dit en parlant de ces deux événe » mens : » Nous avons coupé les cheveu » au Roi de France, mais ils reviendron » l'année prochaine : le Roi de France nou » a coupé un bras, & il ne reviendr » point. « Cependant Namur fut repris & l'Océan ne vit plus de flotte Françoise

CHAPITRE XII.

Batailles de Steinkerque & de Nerwinde Mort de Luxembourg.

LOUIS retourna promptement à Versailles. Son armée & celle de *Guillaume* étoient en présence. On raisonna beaucoup sur ce départ précipité. Les uns di rent qu'il avoit sacrifié sa gloire aux inquiétudes de Me. de *Maintenon*, les autres à ses soupçons contre son frére, qu'il avoit établi en son absence son Lieutenant Général, & qui se faisoit trop aimer pa ses maniéres populaires. Mais Me. d

Main

Maintenon n'étoit point capable d'un conseil lâche, ni le Roi d'une ombrageuse jalousie: les scrutateurs des vues secrettes des Grands les détacheront-ils toujours de leur caractère? Les Alliés l'accusérent de craindre *Guillaume*, & de le fuir: & les Huguenots réussirent dans les pays étrangers à rendre douteux son courage. Voulez-vous être cru? dites une absurdité: cent Historiens assurérent qu'un homme qui avoit fait la guerre toute sa vie n'avoit pas même la premiére vertu des guerriers: on imprima que dans un Conseil où l'on déliberoit si l'on donneroit bataille, un Officier général l'ayant vu pâlir à ce mot, prouva par un long discours, qu'il ne falloit pas la donner, & en fut récompensé du bâton de Maréchal de France, comme s'il l'avoit gagnée. Ces bruits injurieux allérent jusqu'à lui, & contribuérent sans doute à cette ostentation d'intrépidité aux siéges de Mons & de Namur. » Mon fils! dit-il à MONSEIGNEUR, » la place d'un Roi est où est le » danger. Il n'avoit point la bravoure impétueuse d'un *Alexandre*, d'un avanturier: il avoit cette valeur froide, supérieure au péril quoiqu'elle le voye tout entier, la seule qui convienne à un Roi.

Mais, en n'achevant pas la campagne, il laiſſa échaper le plus beau moment de ſa gloire. *Luxembourg* eut celle de ſe meſurer encore avec le Prince d'*Orange* & de le vaincre à la bataille de Steinkerque, la plus meurtriére depuis celle de Rocroy. Il fut ſurpris. Déja une de ſes brigades étoit en déſordre, & les ennemis maitres d'une hauteur qui étoit à la tête de ſon camp, maitres du canon qu'il y avoit placé pour en défendre l'aproche. Déja il étoit preſque vaincu, & il ne ſçavoit pas encore qu'il étoit trahi. L'armée eſt perdue, ſi ce poſte n'eſt repris. Il l'attaque trois fois, trois fois il eſt repouſſé. Il ſe met à la tête de la brigade des gardes, vole de rang en rang, s'acharne à chaſſer l'ennemi malgré les conſeils des plus braves, voit *Montmorenci* abattu d'un coup de mouſquet, au moment qu'il ſe met au-devant de ſon pére pour le couvrir d'une décharge horrible; cherche *Guillaume*, qui couvert de ſang & de poudre ſe trouve partout, eſt ſur le point d'être pris, & raméne au combat des pelotons honteux d'avoir plié. *Luxembourg* a tout contre lui, & pour lui tout ce qu'il y a d'honneur dans la Monarchie, *Bourbon*, *Conti*, *Vendôme*, le Duc de *Chartres* qui bleſſé ſe

ſe fait panſer légérement, rentre dans la mêlée, & l'épée à la main s'établit dans le poſte avec un grand carnage, & force *Guillaume* à fuir.

Cette victoire tranſporta de joye la Cour & la Ville. Voilà, diſoit-on, voilà l'homme que *Louvois* aimoit mieux mettre à la Baſtille qu'à la tête des armées. Après les premiers tranſports, le Courtiſan tâcha de diminuer la gloire de *Luxembourg*, en lui reprochant d'avoir été trompé par la fauſſe lettre d'un eſpion: le Roi dit: » Qu'au- » roit-il fait de plus, s'il n'avoit pas été » ſurpris? « Quelques jours après, il alla à St. Cyr, où il répondit à la Supérieure qui le félicitoit; » Il faudroit plutot me » faire un compliment de condoléance: car » je n'ai pris qu'une ville. Vos Généraux, » Sire, ont agi par vos ordres. Ah! reprit-il, » ils ſont mieux que moi. Les Dames de *St. Louis* étoient dignes de ces bontés: elles aimoient l'Etat, quoiqu'elles haïſſent le monde: & encore aujourdui elles ſeules ſçavent être religieuſes & citoyennes. Auſſi publia-t-on un livre intitulé, *Lamentations des Dames de St. Cyr ſur la repriſe de Namur*. Je viens de le lire: Satyre impudente: rien de vrai que le titre.

[Le Roi, félicité par le Nonce ſur cette

victoire, lui répondit qu'il pouvoit assurer Sa Sainteté, que plus ses armes seroient heureuses, & plus il désireroit la paix. » Je crois, ajouta-t-il, que les en-» nemis ne seront pas bien aises de se » trouver devant une armée de François, » ou pour mieux dire, une armée de » France : car la mienne étoit composée » de plusieurs Nations, qui ont toutes é-» galement bien fait. “ L'habitude de dire des choses agréables n'en diminuoit pas le prix : tout ce qui sortoit de sa bouche enchantoit, parce que la vérité seule en sortoit à propos, sans contrainte, sans restriction, sans jalousie. Il dit à M. de *Castille*, Gouverneur de Charleroi : » Je » suis surpris, Monsieur, que le Roi d'Es-» pagne vous permette de quitter la Flan-» dre : mais je m'en réjouïs : je serai tou-» jours charmé de ne point trouver un » homme tel que vous dans un pays où » je ferai la guerre.]

Il vouloit battre du moins une fois le Prince d'*Orange*. Il partit pour la Flandres : & Me. de *Maintenon* le suivit encore. Mais c'étoit la destinée de *Guillaume* de n'être défait que par *Luxembourg*, & de l'être toutes les années. LOUIS tomba malade au Quênoy, & revint promtement à Versailles. *Luxembourg* cher-

choit le combat, le Prince d'*Orange* l'évitoit : il s'étoit retranché au mont *S. André*. Le Maréchal menaça Liége. *Guillaume* & l'Electeur de Baviére s'aprochérent pour le défendre. *Luxembourg* ne songea plus qu'à les attaquer. Aidé des conseils du Prince de *Conti*, & de l'intrépidité du Duc de *Chartres*, il emporta le village de Nerwinde, qui couta vingt mille hommes au monde. Il en écrivit la nouvelle au Roi sur un chiffon de papier en ces termes: *Artaignan qui a bien vu l'action en rendra bon compte à V. M. Vos ennemis y ont fait des merveilles : vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres : vous m'avez dit de prendre une ville, & de donner bataille; je l'ai prise, & je l'ai gagnée.* Le Prince d'*Orange* s'écrioit dans son désespoir : » Je ne pourrai donc » jamais défaire ce bossu-là ! Bossu ! dit *Luxembourg*, » qu'en sçait-il ?

La mort de *Luxembourg* mit fin à ces succès. On vint dire au Roi que les Médecins en désespéroient. Me. de *Maintenon* mit tout St. Cyr en priéres, & LOUIS dit avec attendrissement à *Fagon*, » Monsieur, je vous en prie, je vous en con» jure, faites pour lui ce que vous feriez » pour moi. « Le P. *Bourdaloue* reçut ses

derniers ſoupirs, & dit, qu'il n'avoit pas vécu comme lui, mais qu'il voudroit mourir de même. *Luxembourg* n'avoit jamais eu de piété; mais il avoit toujours reſpecté la Religion. Point de Capitaine plus aimable. Son camp étoit un ſéjour délicieux. Il aimoit tous les plaiſirs : ſes complaiſans l'amuſoient & ne le gouvernoient pas. Il avoit le commandement juſte, précis, & promt. Les gens du métier diſoient qu'il jugeoit d'un coup d'œil des mouvemens de l'ennemi, mais moins bien de ſes deſſeins : que plus occupé du gain d'une bataille que d'un projet de guerre, il ſavoit le battre & ne ſavoit pas le vaincre. Le P. de *la Rue* prononça ſon oraiſon funèbre, & traça un portrait affreux du Prince d'*Orange*. Le Roi le fit ſuprimer: il lui parut ridicule d'inſulter en chaire un homme contre lequel il en mettoit cent mille en campagne. Il ne voulut point traiter d'Uſurpateur & de Tyran un Prince qui pourtant étoit Roi d'un peuple libre, & qu'il feroit bientôt obligé de traiter de frére. La paix s'aprochoit. Mais les Théologiens avoient allumé dans le Royaume une autre guerre qui ne paroiſſoit pas devoir finir ſi tôt.

FIN DU TOME TROISIEME.